



INVESTIR,
C'EST AUSSI AGIR

91-93 BOULEVARD PASTEUR
CS61595
75015 Paris Cedex 15
T 01 53 15 70 00
WWW.CPR-AM.COM

CPR ES FOOD FOR GENERATIONS

FCPE – Fonds d'Epargne Salariale de droit français

RAPPORT ANNUEL
EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2023

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sommaire

	Pages
Caractéristiques du fonds	4
Compte rendu d'activité	10
Vie du fonds sur l'exercice sous revue	18
Informations spécifiques	19
Informations réglementaires	21
Certification du Commissaire aux comptes	27
Comptes annuels	32
Bilan Actif	33
Bilan Passif	34
Hors-Bilan	35
Compte de Résultat	36
Annexes aux comptes annuels	37
Règles et méthodes comptables	38
Evolution de l'Actif net	40
Détail des collectes	41
Compléments d'information	42
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	49
Inventaire	50
Annexe(s)	51
Information SFDR	52
Rapport annuel de l'OPC Maître	62

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Présentation des acteurs

Société de gestion
CPR Asset Management
91-93 boulevard Pasteur
75015 Paris Cedex 15

Dépositaire
Caceis Bank
12 place des États-Unis
CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Commissaire aux comptes
Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris La Défense Cedex

Délégataire comptable
Caceis Fund Administration
12 place des États-Unis
92908 Paris La Défense Cedex

Produit

CPR ES Food For Generations - F

QS0009122142 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR ES Food For Generations, vous investissez dans un compartiment nourricier de la SICAV CPR Invest, Sicav de droit Luxembourgeois: CPR Invest - Food For Generations - I EUR - Acc. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCPE nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de CPR Invest - Food For Generations, à savoir : surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (au minimum cinq ans) en investissant dans des actions internationales de sociétés actives dans l'ensemble de la chaîne alimentaire. Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, le MSCI World Net Return Index (dividendes nets réinvestis) et, le cas échéant, couvert entre la devise de la classe d'actions et la devise du compartiment, sert a posteriori comme indicateur pour l'évaluation de la performance du Compartiment.

Politique de gestion du fonds maître :

La stratégie d'investissement de CPR Invest - Food For Generations vise à sélectionner des titres de sociétés actives dans l'agriculture, la sylviculture, l'eau, la production et la distribution alimentaire et de boissons, la restauration et toutes les activités connexes. L'investissement durable du Compartiment est axé sur la lutte contre le changement climatique et vise à obtenir une intensité carbone inférieure à celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

Le Compartiment intègre des Facteurs de développement durable dans son processus d'investissement. Le processus d'investissement suit une approche durable en excluant des entreprises sur la base des critères suivants :

- pires scores ESG globaux ;
- pires scores en matière de critères ESG spécifiques considérés comme pertinents pour l'écosystème de la chaîne alimentaire ;
- controverses ESG élevées.

Au moins 90 % des actions du portefeuille ont un score ESG. La société de

gestion s'engage à faire en sorte que le score ESG du Compartiment soit supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après exclusion d'au moins 20 % des actions ayant les moins bons scores selon l'approche ESG. Le Compartiment applique une approche descendante (allocation sectorielle) et ascendante.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120 de l'actif net. Le compartiment investit au moins 75% de ses actifs dans des actions ou des titres assimilés à des actions de tous pays, sans contrainte de capitalisation. Dans cette proportion de 75%, le Compartiment peut investir dans des Actions A chinoises via Stock Connect dans la limite de 25% de ses actifs. Les instruments dérivés peuvent être utilisés par le Compartiment à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition/et ou de gestion efficace du portefeuille.

Le FCPE est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le Compartiment suit l'Article 8 du Règlement "Disclosure".

Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s) Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 année(s)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 510	€1 170
	Rendement annuel moyen	-84,9%	-34,9%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 300	€8 450
	Rendement annuel moyen	-17,0%	-3,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 410	€14 850
	Rendement annuel moyen	4,1%	8,2%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 530	€17 240
	Rendement annuel moyen	35,3%	11,5%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	1 an	Si vous sortez après supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€685	€2 000
Incidence des coûts annuels**	6,9%	3,2%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,47% % avant déduction des coûts et de 8,23% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (5,00% du montant investi / 500 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 5,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,94% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	185 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant See Account Holder un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

Produit

CPR ES Food For Generations - Assureur

FR00140037D7 - Devise : EUR

Ce Fonds est agréé en France.

Société de gestion : CPR Asset Management (ci-après: "nous"), membre du groupe de sociétés Amundi, est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

AMF responsable de la supervision de CPR Asset Management en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Pour plus d'information, veuillez vous référer au site www.cpr-am.com ou appeler le +33 53157000.

Ce document a été publié le 01/01/2023.

Document
d'informations
clés

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Durée : La durée du Fonds est illimitée. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions internationales

Objectifs : En souscrivant dans CPR ES Food For Generations, vous investissez dans un compartiment nourricier de la SICAV CPR Invest, Sicav de droit Luxembourgeois: CPR Invest - Food For Generations - I EUR - Acc. Conformément à la réglementation en vigueur, un FCPE nourricier détient des parts ou actions d'un seul autre OPC - qui prend alors la qualification d'OPC maître - et des liquidités. Sa performance pourra être inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais de gestion.

L'objectif de gestion du FCPE est identique à celui de CPR Invest - Food For Generations, à savoir : surperformer les marchés d'actions mondiaux sur le long terme (au minimum cinq ans) en investissant dans des actions internationales de sociétés actives dans l'ensemble de la chaîne alimentaire. Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence. A titre d'information, le MSCI World Net Return Index (dividendes nets réinvestis) et, le cas échéant, couvert entre la devise de la classe d'actions et la devise du compartiment, sert a posteriori comme indicateur pour l'évaluation de la performance du Compartiment.

Politique de gestion du fonds maître :

La stratégie d'investissement de CPR Invest - Food For Generations vise à sélectionner des titres de sociétés actives dans l'agriculture, la sylviculture, l'eau, la production et la distribution alimentaire et de boissons, la restauration et toutes les activités connexes. L'investissement durable du Compartiment est axé sur la lutte contre le changement climatique et vise à obtenir une intensité carbone inférieure à celle de son indice de référence ou de son univers d'investissement.

Le Compartiment intègre des Facteurs de développement durable dans son processus d'investissement. Le processus d'investissement suit une approche durable en excluant des entreprises sur la base des critères suivants :

- pires scores ESG globaux ;
- pires scores en matière de critères ESG spécifiques considérés comme pertinents pour l'écosystème de la chaîne alimentaire ;
- controverses ESG élevées.

Au moins 90 % des actions du portefeuille ont un score ESG. La société de

gestion s'engage à faire en sorte que le score ESG du Compartiment soit supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après exclusion d'au moins 20 % des actions ayant les moins bons scores selon l'approche ESG. Le Compartiment applique une approche descendante (allocation sectorielle) et ascendante.

L'exposition actions sera comprise entre 75% et 120 de l'actif net. Le compartiment investit au moins 75% de ses actifs dans des actions ou des titres assimilés à des actions de tous pays, sans contrainte de capitalisation. Dans cette proportion de 75%, le Compartiment peut investir dans des Actions A chinoises via Stock Connect dans la limite de 25% de ses actifs. Les instruments dérivés peuvent être utilisés par le Compartiment à des fins de couverture, d'arbitrage, d'exposition/et ou de gestion efficace du portefeuille.

Le FCPE est géré activement. L'indice est utilisé a posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Le Compartiment suit l'Article 8 du Règlement "Disclosure".

Le FCPE promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Le FCPE est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce Fonds, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : CPR Asset Management - 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15.

La valeur d'actif nette de Fonds est disponible sur www.cpr-am.com.

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant supérieure à 5 ans.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de CPR ES Food For Generations.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des illustrations basées sur la pire, moyenne et meilleure performance de Fonds au cours des dernières supérieure à 5 ans. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 année(s)				
Investissement 10 000 EUR				
Scénarios		Si vous sortez après		
		1 an	5 année(s)	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 560	€1 210	
	Rendement annuel moyen	-84,4%	-34,5%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€8 440	€8 720	
	Rendement annuel moyen	-15,6%	-2,7%	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 740	€15 140	
	Rendement annuel moyen	7,4%	8,6%	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 790	€17 780	
	Rendement annuel moyen	37,9%	12,2%	

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce type de scénario s'est produit pour un investissement utilisant un proxy approprié.

Que se passe-t-il si CPR Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs et passifs du Fonds sont séparés de ceux des autres fonds et de ceux de la Société de gestion, et il n'existe aucune responsabilité croisée entre eux. Le Fonds ne serait pas responsable en cas de défaillance ou de manquement de la Société de gestion ou de l'un de ses prestataires de services délégués.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	1 an	Si vous sortez après supérieure à 5 ans*
Coûts totaux	€388	€1 706
Incidence des coûts annuels**	3,9%	2,5%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 11,18% % avant déduction des coûts et de 8,65% % après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,00% du montant investi / 200 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Les montants indiqués ne tiennent pas compte des coûts liés au package ou au contrat d'assurance éventuellement associé au fonds.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 2,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres administratifs ou d'exploitation	coûts 1,92% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	188 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : supérieure à 5 ans est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds.

Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : Les ordres d'achat et/ou de vente (remboursement) de parts reçus et acceptés avant 10:00 AM un jour ouvrable en France sont généralement traités le même jour (sur la base de l'évaluation de ce jour).

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Appeler notre hotline dédiée aux réclamations au +331 53 15 70 00
- Envoyer un courrier à CPR Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à client.servicing@cpr-am.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.cpr-am.com.

Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les statuts, les documents d'informations clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.cpr-am.com. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la Société de gestion.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur www.cpr-am.com.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.cpr-am.com.

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte rendu d'activité

Août 2022

Les marchés actions ont baissé en août, en raison de politiques plus restrictives des banques centrales, de la crise énergétique en Europe et des confinements en Chine. Les secteurs des technologies de l'information et de la santé affichent les plus fortes baisses. Le secteur de l'énergie a monté et les secteurs des utilities, des financières et des matériaux ont faiblement baissé. Food for Generations est en baisse sur le mois mais a surperformé l'indice MSCI World en raison de la résistance de la Distribution Alimentaire et de la baisse modérée de l'Agriculture. Les performances sont plus marquées par des différences régionales que par des différences de secteur ou de style, avec une sous-performance significative de l'Europe par rapport à l'Amérique du Nord. La Distribution Alimentaire est stable sur le mois grâce à la hausse de Ahold Delhaize. L'Agriculture a modérément baissé avec une performance positive des machines agricoles (Deere, Agco) et de Bunge dans la logistique et la transformation des produits agricoles. Les Produits Alimentaires ont par contre baissé de manière significative, notamment les valeurs européennes, même défensives, comme les producteurs d'ingrédients Symrise ou Croda. Le secteur de l'Eau a été pénalisé par la baisse de Pentair (inquiétude sur le retournement du cycle). En août, nous avons renforcé l'exposition aux sociétés défensives d'ingrédients dans les Produits Alimentaires ainsi qu'aux sociétés américaines dans la Distribution et les Produits Alimentaires. Pour 2022, le secteur de l'Agriculture devrait être soutenu par la hausse des prix des céréales, tirés par la demande chinoise depuis 2021 mais désormais aussi tirés par les risques pesant sur l'approvisionnement venant d'Ukraine et de Russie. Des prix élevés devraient stimuler la demande dans ce secteur. Le secteur de l'Eau devrait bénéficier du plan d'investissement dans les infrastructures aux Etats-Unis, même si l'effet sur les résultats serait plutôt en 2023. Le secteur de la Restauration bénéficierait de la fin des confinements avec la décade du nombre de personnes contaminées par la covid-19. Les Produits Alimentaires doivent répercuter la hausse des prix des produits agricoles dans leurs prix de ventes. C'est un processus graduel et il faudra probablement attendre la fin de l'année pour voir une remontée des marges. Il s'agit néanmoins d'un secteur relativement défensif en cas de forte révision en baisse de la croissance mondiale.

Septembre 2022

Les marchés actions ont fortement baissé en septembre, principalement en raison de politiques monétaires plus restrictives des banques centrales. La crise énergétique en Europe et le ralentissement de la croissance en Chine ont aussi pesé sur les marchés. Les secteurs des technologies de l'information, de l'immobilier et services de communication affichent les plus fortes baisses. Le secteur de la santé a par contre bien résisté. Food for Generations est en baisse sur le mois, en ligne avec l'indice MSCI World. Tous les secteurs ont baissé avec une forte baisse de l'Agriculture et des Produits Alimentaires. Ce dernier, qui est historiquement un secteur défensif, a souffert d'une forte baisse des valeurs cycliques de l'emballage (International Paper) mais aussi de valeurs défensives de croissance plus pénalisées par la hausse des taux d'intérêt. On retrouve ainsi dans les plus fortes baisses les producteurs d'ingrédients comme IFF et Kerry Group ou le producteur de lait infantile Reckitt Benckiser. Le secteur de l'Agriculture a été pénalisé par son profil cyclique avec la baisse de Bunge (logistique et transformation des céréales), Trimble et Kubota (machines agricoles). Les prix des céréales se sont néanmoins bien tenus sur le mois. Le secteur cyclique de l'Eau a aussi été fortement pénalisé. Le secteur de la Distribution Alimentaire a été plus résistant grâce à la hausse de Dollar General et la baisse modérée de Ahold Delhaize. Dans ce secteur, les ventes et les marges sont mieux orientées aux Etats-Unis qu'en Europe. Malgré son profil cyclique, le secteur de la Restauration a été le plus résistant sur le mois, grâce à la bonne dynamique de nouveaux contrats dans la restauration collective (Sodexo, Compass). En septembre, nous avons renforcé les sociétés exposées au marché américain dans les Produits Alimentaires et la Distribution Alimentaire. Pour les prochains mois, le secteur de l'Agriculture devrait être soutenu par la hausse des prix des céréales, tirés par la demande chinoise depuis 2021 mais aussi par les risques pesant sur l'approvisionnement venant d'Ukraine et de Russie. Des prix élevés devraient stimuler la demande dans ce secteur. Les secteurs Produits Alimentaires et Distribution Alimentaire doivent répercuter la hausse des prix des produits agricoles dans leurs prix de vente. C'est un processus graduel et il faudra probablement attendre plusieurs mois pour voir une remontée des marges. Néanmoins, la décélération de la croissance économique mondiale, voire la récession dans certaines régions, pèse sur l'évolution des résultats des entreprises. Dans ce contexte ces deux secteurs défensifs devraient mieux résister que le marché action. Les secteurs cycliques de l'Eau et de la Restauration sont plus à risque dans l'environnement actuel. Le plan d'investissement dans les infrastructures aux Etats-Unis pour l'Eau et la fin des confinements (hors Chine)

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

pour la Restauration, devraient néanmoins amortir l'impact macroéconomique négatif. Dans la Restauration, nous favorisons la restauration collective qui bénéficie d'une bonne dynamique de gain de nouveaux contrats après des années 2020-2021 très difficiles.

Octobre 2022

Les marchés actions ont rebondi en octobre, effaçant une partie de la forte baisse de septembre. Le cadre macro-économique reste néanmoins caractérisé par des politiques monétaires restrictives des banques centrales, la crise énergétique en Europe et le ralentissement de la croissance en Chine. Le secteur de l'énergie s'est distingué par un très fort rebond. Les financières et les sociétés industrielles font partie des meilleures performances alors que l'immobilier, les services de communication et la consommation cycliques sont restés relativement stables. Food for Generations est en hausse sur le mois, en ligne avec l'indice MSCI World. Tous les secteurs ont progressé. La Restauration a fortement monté grâce aux résultats encourageants de Sodexo dans la restauration collective. La rétention des clients existants, le gain de nouveaux clients et l'évolution des marges s'améliorent. Les chaînes de restaurants comme Darden aux Etats-Unis ont aussi bien progressé malgré un environnement économique plus difficile. Le secteur de l'Agriculture affiche une forte performance en octobre notamment grâce aux machines agricoles (Agco, Deere) dont les perspectives de vente pour 2023 sont bonnes. La performance de la Distribution Alimentaire a été tirée par Sysco (distributeur pour la restauration qui dépasse désormais les niveaux d'activité pre-covid) mais aussi Carrefour et Ahold Delhaize. La performance du secteur de l'Eau est en ligne avec la moyenne des marchés actions. Les Produits Alimentaires ont progressé de manière plus modérée avec une forte performance des valeurs américaines et des sociétés cycliques de l'emballage (Smurfit Kappa) en partie compensée par une stabilité des valeurs européennes et une baisse des valeurs chinoises en raison des confinements (China Mengniu Dairy). En Octobre, nous avons renforcé les sociétés exposées au marché américain dans les Produits Alimentaires. Pour les prochains mois, le secteur de l'Agriculture devrait être soutenu par la hausse des prix des céréales, tirés par la demande chinoise depuis 2021 mais aussi par les risques pesant sur l'approvisionnement venant d'Ukraine et de Russie. Des prix élevés devraient stimuler la demande dans ce secteur. Les secteurs Produits Alimentaires et Distribution Alimentaire doivent répercuter la hausse des prix des produits agricoles dans leurs prix de vente. C'est un processus graduel et il faudra probablement attendre plusieurs mois pour voir une remontée des marges. Néanmoins, la décélération de la croissance économique mondiale, voire la récession dans certaines régions, pèse sur l'évolution des résultats des entreprises. Dans ce contexte ces deux secteurs défensifs devraient mieux résister que le marché action. Les secteurs cycliques de l'Eau et de la Restauration sont plus à risque dans l'environnement actuel. Le plan d'investissement dans les infrastructures aux Etats-Unis pour l'Eau et la fin des confinements (hors Chine) pour la Restauration, devraient néanmoins amortir l'impact macroéconomique négatif. Dans la Restauration, nous favorisons la restauration collective qui bénéficie d'une bonne dynamique de gain de nouveaux contrats après des années 2020-2021 très difficiles.

Novembre 2022

Les marchés actions ont progressé en novembre grâce à une inflation plus faible et des nouvelles positives venant de Chine. Réagissant à une inflation plus faible, la banque centrale américaine pourrait ralentir la hausse des taux, réduisant le risque de forte récession. Il semble aussi que le gouvernement chinois adopterait une position moins stricte sur les confinements, permettant un rebond de la croissance. Les secteurs cycliques des matériaux, des financières et des industrielles ont fortement progressé sur le mois. Le secteur de l'énergie a baissé et celui de la consommation cyclique est resté relativement stable. Food for Generations est en hausse sur le mois mais a sous-performé l'indice MSCI World. Les secteurs et les valeurs cycliques ont surperformé les secteurs et les valeurs défensives. On note aussi une bonne performance des valeurs de croissance grâce à la baisse des taux d'intérêts. Le secteur cyclique de l'Eau affiche la meilleure performance avec une valeur industrielle comme Kurita Water. Malgré leur caractère globalement défensif, les Produits Alimentaires ont bien progressé grâce aux valeurs cycliques de l'emballage (International Paper), aux valeurs chinoises (China Mengniu Dairy) ainsi qu'à certaines valeurs de croissance (Symrise). Les valeurs défensives américaines sont stables sur le mois. Le secteur cyclique de l'Agriculture est en hausse significative sur le mois notamment grâce à la performance des machines agricoles. Deere a publié des perspectives 2023 encourageantes avec une hausse du chiffre d'affaires supérieure à 10% et une augmentation des marges. Le secteur de la Restauration a modérément progressé en novembre. Le secteur défensif de la Distribution Alimentaire a baissé de manière significative, notamment Dollar General et Ahold Delhaize. Pour les prochains mois, le secteur de l'Agriculture devrait être soutenu par la hausse des prix des céréales, tirés par la demande chinoise depuis 2021 mais aussi par les risques pesant sur l'approvisionnement venant d'Ukraine et de Russie. Des prix élevés devraient stimuler la demande dans ce secteur. Les secteurs Produits Alimentaires et Distribution Alimentaire doivent répercuter la hausse des prix des produits agricoles dans leurs prix de vente.

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C'est un processus graduel et il faudra probablement attendre plusieurs mois pour voir une remontée des marges. Néanmoins, la décélération de la croissance économique mondiale, voire la récession dans certaines régions, pèse sur l'évolution des résultats des entreprises. Dans ce contexte ces deux secteurs défensifs devraient mieux résister que le marché action. Les secteurs cycliques de l'Eau et de la Restauration sont plus à risque dans l'environnement actuel. Le plan d'investissement dans les infrastructures aux Etats-Unis pour l'Eau et la fin des confinements (hors Chine) pour la Restauration, devraient néanmoins amortir l'impact macroéconomique négatif. Dans la Restauration, nous favorisons la restauration collective qui bénéficie d'une bonne dynamique de gain de nouveaux contrats après des années 2020-2021 très difficiles.

Décembre 2022

Les marchés actions ont fortement baissé en décembre en raison d'un rebond significatif des taux d'intérêt. La baisse de l'inflation n'est pas encore suffisante pour que les banques centrales changent significativement leurs politiques monétaires restrictives. Tous les secteurs ont baissé sur le mois. Les secteurs des technologies de l'information, de la consommation cyclique et des services de communication affichent les pires performances. Les secteurs des utilities, de la santé et de la consommation stable ont le mieux résisté. Food for Generations est en baisse sur le mois mais a surperformé l'indice MSCI World grâce à la résistance des Produits Alimentaires et de la Restauration. Dans la Restauration, le segment de la restauration collective a bien résisté (Sodexo, Compass) grâce une bonne dynamique de gain de nouveaux contrats et un redressement des marges. Les Produits Alimentaires ont été résistants (Conagra, Danone) et ont bénéficié de l'acquisition de Christian Hansen par Novozymes, deux producteurs d'ingrédients. Par contre des valeurs de croissance comme Symrise et Kerry Group ont été pénalisées par la hausse des taux d'intérêt. Le secteur de l'Eau a relativement résisté grâce à American Water Works. L'Agriculture a baissé en ligne avec le marché. Le segment des machines agricoles a bien résisté, notamment Agco qui a annoncé des perspectives 2023 et des objectifs 2026 encourageants. Les performances ont été disparates dans la Distribution Alimentaire avec une assez bonne résistance de Ahold Delhaize et Carrefour mais une forte baisse de Sysco (distribution pour les restaurants). En décembre nous avons renforcé le secteur défensif des Produits Alimentaires. Pour les prochains mois, le secteur de l'Agriculture devrait être soutenu par la hausse des prix des céréales, tirés par la demande chinoise depuis 2021 mais aussi par les risques pesant sur l'approvisionnement venant d'Ukraine et de Russie. Des prix élevés devraient stimuler la demande dans ce secteur. Les secteurs Produits Alimentaires et Distribution Alimentaire doivent répercuter la hausse des prix des produits agricoles dans leurs prix de vente. C'est un processus graduel et il faudra probablement attendre plusieurs mois pour voir une remontée des marges. Néanmoins, la décélération de la croissance économique mondiale, voire la récession dans certaines régions, pèse sur l'évolution des résultats des entreprises. Dans ce contexte ces deux secteurs défensifs devraient mieux résister que le marché action. Les secteurs cycliques de l'Eau et de la Restauration sont plus à risque dans l'environnement actuel. Le plan d'investissement dans les infrastructures aux Etats-Unis pour l'Eau et la fin des confinements (hors Chine) pour la Restauration, devraient néanmoins amortir l'impact macroéconomique négatif. Dans la Restauration, nous favorisons la restauration collective qui bénéficie d'une bonne dynamique de gain de nouveaux contrats après des années 2020-2021 très difficiles.

Janvier 2023

Les marchés actions ont fortement monté en janvier, la baisse de l'inflation pouvant déclencher la fin de la hausse des taux de la banque centrale américaine. Les secteurs des technologies de l'information, de la consommation cyclique et des services de communication affichent les meilleures performances. Les secteurs défensifs des utilities, de la santé et de la consommation stable ont par contre baissé. Ces performances sectorielles sont l'opposé du mois de décembre. Food for Generations est en hausse sur le mois mais a sous-performé l'indice MSCI World principalement en raison de la hausse modérée des Produits Alimentaires, de l'Agriculture et de la Distribution Alimentaire. D'une manière générale, les valeurs qui ont bien performé l'année dernière ont baissé ou modérément monté alors que les valeurs qui ont souffert l'année dernière ont fortement rebondi. Le secteur cyclique de l'Eau a fortement progressé, notamment Pentair qui a publié des résultats rassurants. Le secteur cyclique de la Restauration a poursuivi sa bonne performance notamment grâce à Darden. Les Produits Alimentaires et la Distribution Alimentaire ont progressé de manière modérée avec une baisse des valeurs défensives américaines comme Dollar General et Conagra et un rebond des valeurs cycliques et européennes qui avaient souffert en 2022 (Seb, International Paper). L'Agriculture a aussi modérément progressé en raison de la baisse des machines agricoles (Deere, Agco) qui avaient fortement progressé en 2022. En janvier, nous avons réduit notre exposition à la Restauration suite à la bonne performance du secteur en 2022 et depuis le début de l'année. Pour les prochains mois, le secteur de l'Agriculture devrait être soutenu par la hausse des prix des céréales, tirés par la demande chinoise depuis 2021 mais aussi par les risques pesant sur l'approvisionnement venant d'Ukraine et de Russie. Des prix élevés

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

devraient stimuler la demande dans ce secteur. Les secteurs Produits Alimentaires et Distribution Alimentaire doivent répercuter la hausse des prix des produits agricoles dans leurs prix de vente. C'est un processus graduel et il faudra probablement attendre plusieurs mois pour voir une remontée des marges. Néanmoins, la décélération de la croissance économique mondiale, voire la récession dans certaines régions, pèse sur l'évolution des résultats des entreprises. Dans ce contexte ces deux secteurs défensifs devraient mieux résister que le marché action. Les secteurs cycliques de l'Eau et de la Restauration sont plus à risque dans l'environnement actuel. Le plan d'investissement dans les infrastructures aux Etats-Unis pour l'Eau et la fin des confinements pour la Restauration, devraient néanmoins amortir l'impact macroéconomique négatif. Dans la Restauration, nous favorisons la restauration collective qui bénéficie d'une bonne dynamique de gain de nouveaux contrats après des années 2020-2021 très difficiles.

Février 2023

Les marchés actions sont restés stables en février, la remontée des taux d'intérêt ayant stoppé la hausse du début d'année. Des données économiques meilleures que prévues font craindre une persistance de politiques monétaires restrictives. Les secteurs des technologies de l'information et des industriels affichent les meilleures performances. Les secteurs de l'immobilier, des matériaux et de l'énergie ont baissé de manière significative. Food for Generations est en légère hausse sur le mois, surperformant l'indice MSCI World principalement grâce à la bonne performance du secteur de la Distribution Alimentaire. Ce dernier a bénéficié de publications de résultats rassurantes de la part de Ahold Delhaize et Carrefour. Des rumeurs de rapprochement entre Carrefour et Auchan ont refait surface. Le secteur de l'Eau a modérément monté grâce aux valeurs industrielles comme Pentair et Kurita Water. Le secteur de l'Agriculture a légèrement baissé avec des performances disparates. On note la bonne performance de Agco (machines agricoles) mais une forte baisse de Trimble en raison d'une baisse de ses marges dans ces activités hors agriculture. Les Produits Alimentaires ont aussi légèrement baissé avec des performances disparates. Seb (petit équipement pour la cuisine) et AB Foods ont fortement monté alors que 2023 devrait marquer une reprise de chiffre d'affaires et de marge. En revanche, la saison des résultats a été mitigée dans les ingrédients et IFF a fortement baissé en raison d'une détérioration significative de sa rentabilité. Les valeurs cycliques de l'emballage (International Paper) ont aussi fortement corrigé après un bon début d'année. Le secteur de la Restauration est aussi en baisse sur le mois (Sodexo) après une bonne année 2022 et un bon début d'année 2023. En février, nous avons réduit l'exposition au secteur de la Restauration (très bonne performance en 2022) au profit des Produits Alimentaires. Pour les prochains mois, le secteur de l'Agriculture devrait être soutenu par des prix des céréales qui resteraient élevés. Le niveau des stocks est relativement faible et il faudrait de bonnes récoltes en 2023 pour les ramener à un niveau normal. De plus, il y a toujours des risques pesant sur l'approvisionnement venant d'Ukraine et de Russie. Les secteurs Produits Alimentaires et Distribution Alimentaire ont assez bien réussi à répercuter la hausse des coûts dans leurs prix de vente. L'évolution des volumes de ventes en 2023 est un risque. Néanmoins, la décélération de la croissance économique mondiale, voire la récession dans certaines régions, pèse sur l'évolution des résultats des entreprises. Dans ce contexte ces deux secteurs défensifs devraient mieux résister que le marché action. Les secteurs cycliques de l'Eau et de la Restauration sont plus à risque dans l'environnement actuel. Dans la Restauration, nous favorisons la restauration collective qui bénéficie d'une bonne dynamique de gain de nouveaux contrats après des années 2020-2021 très difficiles.

Mars 2023

Les marchés actions ont légèrement monté en mars, malgré la faillite de banques aux Etats-Unis et la nécessité de sauver le Credit Suisse. L'action des banques centrales a permis de limiter la contagion. Les secteurs des technologies de l'information et des services de communications ont fortement monté et joué le rôle de secteurs refuges. Le secteur des financières a fortement baissé. Les secteurs cycliques comme l'énergie, les matériaux et les industrielles ont modérément baissé. Food for Generations est en baisse sur le mois, sous-performant l'indice MSCI World principalement en raison de la baisse du secteur Agriculture. Ce dernier a souffert de son profil cyclique, en particulier les machines agricoles (CNH Industrial) et la nutrition animale (DSM). Le secteur cyclique de l'Eau a aussi baissé (Pentair). Les secteurs Distribution Alimentaire et Produits Alimentaires sont restés relativement stables avec une bonne performance des valeurs défensives comme Ahold Delhaize et Danone compensée par une baisse des valeurs plus cycliques dans l'emballage notamment (Smurfit Kappa). Le secteur de la Restauration a par contre monté grâce à la restauration collective (Compass, Sodexo). En mars, nous avons renforcé les Produits Alimentaires en mettant l'accent sur des valeurs défensives ou de croissance. Pour les prochains mois, le secteur de l'Agriculture devrait être soutenu par des prix des céréales qui resteraient élevés. Le niveau des stocks est relativement faible et il faudrait de bonnes récoltes en 2023 pour les ramener à un niveau normal. De plus, il y a toujours des risques pesant sur

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

l'approvisionnement venant d'Ukraine et de Russie. Les secteurs Produits Alimentaires et Distribution Alimentaire ont assez bien réussi à répercuter la hausse des coûts dans leurs prix de vente. L'évolution des volumes de ventes en 2023 est un risque. Néanmoins, la décélération de la croissance économique mondiale, voire la récession dans certaines régions, pèse sur l'évolution des résultats des entreprises. Dans ce contexte ces deux secteurs défensifs devraient mieux résister que le marché action. Les secteurs cycliques de l'Eau et de la Restauration sont plus à risque dans l'environnement actuel. Dans la Restauration, nous favorisons la restauration collective qui bénéficie d'une bonne dynamique de gain de nouveaux contrats après des années 2020-2021 très difficiles.

Avril 2023

Les marchés actions ont légèrement monté en avril avec d'un côté l'espoir de la fin de la hausse des taux d'intérêt et de l'autre la crainte d'une récession économique dans les pays développés. Les secteurs des technologies de l'information et de la consommation cyclique ont baissé après un excellent début d'année. Les secteurs défensifs comme la santé, la consommation de base et les utilities ont progressé. Food for Generations est en hausse sur le mois et a surperformé l'indice MSCI World grâce aux bonnes performances dans les Produits Alimentaires et la Restauration. Un profil défensif et des publications de résultats satisfaisantes ont soutenu les Produits Alimentaires. Les sociétés d'ingrédients comme Symrise et Kerry Group ainsi que Danone ont bien progressé. La situation est par contre plus difficile dans l'emballage avec une baisse significative des volumes de vente. International Paper a baissé sur le mois. La Restauration est en forte hausse grâce à la restauration collective avec des titres comme Sodexo et Compass qui sont en phase de reprise après les années de confinements. La Distribution Alimentaire est aussi en hausse sur le mois (Ahold Delhaize, Dollar General). Le secteur de l'Eau est resté relativement stable. L'Agriculture est en baisse sur le mois, notamment les machines agricoles (Deere, CNH) malgré une bonne dynamique de résultat. Les prix des céréales ont baissé depuis le pic du milieu de l'année 2022 mais ils restent à des niveaux historiquement élevés. Il faudra de bonnes récoltes dans l'hémisphère nord en 2023 pour faire remonter le niveau relativement bas des stocks. Cela devrait soutenir le prix des céréales. En avril, nous avons renforcé les Produits Alimentaires en mettant l'accent sur des valeurs défensives ou de croissance. Pour les prochains mois, le secteur de l'Agriculture devrait être soutenu par des prix des céréales qui resteraient élevés. Le niveau des stocks est relativement faible et il faudrait de bonnes récoltes en 2023 pour les ramener à un niveau normal. De plus, il y a toujours des risques pesant sur l'approvisionnement venant d'Ukraine et de Russie. Les secteurs Produits Alimentaires et Distribution Alimentaire ont assez bien réussi à répercuter la hausse des coûts dans leurs prix de vente. L'évolution des volumes de ventes en 2023 est un risque. Néanmoins, la décélération de la croissance économique mondiale, voire la récession dans certaines régions, pèse sur l'évolution des résultats des entreprises. Dans ce contexte ces deux secteurs défensifs devraient mieux résister que le marché action. Les secteurs cycliques de l'Eau et de la Restauration sont plus à risque dans l'environnement actuel. Dans la Restauration, nous favorisons la restauration collective qui bénéficie d'une bonne dynamique de gain de nouveaux contrats après des années 2020-2021 très difficiles.

Mai 2023

Les marchés actions ont monté en mai, tirés par les secteurs des technologies de l'information et des services de communication sur le thème de l'intelligence artificielle. La plupart des autres secteurs ont baissé, qu'ils soient cycliques comme les matériaux et l'énergie ou défensifs comme la consommation stable ou les utilities. Food for Generations est en baisse sur le mois, sous-performant l'indice MSCI World en raison de la baisse de secteurs défensifs comme la Distribution Alimentaire et les Produits Alimentaires ainsi que du secteur cyclique de l'Agriculture. Ce dernier a été pénalisé par une baisse de 5% à 10% du prix des céréales alors que le Département Américain de l'Agriculture prévoit une hausse significative des récoltes aux Etats-Unis cette année. Les machines agricoles (Deere, CNH) ont baissé de manière significative malgré la publication de résultats records pour Deere. Malgré les craintes de récession, le secteur défensif de la Distribution Alimentaire a fortement baissé (Ahold Delhaize, Carrefour). Ahold Delhaize a publié des résultats rassurants. Après la fin du mois, Dollar General a néanmoins révisé en baisse ses prévisions de chiffre d'affaire et de marge. Cette déception semble néanmoins spécifique à la société. Le secteur des Produits Alimentaires a lui aussi pâti de son profil défensif (Symrise, Danone). Seul le secteur de la Restauration termine le mois en hausse significative, toujours tiré par la restauration collective (Compass, Sodexo). En mai, nous avons réduit notre exposition à l'Agriculture et à Dollar General dans la Distribution Alimentaire. Malgré une baisse depuis le début de l'année, les prix des céréales restent à des niveaux historiquement élevés ce qui devrait soutenir le secteur de l'Agriculture. Le niveau des stocks est relativement faible et il faudrait de bonnes récoltes en 2023 pour les ramener à un niveau normal. De plus, il y a toujours des risques pesant sur l'approvisionnement venant d'Ukraine et de Russie. Les secteurs Produits Alimentaires et Distribution Alimentaire ont assez bien

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

réussi à répercuter la hausse des coûts dans leurs prix de vente. L'évolution des volumes de ventes en 2023 est un risque. Néanmoins, la décélération de la croissance économique mondiale, voire la récession dans certaines régions, pèse sur l'évolution des résultats des entreprises. Dans ce contexte ces deux secteurs défensifs devraient mieux résister que le marché action. Les secteurs cycliques de l'Eau et de la Restauration sont plus à risque dans l'environnement actuel. Dans la Restauration, nous favorisons la restauration collective qui bénéficie d'une bonne dynamique de gain de nouveaux contrats après des années 2020-2021 très difficiles.

Juin 2023

Les marchés actions ont monté en juin, tirés par les secteurs cycliques comme la consommation cyclique, les industrielles et les matériaux. Les secteurs défensifs comme les utilities, la consommation stable et la santé ont faiblement progressé. Food for Generations est en légère baisse sur le mois, sous-performant l'indice MSCI World en raison de la baisse du secteur Produits Alimentaires et de la stagnation des secteurs Distribution Alimentaire et Restauration. Les Produits Alimentaires ont souffert d'une baisse des sociétés d'ingrédients suite à l'avertissement sur résultats de Croda et DSM Firmenich qui mentionnent une poursuite de la phase de déstockage et une faiblesse de la demande finale. La demande de produits alimentaires marque le pas avec des baisses de volumes suite à la forte hausse des prix de vente (General Mills). La Distribution Alimentaire a souffert de la baisse de Dollar General qui n'a pas bénéficié de son positionnement sur les consommateurs à revenus faibles ou moyens. La société semble perdre des parts de marché et subir des surcoûts. Les autres sociétés du secteur comme Ahold Delhaize et Walmart ont par contre publié de bons résultats et sont en hausse sensible sur le mois. Le secteur de la Restauration est seulement stable sur le mois. Après un excellent début d'année, la restauration collective (Compass, Sodexo) est restée stable en juin. Le secteur de l'Agriculture a rebondi en juin, un épisode de sécheresse aux Etats-Unis faisant remonter le prix des matières premières agricoles. Les machines agricoles (Deere, CNH) sont en forte hausse sur le mois. Le secteur de l'Eau a bien progressé principalement grâce aux valeurs industrielles comme Pentair. Les utilities ont par contre baissé (American Water Works) probablement en raison de la hausse des taux d'intérêt. En juin, nous avons vendu notre position sur Dollar General et réduit notre exposition aux sociétés d'ingrédients (International Flavors notamment). Malgré une baisse depuis le début de l'année, les prix des céréales restent à des niveaux historiquement élevés ce qui devrait soutenir le secteur de l'Agriculture. Le niveau des stocks est relativement faible et il faudrait de bonnes récoltes en 2023 pour les ramener à un niveau normal. De plus, il y a toujours des risques pesant sur l'approvisionnement venant d'Ukraine et de Russie. Les secteurs Produits Alimentaires et Distribution Alimentaire ont assez bien réussi à répercuter la hausse des coûts dans leurs prix de vente. L'évolution des volumes de ventes en 2023 est un risque. Néanmoins, la décélération de la croissance économique mondiale, voire la récession dans certaines régions, pèse sur l'évolution des résultats des entreprises. Dans ce contexte ces deux secteurs défensifs devraient mieux résister que le marché action. Les secteurs cycliques de l'Eau et de la Restauration sont plus à risque dans l'environnement actuel. Dans la Restauration, nous favorisons la restauration collective qui bénéficie d'une bonne dynamique de gain de nouveaux contrats après des années 2020-2021 très difficiles.

Juillet 2023

Les marchés actions ont monté en juillet grâce à une baisse de l'inflation et un marché de l'emploi qui reste dynamique. Cet environnement a plutôt profité aux secteurs cycliques comme l'énergie, les financières et les services de communication. Les secteurs défensifs comme la santé et la consommation de base ont faiblement progressé. Food for Generations est en hausse sur le mois mais a sous-performé l'indice MSCI World en raison de la baisse du secteur Restauration. Après un très bon début d'année, le segment de la restauration collective a subi une correction (Compass, Sodexo) malgré des perspectives qui restent bonnes. Inversement, le secteur de l'Agriculture qui a connu un début d'année difficile, a rebondi (Deere, Mowi). Le secteur de l'Eau a poursuivi sa hausse avec notamment de bons résultats publiés par Pentair. Les Produits Alimentaires ont bénéficié du rebond des valeurs les plus cycliques, dans l'emballage notamment (International Paper, Smurfit Kappa) alors que la demande semble avoir atteint son point bas. On note néanmoins une faiblesse des volumes de ventes dans les produits alimentaires aux Etats-Unis (Conagra). La Distribution Alimentaire a modérément progressé, tirée par des résultats rassurants de Carrefour. Il n'a pas eu de mouvement significatif sur le portefeuille en juillet. Malgré une baisse depuis le début de l'année, les prix des céréales restent à des niveaux historiquement élevés ce qui devrait soutenir le secteur de l'Agriculture. Le niveau des stocks est relativement faible et il faudrait de bonnes récoltes en 2023 pour les ramener à un niveau normal. De plus, il y a toujours des risques pesant sur l'approvisionnement venant d'Ukraine et de Russie. Les secteurs Produits Alimentaires et Distribution Alimentaire ont assez bien réussi à répercuter la hausse des coûts dans leurs prix de vente. L'évolution des volumes de ventes en 2023 est un risque.

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Néanmoins, la décélération de la croissance économique mondiale, voire la récession dans certaines régions, pèse sur l'évolution des résultats des entreprises. Dans ce contexte ces deux secteurs défensifs devraient mieux résister que le marché action. Les secteurs cycliques de l'Eau et de la Restauration sont plus à risque dans l'environnement actuel. Dans la Restauration, nous favorisons la restauration collective qui bénéficie d'une bonne dynamique de gain de nouveaux contrats après des années 2020-2021 très difficiles.

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille CPR ES Food For Generations et de son benchmark s'établissent à :

- Part CPR ES Food For Generations - Assureur en devise EUR : -7,73% / 4,95% avec une Tracking Error de 7,36%

- Part CPR ES Food For Generations - F en devise EUR : -7,72% / 4,95% avec une Tracking Error de 7,35%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
CPR INVEST FOOD FOR GENERATIONS I ACC	1 395 629,44	848 527,35

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Vie du fonds sur l'exercice sous revue

Changements intervenus au cours de la période :

Depuis le **07 octobre 2022**, les modifications suivantes ont été apportées sur la documentation juridique de votre FCPE en sa qualité d'**OPC nourriciers de la SICAV CPR Invest** impactée identiquement sur la modification suivante :

- **Insertion des mentions relatives aux limites de l'approche « Best-in-Class » de la politique d'investissement** à des fins d'alignement avec la doctrine de l'Autorité des Marchés Financiers DOC-2020-03 et par souci de transparence vis-à-vis des investisseurs :

« L'approche Best-in-class n'exclut aucun secteur d'activité a priori. Tous les secteurs économiques sont donc représentés dans cette approche et le FCP peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le FCP applique les exclusions mentionnées ci-dessus. »

Depuis le **1^{er} décembre 2022**, le niveau de risque de votre FCPE, pour ses parts « F » et « Assureur » est de 6 (*en lieu et place de 5*) sur l'échelle de risque présentée dans le DICI.

Depuis le **1^{er} janvier 2023**, la documentation juridique de votre FCPE a été modifiée comme suit :

- **Reclassification des OPC de CPR Asset Management sujets à l'Article 9 du Règlement SFDR en article 8 :**

CPR Asset Management a décidé de reclassifier les OPC sujets à l'Article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR ») en OPC sujets à l'Article 8 du Règlement SFDR.

Cette reclassification fait suite aux publications européennes quant à l'interprétation réglementaire stricte de l'article 9 du Règlement SFDR.

Aussi, votre FCPE est classé article 8 du Règlement SFDR (*et non plus article 9 du Règlement SFDR*)

- **Insertion dans le règlement de votre FCPE des informations précontractuelles (PCD) conformément à SFDR niveau II :**

Le Règlement Délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le Règlement SFDR (« SFDR Niveau II ») définissant les normes techniques de réglementation (RTS) à utiliser par les acteurs des marchés financiers et les produits financiers lors de la publication d'informations liées au développement durable en vertu du Règlement SFDR a été adopté et publié le 25 juillet 2022 au Journal officiel de l'UE et est applicable depuis le 01/01/2023.

Ainsi et afin de se conformer à SFDR Niveau II, il a été ajouté au règlement de votre FCPE une nouvelle annexe intégrant les informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales (PCD) qui détaille le contenu des informations requises en vertu du Règlement SFDR et du règlement taxonomie (Article 8 du Règlement SFDR).

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations spécifiques

OPC nourricier

En tant qu'OPC nourricier, le Fonds est investi en actions de l'OPC maître CPR Invest – Food For Generations et en liquidités conformément à la réglementation en vigueur.

Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC CPR Invest – Food For Generations.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0.00% TTC, dont 0.00% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0.00% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0.00% TTC, dont 0.00% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0.00% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR.

Droit de vote

Les informations et documents relatifs à la politique de vote et à l'exercice des droits de vote en Assemblée Générale des OPC de CPR Asset Management sont adressés aux actionnaires ou porteurs de parts sur simple demande écrite à l'adresse postale de la société de gestion : CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur – CS 61595 – 75730 Paris Cedex 15. Site internet : www.cpr-am.com Télécopie : 01-53-15-70-70.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la société de gestion ou par les entités de son Groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques du bilan : 3. Compléments d'information, 3.9.3. Instruments financiers du Groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier, sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPCVM ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

L'Engagement.

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 100,00%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,00%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations réglementaires

Description succincte de la procédure de choix des intermédiaires

Le comité courtiers et contreparties de CPR AM est l'instance qui valide formellement la liste des intermédiaires, contreparties et brokers de recherche sélectionnés par la société de gestion. Le comité courtiers et contreparties se réunit plusieurs fois par an. Présidé par la Direction Générale de CPR AM, il rassemble le Directeur des Investissements, les Directeurs de Gestion, les représentants de la table de négociation Amundi Intermédiation, le Responsable du Service Juridique, le Responsable du Contrôle des Risques et le Responsable de la Conformité.

Le comité courtiers et contreparties a pour objet :

- d'arrêter la liste des courtiers/intermédiaires financiers ;
- de suivre les volumes (courtages sur les actions et montant net pour les autres produits) affectés à chaque courtier ;
- de se prononcer sur la qualité des prestations des courtiers.

L'appréciation des brokers et contreparties en vue de définir ceux figurant sur la liste autorisée et les volumes maximum admis pour chacun d'entre eux, fait intervenir plusieurs équipes qui se prononcent au regard de différents critères :

- Risque de contrepartie ;
- Qualité de l'exécution des ordres ;
- Evaluation des prestations d'aide à la décision d'investissement.

Rapport relatif à la politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires

Conformément à l'article 314-75-V du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, CPR Asset Management tient à la disposition des porteurs le rapport relatif à sa politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires qui lui fournissent des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres et décrivant la politique arrêtée en la matière. Ce rapport fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation facturés aux OPC de CPR AM

Conformément à l'article 314-82 du règlement générale de l'Autorité des Marchés Financiers, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation précisant les conditions dans lesquelles CPR Asset Management a eu recours pour l'exercice clos à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres fait l'objet d'un document publié sur le site de CPR Asset Management : www.cpr-am.com.

Politique de Rémunérations

Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de CPR AM est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Au cours de l'année 2022, les effectifs de CPR AM ont augmenté du fait de l'intégration de collaborateurs issus de la société Lyxor.

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par CPR AM à l'ensemble de son personnel (120 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 16 764 528 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par CPR AM sur l'exercice : 10 866 782 euros, soit 65% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par CPR AM sur l'exercice : 5 897 746 euros, soit 35% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 1 819 960 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (6 collaborateurs au 31 décembre 2022). Du fait du nombre réduit de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à cette catégorie de personnel n'est pas publié.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
 - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
 - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
 - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
 - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
 - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

CPR AM applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que CPR AM exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de CPR AM. De plus, CPR AM met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles CPR AM a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

Politique Charbon

CPR AM exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport) ;
- Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction ;
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse ;
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

Application en gestion passive :

• Fonds passifs ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de CPR AM (à l'exception des indices très concentrés).

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

• Fonds passifs non ESG

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de CPR AM répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de CPR AM mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, CPR AM a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

Politique sur le tabac

Depuis 2018, CPR AM limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1 000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de CPR AM s'applique au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, CPR AM est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. CPR AM applique ainsi les règles suivantes :

Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).

Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par CPR AM sont disponibles sur son site Internet : <https://www.cpr-am.fr/Investissement-Responsable>.

* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

CPR ES FOOD FOR GENERATIONS

Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Société de Gestion :
CPR Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2023

Aux porteurs de parts du FCPE CPR ES FOOD FOR GENERATIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif CPR ES FOOD FOR GENERATIONS constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 4 décembre 2023.

Paris La Défense, le 4 décembre 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS



Jean-Marc LECAT

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Comptes annuels

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Actif au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	29/07/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	6 223 935,09	6 127 709,00
OPC MAÎTRE	6 223 935,09	6 127 709,00
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
CRÉANCES	3 260,51	6 109,63
Opérations de change à terme de devises		
Autres	3 260,51	6 109,63
COMPTES FINANCIERS		
Liquidités		
TOTAL DE L'ACTIF	6 227 195,60	6 133 818,63

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Passif au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	29/07/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 287 472,68	6 127 500,53
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-25 537,78	15 095,97
Résultat de l'exercice (a,b)	-48 058,30	-26 233,56
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	6 213 876,60	6 116 362,94
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	13 307,14	14 313,94
Opérations de change à terme de devises		
Autres	13 307,14	14 313,94
COMPTES FINANCIERS	11,86	3 141,75
Concours bancaires courants	11,86	3 141,75
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	6 227 195,60	6 133 818,63

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Hors-Bilan au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	29/07/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte de Résultat au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	29/07/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3,45	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	3,45	
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	36,99	110,08
Autres charges financières		
TOTAL (2)	36,99	110,08
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-33,54	-110,08
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	45 819,49	16 457,48
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-45 853,03	-16 567,56
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-2 205,27	-9 666,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-48 058,30	-26 233,56

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexes aux comptes annuels

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009122142 - CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F : Taux de frais maximum de 0,75% TTC.

FR00140037D7 - CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR : Taux de frais maximum de 0,75% TTC .

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 907,00 euros , ils sont pris en charge par le fonds.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F	Capitalisation	Capitalisation
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR	Capitalisation	Capitalisation

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

2. Évolution de l'actif net au 31/07/2023 en EUR

	31/07/2023	29/07/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	6 116 362,94	2 797 386,91
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC) (*)	2 257 037,29	4 179 381,18
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 662 794,60	-741 982,88
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 205,75	9 282,31
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-27 185,40	-5 633,33
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-425 896,35	-105 503,69
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-244 679,53	181 216,82
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-181 216,82	-286 720,51
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-45 853,03	-16 567,56
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	6 213 876,60	6 116 362,94

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Détail des collectes (*)

	31/07/2023	29/07/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	2 257 037,29	4 179 381,18
Versements de la réserve spéciale de participation	324 406,19	1 322 636,54
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)		
Versement de l'intéressement	324 800,57	1 096 793,35
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)		0,74
Versements volontaires	251 346,54	80 604,58
Abondements de l'entreprise	599 700,47	339 531,48
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	756 783,52	1 339 814,49
Transferts provenant d'un CET		
Transferts provenant de jours de congés non pris		
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>		
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	1 662 794,60	741 982,88
Rachats	912 001,62	582 680,50
Transferts à destination d'un autre OPC	750 792,98	159 302,38

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/07/2023
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	1 157,50
	Souscriptions à recevoir	2 103,01
TOTAL DES CRÉANCES		3 260,51
DETTES		
	Rachats à payer	3 267,72
	Frais de gestion fixe	10 039,42
TOTAL DES DETTES		13 307,14
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-10 046,63

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F		
Parts souscrites durant l'exercice	20 070,9706	2 257 037,29
Parts rachetées durant l'exercice	-14 884,6640	-1 662 794,60
Solde net des souscriptions/rachats	5 186,3066	594 242,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	56 576,7275	
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	17,1438	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	31/07/2023
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	45 804,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Rétrocessions des frais de gestion	
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	14,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,76
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	31/07/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/07/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/07/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/07/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			6 223 935,09
	LU1653749918	CPR INVEST FOOD FOR GENERATIONS I ACC	6 223 935,09
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			6 223 935,09

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/07/2023	29/07/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-48 058,30	-26 233,56
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-48 058,30	-26 233,56

	31/07/2023	29/07/2022
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-48 043,63	-26 225,68
Total	-48 043,63	-26 225,68

	31/07/2023	29/07/2022
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-14,67	-7,88
Total	-14,67	-7,88

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/07/2023	29/07/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-25 537,78	15 095,97
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-25 537,78	15 095,97

	31/07/2023	29/07/2022
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-25 530,07	15 090,94
Total	-25 530,07	15 090,94

	31/07/2023	29/07/2022
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-7,71	5,03
Total	-7,71	5,03

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	29/07/2022	31/07/2023
Actif net Global en EUR	900,65	334 051,01	2 797 386,91	6 116 362,94	6 213 876,60
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F en EUR					
Actif net	900,65	334 051,01	2 795 229,99	6 114 322,02	6 211 993,45
Nombre de titres	8,9181	3 276,9990	22 220,7757	51 390,4209	56 576,7275
Valeur liquidative unitaire	100,99	101,93	125,79	118,97	109,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,02	3,58	2,60	0,29	-0,45
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,06	-0,77	-0,87	-0,51	-0,84
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR en EUR					
Actif net			2 156,92	2 040,92	1 883,15
Nombre de titres			17,1438	17,1438	17,1438
Valeur liquidative unitaire			125,81	119,04	109,84
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			1,32	0,29	-0,44
Capitalisation unitaire sur résultat			-0,50	-0,45	-0,85

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
LUXEMBOURG				
CPR INVEST FOOD FOR GENERATIONS I ACC	EUR	46,2611	6 223 935,09	100,16
TOTAL LUXEMBOURG			6 223 935,09	100,16
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			6 223 935,09	100,16
TOTAL Organismes de placement collectif			6 223 935,09	100,16
Créances			3 260,51	0,05
Dettes			-13 307,14	-0,21
Comptes financiers			-11,86	
Actif net			6 213 876,60	100,00

Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS part ASSUREUR	EUR	17,1438	109,84
Part CPR ES FOOD FOR GENERATIONS F	EUR	56 576,7275	109,79

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif

environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
CPR ES Food For Generations

Identifiant d'entité juridique :
969500H9DG6THNA6JV36

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

☒ ☐ Oui ☒ ☐ Non

☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : _____	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 57,06 % d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : _____	☐ ayant un objectif social
	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **MSCI WORLD**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des composants en fonction de caractéristiques environnementales

et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0,75 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **-0,11 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés à ceux des périodes précédentes car le règlement n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

– ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- Suivi des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur www.amundi.fr.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CPR INVEST - FOOD FOR GENERAT-I-ACC	Fonds	100,00 %	LUX

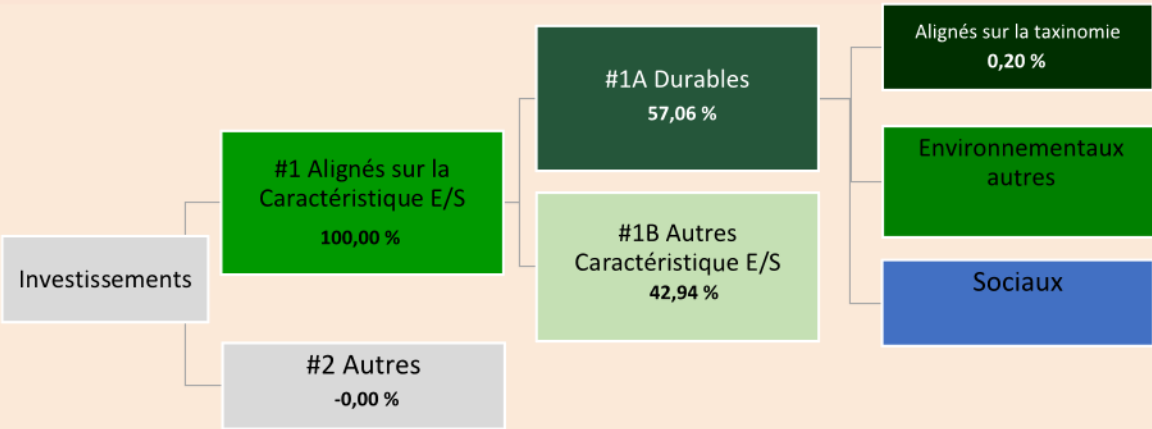
d'investissements
du produit
financier au cours
de la période de
référence, à
savoir: du
01/08/2022 au
31/07/2023



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des
actifs décrit la part
des investissements
dans des actifs
spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	% d'actifs

Fonds	100,00 %
Liquidités	-0,00 %



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 0,20 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.



Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹?

☐

Oui:

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

☒

Non

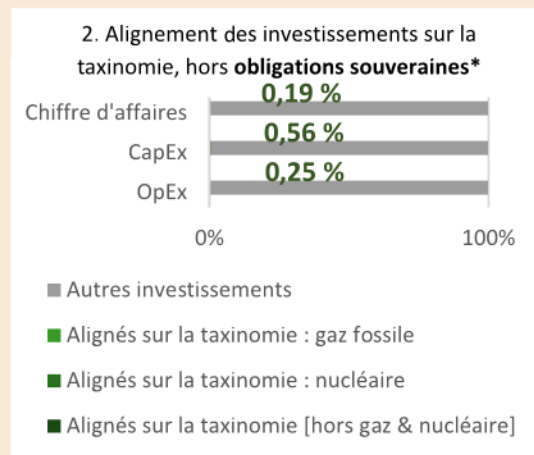
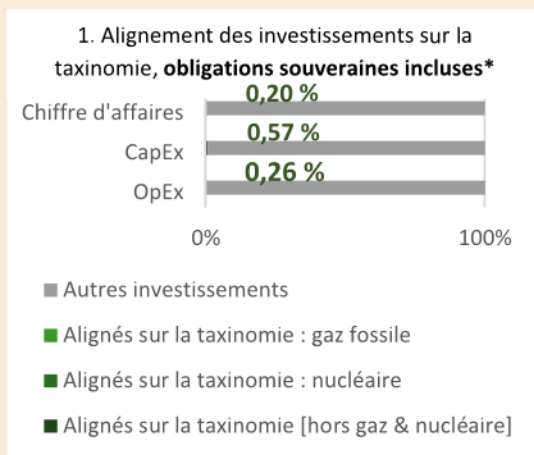
Des données fiables concernant l'alignement à la taxinomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

Au 31/07/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?

Aucune donnée fiable concernant la taxinomie européenne n'était disponible au cours des périodes de référence précédentes.



Le



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?**

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?**

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques

environnemental
es ou sociales
qu'il promeut.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

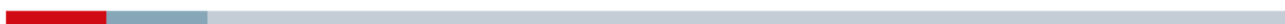
Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

CPR ES Food For Generations

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Rapport annuel de l'OPC Maître

CPR Invest



Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

**Rapport annuel, incluant les états financiers audités
au 31/07/23**

R.C.S. Luxembourg N B189795

CPR Invest

Table des Matières

Organisation et administration	3
Rapport du Conseil d'Administration	4
Rapport d'audit	11
Etat combiné des actifs nets au 31/07/23	15
Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/07/23	16
Compartiments :	17
CPR Invest - Silver Age	17
CPR Invest - Reactive	23
CPR Invest - Defensive	29
CPR Invest - Euro High Dividend (liquidé le 08/09/22)	35
CPR Invest - Dynamic	39
CPR Invest - Global Silver Age	45
CPR Invest - Global Disruptive Opportunities	53
CPR Invest - Climate Action Euro	61
CPR Invest - Food for Generations	68
CPR Invest - Megatrends	76
CPR Invest - GEAR Emerging	82
CPR Invest - GEAR World ESG	92
CPR Invest - Education	100
CPR Invest - Climate Bonds Euro	108
CPR Invest - Climate Action	119
CPR Invest - Future Cities	127
CPR Invest - Global Lifestyles	134
CPR Invest - Global Resources	142
CPR Invest - Global Gold Mines	150
CPR Invest - Smart Trends	158
CPR Invest - Social Impact	165
CPR Invest - MedTech	173
CPR Invest - Credixx Active US High Yield	181
CPR Invest - Credixx Global High Yield	187
CPR Invest - Hydrogen	193
CPR Invest - Blue Economy	201
CPR Invest - Circular Economy (lancé le 14/12/22)	208
CPR Invest - European Strategic Autonomy (lancé le 28/03/23)	216
CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 (lancé le 27/03/23)	223
CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 II (lancé le 29/06/23)	231
Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés	238
Autres notes aux états financiers	259
Informations supplémentaires non auditées	289

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base des rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont reçues sur la base du prospectus d'émission courant accompagné du dernier rapport annuel et, après sa parution, du dernier rapport semestriel.

CPR Invest

Organisation et administration

Siège Social

CPR Invest
Société d'investissement à Capital Variable
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Grand-duché de Luxembourg

Conseil d'Administration de la SICAV

Président :

Mme Nadine Lamotte
Directeur Général Adjoint
CPR Asset Management

Directeurs :

Mme Nadine Lamotte
Directeur Général Adjoint
Directeur de la Gestion Administrative & Financière
CPR Asset Management

Mr Gilles Cutaya
Directeur Adjoint Marketing & Produits
Responsable Stratégie & Innovation
Amundi Asset Management

Mme Emmanuelle Court
Directeur Général Adjoint
Directeur du développement commercial
CPR Asset Management

Mme Sophie Mosnier
Directeur externe

Mr Arnaud Faller
Directeur Général Adjoint
Directeur des Investissements
CPR Asset Management

Société de Gestion :

CPR Asset Management
91-93, Boulevard Pasteur
F-75015 Paris
France

Banque Dépositaire :

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Grand-duché de Luxembourg

Agent Administratif

CACEIS Bank, Luxembourg Branch
5, Allée Scheffer
L-2520 Luxembourg
Grand-duché de Luxembourg

Distributeur Général

CPR Asset Management
91-93, Boulevard Pasteur
F-75015 Paris
France

Cabinet de Révision Agréé :

Deloitte Audit S.à.r.l.
20, Boulevard de Kockelscheuer
L-1821 Luxembourg
Grand-duché de Luxembourg

Rapport du Conseil d'Administration

La conjoncture du 1^{er} août 2022 au 31 juillet 2023

La période a été marquée par aux Etats-Unis et en zone euro par un resserrement monétaire très agressif, et même le plus agressif depuis le début des années 1980. La Fed a poursuivi son cycle de hausses de taux entamé au début de l'année 2022, pour porter sa fourchette cible de taux directeurs à 5,25%/5,50% fin juillet 2023. De son côté, la BCE a fortement augmenté ses taux directeurs et a porté le taux de dépôt à 3,75% fin juillet 2023. A contrario, la Banque populaire de Chine a baissé ses taux directeurs. La Banque du Japon est l'une des rares grandes banques centrales à avoir conservé une politique monétaire ultra accommodante et à ne pas avoir remonté ses taux directeurs. A la toute fin du mois de juillet 2023, la Banque du Japon a surpris les marchés en modifiant sa politique de contrôle de la courbe des taux et en relevant le seuil limite supérieur pour le taux 10 ans à 1%. La Fed et la BCE ont procédé à une opération régulière de Quantitative Tightening, c'est-à-dire de réduction de bilan, poussant ainsi les gouvernements à émettre davantage sur les marchés obligataires. Toutefois, la BCE a annoncé la création d'un nouvel instrument anti fragmentation du marché obligataire européen, le TPI (Transmission Protection Instrument), afin d'éviter un dérapage des spreads souverains.

Le 1^{er} semestre 2023 a notamment été marquée par les inquiétudes sur les banques régionales américaines, avec la faillite des banques SVB et First Republic, qui ont poussé la Fed à mettre en place un programme spécifique pour venir en aide aux banques en difficulté. Cela a notamment contribué à un durcissement des conditions de crédit bancaire.

La crise énergétique tant redoutée pour l'hiver 2022-2023, n'a finalement pas conduit à des pénuries d'approvisionnement grâce au stockage, à la diversification des approvisionnements, à la baisse de consommation et aux températures clémentes. Les prix du gaz et de l'électricité ont fortement baissé après les pics atteints à l'été 2022.

Globalement, les économies développées ont fait preuve de résilience en 2023 et la récession dure qui était anticipée un temps par le marché ne s'est pas matérialisée. Les perspectives de croissance se sont même un peu améliorées grâce à l'amélioration de la situation énergétique et à la résilience du marché du travail et donc de la consommation.

L'inflation élevée, qui a justifié le resserrement monétaire agressif dans la plupart des pays développés, a été au cœur de l'attention sur la période. En zone euro, après un pic à 10,6% en octobre 2022, l'inflation a entamé sa baisse grâce au reflux des prix de l'énergie et la tendance s'est amplifiée en 2023 grâce aux dissipations d'effets de base sur l'énergie puis l'alimentaire. Elle a atteint 5,3% en juillet 2023. Aux Etats-Unis, l'inflation totale a ralenti après le pic atteint à l'été 2022, atteignant 3,2% en glissement annuel en juillet 2023. La décélération de l'inflation sous-jacente a été moins rapide du fait de la composante logement qui n'a pas encore répercuté la baisse des loyers et des prix observée sur le marché.

Dans la zone euro, la croissance du PIB a été légèrement positive au 2^{ème} trimestre 2023, +0,1% comme au trimestre précédent. La consommation des ménages et le commerce extérieur se sont repliés et la principale contribution positive à la croissance sur le trimestre est venue des stocks et de la consommation publique. Le taux de chômage était encore historiquement bas à la fin de l'été 2023. L'indicateur trimestriel de la BCE sur l'évolution des salaires négociés dans la zone euro est resté stable à 4,3% au 2^{ème} trimestre 2023 au plus haut depuis 1993, ce qui constitue un indicateur clé pour la BCE. L'indicateur de sentiment économique a poursuivi sa baisse au 3^{ème} trimestre 2023, avec une poursuite de la dégradation dans le secteur manufacturier mais surtout une très forte baisse dans les services qui avaient bien tenu jusqu'à présent. La confiance des ménages a légèrement progressé avec la baisse de l'inflation mais s'est établie encore à un niveau inférieur à sa moyenne historique.

Aux Etats-Unis, le PIB a progressé de 2,1% au 2^{ème} trimestre 2023 en variation trimestrielle annualisée après 2,0% au T1 2023 grâce notamment à la contribution positive de l'investissement et de la consommation des ménages. Sur le printemps et l'été 2023, celle-ci a ralenti mais ne s'est pas effondrée, soutenue par l'épargne accumulée pendant la crise covid. Les enquêtes de conjoncture sont restées mal orientées dans le secteur manufacturier où l'ISM demeure en zone de contraction. L'ISM services a connu une évolution plus heurtée mais signale encore une croissance du secteur. Le véritable coût d'arrêt du crédit bancaire pour les entreprises et du crédit à la consommation laisse présager un ralentissement plus marqué dans les prochains mois. Le marché du travail envoie des signaux contradictoires avec des créations d'emplois qui restent soutenues, de fortes révisions des données, une baisse des heures travaillées et le ralentissement de la progression du salaire horaire moyen.

En Chine, la croissance a déçu au 2^{ème} trimestre 2023, progressant de 0,8% après +2,2% au 1^{er} trimestre. Le rebond de la consommation des ménages post réouverture a marqué le pas. La production industrielle a connu une progression décevante dans l'ensemble avec des évolutions très contrastées selon les secteurs, l'automobile et la tech connaissant des progressions très soutenues. Le secteur de la construction reste dans une situation très difficile et plusieurs annonces de promoteurs immobiliers faisaient état de difficultés financières persistantes. Après une dégradation au 2^{ème} trimestre, les enquêtes PMI sont restées proches du seuil des 50 dans l'industrie et un peu meilleures dans les services. Le chômage s'est stabilisé vers l'été 2023, sauf celui des jeunes qui a atteint un niveau record à 21,3% en juin puis n'a plus été publié. L'inflation est restée très faible et a même effectué un passage en territoire négatif. La modération des pressions inflationnistes laisse une marge de manœuvre à la PBOC pour un assouplissement des conditions monétaires et celle-ci a baissé ses taux à court et moyen terme à plusieurs reprises au cours de l'été. Des annonces de soutien budgétaire ciblé, notamment au secteur de la construction ont également été mises en place. Par ailleurs, les autorités chinoises ont pris des mesures favorisant la détention d'actifs domestiques par les investisseurs notamment dans le but de soutenir le yuan.

CPR Invest

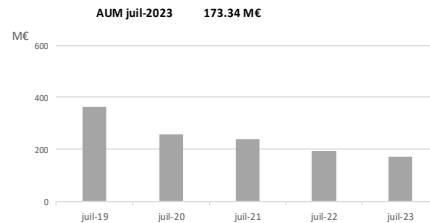
Rapport du Conseil d'Administration

REPORTING ANNUEL JUILLET 2023 - SICAV CPR INVEST

CPR INVEST - SILVER AGE

DATE CREATION août-2014

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer les marchés actions européens sur le long terme, soit au moins cinq ans, en profitant de la dynamique des actions européennes associée au vieillissement de la population.



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	3.59%	4.41%
3 ans (*)	5.84%	6.66%
5ans (*)	2.28%	3.06%
Depuis création (*)	6.96%	7.79%

(*) performance annualisée

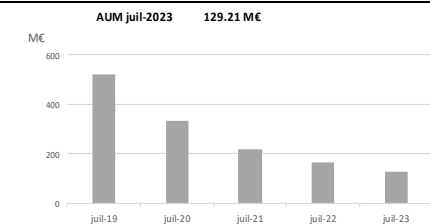
PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, SINGAPOUR, PORTUGAL, LUXEMBOURG, ITALIE, GRÈCE, FRANCE, ESPAGNE, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE

CPR INVEST - REACTIVE

DATE CREATION août-2014

L'objectif d'investissement du Compartiment est de délivrer sur le moyen terme - avec un minimum de 4 ans - une performance annuelle, nette de frais, supérieure à l'indice €STR capitalisé + 4, 70%.



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	-1.68%	-0.91%
3 ans (*)	1.59%	2.40%
5ans (*)	0.39%	1.18%
Depuis création (*)	4.49%	4.67%

(*) performance annualisée

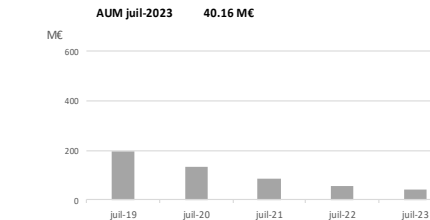
PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, ITALIE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, BULGARIE, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE

CPR INVEST - DEFENSIVE

DATE CREATION mars-2015

L'objectif d'investissement du Compartiment est de délivrer sur le moyen terme - avec un minimum de 2 ans - une performance annuelle, nette de frais, supérieure à l'indice €STR capitalisé + 2, 50%, avec une volatilité maximale attendue de 7%.



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	-2.00%	-1.33%
3 ans (*)	0.41%	1.11%
5ans (*)	-0.57%	0.12%
Depuis création (*)	3.01%	2.12%

(*) performance annualisée

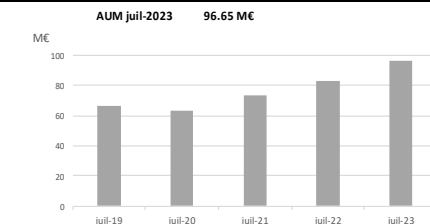
PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, LUXEMBOURG, ITALIE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, BULGARIE, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE

CPR INVEST - DYNAMIC

DATE CREATION mars-2015

L'objectif d'investissement du Compartiment est de délivrer sur un horizon d'investissement à long terme - au moins cinq ans - un rendement supérieur à celui de l'indice composite : [20% J.P. Morgan Global Government Bond Index Global Return EUR Hedged + 80% EUR MSCI World Net Return].



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	0.70%	1.50%
3 ans (*)	8.20%	9.02%
5ans (*)	4.91%	5.71%
Depuis création (*)	5.31%	8.04%

(*) performance annualisée

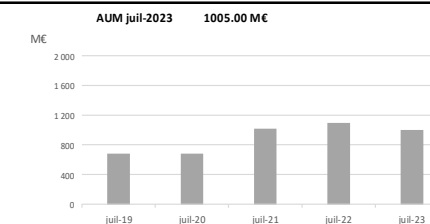
PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, SLOVAQUIE, SINGAPOUR, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, ITALIE, HONGRIE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, DANEMARK, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE

CPR INVEST - GLOBAL SILVER AGE

DATE CREATION septembre-2015

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer les marchés actions mondiaux sur le long terme (au moins cinq ans) en profitant de la dynamique des titres internationaux associée au vieillissement de la population, tout en intégrant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E, S et G) dans le processus d'investissement.



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	-7.02%	-5.97%
3 ans (*)	6.89%	7.82%
5ans (*)	3.99%	4.81%
Depuis création (*)	5.25%	6.16%

(*) performance annualisée

PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, SLOVAQUIE, SINGAPOUR, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, ITALIE, HONGRIE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, DANEMARK, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE

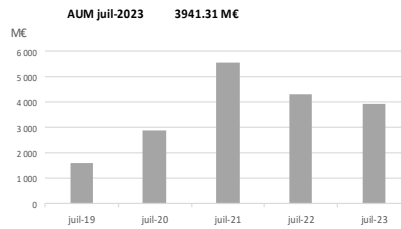
CPR Invest

Rapport du Conseil d'Administration

CPR INVEST - GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES

DATE CREATION décembre-2016

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer les marchés actions mondiaux sur une période à long terme (minimum de cinq ans) en investissant dans des actions de sociétés qui établissent ou bénéficient - totalement ou partiellement - de modèles d'affaires disruptifs.



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	-3.16%	-1.99%
3 ans (*)	-0.20%	0.97%
5 ans (*)	6.28%	7.32%
Depuis création (*)	7.63%	8.77%

(*) performance annualisée

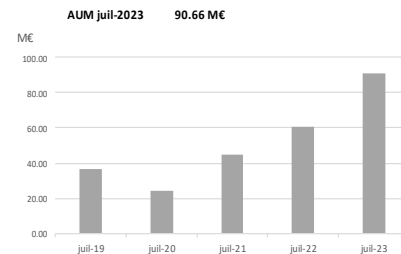
PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, SLOVAQUIE, SINGAPOUR, ROYAUME-UNI, ROUMANIE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, ITALIE, IRLANDE, HONGRIE, GRÈCE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, ÉMIRATS ARABES UNIS, DANEMARK, BULGARIE, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE

CPR INVEST - CLIMATE ACTION EURO

DATE CREATION décembre-2016

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer les marchés actions de la zone euro sur une période à long terme (minimum de cinq ans) en investissant dans des actions de la zone euro engagées à limiter l'impact du changement climatique, tout en intégrant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E, S et G) dans le processus d'investissement. L'objectif d'investissement vise à être en accord avec l'Objectif de Développement Durable (ODD) des Nations Unies lié au défi climatique.



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	12.42%	13.22%
3 ans (*)	10.35%	11.11%
5 ans (*)	3.43%	4.18%
Depuis création (*)	4.34%	5.10%

(*) performance annualisée

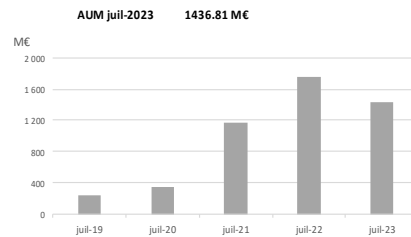
PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PAYS-BAS, LUXEMBOURG, ITALIE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE

CPR INVEST - FOOD FOR GENERATIONS

DATE CREATION septembre-2017

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer les marchés actions mondiaux sur une période à long terme (minimum de cinq ans) en investissant dans des actions internationales impliquées dans n'importe quelle partie de la chaîne de valeur alimentaire, tout en intégrant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E, S et G) dans le processus d'investissement.



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	-7.71%	-6.97%
3 ans (*)	7.03%	7.92%
5 ans (*)	4.29%	5.08%
Depuis création (*)	4.37%	5.19%

(*) performance annualisée

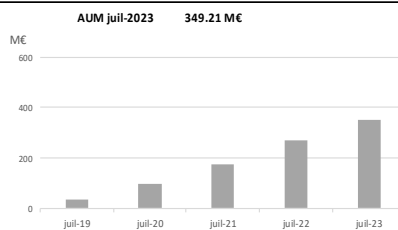
PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, SINGAPOUR, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, ITALIE, GRÈCE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, DANEMARK, BULGARIE, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE

CPR INVEST - MEGATRENDS

DATE CREATION décembre-2017

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer les marchés actions mondiaux sur une période à long terme (minimum de cinq ans) en investissant dans des fonds d'actions ou des actions qui bénéficient des tendances thématiques mondiales.



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR (**)
1an	-1.86%	-
3 ans (*)	7.25%	-
5 ans (*)	5.51%	-
Depuis création (*)	5.71%	3.04%

(*) performance annualisée

(**) plus de parts en circulation depuis mai 2019

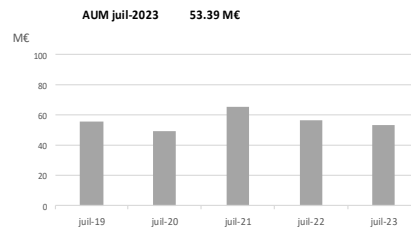
PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, SLOVAQUIE, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, ITALIE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, DANEMARK, BULGARIE, BELGIQUE, AUTRICHE

CPR INVEST - GEAR EMERGING

DATE CREATION octobre-2018

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer sur une période à long terme (minimum de cinq ans) l'indice MSCI Emerging Markets.



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	-3.08%	-2.17%
3 ans (*)	-0.90%	0.00%
5 ans (*)	-0.02%	0.89%
Depuis création (*)	4.28%	5.20%

(*) performance annualisée

PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, LUXEMBOURG, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, BELGIQUE, AUTRICHE

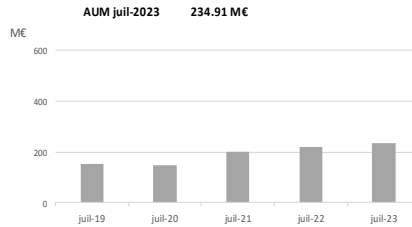
CPR Invest

Rapport du Conseil d'Administration

CPR INVEST - GEAR WORLD ESG

DATE CREATION octobre-2018

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer sur une longue période (minimum de cinq ans) le MSCI World All Countries, tout en intégrant les critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des actions du compartiment.



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	0.86%	1.66%
3 ans (*)	10.76%	11.65%
5 ans (*)	6.88%	7.74%
Depuis création (*)	7.25%	8.77%

(*) performance annualisée

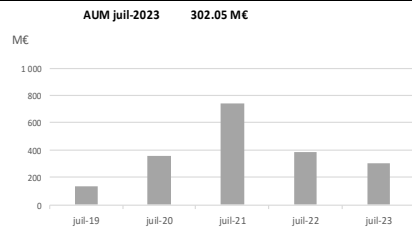
PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, LUXEMBOURG, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, BELGIQUE, AUTRICHE

CPR INVEST - EDUCATION

DATE CREATION octobre-2018

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer les marchés mondiaux des actions sur une longue période (minimum de cinq ans) en investissant dans des actions internationales impliquées dans n'importe quelle partie de l'écosystème éducatif, tout en intégrant également les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E, S et G) dans le processus d'investissement.



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	0.59%	1.42%
3 ans (*)	12.9%	2.1%
5 ans (*)	-	-
Depuis création (*)	0.82%	1.56%

(*) performance annualisée

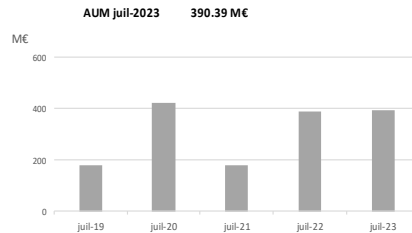
PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, SINGAPOUR, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, ITALIE, IRLANDE, HONGRIE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, DANEMARK, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE

CPR INVEST - CLIMATE BONDS EURO

DATE CREATION décembre-2018

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer le BLOOMBERG BARCLAYS EURO-AGG CORPORATE Total Return, sur toute période de 3 ans, tout en intégrant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E, S et G – ou, lorsqu'ils sont pris ensemble, ESG) dans le processus d'investissement.



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	-2.07%	-1.73%
3 ans (*)	-3.27%	-2.89%
5 ans (*)	-	-
Depuis création (*)	-1.94%	-1.51%

(*) performance annualisée

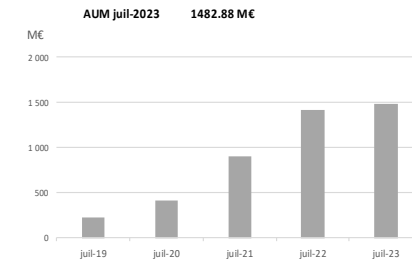
PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, LUXEMBOURG, ITALIE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE

CPR INVEST - CLIMATE ACTION

DATE CREATION décembre-2018

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer les marchés mondiaux des actions sur une longue période (minimum de cinq ans) en investissant dans des actions internationales engagées à limiter l'impact du changement climatique, tout en intégrant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E, S et G) dans le processus d'investissement. L'objectif d'investissement vise à être en accord avec l'Objectif de Développement Durable (ODD) des Nations Unies lié au défi climatique.



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	2.47%	3.19%
3 ans (*)	10.53%	11.3%
5 ans (*)	-	-
Depuis création (*)	9.17%	9.92%

(*) performance annualisée

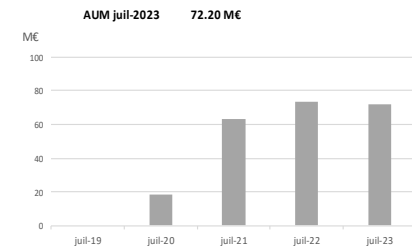
PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, SLOVAQUIE, SINGAPOUR, ROYAUME-UNI, ROUMANIE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, ITALIE, IRLANDE, HONGRIE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, DANEMARK, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE

CPR INVEST - FUTURE CITIES

DATE CREATION septembre-2019

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer les marchés mondiaux des actions sur une longue période (minimum de cinq ans) en investissant dans des actions internationales qui contribuent à l'urbanisation et au développement durable des villes, tout en intégrant également les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E, S et G – ou, lorsqu'ils sont pris ensemble, ESG) dans le processus d'investissement.



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	3.54%	4.40%
3 ans (*)	9.33%	10.18%
5 ans (*)	-	-
Depuis création (*)	4.60%	5.49%

(*) performance annualisée

PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, ITALIE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE

CPR Invest

Rapport du Conseil d'Administration

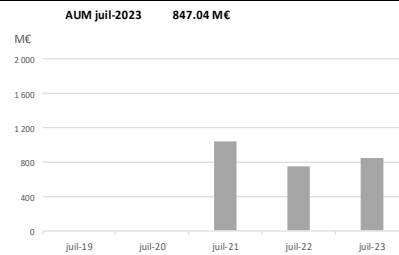
CPR INVEST - GLOBAL LIFESTYLES

DATE CREATION octobre-2020

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer l'indice MSCI World Net Return sur une longue période (minimum de cinq ans) en investissant dans des actions internationales capturant les tendances de consommation à long terme entraînées par les changements démographiques, les changements sociétaux et la numérisation de l'économie, tout en intégrant également les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E, S et G) dans le processus d'investissement.

PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, SLOVÉNIE, SINGAPOUR, ROYAUME-UNI, ROUMANIE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, ITALIE, IRLANDE, GRÈCE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, DANEMARK, BULGARIE, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE



Net Performances in USD	A-ACC USD	I-ACC USD
1an	0.92%	1.83%
3 ans (*)	4.49%	5.48%
5 ans (*)	4.29%	5.09%
Depuis création (*)	7.43%	8.70%

(*) performance annualisée

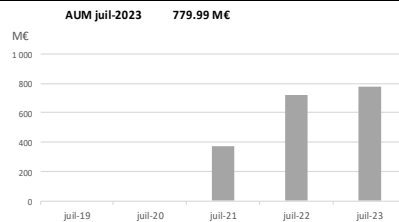
CPR INVEST - GLOBAL RESOURCES

DATE CREATION octobre-2020

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer (après frais applicables) sur une longue période (minimum 5 ans), l'indice S&P Global Natural Resources en investissant principalement dans des actions internationales impliquées dans les activités énergétiques, aurifères et matérielles.

PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, SLOVÉNIE, SINGAPOUR, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, ITALIE, IRLANDE, GRÈCE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, BULGARIE, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	4.66%	5.43%
3 ans (*)	11.46%	12.33%
5 ans (*)	6.84%	-
Depuis création (*)	2.94%	10.91%

(*) performance annualisée

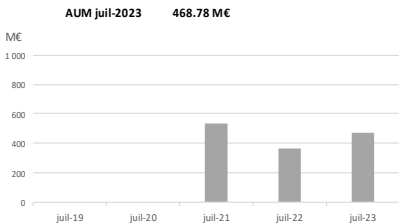
CPR INVEST - GLOBAL GOLD MINES

DATE CREATION octobre-2020

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer (après frais applicables) l'indice NYSE Arca Gold Miners sur une longue période (minimum 5 ans) en investissant principalement dans des actions internationales impliquées dans l'extraction de l'or ou d'autres métaux et minéraux précieux ou d'autres activités minières connexes.

PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, SLOVÉNIE, SINGAPOUR, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, ITALIE, IRLANDE, GRÈCE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, BULGARIE, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE



Net Performances in USD	A-ACC USD	I-ACC USD
1an	9.49%	10.41%
3 ans (*)	-8.39%	-7.61%
5 ans (*)	8.14%	9.11%
Depuis création (*)	-1.19%	3.57%

(*) performance annualisée

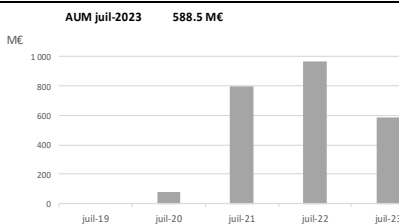
CPR INVEST - SMART TRENDS

DATE CREATION septembre-2019

L'objectif d'investissement du Compartiment est d'obtenir un rendement positif dans tous les types de conditions de marché sur une période à moyen terme (minimum de deux ans) grâce à une approche de gestion discrétionnaire et flexible en exposant le Compartiment à divers marchés internationaux d'obligations, de marchés monétaires et d'actions.

PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, LUXEMBOURG, ITALIE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, BELGIQUE, AUTRICHE



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	-1.56%	-1.23%
3 ans (*)	-0.32%	-0.03%
5 ans (*)	-	-
Depuis création (*)	-0.14%	0.27%

(*) performance annualisée

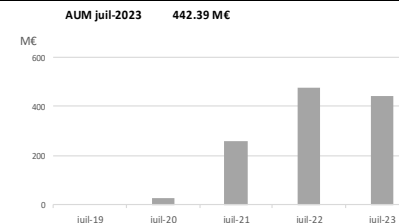
CPR INVEST - SOCIAL IMPACT

DATE CREATION décembre-2019

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer les marchés mondiaux des actions sur une longue période (minimum de cinq ans) en investissant dans des actions internationales qui contribuent au progrès social et à la réduction des inégalités dans le monde, tout en intégrant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E, S et G) dans le processus d'investissement.

PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, ITALIE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, DANEMARK, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	-0.17%	0.68%
3 ans (*)	8.05%	8.96%
5 ans (*)	-	-
Depuis création (*)	5.26%	6.22%

(*) performance annualisée

CPR Invest

Rapport du Conseil d'Administration

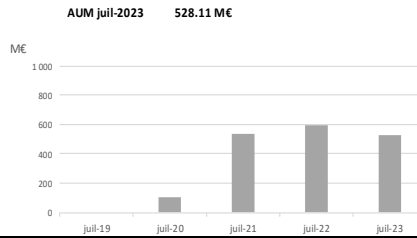
CPR INVEST - MEDTECH

DATE CREATION décembre-2019

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer les marchés mondiaux des actions sur une longue période (minimum de cinq ans) en investissant dans des actions internationales de sociétés impliquées dans l'écosystème de la technologie médicale, tout en intégrant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E, S et G) dans le processus d'investissement.

PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, SLOVAQUIE, ROYAUME-UNI, ROUMANIE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, ITALIE, HONGRIE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, DANEMARK, BULGARIE, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	-190%	-107%
3 ans (*)	3.2%	3.93%
5 ans (*)	-	-
Depuis création (*)	3.8%	4.55%

(*) performance annualisée

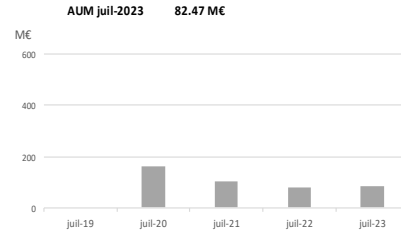
CPR INVEST - CREDIXX ACTIVE US HIGH YIELD

DATE CREATION juin-2020

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer l'indice de référence sur une période à moyen terme (minimum de trois ans) grâce à la gestion de l'exposition aux taux d'intérêt américains et au crédit de "qualité spéculative".

PAYS DE COMMERCIALISATION

SUÈDE, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, FRANCE, FINLANDE, BELGIQUE, AUTRICHE



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	-0.55%	-0.17%
3 ans (*)	5.56%	6.0%
5 ans (*)	3.84%	4.33%
Depuis création (*)	5.09%	5.43%

(*) performance annualisée

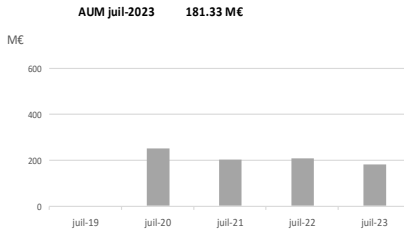
CPR INVEST - CREDIXX GLOBAL HIGH YIELD

DATE CREATION juin-2020

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer l'indice de référence sur une période à moyen terme (minimum de trois ans) grâce à la gestion de l'exposition au crédit de "qualité spéculative".

PAYS DE COMMERCIALISATION

SUÈDE, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, FRANCE, FINLANDE, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	17.34%	17.97%
3 ans (*)	7.3%	7.89%
5 ans (*)	3.18%	3.73%
Depuis création (*)	8.0%	8.91%

(*) performance annualisée

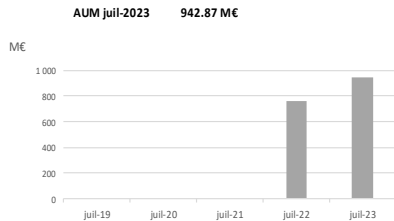
CPR INVEST - HYDROGEN

DATE CREATION novembre-2021

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer les marchés mondiaux des actions sur une longue période (minimum de cinq ans) en investissant dans des actions internationales de sociétés impliquées dans n'importe quelle partie de l'économie de l'hydrogène. Le processus d'investissement intègre une approche durable à travers les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, SLOVAQUIE, ROYAUME-UNI, ROUMANIE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, ITALIE, HONGRIE, GRÈCE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, DANEMARK, BULGARIE, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	-3.48%	-2.59%
3 ans (*)	-	-
5 ans (*)	-	-
Depuis création (*)	-2.19%	-1.66%

(*) performance annualisée

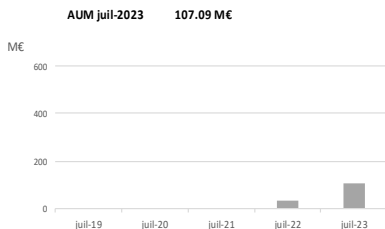
CPR INVEST - BLUE ECONOMY

DATE CREATION juin-2022

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer les marchés mondiaux des actions sur une longue période (minimum de cinq ans) en investissant dans des actions internationales impliquées dans l'économie Bleue, définie comme l'utilisation durable des ressources marines et la protection des écosystèmes marins, tout en intégrant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E, S et G) dans le processus d'investissement.

PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, ROYAUME-UNI, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PAYS-BAS, NORVÈGE, LUXEMBOURG, ITALIE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, DANEMARK, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	-2.23%	-1.45%
3 ans (*)	-	-
5 ans (*)	-	-
Depuis création (*)	5.0%	2.77%

(*) performance annualisée

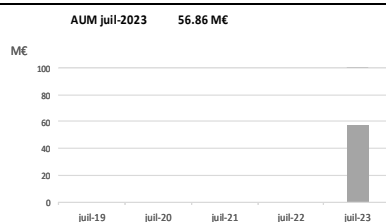
CPR Invest

Rapport du Conseil d'Administration

CPR INVEST - EUROPEAN STRATEGIC AUTONOMY

DATE CREATION mars-2023

L'objectif d'investissement du Compartiment est de surperformer les marchés européens des actions sur une longue période (minimum de cinq ans) en investissant dans des actions impliquées dans des secteurs stratégiques qui contribuent à l'autonomie et à la résilience de l'Europe, tout en intégrant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (E, S et G) dans le processus d'investissement.



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR
1an	-	-
3 ans (*)	-	-
5 ans (*)	-	-
Depuis création (*)	-	-

(*) performance annualisée

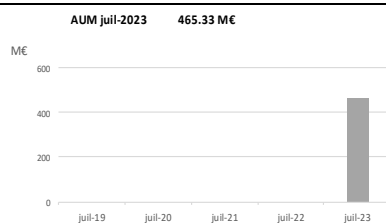
PAYS DE COMMERCIALISATION

SUISSE, SUÈDE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PAYS-BAS, LUXEMBOURG, ITALIE, FRANCE, FINLANDE, ESPAGNE, BELGIQUE, AUTRICHE, ALLEMAGNE

CPR INVEST - B&W EURO STRATEGIC AUTO 2028

DATE CREATION mars-2023

L'objectif d'investissement du Compartiment est de réaliser des revenus et une appréciation du capital sur une période de détention recommandée de 5 ans en construisant un portefeuille de crédit diversifié "acheter et surveiller", qui contribue à la reprise et à la résilience européennes.



Net Performances in EUR	A-ACC EUR	I-ACC EUR (**)
1an	-	-
3 ans (*)	-	-
5 ans (*)	-	-
Depuis création (*)	-	-

(*) performance annualisée

(**) Pas encore de part I en circulation

PAYS DE COMMERCIALISATION

SLOVAQUIE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, PORTUGAL, LUXEMBOURG, ITALIE, FRANCE, AUTRICHE, ALLEMAGNE

Aux Actionnaires de

CPR Invest

Société d'Investissement à Capital Variable

5, allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Grand-Duché de Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons audité les états financiers de CPR Invest (la « SICAV ») et de chacun de ses compartiments, qui comprennent le compte des actifs nets et le compte des investissements et autres actifs nets au 31 juillet 2023, et le compte de résultat et les variations des actifs nets pour l'année écoulée, ainsi que les notes aux états financiers, comprenant un résumé des principales politiques comptables..

A notre avis, les états financiers annexes présentent une vue vraie et impartiale de la situation financière du Fonds et de chacun de ses compartiments au 31 juillet 2023, ainsi que des résultats de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'année écoulée, conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises relatives à la préparation et à la présentation des états financiers..

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession d'audit (loi du 23 juillet 2016) et aux normes internationales d'audit (ISAs) adoptées pour le Luxembourg par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier » (CSSF). Nos responsabilités en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des NIA adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail dans le paragraphe « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes également indépendants de la société conformément au Code international d'éthique des comptables professionnels, y compris aux normes internationales d'indépendance, émises par le Conseil international des normes comptables (Code IESBA) adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques sous ces exigences éthiques. Nous croyons que les preuves d'audit que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fournir une base à notre opinion..

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la SICAV. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la SICAV qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la SICAV a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SICAV;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la SICAV, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la SICAV du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la SICAV à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de Révision Agréé

Laurent Fedrigo, *Réviser d'Entreprises Agréé*
Partner

Le 29 novembre 2023

CPR Invest
Etats financiers combinés

CPR Invest

Etat combiné des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		15.656.218.754,26
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	15.143.553.011,98
<i>Prix de revient</i>		<i>14.205.793.041,98</i>
Options (positions longues) à la valeur d'évaluation	2.5	2.768.032,45
<i>Options achetées au prix de revient</i>		<i>5.134.998,56</i>
Avoirs en banque et liquidités		162.672.321,71
Collatéral à recevoir		17.170.979,99
A recevoir sur investissements vendus		76.917.159,39
A recevoir sur souscriptions		31.169.333,41
A recevoir sur swaps		210.216,64
Prises en pension	2.9,8	118.161.474,35
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	18.942.268,23
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	4.954.123,90
Plus-value nette non réalisée sur swaps	2.8	18.641.059,37
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		7.323.049,27
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		10.722.721,19
Intérêts à recevoir sur swaps		2.449.364,01
Intérêts à recevoir sur mises en pension		190.621,43
Autres intérêts à recevoir		870.091,70
A recevoir sur change		38.988.975,71
Autres actifs		513.949,53
Passifs		285.589.308,53
Options (positions courtes) à la valeur d'évaluation	2.5	505.171,69
<i>Options vendues au prix de revient</i>		<i>1.030.938,04</i>
Découvert bancaire		10.878.874,09
Collatéral à payer		38.629.361,03
A payer sur investissements achetés		73.605.651,76
A payer sur rachats		38.251.443,34
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	13.762.073,44
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	17.209.528,20
Moins-value nette non réalisée sur swaps	2.8	1.180.758,60
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	15.979.102,94
Commissions d'administration à payer		28.241.546,85
Commissions de performance à payer	4	2.293.022,25
Intérêts à payer sur swaps		258.432,81
Autres intérêts à payer		448.816,66
A payer sur change		39.022.027,33
Autres passifs		5.323.497,54
Valeur nette d'inventaire		15.370.629.445,73

CPR Invest

Etat combiné des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		244.883.527,03
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		193.820.777,96
Intérêts reçus sur obligations, nets		16.395.948,87
Intérêts reçus sur swaps		22.741.685,93
Intérêts bancaires		4.706.949,98
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	1.556.388,69
Intérêts reçus sur mises en pension	2.9,8	3.953.595,18
Autres revenus	12	1.708.180,42
Dépenses		248.657.021,43
Commissions de gestion	3	182.507.844,41
Commissions de performance	4	2.818.207,88
Commissions d'administration		30.542.083,97
Commissions de distribution		2.320.275,13
Frais de transaction	5	24.281.939,53
Taxe d'abonnement	6	5.310.597,72
Intérêts payés sur découvert bancaire		446.153,67
Intérêts payés sur swaps		258.432,81
Intérêts payés sur prises en pension	2.9,8	1.780,17
Frais bancaires		8.222,36
Autres dépenses		161.483,78
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-3.773.494,40
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2,2	-1.127.799.462,35
- options	2.5	11.839.523,68
- contrats de change à terme	2.6	19.740.760,85
- contrats futures	2.7	15.064.017,09
- swaps	2.8	-347.563,58
- change	2.3	187.417.505,41
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-897.858.713,30
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	1.059.914.901,95
- options	2.5	1.533.632,19
- contrats de change à terme	2.6	27.397.967,27
- contrats futures	2.7	-61.149.432,24
- swaps	2.8	14.188.235,94
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		144.026.591,81
Dividendes versés	10	-13.218.201,02
Souscriptions d'actions de capitalisation		4.313.292.057,17
Souscriptions d'actions de distribution		612.114.207,21
Rachats d'actions de capitalisation		-4.768.619.611,50
Rachats d'actions de distribution		-106.740.156,03
Augmentation / (diminution) nette des actifs		180.854.887,64
Réévaluation de la balance d'ouverture		-289.428.298,57
Actifs nets au début de l'exercice		15.479.202.856,66
Actifs nets à la fin de l'exercice		15.370.629.445,73

CPR Invest - Silver Age

CPR Invest - Silver Age

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		173.798.888,43
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	173.594.888,36
<i>Prix de revient</i>		<i>172.819.618,08</i>
Avoirs en banque et liquidités		49.140,80
A recevoir sur investissements vendus		139.757,80
A recevoir sur souscriptions		12.232,70
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	2.868,77
Passifs		456.958,86
A payer sur rachats		150.558,31
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	218.056,93
Commissions d'administration à payer		50.686,28
Autres passifs		37.657,34
Valeur nette d'inventaire		173.341.929,57

CPR Invest - Silver Age

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		4.623.172,52
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		4.623.010,99
Intérêts bancaires		161,30
Autres revenus	12	0,23
Dépenses		3.006.299,98
Commissions de gestion	3	2.691.324,48
Commissions d'administration		175.998,21
Commissions de distribution		52.674,87
Taxe d'abonnement	6	84.555,23
Intérêts payés sur découvert bancaire		1.569,93
Autres dépenses		177,26
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		1.616.872,54
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	-1.406.707,47
- contrats de change à terme	2.6	-14.211,31
- change	2.3	-2.589,92
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		193.363,84
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	5.300.322,13
- contrats de change à terme	2.6	3.976,45
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		5.497.662,42
Dividendes versés	10	-440.387,12
Souscriptions d'actions de capitalisation		9.196.782,73
Souscriptions d'actions de distribution		513.096,61
Rachats d'actions de capitalisation		-32.499.894,96
Rachats d'actions de distribution		-712.627,29
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-18.445.367,61
Actifs nets au début de l'exercice		191.787.297,18
Actifs nets à la fin de l'exercice		173.341.929,57

CPR Invest - Silver Age

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	173.341.929,57	191.787.297,18	241.117.571,91
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		104.698,4507	119.212,3824	132.291,9556
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.452,01	1.401,41	1.570,04
Classe A EUR - Dist				
Nombre d'actions		7.843,8723	8.047,7858	8.191,1717
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	998,27	1.020,24	1.185,65
Classe A2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		351,1627	351,1627	351,1627
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	12,94	12,52	14,05
Classe A2 SGD - Acc				
Nombre d'actions		6.912,2114	6.912,2114	6.912,2114
Valeur nette d'inventaire par action	SGD	14,48	13,77	15,30
Classe A2 USD - Acc				
Nombre d'actions		17.072,8800	17.072,8800	17.072,8800
Valeur nette d'inventaire par action	USD	14,93	14,01	15,54
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		4.084,4091	4.721,9648	5.223,9352
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.231,28	1.200,31	1.352,62
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		0,7102	13,7032	14,7828
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	155.504,41	148.894,45	166.045,76
Classe M2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	130,70	125,35	139,92
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.682,7800	1.729,1890	42.860,8400
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	122,30	117,27	130,72
Classe U EUR - Acc				
Nombre d'actions		67.485,7461	73.431,5242	65.076,9972
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	116,12	112,91	127,06

CPR Invest - Silver Age

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EUR - Acc	119.212,3824	4.957,1901	19.471,1218	104.698,4507
Classe A EUR - Dist	8.047,7858	541,7611	745,6746	7.843,8723
Classe A2 EUR - Acc	351,1627	0,0000	0,0000	351,1627
Classe A2 SGD - Acc	6.912,2114	0,0000	0,0000	6.912,2114
Classe A2 USD - Acc	17.072,8800	0,0000	0,0000	17.072,8800
Classe F EUR - Acc	4.721,9648	641,4921	1.279,0478	4.084,4091
Classe I EUR - Acc	13,7032	0,0000	12,9930	0,7102
Classe M2 EUR - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe R EUR - Acc	1.729,1890	389,1253	435,5343	1.682,7800
Classe U EUR - Acc	73.431,5242	14.667,1784	20.612,9565	67.485,7461

CPR Invest - Silver Age

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Organismes de placement collectif			173.594.888,36	100,15
Actions/Parts de fonds d'investissements			173.594.888,36	100,15
France			173.594.888,36	100,15
CPR SILVER AGE T	EUR	13.962	173.594.888,36	100,15
Total du portefeuille-titres			173.594.888,36	100,15

CPR Invest - Reactive

CPR Invest - Reactive

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		129.694.577,92
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	128.864.693,73
<i>Prix de revient</i>		<i>134.324.712,00</i>
Avoirs en banque et liquidités		600.054,22
A recevoir sur investissements vendus		228.005,47
A recevoir sur souscriptions		1.824,50
Passifs		479.852,00
A payer sur rachats		229.520,60
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	141.355,92
Commissions d'administration à payer		88.416,11
Commissions de performance à payer	4	3.003,92
Autres passifs		17.555,45
Valeur nette d'inventaire		129.214.725,92

CPR Invest - Reactive

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		496.114,55
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		487.627,54
Intérêts bancaires		8.487,01
Dépenses		2.155.271,09
Commissions de gestion	3	1.915.139,93
Commissions d'administration		146.566,90
Commissions de distribution		21.712,82
Taxe d'abonnement	6	70.464,71
Intérêts payés sur découvert bancaire		1.209,47
Autres dépenses		177,26
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-1.659.156,54
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	3.959.739,27
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		2.300.582,73
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	-4.992.133,96
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-2.691.551,23
Dividendes versés	10	-1.080.326,19
Souscriptions d'actions de capitalisation		6.839.408,98
Souscriptions d'actions de distribution		466.465,16
Rachats d'actions de capitalisation		-31.289.838,36
Rachats d'actions de distribution		-7.151.260,13
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-34.907.101,77
Actifs nets au début de l'exercice		164.121.827,69
Actifs nets à la fin de l'exercice		129.214.725,92

CPR Invest - Reactive

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	129.214.725,92	164.121.827,69	204.090.769,67
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		74.977,2316	94.135,2627	114.250,8351
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.169,46	1.189,52	1.245,61
Classe A EUR - Dist				
Nombre d'actions		34.631,0956	42.206,0294	48.651,8458
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	873,81	915,69	958,86
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		2.999,4568	3.752,6923	4.157,1066
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.071,92	1.097,97	1.154,46
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		5,0000	5,0000	5,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	125.311,06	126.460,31	131.814,34
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		67.916,6875	79.195,0621	84.000,7002
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	109,33	110,38	115,08
Classe RE EUR - Acc				
Nombre d'actions		38,8867	38,8867	38,8867
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	104,91	105,92	110,42

CPR Invest - Reactive

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EUR - Acc	94.135,2627	5.221,3480	24.379,3791	74.977,2316
Classe A EUR - Dist	42.206,0294	529,1937	8.104,1275	34.631,0956
Classe F EUR - Acc	3.752,6923	363,9050	1.117,1405	2.999,4568
Classe I EUR - Acc	5,0000	0,0000	0,0000	5,0000
Classe R EUR - Acc	79.195,0621	3.046,9357	14.325,3103	67.916,6875
Classe RE EUR - Acc	38,8867	0,0000	0,0000	38,8867

CPR Invest - Reactive

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Organismes de placement collectif			128.864.693,73	99,73
Actions/Parts de fonds d'investissements			128.864.693,73	99,73
France			128.864.693,73	99,73
CPR CROIS.REACTIVE -T- 3 DEC	EUR	12.149	128.864.693,73	99,73
Total du portefeuille-titres			128.864.693,73	99,73

CPR Invest - Defensive

CPR Invest - Defensive

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		40.251.989,06
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	39.852.435,32
<i>Prix de revient</i>		<i>42.231.765,12</i>
Avoirs en banque et liquidités		300.007,14
A recevoir sur investissements vendus		49.291,61
A recevoir sur souscriptions		147,99
Autres actifs		50.107,00
Passifs		95.394,69
A payer sur rachats		49.129,39
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	37.597,17
Commissions de performance à payer	4	826,65
Autres passifs		7.841,48
Valeur nette d'inventaire		40.156.594,37

CPR Invest - Defensive

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		255.617,33
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		251.071,88
Intérêts bancaires		4.545,45
Dépenses		619.360,78
Commissions de gestion	3	533.303,55
Commissions d'administration		52.584,06
Commissions de distribution		10.770,17
Taxe d'abonnement	6	22.523,22
Intérêts payés sur découvert bancaire		2,52
Autres dépenses		177,26
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-363.743,45
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	-832.337,41
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-1.196.080,86
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	140.111,75
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-1.055.969,11
Dividendes versés	10	-153.426,38
Souscriptions d'actions de capitalisation		997.253,32
Souscriptions d'actions de distribution		22,98
Rachats d'actions de capitalisation		-14.890.809,23
Rachats d'actions de distribution		-1.737.189,99
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-16.840.118,41
Actifs nets au début de l'exercice		56.996.712,78
Actifs nets à la fin de l'exercice		40.156.594,37

CPR Invest - Defensive

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	40.156.594,37	56.996.712,78	71.850.928,12
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		34.260,5984	48.188,4627	61.630,7773
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	936,58	955,80	970,07
Classe A EUR - Dist				
Nombre d'actions		4.279,3228	6.241,1027	6.764,4975
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	873,37	918,45	932,16
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		2.078,5850	2.300,6318	2.575,6457
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	960,67	985,33	1.002,96
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		5,3629	5,0720	5,0720
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99.307,04	100.651,46	101.741,05
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		18.117,3339	24.092,4159	26.104,4719
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99,26	100,64	101,75
Classe RE EUR - Acc				
Nombre d'actions		38,2709	38,2709	38,2709
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,87	100,23	101,33

CPR Invest - Defensive

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EUR - Acc	48.188,4627	862,2319	14.790,0962	34.260,5984
Classe A EUR - Dist	6.241,1027	0,0259	1.961,8058	4.279,3228
Classe F EUR - Acc	2.300,6318	161,8737	383,9205	2.078,5850
Classe I EUR - Acc	5,0720	0,3049	0,0140	5,3629
Classe R EUR - Acc	24.092,4159	0,0000	5.975,0820	18.117,3339
Classe RE EUR - Acc	38,2709	0,0000	0,0000	38,2709

CPR Invest - Defensive

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Organismes de placement collectif			39.852.435,32	99,24
Actions/Parts de fonds d'investissements			39.852.435,32	99,24
France			39.852.435,32	99,24
CPR CR PRU 0-40 -T- 3 DEC	EUR	4.370	39.852.435,32	99,24
Total du portefeuille-titres			39.852.435,32	99,24

**CPR Invest - Euro High Dividend (liquidé le
08/09/22)**

CPR Invest - Euro High Dividend (liquidé le 08/09/22)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 08/09/22

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		10.000,00
Autres revenus	12	10.000,00
Dépenses		21.616,10
Commissions de gestion	3	19.221,97
Commissions d'administration		1.309,89
Commissions de distribution		489,99
Taxe d'abonnement	6	594,25
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-11.616,10
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	-3.090.037,63
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-3.101.653,73
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	2.654.937,03
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-446.716,70
Rachats d'actions de capitalisation		-10.577.154,97
Rachats d'actions de distribution		-1.480.563,13
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-12.504.434,80
Actifs nets au début de la période		12.504.434,80
Actifs nets à la fin de la période		-

CPR Invest - Euro High Dividend (liquidé le 08/09/22)

Statistiques

		08/09/22	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	-	12.504.434,80	12.693.584,88
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		-	9.738,6086	8.309,6632
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	1.022,75	1.187,03
Classe A EUR - Dist				
Nombre d'actions		-	2.210,9221	2.042,2553
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	694,51	857,38
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		-	412,2611	342,4570
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	1.133,24	1.322,96
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		-	5,0000	5,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	108.317,09	125.137,91

CPR Invest - Euro High Dividend (liquidé le 08/09/22)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 08/09/22

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 08/09/22
Classe A EUR - Acc	9.738,6086	0,0000	9.738,6086	0,0000
Classe A EUR - Dist	2.210,9221	0,0000	2.210,9221	0,0000
Classe F EUR - Acc	412,2611	0,0000	412,2611	0,0000
Classe I EUR - Acc	5,0000	0,0000	5,0000	0,0000

CPR Invest - Dynamic

CPR Invest - Dynamic

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		97.083.095,82
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	96.445.553,61
<i>Prix de revient</i>		<i>89.803.773,75</i>
Avoirs en banque et liquidités		300.510,28
A recevoir sur investissements vendus		248.459,94
A recevoir sur souscriptions		61.121,28
Autres actifs		27.450,71
Passifs		433.403,31
A payer sur rachats		309.857,76
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	98.047,47
Commissions de performance à payer	4	5,57
Autres passifs		25.492,51
Valeur nette d'inventaire		96.649.692,51

CPR Invest - Dynamic

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		14.835,14
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		10.307,98
Intérêts bancaires		4.527,16
Dépenses		1.239.542,22
Commissions de gestion	3	1.077.877,92
Commissions de performance	4	5,57
Commissions d'administration		84.342,36
Commissions de distribution		35.113,19
Taxe d'abonnement	6	42.025,92
Autres dépenses		177,26
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-1.224.707,08
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	3.831.725,71
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		2.607.018,63
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	-1.298.037,94
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		1.308.980,69
Dividendes versés	10	-342.637,77
Souscriptions d'actions de capitalisation		26.962.194,09
Souscriptions d'actions de distribution		782.736,84
Rachats d'actions de capitalisation		-13.639.748,52
Rachats d'actions de distribution		-1.195.665,67
Augmentation / (diminution) nette des actifs		13.875.859,66
Actifs nets au début de l'exercice		82.773.832,85
Actifs nets à la fin de l'exercice		96.649.692,51

CPR Invest - Dynamic

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	96.649.692,51	82.773.832,85	81.647.032,94
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		45.554,9100	43.782,6552	41.199,5888
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.340,02	1.330,66	1.414,83
Classe A EUR - Dist				
Nombre d'actions		6.616,8368	7.034,8010	6.823,8534
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.138,39	1.179,80	1.287,17
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		4.670,8676	3.109,7964	2.158,3701
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.477,30	1.478,79	1.579,96
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		0,0616	0,0586	0,0359
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	142.796,10	140.676,11	148.920,33
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		148.274,7116	82.511,6637	74.859,8854
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	142,73	140,68	149,05

CPR Invest - Dynamic

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EUR - Acc	43.782,6552	10.162,4824	8.390,2276	45.554,9100
Classe A EUR - Dist	7.034,8010	694,1434	1.112,1076	6.616,8368
Classe F EUR - Acc	3.109,7964	2.062,3181	501,2469	4.670,8676
Classe I EUR - Acc	0,0586	0,0030	0,0000	0,0616
Classe R EUR - Acc	82.511,6637	82.119,2659	16.356,2180	148.274,7116

CPR Invest - Dynamic

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Organismes de placement collectif			96.445.553,61	99,79
Actions/Parts de fonds d'investissements			96.445.553,61	99,79
France			96.445.553,61	99,79
CPR CROISSANCE DYN T	EUR	8.382	96.445.553,61	99,79
Total du portefeuille-titres			96.445.553,61	99,79

CPR Invest - Global Silver Age

CPR Invest - Global Silver Age

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		1.025.405.537,98
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	1.005.221.572,23
<i>Prix de revient</i>		<i>926.712.386,99</i>
Avoirs en banque et liquidités		2.532.868,27
Collatéral à recevoir		8.370.000,00
A recevoir sur investissements vendus		8.382.410,76
A recevoir sur souscriptions		82.673,12
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		594.694,89
Autres intérêts à recevoir		221.318,71
Passifs		22.464.942,48
Découvert bancaire		26.140,85
A payer sur rachats		10.088.345,01
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	8.954.758,11
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	465.902,07
Commissions d'administration à payer		2.592.016,73
Commissions de performance à payer	4	3.461,01
Autres passifs		334.318,70
Valeur nette d'inventaire		1.002.940.595,50

CPR Invest - Global Silver Age

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		19.106.322,49
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		18.460.950,37
Intérêts bancaires		324.488,07
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	307.447,27
Autres revenus	12	13.436,78
Dépenses		10.618.054,16
Commissions de gestion	3	5.911.974,17
Commissions de performance	4	518.340,72
Commissions d'administration		2.231.202,28
Commissions de distribution		67.483,00
Frais de transaction	5	1.622.670,20
Taxe d'abonnement	6	224.603,36
Intérêts payés sur découvert bancaire		36.895,65
Frais bancaires		526,90
Autres dépenses		4.357,88
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		8.488.268,33
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2,2	-39.028.191,89
- contrats de change à terme	2.6	8.242.488,90
- contrats futures	2.7	595.868,47
- change	2.3	14.738.693,16
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-6.962.873,03
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	-36.691.534,15
- contrats de change à terme	2.6	-17.154.868,21
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-60.809.275,39
Dividendes versés	10	-6.759.759,44
Souscriptions d'actions de capitalisation		209.020.986,44
Souscriptions d'actions de distribution		30.622.797,66
Rachats d'actions de capitalisation		-230.419.797,71
Rachats d'actions de distribution		-43.050.452,75
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-101.395.501,19
Actifs nets au début de l'exercice		1.104.336.096,69
Actifs nets à la fin de l'exercice		1.002.940.595,50

CPR Invest - Global Silver Age

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	1.002.940.595,50	1.104.336.096,69	1.151.085.494,28
Classe A CHFH - Acc				
Nombre d'actions		4.731,2528	3.534,0881	2.601,8254
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	1.193,18	1.302,40	1.337,29
Classe A CZKH - Acc				
Nombre d'actions		166.523,0201	160.986,2682	150.009,2510
Valeur nette d'inventaire par action	CZK	15.112,05	15.495,14	15.439,09
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		97.225,4800	98.591,3330	96.209,7291
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.480,25	1.592,55	1.632,83
Classe A EUR - Dist				
Nombre d'actions		32.721,7892	33.219,2458	33.080,4678
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.360,24	1.462,81	1.499,47
Classe A USD - Acc				
Nombre d'actions		304,5485	490,0061	674,1848
Valeur nette d'inventaire par action	USD	1.380,00	1.371,91	1.569,00
Classe A USDH - Acc				
Nombre d'actions		46,9237	50,6924	50,6924
Valeur nette d'inventaire par action	USD	1.346,48	1.413,45	1.435,08
Classe A2 SGD - Acc				
Nombre d'actions		1.590,0000	1.590,0000	1.590,0000
Valeur nette d'inventaire par action	SGD	13,33	13,83	15,38
Classe A2 SGDH - Acc				
Nombre d'actions		4.720,8926	5.920,9691	5.859,9297
Valeur nette d'inventaire par action	SGD	16,25	17,25	17,51
Classe A2 USD - Acc				
Nombre d'actions		1.118,0000	1.118,0000	1.118,0000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	14,30	14,25	16,25
Classe A2 USDH - Acc				
Nombre d'actions		36,9416	78,5557	52,5809
Valeur nette d'inventaire par action	USD	132,42	139,41	141,30
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		4.530,5860	5.000,0946	4.678,4623
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.393,41	1.512,17	1.557,96
Classe H EUR - Acc				
Nombre d'actions		17.672,5427	18.919,7261	82.300,9409
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	133,48	141,43	143,30
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		687,0439	973,3629	884,3909
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	158.387,29	168.496,57	172.076,06
Classe I GBP - Acc				
Nombre d'actions		0,0500	1,0000	1,0000
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	165.186,80	172.214,83	176.185,48
Classe I USD - Acc				
Nombre d'actions		6.254,0623	20,0000	895,0000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	128,58	126,84	144,35
Classe I uk GBP - Acc				
Nombre d'actions		17,1990	17,1990	17,1990
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	118,21	122,84	124,94

CPR Invest - Global Silver Age

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Classe M2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		7.235,3515	4.360,7895	3.894,8834
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	133,09	141,94	144,37
Classe O EUR - Acc				
Nombre d'actions		507,4856	348,7622	816,2595
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	139.277,15	147.203,94	148.939,45
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		6.644,9187	24.176,6412	23.349,5478
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	142,36	152,11	155,45
Classe RE EUR - Acc				
Nombre d'actions		19,0144	19,0144	19,0144
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	129,38	138,19	141,19
Classe T1 EUR - Dist				
Nombre d'actions		38.255,6541	39.232,4237	37.265,9780
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	12.826,72	13.734,96	14.089,85
Classe T3 USD - Acc				
Nombre d'actions		39.467,5636	27.045,9420	35.037,6462
Valeur nette d'inventaire par action	USD	130,81	128,50	145,43
Classe U EUR - Acc				
Nombre d'actions		67.507,4587	74.936,0736	54.995,1201
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	120,34	130,22	134,04
Classe Z EUR - Acc				
Nombre d'actions		61,0375	66,8116	84,2613
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	136.639,36	145.040,21	147.726,73

CPR Invest - Global Silver Age

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A CHFH - Acc	3.534,0881	1.401,5856	204,4209	4.731,2528
Classe A CZKH - Acc	160.986,2682	26.301,1337	20.764,3818	166.523,0201
Classe A EUR - Acc	98.591,3330	69.509,4776	70.875,3306	97.225,4800
Classe A EUR - Dist	33.219,2458	2.747,2362	3.244,6928	32.721,7892
Classe A USD - Acc	490,0061	5,8854	191,3430	304,5485
Classe A USDH - Acc	50,6924	0,0000	3,7687	46,9237
Classe A2 SGD - Acc	1.590,0000	0,0000	0,0000	1.590,0000
Classe A2 SGDH - Acc	5.920,9691	1.532,8926	2.732,9691	4.720,8926
Classe A2 USD - Acc	1.118,0000	0,0000	0,0000	1.118,0000
Classe A2 USDH - Acc	78,5557	33,4135	75,0276	36,9416
Classe F EUR - Acc	5.000,0946	1.196,7511	1.666,2597	4.530,5860
Classe H EUR - Acc	18.919,7261	1.632,6080	2.879,7914	17.672,5427
Classe I EUR - Acc	973,3629	165,0574	451,3764	687,0439
Classe I GBP - Acc	1,0000	0,0000	0,9500	0,0500
Classe I USD - Acc	20,0000	6.234,0623	0,0000	6.254,0623
Classe I uk GBP - Acc	17,1990	0,0000	0,0000	17,1990
Classe M2 EUR - Acc	4.360,7895	3.365,1946	490,6326	7.235,3515
Classe O EUR - Acc	348,7622	326,7705	168,0471	507,4856
Classe R EUR - Acc	24.176,6412	6.785,7673	24.317,4898	6.644,9187
Classe RE EUR - Acc	19,0144	0,0000	0,0000	19,0144
Classe T1 EUR - Dist	39.232,4237	2.071,0457	3.047,8153	38.255,6541
Classe T3 USD - Acc	27.045,9420	68.879,4783	56.457,8567	39.467,5636
Classe U EUR - Acc	74.936,0736	10.857,5632	18.286,1781	67.507,4587
Classe Z EUR - Acc	66,8116	0,9340	6,7081	61,0375

CPR Invest - Global Silver Age

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			984.143.712,93	98,13
Actions			984.143.712,93	98,13
Allemagne			52.047.437,40	5,19
ALLIANZ SE PREFERENTIAL SHARE	EUR	117.873	25.625.590,20	2,56
DR ING HCF PORSCHE AKTIENGESELLSCH	EUR	135.461	15.063.263,20	1,50
MERCK KGAA	EUR	71.080	11.358.584,00	1,13
Canada			51.021.790,53	5,09
BROOKFIELD ASSET MANAGEMENT LTD	CAD	1.150	35.246,86	0,00
BROOKFIELD PREFERENTIAL SHARE	CAD	547.650	17.370.080,62	1,73
MANULIFE FINANCIAL REGISTERED	CAD	689.700	12.527.470,80	1,25
SUN LIFE FINANCIAL INC	CAD	441.000	21.088.992,25	2,10
Danemark			37.310.552,06	3,72
COLOPLAST -B-	DKK	75.865	8.575.468,10	0,86
GENMAB AS	DKK	42.857	16.027.166,59	1,60
NOVO NORDISK	DKK	86.711	12.707.917,37	1,27
États-Unis			451.790.972,23	45,05
ABBOTT LABORATORIES	USD	151.810	15.329.016,64	1,53
ABBVIE INC	USD	174.186	23.631.347,22	2,36
ALEXANDRIA REAL ESTATE	USD	92.120	10.500.786,00	1,05
AMEDISYS INC	USD	108.561	8.944.429,95	0,89
AMGEN INC	USD	52.056	11.055.201,49	1,10
AXONICS INC	USD	292.042	15.990.726,53	1,59
BECTON DICKINSON	USD	56.574	14.296.537,92	1,43
BIOGEN IDEC INC	USD	52.908	12.965.591,15	1,29
BLACKROCK INC	USD	27.274	18.277.080,31	1,82
BOSTON SCIENTIF CORP	USD	611.972	28.779.418,80	2,87
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	USD	336.890	19.002.484,33	1,89
DEXCOM INC	USD	132.499	14.969.004,07	1,49
HCA INC	USD	54.012	13.364.485,71	1,33
HEALTHCARE REALTY TRUST INCORPORATED	USD	323.742	5.734.598,21	0,57
HOME DEPOT INC	USD	42.709	12.931.814,94	1,29
HUMANA INC	USD	25.440	10.540.796,52	1,05
IDEXX LABS CORP	USD	49.694	25.002.723,34	2,49
INSPIRE MED SYS - REGISTERED SHS	USD	35.132	9.170.868,37	0,91
INTUITIVE SURGICAL	USD	39.667	11.671.103,17	1,16
IQVIA HOLDINGS INC	USD	95.244	19.329.551,89	1,93
MERCK & CO INC	USD	286.713	27.733.836,52	2,77
METLIFE INC	USD	297.628	16.998.444,66	1,69
SERVICE CORP INTL	USD	408.722	24.707.560,93	2,46
SUN COMMUNITIES	USD	127.815	15.105.251,01	1,51
THERMO FISHER SCIENT SHS	USD	49.952	24.857.525,12	2,48
TOPGOLF CALLAWAY BRANDS CORP	USD	716.037	12.969.261,16	1,29
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	60.817	27.931.526,27	2,78
France			134.468.133,44	13,41
AIR LIQUIDE SA	EUR	136.406	22.283.284,16	2,22
AXA SA	EUR	964.395	26.974.128,15	2,69
BIOMERIEUX SA	EUR	102.833	10.032.387,48	1,00
ESSILORLUXOTTICA SA	EUR	88.956	16.273.610,64	1,62
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	13.994	11.868.311,40	1,18
SANOFI	EUR	276.823	26.876.745,07	2,68
SODEXO SA	EUR	215.981	20.159.666,54	2,01

CPR Invest - Global Silver Age

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Israël			15.630.868,96	1,56
INMODE --- REGISTERED SHS	USD	401.627	15.630.868,96	1,56
Japon			15.015.732,49	1,50
HOYA CORP	JPY	142.300	15.015.732,49	1,50
Pays-Bas			47.797.670,80	4,77
ASR NEDERLAND NV	EUR	374.216	15.451.378,64	1,54
NN GROUP NV	EUR	353.932	12.345.148,16	1,23
QIAGEN - REGISTERED	EUR	468.960	20.001.144,00	1,99
Royaume-Uni			113.612.079,14	11,33
3I GROUP PLC	GBP	735.280	16.964.039,68	1,69
ASTRAZENECA PLC	GBP	228.124	29.779.379,90	2,97
LEGAL & GENERAL GROUP PLC	GBP	5.493.652	14.963.454,04	1,49
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	217.785	14.837.540,32	1,48
ROYALTY PHARMA PLC	USD	571.822	16.274.794,21	1,62
SMITH AND NEPHEW PLC	GBP	1.503.579	20.792.870,99	2,07
Suisse			65.448.475,88	6,53
ALCON - REGISTERED SHS	CHF	162.354	12.577.232,71	1,25
CIE FINANCIERE RICHEMONT NAMEN AKT	CHF	98.051	14.393.466,18	1,44
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	CHF	90.452	10.115.103,07	1,01
ROCHE HOLDING LTD	CHF	100.176	28.362.673,92	2,83
Organismes de placement collectif			21.077.859,30	2,10
Actions/Parts de fonds d'investissements			21.077.859,30	2,10
France			21.077.859,30	2,10
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI FCP Z	EUR	8	7.713.947,18	0,77
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z C	EUR	132	13.363.912,12	1,33
Total du portefeuille-titres			1.005.221.572,23	100,23

CPR Invest - Global Disruptive Opportunities

CPR Invest - Global Disruptive Opportunities

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		4.039.575.661,80
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	3.921.546.661,55
<i>Prix de revient</i>		<i>3.435.858.352,02</i>
Avoirs en banque et liquidités		37.802.166,68
Collatéral à recevoir		1.230.000,00
A recevoir sur investissements vendus		42.107.231,17
A recevoir sur souscriptions		3.907.862,72
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	14.930.676,25
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	3.461.719,00
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		143.789,09
Autres intérêts à recevoir		114.326,47
A recevoir sur change		14.331.228,87
Passifs		98.264.863,64
Découvert bancaire		3.580.082,42
Collatéral à payer		14.990.000,00
A payer sur investissements achetés		42.578.385,13
A payer sur rachats		4.247.027,23
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	5.260.142,70
Commissions d'administration à payer		10.815.158,44
Commissions de performance à payer	4	412.739,87
Autres intérêts à payer		448.392,71
A payer sur change		14.331.540,61
Autres passifs		1.601.394,53
Valeur nette d'inventaire		3.941.310.798,16

CPR Invest - Global Disruptive Opportunities

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		22.150.052,20
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		20.533.428,38
Intérêts bancaires		1.222.616,57
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	382.637,00
Autres revenus	12	11.370,25
Dépenses		78.185.955,41
Commissions de gestion	3	59.799.402,77
Commissions d'administration		8.612.349,57
Commissions de distribution		833.793,59
Frais de transaction	5	7.324.285,00
Taxe d'abonnement	6	1.500.695,11
Intérêts payés sur découvert bancaire		114.848,40
Autres dépenses		580,97
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-56.035.903,21
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2,2	-745.518.994,51
- contrats de change à terme	2.6	3.080.323,41
- contrats futures	2.7	11.972.443,72
- change	2.3	168.409.411,34
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-618.092.719,25
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	468.544.905,62
- contrats de change à terme	2.6	39.195.538,39
- contrats futures	2.7	-16.624.027,19
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-126.976.302,43
Souscriptions d'actions de capitalisation		958.187.991,20
Souscriptions d'actions de distribution		8.850.558,59
Rachats d'actions de capitalisation		-1.173.766.137,86
Rachats d'actions de distribution		-18.864.585,87
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-352.568.476,37
Actifs nets au début de l'exercice		4.293.879.274,53
Actifs nets à la fin de l'exercice		3.941.310.798,16

CPR Invest - Global Disruptive Opportunities

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	3.941.310.798,16	4.293.879.274,53	5.710.041.166,49
Classe A CHFH - Acc				
Nombre d'actions		71.334,2031	57.189,6902	48.533,0923
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	131,14	137,68	175,24
Classe A CZKH - Acc				
Nombre d'actions		258.910,4314	216.965,1515	174.893,0139
Valeur nette d'inventaire par action	CZK	16.068,95	15.823,34	19.582,92
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.301.975,0486	1.311.519,7723	1.366.169,1102
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.625,50	1.678,57	2.136,77
Classe A EUR - Dist				
Nombre d'actions		64.709,3046	72.058,0987	73.358,2953
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.512,04	1.561,40	1.987,62
Classe A EURH1 - Acc				
Nombre d'actions		1.009.494,7287	987.315,1006	888.474,5569
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	134,53	128,19	182,01
Classe A USD - Acc				
Nombre d'actions		14.958,2522	20.268,1521	30.109,4958
Valeur nette d'inventaire par action	USD	1.685,53	1.609,66	2.285,23
Classe A1 EUR - Acc				
Nombre d'actions		240.227,0610	210.030,4788	130.906,4707
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	122,70	126,07	160,02
Classe A2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		87.902,1118	73.258,9052	43.341,3798
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,74	98,67	125,46
Classe A2 EURH1 - Acc				
Nombre d'actions		100,0000	100,0000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,31	99,63	-
Classe A2 SGD - Acc				
Nombre d'actions		2.450,2094	7.871,6827	3.885,7458
Valeur nette d'inventaire par action	SGD	131,63	133,52	168,28
Classe A2 USDH - Acc				
Nombre d'actions		21.751,4217	22.157,4942	25.215,6309
Valeur nette d'inventaire par action	USD	103,20	103,54	130,06
Classe A Icl EUR - Acc				
Nombre d'actions		40.112,6565	37.979,8406	28.093,2626
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	122,26	126,20	160,65
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		585.023,5205	578.476,3553	534.355,4797
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	144,83	151,06	193,42
Classe F EURH1 - Acc				
Nombre d'actions		51.143,6234	38.694,4400	34.585,1548
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	128,24	122,67	176,29
Classe H EUR - Acc				
Nombre d'actions		265.832,2646	635.246,1760	1.148.123,5408
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	128,73	130,51	164,41
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.380,9652	1.861,9053	2.370,2416
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	174.309,43	177.871,40	224.926,60

CPR Invest - Global Disruptive Opportunities

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Classe I GBP - Acc				
Nombre d'actions		25,3160	26,1760	14,0000
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	82.720,16	82.539,51	104.587,62
Classe I USD - Acc				
Nombre d'actions		78,1512	394,1819	629,7637
Valeur nette d'inventaire par action	USD	183.254,37	172.936,55	243.896,52
Classe I2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	89,55	91,66	116,11
Classe I sw EUR - Acc				
Nombre d'actions		380.750,4797	422.232,0238	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	77,75	78,98	99,61
Classe I uk GBP - Acc				
Nombre d'actions		18.776,1238	92.000,6800	226.913,3553
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	125,63	124,92	157,96
Classe SI EUR - Acc				
Nombre d'actions		2.181,2975	1.793,5307	1.884,5461
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	117.276,78	119.077,86	150.141,12
Classe SI EURH1 - Acc				
Nombre d'actions		500.451,0000	500.451,0000	324.857,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	135,03	127,65	179,19
Classe M2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		8.865,2117	16.705,3196	20.668,8733
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	133,74	136,67	172,98
Classe O EUR - Acc				
Nombre d'actions		809,2598	1.194,1059	609,4754
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	168.355,97	170.317,36	214.305,93
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.141.778,5173	1.936.010,6080	2.184.844,7548
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	171,81	175,65	222,29
Classe RE EUR - Acc				
Nombre d'actions		17,6312	17,6312	17,6312
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	151,80	154,95	195,99
Classe T2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		-	77,0000	78,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	110,05	138,92
Classe U EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.535.740,8076	1.617.475,0846	1.509.144,4425
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,05	105,85	135,14
Classe Z EUR - Acc				
Nombre d'actions		76,9130	95,2272	333,2479
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	156.831,78	159.000,39	200.297,08
Classe X2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		945.324,0969	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	105,27	-	-

CPR Invest - Global Disruptive Opportunities

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A CHFH - Acc	57.189,6902	17.302,5562	3.158,0433	71.334,2031
Classe A CZKH - Acc	216.965,1515	58.645,0539	16.699,7740	258.910,4314
Classe A EUR - Acc	1.311.519,7723	345.214,7706	354.759,4943	1.301.975,0486
Classe A EUR - Dist	72.058,0987	6.328,5731	13.677,3672	64.709,3046
Classe A EURH1 - Acc	987.315,1006	265.880,5764	243.700,9483	1.009.494,7287
Classe A USD - Acc	20.268,1521	351,8465	5.661,7464	14.958,2522
Classe A1 EUR - Acc	210.030,4788	58.494,1673	28.297,5851	240.227,0610
Classe A2 EUR - Acc	73.258,9052	18.635,9621	3.992,7555	87.902,1118
Classe A2 EURH1 - Acc	100,0000	0,0000	0,0000	100,0000
Classe A2 SGD H - Acc	7.871,6827	58,7995	5.480,2728	2.450,2094
Classe A2 USDH - Acc	22.157,4942	18,1387	424,2112	21.751,4217
Classe A Icl EUR - Acc	37.979,8406	12.532,7396	10.399,9237	40.112,6565
Classe F EUR - Acc	578.476,3553	101.562,9234	95.015,7582	585.023,5205
Classe F EURH1 - Acc	38.694,4400	15.711,1404	3.261,9570	51.143,6234
Classe H EUR - Acc	635.246,1760	0,0000	369.413,9114	265.832,2646
Classe I EUR - Acc	1.861,9053	573,8721	1.054,8122	1.380,9652
Classe I GBP - Acc	26,1760	0,0000	0,8600	25,3160
Classe I USD - Acc	394,1819	0,3743	316,4050	78,1512
Classe I2 EUR - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe I sw EUR - Acc	422.232,0238	93.755,0000	135.236,5441	380.750,4797
Classe I uk GBP - Acc	92.000,6800	864,2998	74.088,8560	18.776,1238
Classe SI EUR - Acc	1.793,5307	731,0176	343,2508	2.181,2975
Classe SI EURH1 - Acc	500.451,0000	65.162,0000	65.162,0000	500.451,0000
Classe M2 EUR - Acc	16.705,3196	685,5641	8.525,6720	8.865,2117
Classe O EUR - Acc	1.194,1059	215,6944	600,5405	809,2598
Classe R EUR - Acc	1.936.010,6080	97.440,4144	891.672,5051	1.141.778,5173
Classe RE EUR - Acc	17,6312	0,0000	0,0000	17,6312
Classe T2 EUR - Acc	77,0000	0,0000	77,0000	0,0000
Classe U EUR - Acc	1.617.475,0846	190.338,2016	272.072,4786	1.535.740,8076
Classe Z EUR - Acc	95,2272	3,3282	21,6424	76,9130
Classe X2 EUR - Acc	0,0000	945.324,0969	0,0000	945.324,0969

CPR Invest - Global Disruptive Opportunities

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			3.863.585.896,15	98,03
Actions			3.863.585.896,15	98,03
Chine			41.259.543,51	1,05
CONTEMPORARY AMPEREX TECHNO. CO LTD - A	CNY	1.367.448	41.259.543,51	1,05
États-Unis			3.076.964.841,85	78,07
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	791.730	82.149.482,56	2,08
AMAZON.COM INC	USD	923.111	111.923.702,76	2,84
ANALOG DEVICES INC	USD	482.071	87.241.056,31	2,21
APPLE INC	USD	446.573	79.569.421,66	2,02
ATLASSIAN CORPORATION PL	USD	124.373	20.523.716,50	0,52
BIOGEN IDEC INC	USD	116.675	28.592.279,94	0,73
BOOKING HOLDINGS INC	USD	29.265	78.853.985,77	2,00
BOSTON SCIENTIF CORP	USD	1.813.060	85.263.399,39	2,16
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	USD	85.770	69.908.131,61	1,77
CIENA CORP	USD	1.990.354	76.180.616,57	1,93
CONFLUENT	USD	1.051.181	32.930.743,94	0,84
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC	USD	474.102	69.514.606,43	1,76
DATADOG INC	USD	459.432	48.637.162,07	1,23
DEXCOM INC	USD	393.188	44.420.205,23	1,13
DYNATRACE INC	USD	902.235	44.753.736,47	1,14
EQUINIX INC	USD	74.536	54.753.251,21	1,39
FORTINET	USD	858.176	60.493.799,57	1,53
GXO LOGISTICS	USD	1.251.933	76.157.223,05	1,93
HUBSPOT INC	USD	92.371	48.638.142,53	1,23
ILLUMINA INC	USD	223.222	38.902.641,42	0,99
INTUITIVE SURGICAL	USD	192.537	56.649.587,59	1,44
IQVIA HOLDINGS INC	USD	430.126	87.293.087,63	2,21
MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	USD	1.667.236	98.487.216,62	2,50
MASTERCARD INC -A-	USD	339.787	121.510.333,65	3,08
MERCADOLIBRE	USD	18.015	20.228.988,03	0,51
MICROSOFT CORP	USD	598.487	182.344.340,88	4,63
MONGODB INC	USD	69.564	26.713.888,34	0,68
NETFLIX INC	USD	207.599	82.653.605,76	2,10
NUTANIX -A-	USD	2.080.257	56.980.419,39	1,45
NVIDIA CORP	USD	209.685	88.870.077,23	2,25
PALO ALTO NETWORKS	USD	552.140	125.167.387,40	3,18
S&P GLOBAL INC	USD	216.941	77.624.954,79	1,97
SALESFORCE INC	USD	217.345	44.356.082,22	1,13
SAREPTA THERAPEUTICS	USD	203.400	19.995.942,13	0,51
SERVICENOW INC	USD	208.677	110.343.014,83	2,80
SOLAREDGE TECHNOLOGIES INC	USD	266.233	58.305.401,28	1,48
SPLUNK INC	USD	578.149	56.805.479,28	1,44
SYNOPSYS	USD	225.868	92.555.586,96	2,35
THERMO FISHER SCIENT SHS	USD	151.181	75.231.932,76	1,91
THE TRADE DESK -A-	USD	958.191	79.311.152,01	2,01
TRANSUNION	USD	1.055.607	76.297.058,47	1,94
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	84.927	39.004.566,68	0,99
VEEVA SYSTEMS -A-	USD	520.031	96.322.825,11	2,44
WORKDAY INC -A-	USD	299.918	64.504.607,82	1,64
France			77.597.715,20	1,97
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	478.880	77.597.715,20	1,97
Îles Caïmans			52.697.044,23	1,34
JD.COM INC - CL A	HKD	2.835.500	52.697.044,23	1,34

CPR Invest - Global Disruptive Opportunities

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Irlande			75.747.144,39	1,92
JOHNSON CONTROLS INTL	USD	1.200.791	75.747.144,39	1,92
Japon			183.806.690,44	4,66
FANUC CORP SHS	JPY	1.290.000	35.805.357,53	0,91
HITACHI LTD	JPY	1.485.000	88.142.378,28	2,24
NIDEC CORP	JPY	891.900	48.127.776,97	1,22
TOKYO ELECTRON LTD	JPY	86.500	11.731.177,66	0,30
Pays-Bas			184.068.818,10	4,67
ADYEN	EUR	22.024	37.216.155,20	0,94
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	112.534	48.699.088,50	1,24
STMICROELECTRONICS	EUR	2.017.960	98.153.574,40	2,49
Royaume-Uni			72.991.489,25	1,85
ASTRAZENECA PLC	GBP	559.149	72.991.489,25	1,85
Taiwan			98.452.609,18	2,50
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	USD	1.094.795	98.452.609,18	2,50
Organismes de placement collectif			57.960.765,40	1,47
Actions/Parts de fonds d'investissements			57.960.765,40	1,47
France			57.960.765,40	1,47
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI FCP Z	EUR	24	24.872.652,09	0,63
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z C	EUR	266	26.996.145,34	0,68
BFT AUREUS ISR Z	EUR	60	6.091.967,97	0,15
Total du portefeuille-titres			3.921.546.661,55	99,50

CPR Invest - Climate Action Euro

CPR Invest - Climate Action Euro

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		90.714.198,86
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	90.448.955,60
<i>Prix de revient</i>		<i>83.159.536,87</i>
Avoirs en banque et liquidités		69.150,39
A recevoir sur souscriptions		43.405,66
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		40.804,05
Autres intérêts à recevoir		7.410,63
Autres actifs		104.472,53
Passifs		55.915,41
Découvert bancaire		0,15
A payer sur rachats		7.134,83
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	23.416,56
Autres passifs		25.363,87
Valeur nette d'inventaire		90.658.283,45

CPR Invest - Climate Action Euro

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		2.022.606,02
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		1.982.821,96
Intérêts bancaires		13.142,05
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	11.285,42
Autres revenus	12	15.356,59
Dépenses		576.381,40
Commissions de gestion	3	246.632,22
Commissions de performance	4	248,73
Commissions d'administration		162.016,50
Commissions de distribution		5.339,03
Frais de transaction	5	148.900,34
Taxe d'abonnement	6	12.046,09
Autres dépenses		1.198,49
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		1.446.224,62
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2,2	-888.822,70
- contrats futures	2.7	726,03
- change	2.3	-774,50
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		557.353,45
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	9.426.604,50
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		9.983.957,95
Dividendes versés	10	-102.413,93
Souscriptions d'actions de capitalisation		29.357.472,58
Rachats d'actions de capitalisation		-9.159.223,88
Augmentation / (diminution) nette des actifs		30.079.792,72
Actifs nets au début de l'exercice		60.578.490,73
Actifs nets à la fin de l'exercice		90.658.283,45

CPR Invest - Climate Action Euro

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	90.658.283,45	60.578.490,73	51.204.662,57
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		7.175,1001	4.273,7972	1.530,0855
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	1.323,87	1.177,62	1.328,65
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		5.281,4378	4.188,8996	2.801,3820
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	118,34	106,30	120,43
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		33,0000	31,0000	70,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	139.350,15	123.082,43	138.296,28
Classe M2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	108,96	96,35	108,10
Classe O EUR - Acc				
Nombre d'actions		168,9356	196,2722	231,1371
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	117.734,78	103.108,09	115.006,37
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		18,4961	18,4961	18,4961
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	139,93	123,49	138,81
Classe T1 EUR - Acc				
Nombre d'actions		396.363,7965	205.049,5380	3.251,4960
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	104,28	91,38	101,95
Classe U EUR - Acc				
Nombre d'actions		28.886,8587	21.570,8214	4.545,2775
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	105,27	94,34	106,94
Classe Z EUR - Acc				
Nombre d'actions		45,5412	45,0324	46,0433
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	128.324,14	112.519,03	126.109,67
Classe Z EUR - Dist				
Nombre d'actions		50,4552	50,4552	50,4552
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	115.392,95	103.160,42	117.778,60

CPR Invest - Climate Action Euro

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EUR - Acc	4.273,7972	4.569,9020	1.668,5991	7.175,1001
Classe F EUR - Acc	4.188,8996	2.798,7667	1.706,2285	5.281,4378
Classe I EUR - Acc	31,0000	18,0000	16,0000	33,0000
Classe M2 EUR - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe O EUR - Acc	196,2722	0,0000	27,3366	168,9356
Classe R EUR - Acc	18,4961	0,0000	0,0000	18,4961
Classe T1 EUR - Acc	205.049,5380	198.518,1134	7.203,8549	396.363,7965
Classe U EUR - Acc	21.570,8214	16.045,2338	8.729,1965	28.886,8587
Classe Z EUR - Acc	45,0324	0,5088	0,0000	45,5412
Classe Z EUR - Dist	50,4552	0,0000	0,0000	50,4552

CPR Invest - Climate Action Euro

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			86.937.652,01	95,90
Actions			86.937.652,01	95,90
Allemagne			22.899.954,63	25,26
BMW AG	EUR	12.442	1.379.320,12	1,52
DEUTSCHE BOERSE AG REG SHS	EUR	11.761	2.049.942,30	2,26
DEUTSCHE POST AG REG SHS	EUR	38.626	1.804.606,72	1,99
DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS	EUR	125.133	2.482.888,99	2,74
E.ON SE	EUR	102.988	1.184.876,94	1,31
INFINEON TECHNOLOGIES REG SHS	EUR	44.000	1.760.000,00	1,94
MERCK KGAA	EUR	10.615	1.696.277,00	1,87
NORDEX AG NACH KAPITALHERABSETZUNG	EUR	68.442	880.164,12	0,97
PUMA AG	EUR	16.240	997.785,60	1,10
SAP AG	EUR	20.260	2.520.344,00	2,78
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	EUR	19.890	3.082.552,20	3,40
SIEMENS ENERGY RG	EUR	43.227	665.263,53	0,73
SIEMENS HEALTHINEERS	EUR	13.888	733.564,16	0,81
VONOVIA SE	EUR	37.345	793.207,80	0,87
WACKER CHEMIE AG	EUR	6.149	869.161,15	0,96
Belgique			1.556.920,80	1,72
KBC GROUPE SA	EUR	22.762	1.556.920,80	1,72
Espagne			5.358.526,93	5,91
BANCO SANTANDER SA REG SHS	EUR	580.744	2.139.170,52	2,36
CAIXABANK SA	EUR	318.119	1.167.178,61	1,29
IBERDROLA SA	EUR	180.729	2.052.177,80	2,26
Finlande			1.654.896,50	1,83
NESTE	EUR	18.601	622.389,46	0,69
NOKIA OYJ	EUR	288.571	1.032.507,04	1,14
France			37.422.031,68	41,28
AIR LIQUIDE SA	EUR	12.298	2.009.001,28	2,22
ALSTOM SA	EUR	49.884	1.387.772,88	1,53
AXA SA	EUR	101.021	2.825.557,37	3,12
BNP PARIBAS SA	EUR	38.008	2.281.240,16	2,52
CAPGEMINI SE	EUR	13.296	2.191.845,60	2,42
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	24.437	1.502.386,76	1,66
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	EUR	60.172	1.791.320,44	1,98
DANONE SA	EUR	19.712	1.094.607,36	1,21
IPSEN	EUR	6.834	783.176,40	0,86
L'OREAL SA	EUR	3.854	1.631.012,80	1,80
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	5.335	4.524.613,50	4,99
ORANGE	EUR	139.367	1.433.250,23	1,58
PERNOD RICARD SA	EUR	11.002	2.207.001,20	2,43
PUBLICIS GROUPE	EUR	21.524	1.580.292,08	1,74
REMY COINTREAU	EUR	6.452	1.007.479,80	1,11
SANOFI	EUR	36.622	3.555.629,98	3,92
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	15.099	2.446.641,96	2,70
SODEXO SA	EUR	9.912	925.186,08	1,02
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	EUR	32.551	963.509,60	1,06
WORLDLINE SA	EUR	35.540	1.280.506,20	1,41
Irlande			1.499.885,64	1,65
KERRY GROUP -A-	EUR	16.599	1.499.885,64	1,65
Italie			6.190.181,69	6,83
ENEL SPA	EUR	165.090	1.035.444,48	1,14

CPR Invest - Climate Action Euro

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
INTESA SANPAOLO	EUR	699.521	1.839.040,71	2,03
PRYSMIAN SPA	EUR	37.322	1.352.922,50	1,49
UNICREDIT SPA REGS	EUR	85.338	1.962.774,00	2,17
Pays-Bas			7.643.775,89	8,43
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	3.434	1.486.063,50	1,64
ASML HOLDING NV	EUR	5.377	3.506.879,40	3,87
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	474.536	1.562.172,51	1,72
STMICROELECTRONICS	EUR	22.382	1.088.660,48	1,20
Portugal			1.066.928,50	1,18
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG.SHS	EUR	251.042	1.066.928,50	1,18
Royaume-Uni			1.169.084,25	1,29
CNH INDUSTRIAL REG SHS (USD)	EUR	89.175	1.169.084,25	1,29
Suisse			475.465,50	0,52
DSM FIRMENICH	EUR	4.731	475.465,50	0,52
Organismes de placement collectif			3.511.303,59	3,87
Actions/Parts de fonds d'investissements			3.511.303,59	3,87
France			3.511.303,59	3,87
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z C	EUR	35	3.511.303,59	3,87
Total du portefeuille-titres			90.448.955,60	99,77

CPR Invest - Food for Generations

CPR Invest - Food for Generations

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		1.450.454.567,39
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	1.423.526.598,14
<i>Prix de revient</i>		<i>1.451.475.777,85</i>
Avoirs en banque et liquidités		24.906.029,89
Collatéral à recevoir		310.000,00
A recevoir sur souscriptions		507.637,85
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	5.667,88
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		1.115.381,93
Autres intérêts à recevoir		83.251,70
Passifs		13.649.317,12
Découvert bancaire		119.422,61
A payer sur investissements achetés		375.372,01
A payer sur rachats		1.529.291,14
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	5.556.859,15
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	1.537.261,52
Commissions d'administration à payer		3.995.538,06
Commissions de performance à payer	4	23.540,93
Autres passifs		512.031,70
Valeur nette d'inventaire		1.436.805.250,27

CPR Invest - Food for Generations

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		31.940.571,00
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		31.042.143,48
Intérêts bancaires		703.084,91
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	182.508,92
Autres revenus	12	12.833,69
Dépenses		28.591.733,91
Commissions de gestion	3	21.102.013,56
Commissions de performance	4	6.007,31
Commissions d'administration		3.766.184,39
Commissions de distribution		227.372,88
Frais de transaction	5	2.830.485,10
Taxe d'abonnement	6	634.523,69
Intérêts payés sur découvert bancaire		3.867,73
Autres dépenses		21.279,25
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		3.348.837,09
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2,2	-84.613.124,71
- contrats de change à terme	2.6	1.363.205,66
- contrats futures	2.7	-1.832.956,60
- change	2.3	31.438.234,16
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-50.295.804,40
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	-66.940.894,48
- contrats de change à terme	2.6	38.898,51
- contrats futures	2.7	-17.518.270,64
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-134.716.071,01
Dividendes versés	10	-80.210,83
Souscriptions d'actions de capitalisation		383.290.781,75
Souscriptions d'actions de distribution		14.859.170,37
Rachats d'actions de capitalisation		-582.832.431,45
Rachats d'actions de distribution		-8.302.812,64
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-327.781.573,81
Actifs nets au début de l'exercice		1.764.586.824,08
Actifs nets à la fin de l'exercice		1.436.805.250,27

CPR Invest - Food for Generations

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	1.436.805.250,27	1.764.586.824,08	1.449.519.903,99
Classe A CHFH - Acc				
Nombre d'actions		48.449,8697	40.294,6577	30.092,4836
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	119,93	131,84	139,51
Classe A CZKH - Acc				
Nombre d'actions		49.903,0673	44.625,8615	37.132,8277
Valeur nette d'inventaire par action	CZK	11.909,10	12.315,40	12.644,82
Classe A EUR - Dist				
Nombre d'actions		779.207,2546	730.678,6179	546.807,1468
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	128,62	139,54	147,50
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		5.411.809,8651	6.638.823,8211	5.455.422,0987
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	128,52	139,32	147,27
Classe A USD - Acc				
Nombre d'actions		464.275,7902	440.249,6791	363.324,5210
Valeur nette d'inventaire par action	USD	105,65	105,92	124,88
Classe A USD - Dist				
Nombre d'actions		17.731,9105	17.990,9181	19.382,4084
Valeur nette d'inventaire par action	USD	106,06	106,42	125,43
Classe A2 SGD - Acc				
Nombre d'actions		4.132,3159	15.426,0864	11.676,8542
Valeur nette d'inventaire par action	SGD	115,03	123,36	129,66
Classe A2 USD - Acc				
Nombre d'actions		448,4633	448,4633	448,4633
Valeur nette d'inventaire par action	USD	105,26	105,85	125,00
Classe A2 USDH - Acc				
Nombre d'actions		85,1252	83,6539	18,0787
Valeur nette d'inventaire par action	USD	119,52	126,53	133,05
Classe A ca EUR - Acc				
Nombre d'actions		985.513,9181	748.505,9423	602.325,9620
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	118,59	128,56	135,90
Classe A Ici EUR - Acc				
Nombre d'actions		6.706,1393	9.899,4580	9.060,8325
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	111,50	120,87	127,77
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		178.415,5835	158.238,7890	110.751,7392
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	121,78	133,34	141,78
Classe F USD - Acc				
Nombre d'actions		10.983,3686	11.615,7961	15.760,6655
Valeur nette d'inventaire par action	USD	103,47	104,78	124,20
Classe H EUR - Acc				
Nombre d'actions		752.885,1113	1.413.231,6308	1.029.721,3727
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	115,94	124,01	130,10
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.125,7880	777,4844	413,4934
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	134.539,28	144.672,13	152.251,20
Classe I EUR - Dist				
Nombre d'actions		12,2199	12,2199	12,2199
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	114,24	123,51	130,26

CPR Invest - Food for Generations

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Classe I GBP - Acc				
Nombre d'actions		17,6320	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	94,00	-	-
Classe I USD - Acc				
Nombre d'actions		30.048,4924	29.158,8915	21.698,0139
Valeur nette d'inventaire par action	USD	120,28	119,59	140,32
Classe I2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		50.547,5590	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,99	-	-
Classe I jp EUR - Acc				
Nombre d'actions		143.105,8310	234.635,8310	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	94,00	100,72	-
Classe M2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		4.635,9639	2.828,4394	1.930,3163
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	131,39	141,45	148,97
Classe O EUR - Acc				
Nombre d'actions		437,3723	816,4187	779,9638
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	134.623,48	143.637,66	150.473,66
Classe O USD - Acc				
Nombre d'actions		0,0235	0,0235	0,0235
Valeur nette d'inventaire par action	USD	118.624,26	117.010,64	136.713,62
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		186.338,5003	145.941,4972	115.613,9051
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	133,19	143,45	151,06
Classe R USD - Acc				
Nombre d'actions		1.293,2462	1.474,6890	1.586,0235
Valeur nette d'inventaire par action	USD	108,07	107,64	126,42
Classe R2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		35.152,0000	25.088,0000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	92,26	99,67	-
Classe R adv EUR - Acc				
Nombre d'actions		3.735,7948	3.585,3143	8.370,5390
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	116,37	124,64	130,87
Classe U EUR - Acc				
Nombre d'actions		618.786,2772	642.759,2200	450.124,1133
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	120,72	131,78	139,92

CPR Invest - Food for Generations

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A CHFH - Acc	40.294,6577	9.585,5872	1.430,3752	48.449,8697
Classe A CZKH - Acc	44.625,8615	9.858,7292	4.581,5234	49.903,0673
Classe A EUR - Dist	730.678,6179	111.138,4368	62.609,8001	779.207,2546
Classe A EUR - Acc	6.638.823,8211	1.208.825,2891	2.435.839,2451	5.411.809,8651
Classe A USD - Acc	440.249,6791	105.590,8057	81.564,6946	464.275,7902
Classe A USD - Dist	17.990,9181	840,1457	1.099,1533	17.731,9105
Classe A2 SGD - Acc	15.426,0864	440,1606	11.733,9311	4.132,3159
Classe A2 USD - Acc	448,4633	0,0000	0,0000	448,4633
Classe A2 USDH - Acc	83,6539	46,4211	44,9498	85,1252
Classe A ca EUR - Acc	748.505,9423	303.930,9661	66.922,9903	985.513,9181
Classe A lcl EUR - Acc	9.899,4580	601,9099	3.795,2286	6.706,1393
Classe F EUR - Acc	158.238,7890	42.181,7823	22.004,9878	178.415,5835
Classe F USD - Acc	11.615,7961	1.521,9978	2.154,4253	10.983,3686
Classe H EUR - Acc	1.413.231,6308	46.922,3962	707.268,9157	752.885,1113
Classe I EUR - Acc	777,4844	872,3794	524,0758	1.125,7880
Classe I EUR - Dist	12,2199	0,0000	0,0000	12,2199
Classe I GBP - Acc	0,0000	17,6320	0,0000	17,6320
Classe I USD - Acc	29.158,8915	889,6009	0,0000	30.048,4924
Classe I2 EUR - Acc	0,0000	55.017,5799	4.470,0209	50.547,5590
Classe I jp EUR - Acc	234.635,8310	6.450,0000	97.980,0000	143.105,8310
Classe M2 EUR - Acc	2.828,4394	2.940,1375	1.132,6130	4.635,9639
Classe O EUR - Acc	816,4187	31,3737	410,4201	437,3723
Classe O USD - Acc	0,0235	0,0000	0,0000	0,0235
Classe R EUR - Acc	145.941,4972	91.471,7084	51.074,7053	186.338,5003
Classe R USD - Acc	1.474,6890	70,4652	251,9080	1.293,2462
Classe R2 EUR - Acc	25.088,0000	13.867,0000	3.803,0000	35.152,0000
Classe R adv EUR - Acc	3.585,3143	1.669,6725	1.519,1920	3.735,7948
Classe U EUR - Acc	642.759,2200	109.638,7881	133.611,7309	618.786,2772
Classe Z EUR - Acc	0,0000	2,8000	2,8000	0,0000

CPR Invest - Food for Generations

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			1.389.021.288,74	96,67
Actions			1.389.021.288,74	96,67
Allemagne			97.629.880,96	6,79
EVONIK INDUSTRIES	EUR	918.699	17.280.728,19	1,20
GEA GROUP AG	EUR	763.608	29.467.632,72	2,05
HELLOFRESH SE	EUR	269.939	6.994.119,49	0,49
SYMRISE AG	EUR	441.612	43.887.400,56	3,05
Australie			17.471.711,86	1,22
BRAMBLES	AUD	2.031.785	17.471.711,86	1,22
Autriche			6.453.929,34	0,45
ANDRITZ AG	EUR	134.289	6.453.929,34	0,45
Canada			88.276.066,65	6,14
CANADIAN NATIONAL RAILWAY	CAD	357.100	39.330.827,91	2,74
CDN PACIFIC RAILWAY	CAD	20.900	1.562.549,53	0,11
LOBLAW COMPANIES	CAD	88.500	7.134.883,72	0,50
NUTRIEN - REGISTERED	USD	644.146	40.247.805,49	2,80
États-Unis			396.425.514,35	27,59
ABBOTT LABORATORIES	USD	377.421	38.110.090,18	2,65
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	199.682	26.700.936,25	1,86
AQUA AMERICA --- REGISTERED SHS	USD	224.782	8.621.859,13	0,60
AVERY DENNISON CORP	USD	268.596	44.827.309,38	3,12
CONAGRA BRANDS INC	USD	1.005.278	29.915.351,85	2,08
COSTCO WHOLESALE CORP	USD	14.858	7.555.607,33	0,53
DANAHER CORP	USD	19.648	4.545.298,52	0,32
DEERE & CO	USD	103.623	40.375.892,98	2,81
GENERAL MILLS INC	USD	514.146	34.853.087,88	2,43
HERSHEY	USD	41.971	8.805.325,84	0,61
IDEXX LABS CORP	USD	12.732	6.405.897,56	0,45
INGREDION	USD	489.519	49.398.107,97	3,44
INTERNATIONAL PAPER CO	USD	824.493	26.965.867,83	1,88
SPROUTS FARMERS MARKET INC	USD	161.957	5.765.554,62	0,40
STARBUCKS CORP	USD	47.415	4.368.002,86	0,30
SYSCO CORP	USD	406.771	28.153.548,60	1,96
UNION PACIFIC CORP	USD	23.061	4.852.943,83	0,34
WALMART INC	USD	180.734	26.204.831,74	1,82
Finlande			17.492.914,04	1,22
STORA ENSO -R-	EUR	1.568.168	17.492.914,04	1,22
France			160.623.774,11	11,18
CARREFOUR SA	EUR	1.275.062	23.193.377,78	1,61
DANONE SA	EUR	658.279	36.554.232,87	2,54
EDENRED SA	EUR	163.303	9.647.941,24	0,67
SEB SA	EUR	366.378	37.333.918,20	2,60
SODEXO SA	EUR	498.483	46.528.403,22	3,24
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	EUR	248.848	7.365.900,80	0,51
Îles Caïmans			22.177.107,50	1,54
CHINA MENGNIU DAIRY	HKD	6.475.000	22.177.107,50	1,54
Îles Vierges Britanniques			40.269.914,02	2,80
NOMAD FOODS LTD	USD	2.497.165	40.269.914,02	2,80
Irlande			124.649.076,46	8,68
KERRY GROUP -A-	EUR	491.960	44.453.505,60	3,09
PENTAIR PLC	USD	835.613	52.673.442,02	3,67

CPR Invest - Food for Generations

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
SMURFIT KAPPA PLC	EUR	764.716	27.522.128,84	1,92
Japon			23.410.065,28	1,63
KUBOTA CORP	JPY	476.300	6.520.417,45	0,45
KURITA WATER INDUSTRIES LTD	JPY	206.000	7.507.511,95	0,52
SUNTORY	JPY	290.400	9.382.135,88	0,65
Norvège			24.802.086,29	1,73
MOWI ASA	NOK	1.155.444	18.464.935,72	1,29
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	452.816	6.337.150,57	0,44
Pays-Bas			58.568.059,84	4,08
JDE PEET S BV	EUR	308.947	8.477.505,68	0,59
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	EUR	1.596.003	50.090.554,16	3,49
Portugal			7.019.088,60	0,49
JERONIMO MARTINS SGPS SA	EUR	283.485	7.019.088,60	0,49
Royaume-Uni			214.560.373,74	14,93
ASSOCIATED BRITISH FOODS PLC	GBP	1.650.204	39.478.564,59	2,75
CNH INDUSTRIAL REG SHS (USD)	EUR	2.730.153	35.792.305,83	2,49
COMPASS GROUP	GBP	1.696.359	40.127.432,52	2,79
CRODA INTL - REGISTERED SHS	GBP	276.165	18.982.516,63	1,32
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	632.243	43.074.275,11	3,00
SSP GROUP - REGISTERED SHS	GBP	2.792.744	8.199.957,87	0,57
TATE & LYLE PLC NPV	GBP	1.217.315	10.604.803,94	0,74
WHITBREAD	GBP	448.177	18.300.517,25	1,27
Suède			7.982.999,12	0,56
AAK --- REGISTERED SHS	SEK	457.384	7.982.999,12	0,56
Suisse			81.208.726,58	5,65
BARRY CALLEBAUT - NAMEN-AKT	CHF	6.008	10.265.303,69	0,71
DSM FIRMENICH	EUR	182.868	18.378.234,00	1,28
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	CHF	371.996	41.599.720,10	2,90
SIG GROUP PREFERENTIAL SHARE	CHF	449.796	10.965.468,79	0,76
Organismes de placement collectif			34.505.309,40	2,40
Actions/Parts de fonds d'investissements			34.505.309,40	2,40
France			34.505.309,40	2,40
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI FCP Z	EUR	16	16.050.904,85	1,12
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z C	EUR	182	18.454.404,55	1,28
Total du portefeuille-titres			1.423.526.598,14	99,08

CPR Invest - Megatrends

CPR Invest - Megatrends

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		367.047.650,61
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	343.210.897,98
<i>Prix de revient</i>		<i>329.663.072,57</i>
Options (positions longues) à la valeur d'évaluation	2.5	1.428.075,27
<i>Options achetées au prix de revient</i>		<i>2.891.433,37</i>
Avoirs en banque et liquidités		9.344.230,15
Collatéral à recevoir		570.000,00
A recevoir sur investissements vendus		7.245.266,74
A recevoir sur souscriptions		215.680,76
A recevoir sur change		4.988.435,90
Autres actifs		45.063,81
Passifs		17.833.395,32
Options (positions courtes) à la valeur d'évaluation	2.5	231.000,00
<i>Options vendues au prix de revient</i>		<i>253.470,00</i>
Découvert bancaire		4.222.931,72
Collatéral à payer		270.000,00
A payer sur investissements achetés		6.308.875,69
A payer sur rachats		199.996,32
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	472.867,70
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	586.458,17
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	362.747,26
Commissions de performance à payer	4	38,06
A payer sur change		5.008.924,99
Autres passifs		169.555,41
Valeur nette d'inventaire		349.214.255,29

CPR Invest - Megatrends

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		212.081,07
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		25.169,96
Intérêts bancaires		185.586,68
Autres revenus	12	1.324,43
Dépenses		4.516.041,66
Commissions de gestion	3	3.809.804,15
Commissions de performance	4	37,28
Commissions d'administration		307.169,97
Commissions de distribution		265.597,59
Frais de transaction	5	94.280,06
Taxe d'abonnement	6	36.118,76
Intérêts payés sur découvert bancaire		2.856,59
Autres dépenses		177,26
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-4.303.960,59
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	1.644.140,95
- options	2.5	988.857,93
- contrats de change à terme	2.6	223.580,43
- contrats futures	2.7	951.340,65
- change	2.3	-123.209,60
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-619.250,23
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	1.477.790,05
- options	2.5	-609.419,89
- contrats de change à terme	2.6	-881.328,57
- contrats futures	2.7	-1.996.837,82
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-2.629.046,46
Souscriptions d'actions de capitalisation		133.290.219,11
Rachats d'actions de capitalisation		-52.700.213,21
Augmentation / (diminution) nette des actifs		77.960.959,44
Actifs nets au début de l'exercice		271.253.295,85
Actifs nets à la fin de l'exercice		349.214.255,29

CPR Invest - Megatrends

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	349.214.255,29	271.253.295,85	218.027.435,52
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.284.309,0436	931.846,2900	703.700,5969
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	136,68	139,27	148,67
Classe A EUR - Dist				
Nombre d'actions		18,5592	18,5592	18,5592
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	137,55	140,20	149,67
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		233.089,8344	178.550,2313	136.219,1571
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	129,74	133,53	143,37
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		738.356,3898	700.520,8719	599.822,0076
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	142,31	144,00	153,10
Classe U EUR - Acc				
Nombre d'actions		419.657,9737	178.511,6223	20.290,4680
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	91,40	93,84	100,62

CPR Invest - Megatrends

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EUR - Acc	931.846,2900	590.834,5754	238.371,8218	1.284.309,0436
Classe A EUR - Dist	18,5592	0,0000	0,0000	18,5592
Classe F EUR - Acc	178.550,2313	86.630,9327	32.091,3296	233.089,8344
Classe R EUR - Acc	700.520,8719	127.280,7493	89.445,2314	738.356,3898
Classe U EUR - Acc	178.511,6223	292.317,4073	51.171,0559	419.657,9737

CPR Invest - Megatrends

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Organismes de placement collectif			343.210.897,98	98,28
Actions/Parts de fonds d'investissements			343.210.897,98	98,28
France			18.847.562,07	5,40
CPR ALLOCATION THEMATIQUE RESPONSABLE ZC	EUR	50	5.218.568,32	1,49
CPR MONETAIRE ISR Z	EUR	670	13.628.993,75	3,90
Irlande			43.372.894,87	12,42
KBI FUNDS ICAV - KBI GLOBAL ENERGY TRANSITION FUND CLASS C EUR	EUR	570.512	15.553.868,66	4,45
KBI FUNDS ICAV - KBI GLOBAL SUSTAINABLE INFRASTRUCTURE FUND B EUR	EUR	857.336	12.100.434,88	3,47
KBI FUNDS ICAV - KBI WATER FUND CLASS C EUR	EUR	335.509	15.718.591,33	4,50
Luxembourg			280.990.441,04	80,46
AMUNDI FUNDS SICAV - CASH USD - Z USD CAP	USD	3.619	3.441.051,27	0,99
CPR INVEST - BLUE ECONOMY - CLASS O EUR - ACC	EUR	20.000	2.099.800,00	0,60
CPR INVEST - CIRCULAR ECONOMY - CLASS O EUR - ACC	EUR	24.000	2.438.880,00	0,70
CPR INVEST - CLIMATE ACTION - CLASS O EUR - ACC	EUR	347	52.615.844,82	15,07
CPR INVEST - CLIMATE ACTION EURO - CLASS O EUR - ACC	EUR	38	4.523.688,13	1,30
CPR INVEST - EDUCATION - CLASS O EUR - ACC	EUR	62	7.036.702,91	2,02
CPR INVEST - EUROPEAN STRATEGIC AUTONOMY - CLASS O EUR - ACC	EUR	45.000	4.831.200,00	1,38
CPR INVEST - FOOD FOR GENERATIONS - CLASS O EUR - ACC	EUR	182	24.538.656,37	7,03
CPR INVEST - GEAR EMERGING - CLASS O EUR - ACC	EUR	39	4.631.430,94	1,33
CPR INVEST - GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES - CLASS O EUR - ACC	EUR	270	45.484.951,28	13,02
CPR INVEST - GLOBAL GOLD MINES - CLASS O USD - ACC	USD	0	7,23	0,00
CPR INVEST - GLOBAL LIFESTYLES - CLASS O USD - ACC	USD	132	12.260.483,06	3,51
CPR INVEST - GLOBAL RESOURCES - CLASS O USD - ACC	USD	188	24.465.624,87	7,01
CPR INVEST - GLOBAL SILVER AGE - CLASS O EUR - ACC	EUR	201	28.015.919,06	8,02
CPR INVEST - HYDROGEN - CLASS O EUR - ACC	EUR	212.327	21.052.222,34	6,03
CPR INVEST - MEDTECH - CLASS O USD - ACC	USD	168	15.625.306,03	4,47
CPR INVEST - SOCIAL IMPACT - CLASS O EUR - ACC	EUR	164	27.928.672,73	8,00
Total du portefeuille-titres			343.210.897,98	98,28

CPR Invest - GEAR Emerging

CPR Invest - GEAR Emerging

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		53.287.560,08
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	52.319.714,18
<i>Prix de revient</i>		<i>49.012.041,23</i>
Avoirs en banque et liquidités		522.301,84
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	123.530,00
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		228.091,93
Autres intérêts à recevoir		1.062,72
Autres actifs		92.859,41
Passifs		196.549,45
Découvert bancaire		124.526,45
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	3.420,36
Autres passifs		68.602,64
Valeur nette d'inventaire		53.091.010,63

CPR Invest - GEAR Emerging

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		1.709.469,38
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		1.695.572,51
Intérêts bancaires		11.400,08
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	2.189,38
Autres revenus	12	307,41
Dépenses		354.673,78
Commissions de gestion	3	40.162,77
Commissions d'administration		65.570,27
Frais de transaction	5	237.336,81
Taxe d'abonnement	6	5.088,64
Intérêts payés sur découvert bancaire		4.332,79
Autres dépenses		2.182,50
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		1.354.795,60
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2,2	-3.279.897,14
- contrats futures	2.7	-15.705,32
- change	2.3	-402.219,47
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-2.343.026,33
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	1.565.029,17
- contrats futures	2.7	123.530,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-654.467,16
Dividendes versés	10	-976.169,71
Souscriptions d'actions de capitalisation		1.037.145,56
Souscriptions d'actions de distribution		1.098.740,00
Rachats d'actions de capitalisation		-3.322.712,71
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-2.817.464,02
Actifs nets au début de l'exercice		55.908.474,65
Actifs nets à la fin de l'exercice		53.091.010,63

CPR Invest - GEAR Emerging

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	53.091.010,63	55.908.474,65	63.459.178,93
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		2.341,3438	2.095,4121	1.895,4097
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	112,52	116,12	133,40
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		17.387,8005	12.395,6605	11.583,6605
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	117,45	120,06	137,18
Classe I USD - Acc				
Nombre d'actions		20,1516	20,1516	20,1516
Valeur nette d'inventaire par action	USD	112,17	106,03	135,11
Classe O EUR - Acc				
Nombre d'actions		106,6056	130,5686	130,5686
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	118.273,66	119.825,43	136.193,29
Classe N EUR - Dist				
Nombre d'actions		3.354,8310	3.254,8310	3.166,7060
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	11.379,03	11.837,59	13.841,61

CPR Invest - GEAR Emerging

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EUR - Acc	2.095,4121	281,4962	35,5645	2.341,3438
Classe I EUR - Acc	12.395,6605	9.103,0000	4.110,8600	17.387,8005
Classe I USD - Acc	20,1516	0,0000	0,0000	20,1516
Classe O EUR - Acc	130,5686	0,0000	23,9630	106,6056
Classe N EUR - Dist	3.254,8310	100,0000	0,0000	3.354,8310

CPR Invest - GEAR Emerging

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			49.587.427,54	93,40
Actions			49.587.427,54	93,40
Afrique du Sud			1.358.745,91	2,56
BID CORPORATION LIMITED	ZAR	13.210	285.388,55	0,54
GOLD FIELDS	ZAR	13.600	190.680,91	0,36
GROWTHPOINT PROPERTIES LTD	ZAR	25.000	16.154,53	0,03
HARMONY GOLD MINING	ZAR	40.000	156.980,75	0,30
NASPERS -N-	ZAR	2.115	379.056,11	0,71
RAND MERCHANT INVESTMENT HOLDINGS LIMIT	ZAR	3.000	5.916,61	0,01
REMGRO LTD	ZAR	30.000	245.997,70	0,46
SASOL LTD	ZAR	6.200	78.570,75	0,15
Arabie Saoudite			1.097.847,37	2,07
DAR AL ARKAN REAL	SAR	10.000	40.905,63	0,08
ELM CO	SAR	580	95.377,81	0,18
ETIHAD ETISALAT	SAR	27.700	313.741,58	0,59
SABIC AGRI-NUTRIENTS COMPANY	SAR	8.500	296.324,05	0,56
SAUDI BASIC INDUSTRIES CORP	SAR	6.600	136.743,75	0,26
SAVOLA INC	SAR	21.000	214.754,55	0,40
Bermudes			258.988,53	0,49
BEIJING ENTERPRISES WATER	HKD	204.000	45.077,89	0,08
KUNLUN ENERGY	HKD	126.000	93.051,65	0,18
ORIENT OVERSEAS INTL	HKD	8.000	120.858,99	0,23
Brésil			2.073.792,79	3,91
BANCO DO BRASIL SA	BRL	41.200	378.548,10	0,71
BB SEGURIDADE	BRL	87.600	519.769,30	0,98
COSAN SA INDUSTRIA	BRL	91.100	346.346,23	0,65
KLABIN SA UNIT	BRL	97.000	425.369,65	0,80
PRIOR SA	BRL	28.400	247.024,80	0,47
TOTVS	BRL	17.000	95.844,50	0,18
WEG SA	BRL	8.000	60.890,21	0,11
Chine			7.682.483,16	14,47
AGRICULTURAL BANK OF CHINA -A-	CNY	1.120.000	514.540,62	0,97
AGRICULTURAL BANK OF CHINA -H-	HKD	207.000	68.129,72	0,13
ANHUI CONCH CEMENT CO -H-	HKD	2.000	5.454,47	0,01
ANHUI EXPRESSWAY CO LTD	HKD	3.000	2.742,35	0,01
BANK OF BEIJING -A-	CNY	400.000	237.066,37	0,45
BANK OF CHINA LTD -H-	HKD	586.000	196.958,75	0,37
BANK OF COMMUNICATIONS	CNY	675.000	498.562,75	0,94
BANK OF COMMUNICATIONS -H-	HKD	292.000	159.610,16	0,30
BANK OF JIANGSU CO LTD	CNY	389.000	356.434,61	0,67
BANK OF NANJING CO LTD -A-	CNY	78.000	84.833,72	0,16
BYD COMPANY LTD -A-	CNY	7.300	251.990,89	0,47
BYD COMPANY LTD -H-	HKD	15.500	496.810,47	0,94
CHINA CITIC BANK CORPORATION LTD -H-	HKD	1.141.000	498.945,74	0,94
CHINA PETROLEUM AND CHEMICAL -H-	HKD	120.000	60.708,62	0,11
CHONGQING ZHIFEI BIOLOGICAL PRODUCTS CO	CNY	12.000	71.119,91	0,13
CN GALAXY SECS -H-	HKD	370.000	195.360,79	0,37
CONTEMPORARY AMPEREX TECHNO. CO LTD A	CNY	11.000	331.899,26	0,63
HN VALIN STEEL TUBE -A-	CNY	493.000	375.397,38	0,71
HUA XIA BANK CO LTD -A-	CNY	198.100	145.816,12	0,27
IMEIK TECHNOLOGY DEVELOPMENT CO LTD	CNY	1.700	102.718,65	0,19
INDUSTRIAL AND COMMERCIAL BANK CHINA -A-	CNY	370.000	223.982,03	0,42
IRAY TECHNOLOGY COMPANY LIMITED	CNY	1.110	35.366,62	0,07

CPR Invest - GEAR Emerging

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
JA SOLAR TECHNOLOGY CO LTD	CNY	18.200	76.799,10	0,14
LENOVO GROUP LTD -RC-	HKD	242.000	251.612,79	0,47
NINGBO DEYE TECHNOLOGY CO -A	CNY	4.300	68.333,75	0,13
PETROCHINA CO LTD -H-	HKD	870.000	575.720,04	1,08
PETROCHINA CO LTD SHS.A	CNY	22.000	22.112,66	0,04
PICC PROPERTY AND CASUALTY -H-	HKD	236.000	249.765,95	0,47
POSTAL SAVINGS BANK OF CHINA	CNY	10	6,59	0,00
PYLON TECHNOLOGIES - REG SHS -A-	CNY	2.100	47.228,11	0,09
SANY HEAVY EQUIPMENT INTERNATIONAL HLG	HKD	141.000	202.027,11	0,38
SHANDONG GOLD - REGISTERED SHS -H-	HKD	29.000	52.411,77	0,10
SHANDONG WEIGAO GRP -H-	HKD	4.000	4.670,61	0,01
SHENZHEN EXPRESSWAY -H-	HKD	2.000	1.565,40	0,00
SHENZHEN SED INDUST	CNY	20.000	76.069,37	0,14
SINOPHARM GROUP CO LTD	HKD	40.000	113.741,43	0,21
WANDA FILM HOLDING CO	CNY	4.999	9.173,70	0,02
XI AN LONGI SILICON MATERIALS CORP	CNY	18.000	68.188,31	0,13
ZF HYDROPOWER -A-	CNY	248.000	135.335,96	0,25
ZHEJIANG HUAFEND SPANDEX -A	CNY	207.000	195.450,31	0,37
ZJ JINGSHENG ME SHS -A-	CNY	8.599	67.420,03	0,13
Corée du Sud			7.155.678,80	13,48
CJ CORP	KRW	3.820	176.136,40	0,33
DB INSURANCE RG REGISTERED SHS	KRW	650	34.919,74	0,07
DOOSAN BOBCAT	KRW	6.460	268.905,15	0,51
E-MART	KRW	2.100	113.116,49	0,21
HANA FINANCIAL GROUP INC	KRW	4.900	137.024,86	0,26
HYUNDAI MOTOR CO LTD	KRW	2.450	341.690,50	0,64
HYUNDAI MOTOR CO LTD	KRW	3.100	239.112,19	0,45
HYUNDAI MOTOR CO PREF.SHS	KRW	6.540	498.865,28	0,94
INDUST BK OF KOREA	KRW	58.000	428.799,51	0,81
KANGWON LAND	KRW	30.630	340.002,68	0,64
KB FINANCIAL GROUP INC	KRW	3.100	112.497,43	0,21
KIA CORPORATION	KRW	5.193	305.586,79	0,58
LG CHEM	KRW	561	258.671,52	0,49
LG CHEMICAL LTD PREF./ISSUE 01	KRW	437	122.048,33	0,23
LG ELECTRONICS INC	KRW	1.870	144.238,64	0,27
LG UPLUS CORP	KRW	24.000	170.944,87	0,32
MIRAE ASSET SECURITIES	KRW	18.000	88.759,83	0,17
NH INVESTMENT SECURITIES CO.LTD.	KRW	71.000	500.154,62	0,94
SAMSUNG BIOLOGICS CO LTD	KRW	580	316.131,31	0,60
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	34.710	1.723.934,57	3,25
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD PFD SHS N/VTG	KRW	1.770	72.292,94	0,14
SAMSUNG ENGINEERING	KRW	6.600	173.762,64	0,33
SAMSUNG SDI CO LTD	KRW	608	287.697,42	0,54
SAMSUNG SECURITIES CO LTD	KRW	1.600	40.871,93	0,08
SK INC	KRW	380	41.315,95	0,08
S-OIL CORP	KRW	2.632	140.274,41	0,26
WOORI FINANCIAL GROUP	KRW	9.400	77.922,80	0,15
États-Unis			156.624,73	0,30
YUM CHINA HOLDINGS INC WI	USD	2.830	156.624,73	0,30
Hong-Kong			939.278,59	1,77
BEIJING ENTERPRISES HOLDINGS LTD -RC-	HKD	29.000	104.385,09	0,20
CHINA RESOURCES LAND LTD -RC-	HKD	14.000	58.778,04	0,11
CHINA RESOURCES PHARMACEUTICAL GROUP LTD	HKD	299.000	210.380,94	0,40
CITIC PACIFIC LTD	HKD	489.000	498.187,46	0,94
HUA HONG SEMICONDUCTOR UNITARY 144A/REGS	HKD	22.000	67.547,06	0,13

CPR Invest - GEAR Emerging

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Hongrie			7.640,90	0,01
MOL HUNGARIAN OIL AND GAS PLC-A-	HUF	1.000	7.182,07	0,01
RICHTER GEDEON	HUF	20	458,83	0,00
Îles Caïmans			7.682.483,16	14,47
AKESO REGISTERED SHS	HKD	21.000	100.256,44	0,19
AK MEDICAL --- REGISTERED SHS	HKD	2.000	1.807,30	0,00
ALIBABA GROUP	HKD	119.400	1.353.906,81	2,55
BAIDU - PREFERENTIAL SHARE -A	HKD	20.200	359.201,95	0,68
CD INTERNATIONAL INVESTMENT GROUP LTD	HKD	29.000	71.501,26	0,13
CHINA RESOURCES MIXC LIFESTYLE SERVICES	HKD	24.000	104.670,03	0,20
CHOW TAI FOO JEWELLERY GROUP LTD	HKD	63.000	99.206,25	0,19
DAQO NEW ENERGY SPONS ADR REPR 5 SHS	USD	3.180	112.686,59	0,21
HENGAN INTL GROUP	HKD	3.500	13.045,96	0,02
INNOVENT BIOLOGICS, INC.	HKD	17.000	68.407,68	0,13
JD.COM INC - CL A	HKD	26.299	488.760,21	0,92
JD HEALTH INTERNATIONAL INC	HKD	15.800	103.453,53	0,19
JINKOSOLAR HOLDINGS CO LTD REP.2SHS	USD	100	3.850,17	0,01
LI AUTO INC	HKD	300	5.788,25	0,01
MEITUAN - SHS 114A/REG S	HKD	69.105	1.175.800,46	2,21
MINISO GROUP HOLDING LTD-ADR	USD	12.700	242.008,98	0,46
NETEASE INC	HKD	10.200	201.071,12	0,38
NEW ORIENT EDU AND TECH - REGISTERED SHS	HKD	13.000	69.320,63	0,13
PINDUODUO	USD	4.390	357.634,39	0,67
TENCENT	HKD	51.300	2.114.418,30	3,98
TRINA SOLAR - REG SHS -A-	CNY	7.000	33.429,15	0,06
TRIP COM GROUP LTD	HKD	4.100	148.484,90	0,28
WUXI BIOLOGICS	HKD	23.000	117.963,12	0,22
XINYI SOLAR HOLDINGS LTD	HKD	98.000	95.738,19	0,18
ZAI LAB AMERICAN DEPOSITARY RECEIPT REPR	USD	300	8.179,22	0,02
ZHEN DING TEH	TWD	76.000	230.307,68	0,43
ZHONGSHENG GROUP	HKD	500	1.584,59	0,00
Inde			6.113.291,17	11,51
AXIS BANK	INR	23.000	241.937,33	0,46
BAJAJ AUTO LTD	INR	1.850	100.603,75	0,19
BAJAJ FINANCE LTD	INR	980	78.893,09	0,15
BANK OF BARODA	INR	56.000	124.865,19	0,24
BHARAT PETROLEUM CORP DEMATERIALISED	INR	9.900	41.212,06	0,08
BHARTI AIRTEL LTD(DEMATERIALISED)	INR	13.100	128.553,74	0,24
BRITANNIA IND --- REGISTERED SHS	INR	210	11.101,59	0,02
CIPLA SHS DEMATERIALISED	INR	10.800	139.937,41	0,26
COLGATE-PALMOLIVE (INDIA) LTD	INR	1.598	35.585,36	0,07
DR REDDY'S LABORATORIES LTD	INR	1.590	98.896,99	0,19
GAIL (INDIA) SHS DEMATERIALISED	INR	112.000	147.096,38	0,28
HCL TECHNOLOGIES DEMATERIALISED	INR	11.800	145.308,40	0,27
HDFC BANK - REGISTERED SHS	INR	14.616	266.134,04	0,50
HINDUSTAN UNILEVER	INR	118	3.332,19	0,01
ICICI BANK	INR	33.300	366.587,38	0,69
INDIAN OIL CORP LTD DEMATERIALISED	INR	146.000	150.937,22	0,28
INDIAN RAILWAY CATERING - REG SHS	INR	7.343	51.876,01	0,10
INFO EDGE (INDIA) SHS DEMATERIALISED	INR	1.410	71.322,99	0,13
INFOSYS TECHNOLOGIES DEMATERIALISED	INR	39.574	591.623,96	1,11
INTERGLOBE AVIATION LTD (	INR	3.200	91.497,23	0,17
JSW STEEL LTD	INR	11.400	102.675,35	0,19
KOTAK MAHINDRA BANK	INR	12.300	251.816,37	0,47
MAHINDRA&MAHINDRA	INR	10.286	167.328,39	0,32
MARUTI SUZUKI	INR	1.950	211.179,36	0,40

CPR Invest - GEAR Emerging

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
NESTLE INDIA DEMATERIALIZED	INR	393	97.740,57	0,18
OIL AND NATURAL GAS CORP	INR	89.163	174.081,58	0,33
PAGE INDUSTRIES	INR	100	41.689,05	0,08
PL INDUSTRIES	INR	1.870	74.560,05	0,14
POWER GRID INDIA	INR	44.420	130.320,89	0,25
RELIANCE INDUSTRIES DEMATERIALIZED	INR	24.643	692.752,67	1,30
SBI LIFE INSURANCE COMPANY LTD	INR	397	5.613,08	0,01
SRF LTD	INR	2.800	67.019,32	0,13
SUN PHARMACEUTICAL INDUSTRIES.DEMATERIAL	INR	10.400	131.130,50	0,25
TATA CONSULT.SERVICES SVS DEMATERIALIZED	INR	12.265	462.753,76	0,87
TATA ELXSI LTD	INR	2.010	158.688,29	0,30
TATA MOTORS	INR	50.700	360.220,39	0,68
TRENT LTD	INR	2.077	40.244,37	0,08
UPL LTD	INR	8.000	55.110,42	0,10
VARUN BEVERAGES LTD	INR	120	1.064,45	0,00
Macao			797.431,08	1,50
CHINA CONSTRUCTION BANK CORPORATION -A-	CNY	615.023	480.800,76	0,91
CHINA CONSTRUCTION BANK CORPORATION -H-	HKD	601.000	316.630,32	0,60
Malaisie			1.946.183,36	3,67
CIMB GROUP HOLDINGS BHD	MYR	70.000	78.147,00	0,15
GAMUDA BHD	MYR	291.000	251.699,72	0,47
GENTING MALAYSIA BHD	MYR	141.000	73.741,80	0,14
HONG LEONG BANK BHD	MYR	50.500	198.895,68	0,37
MALAYAN BANKING BHD	MYR	98.900	179.442,01	0,34
MALAYSIA AIRPORTS HOLDINGS	MYR	200.300	278.004,18	0,52
MISC	MYR	251.800	364.171,46	0,69
NESTLE (M) BHD	MYR	7.100	191.231,85	0,36
PETRONAS CHEMICALS	MYR	54.600	76.330,61	0,14
PRESS MTL ALUMI - REGISTERED	MYR	160.700	162.917,49	0,31
QL RESOURCES	MYR	83.100	91.601,56	0,17
Mexique			2.567.143,29	4,84
ALFA SAB DE CV -A-	MXN	331.100	184.650,14	0,35
ARCA CONTINENT	MXN	8.300	75.611,27	0,14
ASUR -B-	MXN	20.275	521.469,92	0,98
BANCO DEL BAJIO SA	MXN	30.000	83.164,32	0,16
COCA-COLA FEMSA --- UNITS CONS OF 5 SHS	MXN	66.150	507.780,95	0,96
CONTROLADORA AXTEL SAB DE C	MXN	157.100	1.706,19	0,00
FIBRO UNO	MXN	84.000	114.765,13	0,22
FOMENTO ECONOMICO UNITS 1 SH-B- 4 SHS-D-	MXN	28.900	297.829,91	0,56
GRUPO AEROPORTUARIO DEL PACIFICO SAB-B-	MXN	4.400	76.230,97	0,14
GRUPO BIMBO -SHS- -A-	MXN	20.000	94.280,04	0,18
KIMBERLY-CLARK -A-	MXN	167.100	356.787,79	0,67
WAL MART	MXN	66.800	252.866,66	0,48
Pologne			1.705.934,86	3,21
DINA POLSKA S.A.	PLN	1.250	126.667,42	0,24
GRUPA PEKAO SA	PLN	20.692	555.795,79	1,05
ORLEN SPOLKA AKCYJNA	PLN	32.424	526.307,94	0,99
POWSZECHNY ZAKLAD UBEZPIECZEN	PLN	54.025	497.163,71	0,94
Taiwan			8.228.544,66	15,50
ACCTON TECHNOLOGY CORPORATION	TWD	20.000	220.495,07	0,42
ASE TECH HLDG -REGISTERED SHS	TWD	104.000	343.672,17	0,65
CHAILEASE HOLDING COMPANY LTD	TWD	62.956	377.925,33	0,71
CHANG HWA COMMERCIAL BANK	TWD	906.000	492.884,42	0,93

CPR Invest - GEAR Emerging

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
CHINA DEVELOPMENT BANK FINANCIAL HDG CO	TWD	10.000	3.622,01	0,01
CHUNGHWA TELECOM	TWD	116.000	388.348,39	0,73
DELTA ELECTRONIC INCS	TWD	48.000	506.330,58	0,95
E.SUN FINANCIAL HOLDING	TWD	4.686	3.495,98	0,01
EVA AIRWAYS CORP	TWD	41.000	43.485,73	0,08
FAR EASTERN TEXTILE	TWD	5.000	4.285,80	0,01
FAR EASTONE TELECOMMUNICATION CO LTD	TWD	100.000	204.910,34	0,39
HON HAI PRECISION IND	TWD	107.000	335.057,27	0,63
MEDIA TEK INCORPORATION	TWD	12.600	250.914,16	0,47
MICRO-STAR INTERNATIONAL	TWD	10.000	56.133,89	0,11
NOVATEK ELECTRONICS	TWD	18.000	220.264,19	0,41
PEGATRON	TWD	190.000	418.940,64	0,79
REALTEK SEMICONDUCTOR CORP	TWD	300	3.727,35	0,01
SINOPAC HOLDINGS	TWD	8.940	4.811,96	0,01
TAIWAN MOBILE	TWD	36.000	98.079,90	0,18
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	TWD	219.900	3.585.743,43	6,75
UNIMICRON TECHNOLOGY CORP	TWD	10.000	53.247,83	0,10
UNI PRESIDENT ENTERPRISES CORP	TWD	134.000	291.209,35	0,55
UNITED MICROELECTRONICS CORP	TWD	123.000	166.843,20	0,31
WIWYNN CORPORATION	TWD	3.000	154.115,67	0,29
Thaïlande			365.735,35	0,69
AIRPORT OF THAILAND PUB CO -F-	THB	1.800	3.410,27	0,01
DELTA ELECTRONICS (THAILAND) PUBLIC CO	THB	18.000	53.896,64	0,10
GULF ENERGY DEVELOPMENT PUBLIC	THB	1.000	1.318,27	0,00
INDORAMA VENTURES - FOREIGN REG	THB	170.000	154.283,78	0,29
KRUNG THAI BANK FOREIGN REGISTERED	THB	193.000	104.838,77	0,20
PTT -REGISTERED	THB	2.000	1.854,85	0,00
SRISAWAD CORPORATION PUBLIC COMPANY LTD	THB	36.000	45.072,86	0,08
THAIFOODS GROUP PCL-F	THB	10.000	1.059,91	0,00
Autres valeurs mobilières			123.434,63	0,23
Actions			123.434,63	0,23
Chine			54.723,24	0,10
G-BITS NETWORK TECHNOLOGY-A	CNY	1.000	54.723,24	0,10
Inde			68.711,39	0,13
RELIANCE STRAT --- REGISTERED SHS	INR	24.643	68.711,39	0,13
Organismes de placement collectif			2.608.852,01	4,91
Actions/Parts de fonds d'investissements			2.608.852,01	4,91
France			2.608.852,01	4,91
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z C	EUR	26	2.608.852,01	4,91
Total du portefeuille-titres			52.319.714,18	98,55

CPR Invest - GEAR World ESG

CPR Invest - GEAR World ESG

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		235.206.027,53
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	232.511.580,05
<i>Prix de revient</i>		<i>213.750.095,55</i>
Avoirs en banque et liquidités		2.238.664,03
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		431.832,36
Autres intérêts à recevoir		23.951,09
Passifs		292.042,84
A payer sur rachats		22.670,80
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	43.853,34
Commissions d'administration à payer		154.094,75
Commissions de performance à payer	4	2.731,38
Autres passifs		68.692,57
Valeur nette d'inventaire		234.913.984,69

CPR Invest - GEAR World ESG

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		4.885.447,20
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		4.809.250,98
Intérêts bancaires		34.997,96
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	37.696,33
Autres revenus	12	3.501,93
Dépenses		1.241.259,16
Commissions de gestion	3	467.765,18
Commissions de performance	4	1.197,68
Commissions d'administration		246.954,90
Frais de transaction	5	485.335,99
Taxe d'abonnement	6	32.769,72
Intérêts payés sur découvert bancaire		6.761,96
Autres dépenses		473,73
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		3.644.188,04
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2,2	-9.683.524,45
- contrats futures	2.7	225.394,46
- change	2.3	5.607.430,26
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-206.511,69
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	6.273.671,96
- contrats futures	2.7	-207.683,62
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		5.859.476,65
Dividendes versés	10	-2.867.039,42
Souscriptions d'actions de capitalisation		16.829.641,98
Souscriptions d'actions de distribution		2.908.542,00
Rachats d'actions de capitalisation		-3.149.508,13
Rachats d'actions de distribution		-3.201.808,53
Augmentation / (diminution) nette des actifs		16.379.304,55
Actifs nets au début de l'exercice		218.534.680,14
Actifs nets à la fin de l'exercice		234.913.984,69

CPR Invest - GEAR World ESG

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	234.913.984,69	218.534.680,14	217.531.418,61
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		192.010,3442	97.467,4250	9.476,2137
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	144,96	143,71	153,26
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		5.012,9734	5.767,9734	5.246,9734
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	150,67	148,18	157,06
Classe I USD - Acc				
Nombre d'actions		19,1195	19,1195	19,1195
Valeur nette d'inventaire par action	USD	143,86	130,82	154,49
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		7.977,1783	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106,91	-	-
Classe N EUR - Dist				
Nombre d'actions		14.000,0107	14.016,5107	13.818,8580
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	14.676,36	14.530,75	15.576,72

CPR Invest - GEAR World ESG

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EUR - Acc	97.467,4250	114.535,6576	19.992,7384	192.010,3442
Classe I EUR - Acc	5.767,9734	0,0000	755,0000	5.012,9734
Classe I USD - Acc	19,1195	0,0000	0,0000	19,1195
Classe R EUR - Acc	0,0000	10.856,5641	2.879,3858	7.977,1783
Classe N EUR - Dist	14.016,5107	210,0000	226,5000	14.000,0107

CPR Invest - GEAR World ESG

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			232.431.641,67	98,94
Actions			232.431.641,67	98,94
Allemagne			9.044.080,38	3,85
BMW AG	EUR	21.912	2.429.164,32	1,03
DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS	EUR	170.668	3.386.394,46	1,44
E.ON SE	EUR	280.619	3.228.521,60	1,37
Australie			2.811.950,35	1,20
PILBARA MINERALS LTD	AUD	263.797	780.330,94	0,33
QUANTAS AIRWAYS LTD	AUD	509.056	2.031.619,41	0,86
Belgique			3.056.654,70	1,30
SOLVAY	EUR	28.017	3.056.654,70	1,30
Canada			6.309.099,06	2,69
DOLLARAMA INC	CAD	52.000	3.112.296,30	1,32
MANULIFE FINANCIAL REGISTERED	CAD	176.000	3.196.802,76	1,36
Chine			7.489.812,69	3,19
BYD COMPANY LTD -H-	HKD	60.000	1.923.137,31	0,82
INDUS.AND COMMERCIAL BANK OF CHINA -H-	HKD	3.458.000	1.528.228,92	0,65
LENOVO GROUP LTD -RC-	HKD	1.572.000	1.634.443,42	0,70
PICC GRP CN -H-	HKD	5.680.000	1.975.146,68	0,84
XINHUA WINSHARE PUBLISHING AND MEDIA CO	HKD	625.000	428.856,36	0,18
Corée du Sud			3.742.229,58	1,59
BNK FINANCIAL GROUP INC	KRW	235.327	1.131.955,09	0,48
DAELIM INDUSTRIAL CO	KRW	0	-	0,00
DOOSAN BOBCAT	KRW	8.139	338.795,52	0,14
HANWHA CORP	KRW	72.943	1.601.214,57	0,68
HYUNDAI MOTOR CO PREF.SHS	KRW	8.787	670.264,40	0,29
Danemark			6.236.985,74	2,66
NOVO NORDISK	DKK	27.821	4.077.302,41	1,74
PANDORA	DKK	23.725	2.159.683,33	0,92
Espagne			837.975,40	0,36
REPSOL SA	EUR	60.286	837.975,40	0,36
États-Unis			150.613.151,72	64,11
ADOBE INC	USD	4.494	2.226.191,99	0,95
AMAZON.COM INC	USD	18.921	2.294.099,39	0,98
AMERIPRISE FINANCIAL INC	USD	9.896	3.127.532,72	1,33
AMERISOURCEBERGEN CORP	USD	18.554	3.145.202,12	1,34
AMGEN INC	USD	17.376	3.690.164,07	1,57
APOLLO GLB MGMT --- REGISTERED SHS	USD	46.410	3.439.445,92	1,46
ARCHER-DANIELS MIDLAND CO	USD	36.772	2.833.566,84	1,21
AUTODESK INC	USD	16.416	3.156.344,69	1,34
AUTOMATIC DATA PROCESSING INC	USD	8.299	1.861.149,83	0,79
BOOKING HOLDINGS INC	USD	1.419	3.823.468,50	1,63
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	USD	54.260	3.060.568,14	1,30
BROADCOM INC - REGISTERED SHS	USD	2.901	2.364.503,79	1,01
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	USD	15.206	3.227.387,47	1,37
CENTENE CORP	USD	20.515	1.266.941,50	0,54
CHARTER COMM -A-	USD	8.784	3.228.142,91	1,37
CHIPOTLE MEXICAN GRILL -A-	USD	306	544.608,12	0,23
CITIGROUP INC	USD	82.336	3.559.143,59	1,52
COLGATE-PALMOLIVE CO	USD	44.329	3.066.100,89	1,31
COPART INC	USD	39.202	3.142.773,37	1,34

CPR Invest - GEAR World ESG

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC	USD	10.623	1.557.583,95	0,66
DEERE & CO	USD	6.333	2.467.604,01	1,05
EDISON INTERNATIONAL	USD	46.924	3.062.583,14	1,30
ELI LILLY & CO	USD	3.204	1.320.918,05	0,56
EXXON MOBIL CORP	USD	13.757	1.338.080,52	0,57
FORTINET	USD	48.128	3.392.597,31	1,44
GARTNER INC	USD	7.532	2.415.527,53	1,03
GENERAL MOTORS CO	USD	61.074	2.125.445,00	0,90
GILEAD SCIENCES INC	USD	26.180	1.807.940,86	0,77
HERSHEY	USD	14.361	3.012.872,80	1,28
HP ENTERPRISE CO	USD	207.155	3.265.479,03	1,39
IDEXX LABS CORP	USD	1.037	521.749,59	0,22
IRON MOUNTAIN INC REIT	USD	25.970	1.446.245,52	0,62
KIMBERLY-CLARK CORP	USD	24.310	2.846.511,27	1,21
KLA CORPORATION	USD	7.827	3.648.529,91	1,55
KROGER CO	USD	25.536	1.126.543,96	0,48
MARATHON PETROLEUM	USD	26.558	3.204.158,69	1,36
MASTERCARD INC -A-	USD	12.118	4.333.486,05	1,84
MERCADOLIBRE	USD	3.078	3.456.276,72	1,47
METTLER TOLEDO INTERNATIONAL	USD	2.475	2.822.763,82	1,20
MICROSOFT CORP	USD	7.290	2.221.084,58	0,95
MODERNA INC	USD	6.032	643.712,41	0,27
MOTOROLA SOLUTIONS INC	USD	6.639	1.725.941,29	0,73
NETAPP	USD	16.956	1.199.707,55	0,51
NVIDIA CORP	USD	17.721	7.510.630,89	3,20
OKTA -A-	USD	3.371	234.996,20	0,10
OMNICOM GROUP INC	USD	7.886	605.245,40	0,26
ORACLE CORP	USD	35.326	3.756.080,89	1,60
PALO ALTO NETWORKS	USD	14.649	3.321.086,61	1,41
PEPSICO INC	USD	23.494	3.994.544,68	1,70
PROLOGIS	USD	12.398	1.402.793,98	0,60
ROCKWELL AUTOMATION	USD	4.472	1.364.009,69	0,58
SALESFORCE INC	USD	9.658	1.971.018,62	0,84
SPLUNK INC	USD	2.641	259.488,94	0,11
SYNOPSYS	USD	7.811	3.200.770,76	1,36
SYSCO CORP	USD	6.192	428.562,44	0,18
THE CIGNA GROUP - REGISTERED SHS	USD	9.272	2.481.671,76	1,06
THE KRAFT HEINZ	USD	44.229	1.451.367,48	0,62
UNITED THERAPEUTICS CORP	USD	629	138.470,71	0,06
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	10.114	3.232.113,52	1,38
VICI PROPERTIES	USD	110.527	3.155.766,14	1,34
VISA INC -A-	USD	2.758	594.675,38	0,25
VISTRA - REGISTERED SHS	USD	17.614	448.277,94	0,19
WW GRAINGER INC	USD	4.540	3.040.900,28	1,29
France			4.626.980,28	1,97
L'OREAL SA	EUR	4.750	2.010.200,00	0,86
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	2.712	2.300.047,20	0,98
UNIBAIL RODAMCO	EUR	6.143	316.733,08	0,13
Îles Caïmans			4.991.103,51	2,12
BAIDU - PREFERENTIAL SHARE -A	HKD	63.900	1.136.287,35	0,48
CHINA OVERSEAS PROPERTY HOLDINGS LTD	HKD	1.500.000	1.589.239,92	0,68
MOMO	USD	145.763	1.407.986,89	0,60
PINDUODUO	USD	10.527	857.589,35	0,37
Japon			6.565.232,24	2,79
CANON INC	JPY	40.000	937.885,21	0,40
HONDA MOTOR CO LTD	JPY	89.400	2.575.559,70	1,10

CPR Invest - GEAR World ESG

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
MITSUI OSK LINES LTD	JPY	18.900	443.392,07	0,19
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	JPY	13.100	201.036,32	0,09
NIPPON TELEGRAPH AND TELEPHONE CORP	JPY	2.315.000	2.407.358,94	1,02
Jersey			600.368,42	0,26
FERGUSON PLC	GBP	4.114	600.368,42	0,26
Macao			968.857,18	0,41
CHINA CONSTRUCTION BANK CORPORATION -H-	HKD	1.839.000	968.857,18	0,41
Pays-Bas			8.527.519,49	3,63
ASML HOLDING NV	EUR	6.325	4.125.165,00	1,76
STELLANTIS NV-BEARER AND REGISTERED SHS	EUR	193.463	3.607.430,97	1,54
STMICROELECTRONICS	EUR	16.343	794.923,52	0,34
Royaume-Uni			7.230.002,92	3,08
3I GROUP PLC	GBP	139.816	3.225.770,01	1,37
ASHTED GROUP	GBP	12.786	859.761,14	0,37
ASTRAZENECA PLC	GBP	10.010	1.306.708,60	0,56
CENTRICA	GBP	544.987	877.995,74	0,37
GSK REG SHS	GBP	59.398	959.767,43	0,41
Singapour			2.951.047,51	1,26
DBS GROUP HOLDINGS	SGD	126.100	2.951.047,51	1,26
Suisse			3.828.045,03	1,63
NOVARTIS AG PREFERENTIAL SHARE	CHF	18.929	1.803.676,73	0,77
ROCHE HOLDING LTD	CHF	7.150	2.024.368,30	0,86
Taiwan			2.000.545,47	0,85
QISDA CORP	TWD	110.000	157.939,70	0,07
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	TWD	113.000	1.842.605,77	0,78
Organismes de placement collectif			79.938,38	0,03
Actions/Parts de fonds d'investissements			79.938,38	0,03
France			79.938,38	0,03
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z C	EUR	1	79.938,38	0,03
Total du portefeuille-titres			232.511.580,05	98,98

CPR Invest - Education

CPR Invest - Education

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		304.927.581,95
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	295.294.027,78
<i>Prix de revient</i>		<i>280.517.685,26</i>
Avoirs en banque et liquidités		7.301.036,44
Collatéral à recevoir		550.000,00
A recevoir sur investissements vendus		726.164,02
A recevoir sur souscriptions		21.776,67
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	816.257,47
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		122.247,52
Autres intérêts à recevoir		15.743,28
Autres actifs		80.328,77
Passifs		2.908.440,37
Découvert bancaire		996.468,73
A payer sur rachats		280.696,57
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	545.925,28
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	568.541,00
Commissions d'administration à payer		423.333,89
Commissions de performance à payer	4	29.760,34
Autres intérêts à payer		423,95
Autres passifs		63.290,61
Valeur nette d'inventaire		302.019.141,58

CPR Invest - Education

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		5.364.100,07
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		5.088.260,73
Intérêts bancaires		234.521,19
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	31.518,51
Autres revenus	12	9.799,64
Dépenses		4.897.289,83
Commissions de gestion	3	3.507.348,13
Commissions de performance	4	1.743,21
Commissions d'administration		730.919,09
Commissions de distribution		48.104,53
Frais de transaction	5	467.785,01
Taxe d'abonnement	6	102.816,88
Intérêts payés sur découvert bancaire		3.817,84
Autres dépenses		34.755,14
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		466.810,24
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2,2	-20.499.695,93
- contrats de change à terme	2.6	-2.269.745,70
- contrats futures	2.7	2.244.245,18
- change	2.3	6.519.516,47
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-13.538.869,74
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	15.717.804,09
- contrats de change à terme	2.6	-497.446,08
- contrats futures	2.7	-2.000.680,73
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-319.192,46
Souscriptions d'actions de capitalisation		42.974.498,05
Souscriptions d'actions de distribution		181.833,02
Rachats d'actions de capitalisation		-125.705.878,48
Rachats d'actions de distribution		-592.078,04
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-83.460.817,91
Actifs nets au début de l'exercice		385.479.959,49
Actifs nets à la fin de l'exercice		302.019.141,58

CPR Invest - Education

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	302.019.141,58	385.479.959,49	614.481.222,34
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.118.600,4282	1.294.380,8529	1.345.664,1554
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	104,02	103,41	113,37
Classe A EUR - Dist				
Nombre d'actions		51.654,8468	55.989,7692	63.833,2582
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,53	97,95	107,39
Classe A2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		53.300,6377	61.901,5237	61.199,3891
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	94,95	94,67	103,98
Classe A2 EUR - Dist				
Nombre d'actions		184,5013	184,5013	184,5013
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,00	94,73	104,04
Classe A2 SGD - Acc				
Nombre d'actions		1.170,5444	1.170,5443	1.148,1628
Valeur nette d'inventaire par action	SGD	103,24	101,25	110,28
Classe A2 USD - Acc				
Nombre d'actions		9.423,9063	10.660,1191	11.513,0804
Valeur nette d'inventaire par action	USD	105,63	102,85	111,81
Classe A ca EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.769,3662	3.622,9331	483.093,4231
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	104,44	104,68	114,58
Classe A Ici EUR - Acc				
Nombre d'actions		5.137,1704	5.188,9140	5.151,4903
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99,73	99,15	108,70
Classe E EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.162,0200	1.174,4161	1.260,9168
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	110,42	108,43	118,05
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		43.686,4979	52.095,0503	52.973,5068
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,65	103,08	113,67
Classe H EUR - Acc				
Nombre d'actions		91.960,0022	136.095,7194	166.729,5200
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100,41	98,49	107,18
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		650.356,7955	859.325,3472	1.552.829,6232
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,77	106,24	115,95
Classe I USD - Acc				
Nombre d'actions		208.255,3828	223.465,3760	395.416,5145
Valeur nette d'inventaire par action	USD	102,55	93,49	113,80
Classe I2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		19,5032	27.957,5032	27.957,5032
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,72	96,95	105,99
Classe I uk GBP - Acc				
Nombre d'actions		2.464,0830	41.547,3967	41.847,3067
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	98,09	94,36	103,07
Classe M2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		59,6331	83,4801	1.733,7921
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	109,80	108,40	118,39

CPR Invest - Education

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Classe O EUR - Acc				
Nombre d'actions		149,5287	275,2400	474,1514
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	112.673,78	110.246,96	119.791,72
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		298.444,9521	416.881,2379	472.150,7004
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,01	105,69	115,44
Classe R2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		53,5051	29,5051	29,5051
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	97,40	96,49	105,59
Classe RE EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,27	102,02	111,44
Classe T2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		95.420,0000	115.040,0000	115.200,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,85	102,22	111,47
Classe U EUR - Acc				
Nombre d'actions		111.144,5424	134.538,3441	135.164,1763
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,65	103,76	114,26

CPR Invest - Education

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EUR - Acc	1.294.380,8529	129.362,4860	305.142,9107	1.118.600,4282
Classe A EUR - Dist	55.989,7692	1.952,5048	6.287,4272	51.654,8468
Classe A2 EUR - Acc	61.901,5237	1.770,6292	10.371,5152	53.300,6377
Classe A2 EUR - Dist	184,5013	0,0000	0,0000	184,5013
Classe A2 SGD H - Acc	1.170,5443	22,9510	22,9509	1.170,5444
Classe A2 USD H - Acc	10.660,1191	4,3788	1.240,5916	9.423,9063
Classe A ca EUR - Acc	3.622,9331	288,9425	2.142,5094	1.769,3662
Classe A Ici EUR - Acc	5.188,9140	135,6266	187,3702	5.137,1704
Classe E EUR - Acc	1.174,4161	0,0000	12,3961	1.162,0200
Classe F EUR - Acc	52.095,0503	4.004,0031	12.412,5555	43.686,4979
Classe H EUR - Acc	136.095,7194	27.855,7891	71.991,5063	91.960,0022
Classe I EUR - Acc	859.325,3472	110.982,0193	319.950,5710	650.356,7955
Classe I USD - Acc	223.465,3760	62.845,3284	78.055,3216	208.255,3828
Classe I2 EUR - Acc	27.957,5032	0,0000	27.938,0000	19,5032
Classe I uk GBP - Acc	41.547,3967	545,6959	39.629,0096	2.464,0830
Classe M2 EUR - Acc	83,4801	0,0000	23,8470	59,6331
Classe O EUR - Acc	275,2400	0,3990	126,1103	149,5287
Classe R EUR - Acc	416.881,2379	78.042,4871	196.478,7729	298.444,9521
Classe R2 EUR - Acc	29,5051	24,0000	0,0000	53,5051
Classe RE EUR - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe T2 EUR - Acc	115.040,0000	7.995,0000	27.615,0000	95.420,0000
Classe U EUR - Acc	134.538,3441	10.781,8555	34.175,6572	111.144,5424

CPR Invest - Education

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			279.576.251,70	92,57
Actions			279.576.251,70	92,57
Australie			11.419.055,45	3,78
CHARTER HALL SOCIAL - REGISTERED SHS	AUD	1.993.469	3.642.875,14	1,21
IDP EDUCATION	AUD	309.549	4.706.991,27	1,56
SEEK LTD	AUD	201.679	3.069.189,04	1,02
Belgique			2.825.757,90	0,94
XIOR STUDENT HOUSING N V	EUR	99.674	2.825.757,90	0,94
Brésil			6.545.524,89	2,17
COGNA EDUCACAO - REGISTERED SHS	BRL	4.900.000	3.129.736,79	1,04
YDUQS PARTICIPACOES - REGISTERED SHS	BRL	807.359	3.415.788,10	1,13
Canada			15.070.933,57	4,99
CGI GROUP --- REGISTERED SHS -A-	CAD	47.800	4.413.574,50	1,46
THOMSON REUTERS --- REGISTERED SHS	USD	85.491	10.485.645,03	3,47
THOMSON REUTERS --- REGISTERED SHS	CAD	1.400	171.714,04	0,06
Espagne			2.834.159,41	0,94
CAIXABANK SA	EUR	772.461	2.834.159,41	0,94
États-Unis			116.736.945,49	38,65
2U INC	USD	99.674	432.127,09	0,14
APPLIED MATERIALS INC	USD	29.751	4.090.475,80	1,35
ARAMARK HOLDING CORP	USD	40.984	1.500.634,06	0,50
ASGN -REGISTERED SHS	USD	54.307	3.759.203,88	1,24
BRIGHT HORIZONS FAMILY SOLUTION	USD	35.000	3.080.177,77	1,02
CHEGG INC	USD	113.371	1.041.629,16	0,34
COURSERA INC	USD	328.629	4.676.603,34	1,55
FLYWIRE CORP	USD	205.000	6.347.739,34	2,10
INSTRCTURE HLDG --- REGISTERED SHS	USD	333.216	8.211.399,69	2,72
JAMF HOLDING --- REGISTERED SHS	USD	127.581	2.513.318,50	0,83
J WILEY AND SONS INC -A-	USD	67.238	2.087.485,14	0,69
LAUREATE EDUCATION - REGISTERED -A-	USD	544.189	6.327.606,89	2,10
MANPOWERGROUP INC	USD	51.626	3.693.491,34	1,22
MICROSOFT CORP	USD	61.419	18.712.866,07	6,20
NELNET INC -A-	USD	19.873	1.778.665,50	0,59
PAYCOM SOFTWARE INC	USD	19.009	6.357.769,57	2,11
POWERSCHOOL HOLDINGS INC	USD	463.527	10.161.396,39	3,36
S&P GLOBAL INC	USD	33.000	11.807.927,08	3,91
STRIDE - REGISTERED SHS	USD	56.976	1.974.561,66	0,65
TYLER TECHNOLOGIES INC	USD	12.514	4.501.771,19	1,49
UDEMY INC	USD	292.114	3.128.988,56	1,04
WORKDAY INC -A-	USD	49.058	10.551.107,47	3,49
Finlande			2.266.480,80	0,75
SANOMA CORP	EUR	314.789	2.266.480,80	0,75
France			11.500.252,66	3,81
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	EUR	55.040	1.638.540,80	0,54
L'OREAL SA	EUR	7.189	3.042.384,80	1,01
SODEXO SA	EUR	73.059	6.819.327,06	2,26
Hong-Kong			2.878.362,96	0,95
CHINA EDUCATION GROUP HOLDINGS	HKD	3.447.000	2.878.362,96	0,95
Îles Caïmans			7.355.943,18	2,44
AFYA - REGISTERED SHS -A-	USD	6.607	94.261,58	0,03
ARCO PLATFORM LIMITED	USD	304.000	3.559.602,74	1,18

CPR Invest - Education

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
NETDRAGON WEBSOFT INC	HKD	2.059.000	3.702.078,86	1,23
Irlande			6.116.970,34	2,03
ACCENTURE - SHS CLASS A	USD	21.319	6.116.970,34	2,03
Israël			1.968.237,27	0,65
FIVERR INTL - REGISTERED SHS	USD	72.000	1.968.237,27	0,65
Italie			2.495.762,28	0,83
INTESA SANPAOLO	EUR	949.320	2.495.762,28	0,83
Japon			12.896.317,47	4,27
BENESSE HOLDINGS INC	JPY	235.500	2.793.221,59	0,92
RECRUIT HOLDINGS CO LTD	JPY	197.900	6.231.974,66	2,06
TECHNOPRO HOLDINGS INC	JPY	165.100	3.871.121,22	1,28
Pays-Bas			15.854.789,16	5,25
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	459.020	1.511.093,84	0,50
STMICROELECTRONICS	EUR	31.688	1.541.304,32	0,51
WOLTERS KLUWER NV	EUR	112.105	12.802.391,00	4,24
Royaume-Uni			54.601.079,96	18,08
COMPASS GROUP	GBP	419.973	9.934.476,27	3,29
EMPIRIC STUDENT	GBP	3.289.224	3.377.893,71	1,12
INFORMA PLC	GBP	1.527.941	13.519.487,29	4,48
LEARNING TECHNOLOGIES GROUP PLC	GBP	4.086.938	3.577.084,26	1,18
MOBICO GROUP PLC	GBP	891.426	971.112,35	0,32
PEARSON PLC	GBP	568.000	5.731.039,80	1,90
RELX PLC	GBP	405.086	12.385.638,00	4,10
UNITE GROUP PLC	GBP	449.298	5.104.348,28	1,69
Suède			2.183.183,08	0,72
ACADEMEDIA AB	SEK	498.368	2.183.183,08	0,72
Suisse			4.026.495,83	1,33
ADECCO REG.SHS	CHF	108.679	4.026.495,83	1,33
Autres valeurs mobilières			-	0,00
Actions			-	0,00
Belgique			-	0,00
XIOR STUDENT HOUSING NV RTS	EUR	99.674	-	0,00
Organismes de placement collectif			15.717.776,08	5,20
Actions/Parts de fonds d'investissements			15.717.776,08	5,20
France			15.717.776,08	5,20
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI FCP Z	EUR	6	6.327.672,61	2,10
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z C	EUR	91	9.185.001,30	3,04
CPR MONETAIRE ISR Z	EUR	10	205.102,17	0,07
Total du portefeuille-titres			295.294.027,78	97,77

CPR Invest - Climate Bonds Euro

CPR Invest - Climate Bonds Euro

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		391.643.841,86
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	381.641.405,25
<i>Prix de revient</i>		<i>406.077.135,65</i>
Avoirs en banque et liquidités		5.862.717,92
A recevoir sur souscriptions		40.933,80
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	4.281,59
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		4.094.503,30
Passifs		1.249.184,47
A payer sur rachats		21.400,88
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	79.890,19
Commissions d'administration à payer		171.740,50
Commissions de performance à payer	4	965.958,93
Autres passifs		10.193,97
Valeur nette d'inventaire		390.394.657,39

CPR Invest - Climate Bonds Euro

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		7.861.460,73
Intérêts reçus sur obligations, nets		7.593.056,61
Intérêts bancaires		266.475,28
Autres revenus	12	1.928,84
Dépenses		2.373.195,27
Commissions de gestion	3	1.035.074,92
Commissions de performance	4	852.176,74
Commissions d'administration		384.580,79
Commissions de distribution		1.077,53
Frais de transaction	5	26.493,70
Taxe d'abonnement	6	70.830,82
Intérêts payés sur découvert bancaire		641,58
Autres dépenses		2.319,19
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		5.488.265,46
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	-15.529.295,23
- contrats de change à terme	2.6	11.813,41
- contrats futures	2.7	-57.740,00
- change	2.3	-5.405,32
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-10.092.361,68
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	2.703.665,43
- contrats de change à terme	2.6	-5.945,23
- contrats futures	2.7	564.160,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-6.830.481,48
Souscriptions d'actions de capitalisation		96.773.560,44
Souscriptions d'actions de distribution		111.910.994,63
Rachats d'actions de capitalisation		-194.345.266,01
Rachats d'actions de distribution		-3.738.681,80
Augmentation / (diminution) nette des actifs		3.770.125,78
Actifs nets au début de l'exercice		386.624.531,61
Actifs nets à la fin de l'exercice		390.394.657,39

CPR Invest - Climate Bonds Euro

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	390.394.657,39	386.624.531,61	224.533.161,35
Classe A CHFH - Acc				
Nombre d'actions		5.395,6533	6.262,1253	-
Valeur nette d'inventaire par action	CHF	92,61	95,98	-
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		938.956,5190	680.933,4764	667.071,3564
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	91,30	93,25	101,98
Classe E EUR - Acc				
Nombre d'actions		270.077,7333	344.691,8181	514.995,3016
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	93,59	95,34	103,87
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		2.246,6986	2.860,8150	1.748,8607
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	88,52	90,72	99,51
Classe H EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	90,54	91,85	100,25
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.809.820,7782	3.052.370,7985	991.487,9636
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	93,15	94,81	103,47
Classe M2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	90,29	91,67	100,14
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		19,8088	19,8088	2.368,8253
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	92,73	94,60	103,12
Classe N EUR - DIST				
Nombre d'actions		10.869,7000	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	10.127,42	-	-

CPR Invest - Climate Bonds Euro

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A CHFH - Acc	6.262,1253	134,0282	1.000,5002	5.395,6533
Classe A EUR - Acc	680.933,4764	388.119,4965	130.096,4539	938.956,5190
Classe E EUR - Acc	344.691,8181	0,0000	74.614,0848	270.077,7333
Classe F EUR - Acc	2.860,8150	989,5577	1.603,6741	2.246,6986
Classe H EUR - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe I EUR - Acc	3.052.370,7985	673.279,3141	1.915.829,3344	1.809.820,7782
Classe M2 EUR - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe R EUR - Acc	19,8088	0,0000	0,0000	19,8088
Classe N EUR - DIST	0,0000	11.239,7000	370,0000	10.869,7000

CPR Invest - Climate Bonds Euro

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			369.553.532,85	94,66
Obligations			231.953.180,57	59,42
Allemagne			12.501.194,01	3,20
ALSTRIA OFFICE REIT 0.50 19-25 26/09A	EUR	600.000	491.624,02	0,13
ALSTRIA OFFICE REIT 1.5 20-26 23/06A	EUR	300.000	238.589,73	0,06
BERTELSMANN AG 3.5 22-29 29/05A	EUR	900.000	884.839,20	0,23
DEUTSCHE LUFTHANSA A 3.75 21-28 11/02A	EUR	1.200.000	1.139.515,06	0,29
E.ON SE 0.35 19-30 28/02A	EUR	1.500.000	1.221.593,10	0,31
HENKEL AG AND CO.KGAA 0.5 21-32 17/11A	EUR	1.700.000	1.317.950,66	0,34
INFINEON TECHNO 1.625 20-29 24/06A	EUR	1.000.000	890.339,57	0,23
KION GROUP AG 1.625 20-25 24/09A	EUR	700.000	662.959,68	0,17
LANXESS AG 0.625 21-29 01/12A	EUR	1.800.000	1.421.919,02	0,36
MTU AERO ENGINES AG 3 20-25 01/07A	EUR	2.438.000	2.388.688,31	0,61
SCHAEFFLER AG 2.75 20-25 12/10A	EUR	1.200.000	1.161.569,23	0,30
VONOVIA SE 0.375 21-27 16/06A	EUR	800.000	681.606,43	0,17
Australie			5.672.254,16	1,45
ANZ BANKING GROUP 0.669 21-31 05/05A	EUR	3.000.000	2.648.901,90	0,68
TELSTRA GROUP 3.75 23-31 04/05A	EUR	600.000	603.882,81	0,15
WOOLWORTHS GROUP 0.375 21-28 15/11A	EUR	2.900.000	2.419.469,45	0,62
Autriche			1.942.715,13	0,50
RAIFFEISENBK AUSTRIA 1.375 21-33 17/06A	EUR	1.000.000	729.806,51	0,19
SAPPI PAPIER HOLDING 3.625 21-28 24/03S	EUR	1.400.000	1.212.908,62	0,31
Belgique			2.043.093,09	0,52
GRP BRUXELLES L 3.1250 22-29 06/09A	EUR	700.000	675.271,30	0,17
UCB SA 1.0000 21-28 30/03A	EUR	1.600.000	1.367.821,79	0,35
Canada			1.549.894,59	0,40
GREAT WEST LIFE 4.7 22-29 16/11A	EUR	1.500.000	1.549.894,59	0,40
Danemark			5.309.520,47	1,36
H.LUNDBECK AS 0.875 20-27 14/10A	EUR	800.000	698.273,36	0,18
ORSTED 3.75 23-30 01/03A	EUR	1.800.000	1.808.008,61	0,46
ORSTED 5.25 22-XX 08/12A	EUR	1.200.000	1.200.613,48	0,31
PANDORA A/S 4.5 23-28 10/04A	EUR	1.600.000	1.602.625,02	0,41
Espagne			16.356.587,68	4,19
ABERTIS INFRASTRUCT 1.25 20-28 07/02A	EUR	1.100.000	977.434,28	0,25
ABERTIS INFRASTRUCT 3.0000 19-31 27/03A	EUR	500.000	457.046,50	0,12
AMADEUS IT GROUP SA 1.875 20-28 24/09A	EUR	1.700.000	1.559.172,51	0,40
BANCO BILBAO VIZCAYA 0.5 20-27 14/01A	EUR	1.000.000	891.837,73	0,23
BANCO BILBAO VIZCAYA 3.50 17-27 10/02A	EUR	3.500.000	3.443.002,29	0,88
BANCO SANTANDER SA 0.5 20-27 04/02A	EUR	600.000	531.025,18	0,14
BANCO SANTANDER SA 2.125 18-28 08/02A	EUR	3.800.000	3.469.262,06	0,89
BANKINTER SA 0.625 20-27 06/02A	EUR	300.000	261.214,25	0,07
BANKINTER SA 0.8750 19-26 08/07A	EUR	1.200.000	1.090.951,52	0,28
BBVA SA 1.375 18-25 14/05A 18-25 14/05A	EUR	200.000	190.794,22	0,05
MAPFRE SA 2.875 22-30 13/04A	EUR	900.000	778.266,36	0,20
SANTANDER ISSUANCES 3.125 17-27 19/01A	EUR	2.800.000	2.706.580,78	0,69
États-Unis			36.378.702,49	9,32
ABBVIE INC 2.125 20-29 01/06A	EUR	1.800.000	1.654.415,53	0,42
AT&T INC 0.8000 19-30 04/03A	EUR	1.200.000	974.024,10	0,25
AT&T INC 2.35 18-29 05/09A	EUR	1.600.000	1.452.993,50	0,37
AT&T INC 3.15 17-36 04/09A	EUR	2.000.000	1.748.627,02	0,45
BALL CORP 1.5000 19-27 15/03S	EUR	1.100.000	992.722,21	0,25
BECTON DICKINSON 1.90 16-26 15/12A	EUR	500.000	473.442,58	0,12

CPR Invest - Climate Bonds Euro

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
BK AMERICA 4.134 23-28 12/06A	EUR	1.300.000	1.302.063,58	0,33
DIGITAL EURO FINCO 2.5 19-26 16/01A	EUR	2.200.000	2.086.741,86	0,53
EQUINIX INC 0.2500 21-27 15/03A	EUR	500.000	440.911,68	0,11
FORD MOTOR CREDIT CO 3.25 20-25 15/09A	EUR	300.000	291.406,63	0,07
FORD MOTOR CREDIT CO 4.867 23-27 03/08A	EUR	1.900.000	1.904.549,24	0,49
IBM CORP 0.8750 22-30 09/02U	EUR	3.600.000	3.041.898,80	0,78
IBM CORP 0.875 19-25 31/01A	EUR	900.000	861.066,48	0,22
IBM CORP 1.2500 22-34 09/02U	EUR	2.500.000	1.949.563,22	0,50
IBM INTL BUSINESS MA 3.75 23-35 06/02A	EUR	1.700.000	1.678.405,39	0,43
IQVIA INC 2.25 21-29 03/03S	EUR	1.000.000	874.316,59	0,22
IQVIA INC 2.875 20-28 24/06S	EUR	1.900.000	1.751.538,90	0,45
MERCK & CO 2.50 14-34 15/10A	EUR	1.000.000	914.067,20	0,23
METROPOLITAN LIFE G F 1.75 22-25 25/05A	EUR	900.000	865.037,60	0,22
METROPOLITAN LIFE GL 0.55 20-27 16/06A	EUR	800.000	709.533,55	0,18
NASDAQ INC 4.5000 23-32 15/02A	EUR	2.900.000	2.957.261,66	0,76
PROLOGIS EURO FINANC 3.875 23-30 31/01A	EUR	1.600.000	1.564.266,08	0,40
PVH CORP 3.125 17-27 15/12S	EUR	3.800.000	3.609.822,77	0,92
VF CORP 4.25 23-29 07/03A	EUR	2.300.000	2.280.026,32	0,58
Finlande			6.371.235,04	1,63
KOJAMO OYJ 2.0 22-26 31/03A	EUR	600.000	538.574,85	0,14
NESTE OYJ 0.75 21-28 25/03A	EUR	1.500.000	1.305.543,10	0,33
NESTE OYJ 3.875 23-29 16/03A	EUR	900.000	902.031,18	0,23
NOKIA OYJ 4.375 23-31 21/08A	EUR	2.500.000	2.439.315,95	0,62
STORA ENSO OYJ 4.25 23-29 01/09A	EUR	1.200.000	1.185.769,96	0,30
France			48.868.042,82	12,52
AIR LIQ FIN 2.875 22-32 16/09A	EUR	3.800.000	3.621.767,04	0,93
AIR LIQUIDE FINANCE 0.375 21-33 20/09A	EUR	900.000	662.023,39	0,17
ARKEMA 3.5 23-31 23/01A	EUR	600.000	580.597,21	0,15
ARVAL SERVICE L 0.8750 22-25 17/02A	EUR	1.200.000	1.139.751,56	0,29
ARVAL SERVICE LEASE 4.125 23-26 13/04A	EUR	1.400.000	1.397.644,67	0,36
BNP PARIBAS SA 1.625 19-31 02/07A	EUR	1.000.000	811.121,09	0,21
BPCE SA 2.25 22-32 02/03A	EUR	1.500.000	1.348.354,17	0,35
BQ POSTALE 4.0 23-28 03/05A	EUR	1.600.000	1.608.017,30	0,41
CARMILA SAS 1.625 20-27 30/05A	EUR	1.500.000	1.374.436,90	0,35
CARREFOUR 3.75 23-30 10/10A	EUR	700.000	688.106,99	0,18
CARREFOUR 4.125 22-28 12/10A	EUR	200.000	202.567,40	0,05
CARREFOUR SA 1.875 22-26 30/10A	EUR	800.000	752.522,92	0,19
CARREFOUR SA 2.625 20-27 01/04A	EUR	1.800.000	1.728.293,79	0,44
CIE DE SAINT GOBAIN 1.125 18-26 23/03A	EUR	800.000	751.608,43	0,19
CIE DE SAINT GOBAIN 1.375 17-27 14/06A	EUR	600.000	555.446,94	0,14
CNP ASSURANCES 1.875 21-53 12/10A	EUR	1.200.000	866.799,95	0,22
COMPAGNIE DE SAINT-GO 1.625 22-25 10/08A	EUR	800.000	766.964,76	0,20
CREDIT AGRICOLE SA 2 19-29 25/03A	EUR	3.500.000	3.076.119,97	0,79
CROWN EUROPEAN HOLDING 5.00 23-28 15/05S	EUR	1.000.000	1.015.801,29	0,26
EDF 4.375 22-29 12/10A	EUR	1.800.000	1.828.553,89	0,47
ELIS SA 1.0 19-25 03/04A	EUR	2.000.000	1.905.234,70	0,49
ENGIE SA 4.00 23-35 11/01A	EUR	2.100.000	2.108.113,25	0,54
LA POSTE 3.125 22-33 14/03A	EUR	3.200.000	3.035.614,82	0,78
NEXANS 5.5 23-28 05/04A	EUR	500.000	521.456,61	0,13
ORANGE SA 0.75 21-34 29/06A	EUR	2.500.000	1.864.077,08	0,48
ORANGE SA 1.625 20-32 07/04A	EUR	1.000.000	863.436,50	0,22
ORANGE SA 2.375 22-32 18/05A	EUR	2.000.000	1.832.129,22	0,47
PERNOD RICARD 3.25 22-28 02/11A	EUR	1.200.000	1.185.689,39	0,30
SANOFI 1.375 18-30 21/03A	EUR	800.000	713.684,00	0,18
SANOFI SA 0.8750 19-29 21/03A	EUR	1.200.000	1.060.537,72	0,27
SCHNEIDER ELECTRIC 3.5 22-32 09/11A	EUR	1.000.000	1.002.218,69	0,26
SOCIETE GENERALE 1.125 21-31 30/06A	EUR	4.800.000	4.253.554,22	1,09

CPR Invest - Climate Bonds Euro

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
SOCIETE GENERALE 1.25 20-30 12/06A	EUR	1.800.000	1.472.757,42	0,38
VINCI 3.375 22-32 17/10A	EUR	1.400.000	1.364.524,22	0,35
VINCI SA 1.625 19-29 18/01A	EUR	1.000.000	908.515,32	0,23
Irlande			4.988.665,32	1,28
AIB GROUP PLC 0.5 21-27 17/05A	EUR	1.000.000	884.370,69	0,23
AIB GROUP PLC 2.25 18-25 03/07A	EUR	500.000	484.372,33	0,12
DELL BANK INTER 0.5000 21-26 27/10A	EUR	900.000	804.368,46	0,21
SMURFIT KAPPA TSY 1.5 19-27 15/09S	EUR	1.700.000	1.524.890,48	0,39
VODAFONE INTERNATIONAL 3.75 22-34 02/12A	EUR	1.320.000	1.290.663,36	0,33
Italie			18.666.158,89	4,78
ASSICURAZ GENERALI 4.125 14-26 04/05A	EUR	700.000	701.592,61	0,18
ASSICURAZI GENERALI 5.399 23-33 20/04A	EUR	600.000	612.202,05	0,16
AUTOSTRADA ITALIA SPA 1.875 15-25 04/11A	EUR	1.700.000	1.620.452,17	0,42
AUTOSTRADA PER L.ITA 4.75 23-31 24/01A	EUR	240.000	239.706,37	0,06
BANCO BPM S.P.A. 0.875 21-26 15/07A	EUR	1.600.000	1.457.603,91	0,37
BANCO BPM SPA 1.75 19-25 28/01A	EUR	2.000.000	1.920.818,88	0,49
BC POP EMILIA ROMAGNA 3.875 22-32 25/0A	EUR	1.700.000	1.485.737,68	0,38
INTE 4.875 23-30 19/05A	EUR	1.800.000	1.837.349,39	0,47
INTE 5.25 22-30 13/01A	EUR	2.400.000	2.503.773,26	0,64
INTESA SANPAOLO 1.00 19-26 19/11A	EUR	2.827.000	2.569.710,12	0,66
INTESA SANPAOLO 2.1250 20-25 26/05A	EUR	1.500.000	1.446.358,98	0,37
INTESA SANPAOLO 3.928 14-26 15/09A	EUR	400.000	394.348,37	0,10
UNICREDIT SPA 0.00 08-13 12/02A	EUR	1.100.000	1.037.070,31	0,27
UNICREDIT SPA 1.8 20-30 20/01A	EUR	1.000.000	839.434,79	0,22
Japon			760.152,54	0,19
TAKEDA PHARMA 3 18-30 21/11A	EUR	800.000	760.152,54	0,19
Luxembourg			7.626.948,24	1,95
BECTON DICKINSON 1.208 19-26 04/06A	EUR	1.100.000	1.025.566,38	0,26
CNH IND FIN 1.75 17-25 12/09A	EUR	1.500.000	1.437.861,39	0,37
CNH INDUSTRIAL 1.625 19-29 03/07A	EUR	1.500.000	1.321.749,89	0,34
NESTLE FINANCE INTER 0.875 21-41 14/06A	EUR	2.000.000	1.344.679,36	0,34
NESTLE FINANCE INTL 1.75 17-37 02/11A	EUR	3.000.000	2.497.091,22	0,64
Pays-Bas			33.570.952,42	8,60
ABB FINANCE BV 3.25 23-27 16/01A	EUR	700.000	691.887,11	0,18
CITYCON TREASURY 2.375 18-27 15/01A	EUR	1.100.000	915.651,66	0,23
COOPERATIEVE RA 1.5000 18-38 26/04A	EUR	5.700.000	4.477.569,22	1,15
DE VOLKSBANK NV 4.875 23-30 07/03A	EUR	1.200.000	1.219.680,20	0,31
EASYJET FINCO B.V. 1.875 21-28 03/03A	EUR	3.000.000	2.661.950,82	0,68
EDP FINANCE BV 3.875 22-30 11/03A	EUR	260.000	260.670,88	0,07
NN BANK 0.05 20-35 24/09A	EUR	11.000.000	7.397.949,13	1,89
NN GROUP NV 0.8750 21-31 23/11A	EUR	1.000.000	811.199,50	0,21
SIEMENS FINANCIERING 0.5 20-32 20/02A	EUR	6.500.000	5.130.178,88	1,31
SIEMENS FINANCIERING 3.5 23-36 24/02A	EUR	800.000	792.580,84	0,20
SIEMENS FINANCIERING 3 22-33 08/09A	EUR	2.000.000	1.921.119,78	0,49
SIGNIFY NV 2.375 20-27 11/05A	EUR	3.800.000	3.519.268,92	0,90
STELLANTIS NV 4.375 23-30 14/03A	EUR	1.800.000	1.823.601,42	0,47
THERMO FISHER SCIENTI 1.125 21-33 18/10A	EUR	1.000.000	783.498,38	0,20
VONOVIA FINANCE BV 0.5000 19-29 14/09A	EUR	1.500.000	1.164.145,68	0,30
Portugal			4.264.713,50	1,09
BC PORTUGUES 1.125 21/27 12/02A	EUR	4.800.000	4.264.713,50	1,09
Royaume-Uni			19.328.232,82	4,95
BARCLAYS PLC 0.577 21-29 09/08A	EUR	3.500.000	2.869.612,76	0,74
BARCLAYS PLC 1.125 21-31 22/03A	EUR	2.500.000	2.215.891,07	0,57
COCA-COLA EUROPEAN 1.75 16-28 26/05A	EUR	700.000	641.026,19	0,16

CPR Invest - Climate Bonds Euro

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
DS SMITH PLC 08750 1 4.375 23-27 27/07A	EUR	400.000	401.422,37	0,10
GSK CAPITAL BV 3.125 22-32 28/11A	EUR	1.100.000	1.065.859,47	0,27
HSBC HOLDINGS PLC 3.125 16-28 07/06A	EUR	1.500.000	1.423.429,65	0,36
INFORMA PLC 1.2500 19-28 22/04A	EUR	3.300.000	2.877.487,97	0,74
ITV PLC 1.375 19-20 26/09A	EUR	3.080.000	2.825.727,15	0,72
NATWEST MARKETS PLC 1.375 22-27 02/03A	EUR	1.600.000	1.453.664,51	0,37
SMITHS GROUP PLC 2.00 17-27 23/02A	EUR	1.200.000	1.123.220,93	0,29
TESCO CORP TSY SERV 0.875 19-26 29/05A	EUR	900.000	826.850,84	0,21
VODAFONE GROUP 1.125 17-25 20/11A	EUR	1.700.000	1.604.039,91	0,41
Suède			4.509.137,74	1,16
CASTELLUM AB 0.7500 19-26 04/09A	EUR	2.500.000	2.114.648,50	0,54
CASTELLUM AB 2.125 18-23 20/11A	EUR	100.000	98.857,93	0,03
ESSITY AB 1.625 17-27 30/03A	EUR	500.000	464.104,56	0,12
TELE2 AB 3.75% 23-2922/11A	EUR	600.000	592.884,76	0,15
TELIA COMPANY AB 0.125 20-30 27/11A	EUR	700.000	543.558,40	0,14
TELIA COMPANY AB 3.625 23-32 22/02A	EUR	700.000	695.083,59	0,18
Suisse			1.244.979,62	0,32
UBS GROUP SA 0.25 21-28 24/02A	EUR	1.500.000	1.244.979,62	0,32
Obligations à taux variables			137.600.352,28	35,25
Allemagne			2.563.749,08	0,66
INFINEON TECHNO FL.R 19-XX 01/04A	EUR	2.200.000	2.030.321,72	0,52
MERCK KGAA FL.R 19-79 25/06A	EUR	600.000	533.427,36	0,14
Autriche			3.696.956,01	0,95
ERSTE GR BK FL.R 23-30 30/05A	EUR	2.800.000	2.810.580,19	0,72
RAIFFEISENBK AUSTRIA FL.R 20-32 18/06A	EUR	1.100.000	886.375,82	0,23
Belgique			3.430.505,03	0,88
ELIA GROUP SANV FL.R 23-XX 15/06A	EUR	500.000	505.094,77	0,13
KBC GROUPE FL.R 23-33 25/04A	EUR	1.200.000	1.189.747,68	0,30
KBC GROUPE SA FL.R 21-31 07/12A	EUR	2.000.000	1.735.662,58	0,44
Espagne			17.922.139,29	4,59
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 19-29 22/02A	EUR	1.800.000	1.773.492,41	0,45
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 20-30 16/01A	EUR	2.700.000	2.529.872,06	0,65
BANCO SANTANDER FL.R 23-33 23/08A	EUR	1.500.000	1.505.379,23	0,39
BANKINTER SA FL.R 21-32 23/12A	EUR	5.800.000	4.862.595,36	1,25
CAIXABANK SA FL.R 19-29 15/02A	EUR	500.000	495.395,92	0,13
CAIXABANK SA FL.R 22-26 13/04A	EUR	800.000	761.463,68	0,20
CAIXABANK SA FL.R 22-33 23/02A	EUR	1.800.000	1.841.411,12	0,47
CAIXABANK SA FL.R 23-34 30/05A	EUR	1.700.000	1.717.296,92	0,44
IBERDROLA FINANZAS FL.R 29-XX 25/07A	EUR	1.200.000	1.175.975,73	0,30
MAPFRE FL.R 17-27 31/03A	EUR	800.000	763.914,23	0,20
REDEIA CORPORACION FL.R 23-XX 07/08A	EUR	500.000	495.342,63	0,13
France			46.807.727,85	11,99
ARKEMA SA FL.R 20-XX 21/01A	EUR	1.500.000	1.347.658,16	0,35
AXA FL.R 23-43 11/07A	EUR	800.000	808.073,92	0,21
BNP PARIBAS CARDIF FL.R 14-XX 25/11A	EUR	3.600.000	3.488.352,88	0,89
BNP PARIBAS FL.R 20-32 15/01A	EUR	4.500.000	3.896.122,68	1,00
BNP PARIBAS FL.R 21-30 11/07A	EUR	1.000.000	819.857,16	0,21
BNP PARIBAS FL.R 21-33 31/08A	EUR	5.000.000	4.036.868,95	1,03
BNP PARIBAS SA FL.R 21-30 19/01A	EUR	1.500.000	1.224.391,85	0,31
BNP PARIBAS SA FL.R 22-32 31/03A	EUR	2.200.000	1.996.186,11	0,51
BPCE FL.R 23-35 25/01A	EUR	2.000.000	1.969.173,42	0,50
CA ASSURANCES SA FL.R 18-48 29/01A	EUR	5.300.000	4.703.728,91	1,20
LA BANQUE POSTALE FL.R 21-32 02/02A	EUR	1.000.000	824.512,70	0,21
LA BANQUE POSTALE FL.R 22-34 05/03A	EUR	2.400.000	2.365.039,73	0,61

CPR Invest - Climate Bonds Euro

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
LA POSTE FL.R 18-XX 29/01A	EUR	1.600.000	1.494.618,36	0,38
ORANGE SA FL.R 20-XX 15/10A	EUR	3.700.000	3.134.198,70	0,80
ORANGE SA FL.R 21-XX 11/05A	EUR	3.000.000	2.417.220,06	0,62
SOCIETE GENERALE FL.R 20-30 24/11A	EUR	4.500.000	4.051.541,21	1,04
UNIBAIL-RODAMCO FL.R 18-XX 25/04A	EUR	1.100.000	886.425,51	0,23
UNIBAIL RODAMCO SE FL.R 23-99 31/12A	EUR	4.300.000	3.889.721,01	1,00
VIGIE FL.R 19-XX 12/09A	EUR	3.900.000	3.454.036,53	0,88
Irlande			6.131.826,95	1,57
AIB GROUP PLC FL.R 20-31 30/09A	EUR	1.600.000	1.484.095,17	0,38
BANK OF IRELAND GRP FL.R 21-27 10/03A	EUR	2.300.000	2.059.161,22	0,53
BANK OF IRELAND GRP FL.R 21-31 11/08A	EUR	1.740.000	1.539.476,52	0,39
BANK OF IRELAND GRP FL.R 22-26 05/06A	EUR	1.100.000	1.049.094,04	0,27
Italie			18.139.876,23	4,65
ENEL SPA FL.R 20-XX 10/03A	EUR	500.000	441.702,95	0,11
ENEL SPA FL.R 21-XX 08/09A	EUR	3.000.000	2.248.936,89	0,58
FINE BA FL.R 23-29 23/02A	EUR	1.200.000	1.203.865,19	0,31
INTESA SANPAOLO FL.R 23-34 20/02A	EUR	4.000.000	4.050.992,88	1,04
TERNA RETE ELET FL.R 22-49 31/12U	EUR	2.200.000	1.898.907,14	0,49
UNICREDIT SPA FL.R 19-25 03/07A	EUR	4.000.000	3.902.186,00	1,00
UNICREDIT SPA FL.R 19-25 25/06A	EUR	1.600.000	1.556.955,48	0,40
UNICREDIT SPA FL.R 19-29 23/09A	EUR	1.500.000	1.434.296,12	0,37
UNICREDIT SPA FL.R 20-32 15/01A	EUR	1.100.000	975.395,93	0,25
UNICREDIT SPA FL.R 21-29 05/07A	EUR	500.000	426.637,65	0,11
Luxembourg			1.366.946,27	0,35
SWISS RE FINANCE LUX FL.R 19-50 30/04A	EUR	1.600.000	1.366.946,27	0,35
Pays-Bas			13.450.801,81	3,45
ABERTIS FINANCE BV FL.R 20-XX 24/02A	EUR	2.200.000	2.018.060,04	0,52
IBERDROLA INTL BV FL.R 20-XX 28/04A	EUR	1.000.000	911.041,76	0,23
NN GROUP NV FL.R 17-48 13/01A	EUR	2.300.000	2.228.837,96	0,57
NN GROUP NV FL.R 23-43 03/11A	EUR	1.200.000	1.208.478,84	0,31
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 21-XX 12/05A	EUR	4.100.000	3.289.804,74	0,84
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 21-XX 24/05A	EUR	2.200.000	1.892.328,99	0,48
VOLKSWAGEN INTL FIN FL.R 17-XX 14/06A	EUR	500.000	451.208,26	0,12
VOLKSWAGEN INTL FIN FL.R 20-XX 17/06A	EUR	1.700.000	1.451.041,22	0,37
Portugal			3.392.246,68	0,87
BC PORTUGUES FL.R 21-28 07/04A	EUR	500.000	430.642,45	0,11
EDP SA FL.R 21-82 14/03A	EUR	1.200.000	945.391,75	0,24
ENERGIAS DE PORTUGAL FL.R 21-81 02/08A	EUR	800.000	717.092,66	0,18
ENERGIAS DE PORTUGAL FL.R 23-83 23/04A	EUR	1.300.000	1.299.119,82	0,33
Royaume-Uni			13.004.633,94	3,33
BARCLAYS PLC FL.R 22-28 28/01A	EUR	1.360.000	1.198.084,37	0,31
HSBC HOLDINGS PLC FL.R 21-29 24/09A	EUR	1.900.000	1.585.642,93	0,41
HSBC HOLDINGS PLC FL.R 22-27 15/06A	EUR	1.500.000	1.449.430,51	0,37
HSBC HOLDINGS PLC FL.R 22-32 16/11A	EUR	1.200.000	1.239.715,33	0,32
LLOYDS BANKING GROUP FL.R 20-30 16/03A	EUR	1.201.000	1.178.954,71	0,30
LLOYDS BANKING GROUP FL.R 22-30 24/08A	EUR	600.000	557.857,58	0,14
SWISS RE FINANCE UK FL.R 20-52 04/06A	EUR	1.200.000	984.554,74	0,25
VODAFONE GROUP FL.R 20-80 27/08A	EUR	2.600.000	2.379.829,09	0,61
VODAFONE GROUP PLC FL.R 18-78 03/10A	EUR	2.600.000	2.430.564,68	0,62
Suède			3.094.810,22	0,79
CASTELLUM AB FL.R 21-XX 02/03A	EUR	2.900.000	2.122.062,10	0,54
TELI CO FL.R 22-82 21/12A	EUR	1.000.000	972.748,12	0,25

CPR Invest - Climate Bonds Euro

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Suisse			4.598.132,92	1,18
UBS GROUP SA FL.R 21-26 03/11A	EUR	5.100.000	4.598.132,92	1,18
Organismes de placement collectif			12.087.872,40	3,10
Actions/Parts de fonds d'investissements			12.087.872,40	3,10
France			12.087.872,40	3,10
CPR OBLIG 6 MOIS I	EUR	120	12.087.872,40	3,10
Total du portefeuille-titres			381.641.405,25	97,76

CPR Invest - Climate Action

CPR Invest - Climate Action

Etat des actifs nets au 31/07/23

	<i>Note</i>	<i>Exprimé en EUR</i>
Actifs		1.504.259.516,48
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	1.480.591.023,70
<i>Prix de revient</i>		<i>1.320.465.710,75</i>
Avoirs en banque et liquidités		9.424.428,90
A recevoir sur investissements vendus		3.455.156,63
A recevoir sur souscriptions		689.264,86
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	82.622,07
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		1.656.419,41
Autres intérêts à recevoir		95.311,86
A recevoir sur change		8.265.289,05
Passifs		20.820.271,49
Découvert bancaire		452.548,96
A payer sur investissements achetés		4.908.366,88
A payer sur rachats		2.670.932,35
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	16.378,35
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	1.477.725,41
Commissions d'administration à payer		2.149.153,18
Commissions de performance à payer	4	38.741,65
A payer sur change		8.274.147,04
Autres passifs		832.277,67
Valeur nette d'inventaire		1.483.439.244,99

CPR Invest - Climate Action

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		27.123.990,83
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		26.506.866,16
Intérêts bancaires		409.174,24
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	167.116,18
Autres revenus	12	40.834,25
Dépenses		24.526.019,41
Commissions de gestion	3	17.181.951,59
Commissions de performance	4	561.582,46
Commissions d'administration		3.851.295,87
Commissions de distribution		224.476,57
Frais de transaction	5	2.154.295,73
Taxe d'abonnement	6	543.928,38
Intérêts payés sur découvert bancaire		2.417,42
Autres dépenses		6.071,39
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		2.597.971,42
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2,2	-31.160.220,01
- contrats de change à terme	2.6	487.131,49
- contrats futures	2.7	687.018,47
- change	2.3	18.366.459,41
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-9.021.639,22
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	57.076.679,97
- contrats de change à terme	2.6	34.861,09
- contrats futures	2.7	-3.048.999,55
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		45.040.902,29
Dividendes versés	10	-24.924,92
Souscriptions d'actions de capitalisation		440.217.579,17
Souscriptions d'actions de distribution		2.685.190,03
Rachats d'actions de capitalisation		-416.075.934,41
Rachats d'actions de distribution		-770.889,44
Augmentation / (diminution) nette des actifs		71.071.922,72
Actifs nets au début de l'exercice		1.412.367.322,27
Actifs nets à la fin de l'exercice		1.483.439.244,99

CPR Invest - Climate Action

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	1.483.439.244,99	1.412.367.322,27	1.252.515.566,26
Classe A CZKH - Acc				
Nombre d'actions		2.306.199,7718	2.113.085,8556	1.614.000,9889
Valeur nette d'inventaire par action	CZK	112,57	104,87	108,06
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		5.336.238,2838	4.760.363,6068	3.713.235,6126
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	150,37	146,72	155,69
Classe A EUR - Dist				
Nombre d'actions		111.053,9398	95.663,5090	80.665,1026
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	131,52	128,54	136,39
Classe A2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.854,5005	1.830,6430	1.793,4405
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	139,71	136,66	145,25
Classe A2 EUR - Dist				
Nombre d'actions		12,2676	12,2676	12,2676
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	139,83	136,80	145,37
Classe A2 SGD - Acc				
Nombre d'actions		2.840,4652	3.791,0977	3.189,0590
Valeur nette d'inventaire par action	SGD	136,39	131,34	138,29
Classe A2 USD - Acc				
Nombre d'actions		1.334,3506	4.719,8557	3.897,8511
Valeur nette d'inventaire par action	USD	113,61	107,98	113,48
Classe A ch EUR - Acc				
Nombre d'actions		3.272,0000	3.645,0000	4.817,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	112,86	109,51	115,86
Classe A lcl EUR - Acc				
Nombre d'actions		10.835,6649	8.260,8795	6.728,5146
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	132,05	128,86	136,73
Classe E EUR - Acc				
Nombre d'actions		162.687,0000	166.822,0000	167.705,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	157,60	152,24	160,50
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		179.025,1429	168.915,9289	141.229,4019
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	131,75	129,78	138,51
Classe H EUR - Acc				
Nombre d'actions		614.449,8751	710.545,8392	362.255,2117
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	135,50	130,44	137,36
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		277.865,0726	533.611,5257	548.837,9983
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	155,24	150,41	158,95
Classe I USD - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	144,07	129,10	152,11
Classe I2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		6.502,6595	7.757,6595	6.687,6595
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	143,97	139,79	147,94
Classe I ch EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	114,01	110,14	116,21

CPR Invest - Climate Action

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Classe I jp EUR - Acc				
Nombre d'actions		179.046,5454	330.726,5454	567.746,5454
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	112,33	108,32	114,18
Classe I uk GBP - Acc				
Nombre d'actions		17,1990	17,1990	17,1990
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	132,98	125,53	132,68
Classe M2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,5694	20,5694	20,5694
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	151,01	146,39	154,78
Classe O EUR - Acc				
Nombre d'actions		945,1966	821,3190	696,3978
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	151.533,25	145.516,48	153.012,70
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		90.745,8637	106.763,4489	109.884,5287
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	154,36	149,76	158,34
Classe R2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		37.726,6606	36.096,6606	25.608,6606
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	143,16	139,20	147,43
Classe R ch EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	113,76	110,00	116,13
Classe RE EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	143,61	139,37	147,40
Classe T2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		432.735,0000	391.280,0000	325.240,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	145,18	140,26	148,00
Classe U EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.581.975,3865	1.756.796,9535	1.586.933,4004
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	134,46	132,12	140,80
Classe Z EUR - Acc				
Nombre d'actions		145,1835	44,1055	41,8598
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	125.588,87	121.120,96	127.545,34

CPR Invest - Climate Action

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A CZKH - Acc	2.113.085,8556	406.650,3356	213.536,4194	2.306.199,7718
Classe A EUR - Acc	4.760.363,6068	1.963.947,7808	1.388.073,1038	5.336.238,2838
Classe A EUR - Dist	95.663,5090	21.559,9036	6.169,4728	111.053,9398
Classe A2 EUR - Acc	1.830,6430	48,8802	25,0227	1.854,5005
Classe A2 EUR - Dist	12,2676	0,0000	0,0000	12,2676
Classe A2 SGD H - Acc	3.791,0977	410,2979	1.360,9304	2.840,4652
Classe A2 USD H - Acc	4.719,8557	0,0000	3.385,5051	1.334,3506
Classe A ch EUR - Acc	3.645,0000	280,0000	653,0000	3.272,0000
Classe A lcl EUR - Acc	8.260,8795	4.933,8834	2.359,0980	10.835,6649
Classe E EUR - Acc	166.822,0000	0,0000	4.135,0000	162.687,0000
Classe F EUR - Acc	168.915,9289	41.934,9587	31.825,7447	179.025,1429
Classe H EUR - Acc	710.545,8392	344.538,7529	440.634,7170	614.449,8751
Classe I EUR - Acc	533.611,5257	36.817,8017	292.564,2548	277.865,0726
Classe I USD - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe I2 EUR - Acc	7.757,6595	70,0000	1.325,0000	6.502,6595
Classe I ch EUR - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe I jp EUR - Acc	330.726,5454	7.730,0000	159.410,0000	179.046,5454
Classe I uk GBP - Acc	17,1990	0,0000	0,0000	17,1990
Classe M2 EUR - Acc	20,5694	0,0000	0,0000	20,5694
Classe O EUR - Acc	821,3190	332,9492	209,0716	945,1966
Classe R EUR - Acc	106.763,4489	7.797,7019	23.815,2871	90.745,8637
Classe R2 EUR - Acc	36.096,6606	5.047,0000	3.417,0000	37.726,6606
Classe R ch EUR - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe RE EUR - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe T2 EUR - Acc	391.280,0000	49.405,0000	7.950,0000	432.735,0000
Classe U EUR - Acc	1.756.796,9535	273.903,1547	448.724,7217	1.581.975,3865
Classe Z EUR - Acc	44,1055	112,4735	11,3955	145,1835

CPR Invest - Climate Action

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			1.445.009.559,40	97,41
Actions			1.445.009.559,40	97,41
Allemagne			79.131.252,35	5,33
DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS	EUR	1.069.512	21.221.257,10	1,43
E.ON SE	EUR	1.165.464	13.408.663,32	0,90
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	EUR	140.827	21.825.368,46	1,47
SIEMENS ENERGY RG	EUR	518.067	7.973.051,13	0,54
THYSSENKRUPP NUCERA AG & CO	EUR	219.407	5.006.867,74	0,34
WACKER CHEMIE AG	EUR	68.596	9.696.044,60	0,65
Danemark			10.712.361,54	0,72
ORSTED	DKK	135.037	10.712.361,54	0,72
États-Unis			780.100.428,47	52,59
ABBVIE INC	USD	286.637	38.887.272,65	2,62
ADOBE INC	USD	43.985	21.788.841,73	1,47
ALBEMARLE - REGISTERED SHS	USD	59.064	11.371.915,94	0,77
ANALOG DEVICES INC	USD	132.332	23.948.305,26	1,61
APPLE INC	USD	373.490	66.547.649,09	4,49
ARRAY TECH PREFERENTIAL SHARE	USD	584.621	10.101.156,44	0,68
BOSTON SCIENTIF CORP	USD	604.971	28.450.180,35	1,92
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	USD	250.983	14.156.848,01	0,95
DIGITAL REALTY TRUST INC	USD	170.567	19.278.998,27	1,30
EMERSON ELECTRIC CO	USD	192.261	15.929.474,72	1,07
HOME DEPOT INC	USD	108.208	32.764.190,94	2,21
IQVIA HOLDINGS INC	USD	110.183	22.361.387,76	1,51
MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	USD	400.270	23.644.809,85	1,59
MASTERCARD INC -A-	USD	85.756	30.666.977,17	2,07
MERCK & CO INC	USD	290.189	28.070.071,06	1,89
METLIFE INC	USD	242.603	13.855.798,75	0,93
MICROSOFT CORP	USD	263.727	80.351.162,16	5,42
NVIDIA CORP	USD	62.358	26.428.978,11	1,78
PALO ALTO NETWORKS	USD	120.281	27.269.002,55	1,84
PARKER-HANNIFIN CORP	USD	44.356	16.494.856,07	1,11
PRINCIPAL FINANCIAL GROUP INC	USD	219.334	15.888.809,20	1,07
PROLOGIS	USD	184.734	20.902.060,23	1,41
REGIONS FINANCIAL CORP	USD	736.913	13.614.727,50	0,92
S&P GLOBAL INC	USD	108.550	38.840.923,77	2,62
SALESFORCE INC	USD	102.892	20.998.348,30	1,42
SERVICENOW INC	USD	29.189	15.434.390,28	1,04
TJX COS INC	USD	390.238	30.626.542,23	2,06
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	23.510	10.797.477,39	0,73
WALT DISNEY CO	USD	232.334	18.731.276,82	1,26
WASTE MANAGEMENT	USD	149.391	22.192.872,79	1,50
ZIMMER BIOMET HLDGS SHS	USD	157.263	19.705.123,08	1,33
Finlande			13.477.152,64	0,91
NESTE	EUR	402.784	13.477.152,64	0,91
France			116.982.441,34	7,89
AIR LIQUIDE SA	EUR	100.055	16.344.984,80	1,10
BNP PARIBAS SA	EUR	346.106	20.773.282,12	1,40
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	267.560	16.449.588,80	1,11
SANOFI	EUR	329.306	31.972.319,54	2,16
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	96.172	15.583.710,88	1,05
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	EUR	535.762	15.858.555,20	1,07

CPR Invest - Climate Action

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Irlande			53.306.842,61	3,59
ACCENTURE - SHS CLASS A	USD	87.596	25.133.549,13	1,69
EATON CORPORATION PUBLIC LIMITED COMPANY	USD	92.061	17.143.861,52	1,16
KERRY GROUP -A-	EUR	122.061	11.029.431,96	0,74
Italie			21.818.333,91	1,47
INTESA SANPAOLO	EUR	8.299.100	21.818.333,91	1,47
Japon			128.019.588,85	8,63
HITACHI LTD	JPY	306.200	18.174.542,91	1,23
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	JPY	681.100	10.452.354,07	0,70
NOMURA RESEARCH INSTITUTE	JPY	691.500	17.794.006,78	1,20
SONY CORP	JPY	311.700	26.493.951,81	1,79
TERUMO CORP.	JPY	540.100	16.035.750,33	1,08
TOKYO ELECTRON LTD	JPY	129.900	17.617.109,57	1,19
TOYOTA MOTOR CORP	JPY	1.408.400	21.451.873,38	1,45
Jersey			14.299.192,41	0,96
APTIV PLC	USD	143.991	14.299.192,41	0,96
Pays-Bas			27.259.371,40	1,84
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	34.264	14.827.746,00	1,00
STMICROELECTRONICS	EUR	255.595	12.431.625,40	0,84
Portugal			11.949.342,50	0,81
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG.SHS	EUR	2.811.610	11.949.342,50	0,81
Royaume-Uni			123.799.272,01	8,35
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	671.137	18.750.168,95	1,26
ASTRAZENECA PLC	GBP	188.213	24.569.385,20	1,66
CNH INDUSTRIAL REG SHS (USD)	EUR	1.376.671	18.048.156,81	1,22
LINDE PLC	USD	57.285	20.297.973,75	1,37
NATIONAL GRID PLC	GBP	862.441	10.381.700,22	0,70
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	GBP	313.999	21.392.533,10	1,44
VODAFONE GROUP PLC	GBP	11.926.549	10.359.353,98	0,70
Singapour			11.556.678,85	0,78
CAPITALAND INV --- REGISTERED SHS	SGD	4.976.000	11.556.678,85	0,78
Suisse			14.450.863,29	0,97
CIE FINANCIERE RICHEMONT NAMEN AKT	CHF	98.442	14.450.863,29	0,97
Taiwan			38.146.437,23	2,57
DELTA ELECTRONIC INCS	TWD	940.000	9.915.640,43	0,67
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	USD	202.593	18.218.761,92	1,23
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFACTURING CO LTD	TWD	614.000	10.012.034,88	0,67
Organismes de placement collectif			35.581.464,30	2,40
Actions/Parts de fonds d'investissements			35.581.464,30	2,40
France			27.337.248,60	1,84
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI FCP Z	EUR	13	13.270.225,08	0,89
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z C	EUR	138	13.990.941,49	0,94
CPR MONETAIRE ISR Z	EUR	4	76.082,03	0,01
Luxembourg			8.244.215,70	0,56
CPR INVEST - CLIMATE ACTION EURO - CLASS O EUR - ACC	EUR	70	8.244.215,70	0,56
Total du portefeuille-titres			1.480.591.023,70	99,81

CPR Invest - Future Cities

CPR Invest - Future Cities

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en USD
Actifs		79.855.263,97
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	78.731.096,29
<i>Prix de revient</i>		<i>69.806.184,15</i>
Avoirs en banque et liquidités		1.002.291,46
A recevoir sur souscriptions		35.603,19
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		86.273,03
Passifs		538.113,60
Découvert bancaire		0,18
A payer sur rachats		98.492,19
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	244.795,00
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	71.847,81
Commissions d'administration à payer		84.993,76
Commissions de performance à payer	4	9.273,13
Autres passifs		28.711,53
Valeur nette d'inventaire		79.317.150,37

CPR Invest - Future Cities

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en USD
Revenus		1.617.899,41
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		1.607.098,88
Intérêts bancaires		10.775,04
Autres revenus	12	25,49
Dépenses		1.111.637,33
Commissions de gestion	3	804.696,51
Commissions de performance	4	120,85
Commissions d'administration		160.698,39
Commissions de distribution		28.272,65
Frais de transaction	5	92.073,64
Taxe d'abonnement	6	25.514,18
Intérêts payés sur découvert bancaire		71,12
Autres dépenses		189,99
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		506.262,08
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	-3.761.549,24
- contrats futures	2.7	-149.873,32
- change	2.3	-936.710,04
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-4.341.870,52
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	13.861.125,49
- contrats futures	2.7	-654.635,75
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		8.864.619,22
Dividendes versés	10	-338.969,34
Souscriptions d'actions de capitalisation		7.769.459,34
Souscriptions d'actions de distribution		3.149.347,65
Rachats d'actions de capitalisation		-12.157.187,77
Rachats d'actions de distribution		-2.607.215,04
Augmentation / (diminution) nette des actifs		4.680.054,06
Actifs nets au début de l'exercice		74.637.096,31
Actifs nets à la fin de l'exercice		79.317.150,37

CPR Invest - Future Cities

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	USD	79.317.150,37	74.637.096,31	80.007.171,10
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		255.053,3352	274.312,2069	263.441,4888
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	119,03	114,94	123,24
Classe A2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	126,78	122,70	131,87
Classe E EUR - Acc				
Nombre d'actions		1,0000	1,0000	1,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	125,52	119,57	127,14
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		23.219,2768	26.612,6288	25.869,9784
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	112,65	109,87	118,56
Classe H USD - Acc				
Nombre d'actions		23,5470	23,5470	23,5470
Valeur nette d'inventaire par action	USD	99,47	87,68	104,22
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		2.787,0000	2.787,0000	2.787,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	122,97	117,76	125,64
Classe I USD - Acc				
Nombre d'actions		21,9950	21,9950	21,9950
Valeur nette d'inventaire par action	USD	122,68	108,62	129,23
Classe I uk GBP - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	138,26	129,22	138,21
Classe M2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,6423	20,6423	20,6423
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	139,85	134,14	143,47
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		11.618,0334	13.577,3674	15.997,8220
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	122,23	117,27	125,23
Classe T1 EUR - Dist				
Nombre d'actions		222.198,6230	216.888,1389	160.150,0678
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	111,58	107,64	116,01
Classe U EUR - Acc				
Nombre d'actions		97.196,1064	108.566,5231	103.828,6571
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	127,56	124,04	133,63

CPR Invest - Future Cities

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EUR - Acc	274.312,2069	42.130,1350	61.389,0067	255.053,3352
Classe A2 EUR - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe E EUR - Acc	1,0000	0,0000	0,0000	1,0000
Classe F EUR - Acc	26.612,6288	6.323,8704	9.717,2224	23.219,2768
Classe H USD - Acc	23,5470	0,0000	0,0000	23,5470
Classe I EUR - Acc	2.787,0000	0,0000	0,0000	2.787,0000
Classe I USD - Acc	21,9950	0,0000	0,0000	21,9950
Classe I uk GBP - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe M2 EUR - Acc	20,6423	0,0000	0,0000	20,6423
Classe R EUR - Acc	13.577,3674	257,5110	2.216,8450	11.618,0334
Classe T1 EUR - Dist	216.888,1389	29.155,7420	23.845,2579	222.198,6230
Classe U EUR - Acc	108.566,5231	17.237,1981	28.607,6148	97.196,1064

CPR Invest - Future Cities

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			77.873.689,37	98,18
Actions			77.849.936,46	98,15
Allemagne			2.973.851,02	3,75
BMW AG	EUR	8.226	1.005.453,23	1,27
DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS	EUR	44.830	980.736,81	1,24
VONOVIA SE	EUR	42.175	987.660,98	1,25
Canada			1.186.822,43	1,50
LUNDIN MINING CORP	CAD	132.500	1.186.822,43	1,50
Chili			851.930,09	1,07
QUIMICA MINERA ADR SPONS.PF B	USD	11.561	851.930,09	1,07
Espagne			865.520,02	1,09
IBERDROLA SA	EUR	69.134	865.520,02	1,09
États-Unis			36.087.337,45	45,50
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	17.225	1.970.540,00	2,48
AGILENT TECHNOLOGIES	USD	11.462	1.395.727,74	1,76
ALBEMARLE - REGISTERED SHS	USD	4.701	997.928,28	1,26
AMAZON.COM INC	USD	20.235	2.705.014,80	3,41
AMERICAN TOWER CORP	USD	6.786	1.291.443,66	1,63
APPLE INC	USD	22.398	4.400.087,10	5,55
BOOKING HOLDINGS INC	USD	631	1.874.574,80	2,36
CROWDSTRIKE HOLDINGS INC	USD	7.859	1.270.485,94	1,60
EQUINIX INC	USD	2.085	1.688.683,20	2,13
HOME DEPOT INC	USD	5.100	1.702.584,00	2,15
MARVELL TECH --- REGISTERED SHS	USD	35.083	2.284.955,79	2,88
MICROSOFT CORP	USD	13.421	4.508.382,32	5,68
NEXTERA ENERGY	USD	21.252	1.557.771,60	1,96
OTIS WORLDWIDE CORPORATION	USD	17.775	1.616.814,00	2,04
OWENS CORNING SHS	USD	11.847	1.658.461,53	2,09
PROLOGIS	USD	9.106	1.135.973,50	1,43
T MOBILE USA INC	USD	8.946	1.232.490,42	1,55
VISA INC -A-	USD	5.197	1.235.482,81	1,56
WASTE MANAGEMENT	USD	9.524	1.559.935,96	1,97
France			12.653.339,88	15,95
ALSTOM SA	EUR	46.539	1.427.488,00	1,80
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	20.050	1.359.084,72	1,71
ENGIE SA	EUR	127.639	2.098.541,60	2,65
GECINA	EUR	8.140	882.667,35	1,11
ORANGE	EUR	88.327	1.001.506,66	1,26
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	11.758	2.100.651,38	2,65
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	EUR	49.022	1.599.856,50	2,02
VINCI SA	EUR	18.547	2.183.543,67	2,75
Irlande			6.422.524,56	8,10
ACCENTURE - SHS CLASS A	USD	5.711	1.806.674,85	2,28
CRH PLC	EUR	32.745	1.956.060,53	2,47
EATON CORPORATION PUBLIC LIMITED COMPANY	USD	8.504	1.746.041,28	2,20
JOHNSON CONTROLS INTL	USD	13.138	913.747,90	1,15
Italie			1.627.165,80	2,05
ENEL SPA	EUR	235.303	1.627.165,80	2,05
Japon			1.768.334,80	2,23
DAIKIN INDUSTRIES LTD	JPY	4.100	827.906,84	1,04
TOYOTA MOTOR CORP	JPY	56.000	940.427,96	1,19

CPR Invest - Future Cities

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Pays-Bas			6.019.247,41	7,59
ASML HOLDING NV	EUR	2.611	1.877.526,00	2,37
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	273.798	993.775,75	1,25
STELLANTIS NV-BEARER AND REGISTERED SHS	EUR	63.419	1.304.160,29	1,64
STMICROELECTRONICS	EUR	34.381	1.843.785,37	2,32
Portugal			763.294,81	0,96
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG.SHS	EUR	162.894	763.294,81	0,96
Royaume-Uni			3.031.650,19	3,82
INTERCONTINENTAL HOTELS GROUP PLC	GBP	15.035	1.113.505,51	1,40
SEGRO (REIT)	GBP	83.297	817.752,82	1,03
SSE PLC	GBP	50.740	1.100.391,86	1,39
Singapour			892.388,06	1,13
CAPITALAND INV --- REGISTERED SHS	SGD	348.500	892.388,06	1,13
Suède			801.560,99	1,01
ASSA ABLOY AB	SEK	33.290	801.560,99	1,01
Taiwan			1.904.968,95	2,40
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	USD	19.213	1.904.968,95	2,40
Droits			23.752,91	0,03
Espagne			23.752,91	0,03
IBERDROLA RTS 23.07.20 RIGHT	EUR	70.335	23.752,91	0,03
Organismes de placement collectif			857.406,92	1,08
Actions/Parts de fonds d'investissements			857.406,92	1,08
Luxembourg			857.406,92	1,08
AMUNDI FUNDS SICAV - CASH USD - Z USD CAP	USD	447	468.501,15	0,59
AMUNDI MONEY MARKET FUND - SHORT TERM (USD) OV-C	USD	342	388.905,77	0,49
Total du portefeuille-titres			78.731.096,29	99,26

CPR Invest - Global Lifestyles

CPR Invest - Global Lifestyles

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en USD
Actifs		941.105.444,67
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	930.102.477,12
<i>Prix de revient</i>		<i>862.202.904,28</i>
Avoirs en banque et liquidités		6.602.866,43
Collatéral à recevoir		1.260.000,00
A recevoir sur investissements vendus		2.317.614,66
A recevoir sur souscriptions		361.382,18
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		360.933,06
Autres intérêts à recevoir		100.171,22
Passifs		7.184.100,26
Découvert bancaire		93.764,38
A payer sur rachats		1.230.593,08
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	973.189,40
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	1.589.920,00
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	1.167.033,18
Commissions d'administration à payer		1.831.374,73
Autres passifs		298.225,49
Valeur nette d'inventaire		933.921.344,41

CPR Invest - Global Lifestyles

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en USD
Revenus		7.397.945,26
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		7.071.066,06
Intérêts bancaires		140.666,68
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	164.191,72
Autres revenus	12	22.020,80
Dépenses		15.388.031,38
Commissions de gestion	3	11.509.252,10
Commissions de performance	4	0,03
Commissions d'administration		1.796.204,73
Commissions de distribution		51.102,35
Frais de transaction	5	1.682.318,21
Taxe d'abonnement	6	327.579,01
Intérêts payés sur découvert bancaire		15.126,18
Autres dépenses		6.448,77
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-7.990.086,12
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2,2	-52.017.063,80
- contrats de change à terme	2.6	5.715.560,45
- contrats futures	2.7	-932.650,12
- change	2.3	-12.423.083,03
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-67.647.322,62
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	160.841.197,98
- contrats de change à terme	2.6	-1.696.663,88
- contrats futures	2.7	-6.339.149,37
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		85.158.062,11
Dividendes versés	10	-311,56
Souscriptions d'actions de capitalisation		315.715.484,45
Souscriptions d'actions de distribution		3.044.123,90
Rachats d'actions de capitalisation		-234.428.180,65
Rachats d'actions de distribution		-1.805.025,79
Augmentation / (diminution) nette des actifs		167.684.152,46
Actifs nets au début de l'exercice		766.237.191,95
Actifs nets à la fin de l'exercice		933.921.344,41

CPR Invest - Global Lifestyles

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	USD	933.921.344,41	766.237.191,95	1.407.037.404,97
Classe A CZK - Acc				
Nombre d'actions		8.134.617,8543	7.425.262,0056	6.727.099,8616
Valeur nette d'inventaire par action	CZK	90,19	92,14	112,16
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		4.415.505,0616	2.998.031,9531	4.214.085,5625
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,30	102,35	123,41
Classe A EUR - Dist				
Nombre d'actions		221.652,3588	209.130,1553	202.020,3552
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,37	102,41	123,49
Classe A EURH - Acc				
Nombre d'actions		990.833,2629	1.208.309,9950	1.280.745,1731
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	91,28	86,40	118,23
Classe A USD - Acc				
Nombre d'actions		679.250,7572	778.801,4318	736.188,3867
Valeur nette d'inventaire par action	USD	97,33	89,17	119,93
Classe A USD - Dist				
Nombre d'actions		16.400,4811	17.262,9152	18.549,3077
Valeur nette d'inventaire par action	USD	97,41	89,25	120,03
Classe A2 USD - Acc				
Nombre d'actions		37.413,6418	39.592,0024	39.862,0378
Valeur nette d'inventaire par action	USD	97,02	89,02	119,83
Classe A ca EUR - Acc				
Nombre d'actions		56,5000	56,5000	56,5000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,45	102,48	123,58
Classe A lcl EUR - Acc				
Nombre d'actions		18.139,2088	18.020,3184	16.869,2553
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,47	102,51	123,61
Classe F EURH - Acc				
Nombre d'actions		26.648,0690	31.682,3504	32.417,8271
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	89,44	85,34	117,32
Classe F USD - Acc				
Nombre d'actions		26.136,5228	29.744,9605	31.273,9959
Valeur nette d'inventaire par action	USD	95,26	87,98	118,87
Classe H USD - Acc				
Nombre d'actions		600.451,1174	935.154,6113	1.917.131,3636
Valeur nette d'inventaire par action	USD	100,01	90,23	120,30
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		509.081,1866	517.154,9835	654.755,1562
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	105,87	103,96	124,74
Classe I EUR - Dist				
Nombre d'actions		3.604,4875	3.604,4875	3.604,4875
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	105,79	103,97	124,76
Classe I USD - Acc				
Nombre d'actions		39.200,0007	39.200,0007	32.651,9317
Valeur nette d'inventaire par action	USD	99,80	90,63	121,29
Classe M2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,64	100,77	120,91

CPR Invest - Global Lifestyles

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Classe O EUR - Acc				
Nombre d'actions		24,2377	47,5585	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106.195,86	103.343,28	-
Classe O USD - Acc				
Nombre d'actions		305,2532	332,6787	826,9568
Valeur nette d'inventaire par action	USD	102.329,40	92.093,79	122.599,52
Classe R USD - Acc				
Nombre d'actions		22.631,9508	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	104,92	-	-
Classe U EUR - Acc				
Nombre d'actions		307.613,3664	362.322,4202	337.364,5673
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,34	97,92	118,45

CPR Invest - Global Lifestyles

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A CZK - Acc	7.425.262,0056	1.489.080,1322	779.724,2835	8.134.617,8543
Classe A EUR - Acc	2.998.031,9531	2.230.975,6613	813.502,5528	4.415.505,0616
Classe A EUR - Dist	209.130,1553	27.692,6155	15.170,4120	221.652,3588
Classe A EURH - Acc	1.208.309,9950	212.399,2027	429.875,9348	990.833,2629
Classe A USD - Acc	778.801,4318	134.830,3875	234.381,0621	679.250,7572
Classe A USD - Dist	17.262,9152	1.650,1938	2.512,6279	16.400,4811
Classe A2 USD - Acc	39.592,0024	3.960,0149	6.138,3755	37.413,6418
Classe A ca EUR - Acc	56,5000	0,0000	0,0000	56,5000
Classe A Ici EUR - Acc	18.020,3184	2.241,9686	2.123,0782	18.139,2088
Classe F EURH - Acc	31.682,3504	11.031,8365	16.066,1179	26.648,0690
Classe F USD - Acc	29.744,9605	624,6626	4.233,1003	26.136,5228
Classe H USD - Acc	935.154,6113	72.030,6676	406.734,1615	600.451,1174
Classe I EUR - Acc	517.154,9835	104.850,1906	112.923,9875	509.081,1866
Classe I EUR - Dist	3.604,4875	0,0000	0,0000	3.604,4875
Classe I USD - Acc	39.200,0007	0,0000	0,0000	39.200,0007
Classe M2 EUR - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe O EUR - Acc	47,5585	51,9270	75,2478	24,2377
Classe O USD - Acc	332,6787	161,4448	188,8703	305,2532
Classe R USD - Acc	0,0000	26.391,4359	3.759,4851	22.631,9508
Classe U EUR - Acc	362.322,4202	31.420,4861	86.129,5399	307.613,3664

CPR Invest - Global Lifestyles

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			896.113.951,91	95,95
Actions			896.113.951,91	95,95
Allemagne			40.846.663,34	4,37
DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS	EUR	504.633	11.039.753,76	1,18
DR ING HCF PORSCHE AKTIENGESELLSCH	EUR	114.730	14.066.306,44	1,51
HELLOFRESH SE	EUR	111.689	3.190.627,54	0,34
PUMA AG	EUR	185.265	12.549.975,60	1,34
Canada			10.023.928,76	1,07
RESTAURANT BRANDS INTERNATIONAL INC	CAD	130.700	10.023.928,76	1,07
Espagne			23.184.141,71	2,48
INDITEX SHARE FROM SPLIT	EUR	604.072	23.184.141,71	2,48
États-Unis			476.433.482,30	51,01
ABBOTT LABORATORIES	USD	204.111	22.723.677,63	2,43
ADOBE INC	USD	19.670	10.743.163,90	1,15
AMAZON.COM INC	USD	251.223	33.583.490,64	3,60
AMERICAN EXPRESS	USD	27.409	4.628.831,92	0,50
APPLE INC	USD	167.347	32.875.318,15	3,52
BOOKING HOLDINGS INC	USD	8.195	24.345.706,00	2,61
BRUNSWICK CORP.	USD	173.332	14.960.284,92	1,60
COSTCO WHOLESALE CORP	USD	32.431	18.183.088,77	1,95
ELECTRONIC ARTS - REGISTERED	USD	73.013	9.955.322,55	1,07
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	USD	27.454	4.941.720,00	0,53
HENRY SCHEIN INC	USD	112.059	8.829.128,61	0,95
HERSHEY	USD	38.083	8.808.978,73	0,94
HILTON WORLDWIDE HLDGS INC REG SHS	USD	70.381	10.943.541,69	1,17
HOME DEPOT INC	USD	36.535	12.196.844,40	1,31
HYATT -A-	USD	82.467	10.419.705,45	1,12
LIVE NATION ENT	USD	68.574	6.017.368,50	0,64
LOWE'S CO INC	USD	49.170	11.519.055,90	1,23
LULULEMON ATHLETICA INC SHS WHEN ISSUED	USD	34.738	13.149.375,14	1,41
MASTERCARD INC -A-	USD	79.467	31.332.248,76	3,35
MICROSOFT CORP	USD	152.174	51.118.290,08	5,47
NETFLIX INC	USD	36.802	16.154.973,94	1,73
NIKE INC	USD	62.544	6.904.232,16	0,74
NVIDIA CORP	USD	79.042	36.935.536,18	3,95
O REILLY AUTO	USD	14.738	13.644.293,02	1,46
PINTEREST PREFERENTIAL SHARE -A-	USD	249.417	7.230.598,83	0,77
SPROUTS FARMERS MARKET INC	USD	119.424	4.687.392,00	0,50
TJX COS INC	USD	142.073	12.293.576,69	1,32
TOPGOLF CALLAWAY BRANDS CORP	USD	342.851	6.846.734,47	0,73
ULTA BEAUTY RG PREFERENTIAL SHARE	USD	20.584	9.155.763,20	0,98
WALT DISNEY CO	USD	106.012	9.423.406,68	1,01
ZOETIS INC -A-	USD	63.171	11.881.833,39	1,27
France			133.175.685,34	14,26
DANONE SA	EUR	222.594	13.628.228,95	1,46
EDENRED SA	EUR	384.613	25.053.173,13	2,68
HERMES INTERNATIONAL SA	EUR	8.548	19.004.700,66	2,03
KERING	EUR	10.849	6.263.075,41	0,67
L'OREAL SA	EUR	36.881	17.208.643,62	1,84
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	EUR	36.277	33.921.630,71	3,63
REMY COINTREAU	EUR	46.608	8.024.181,61	0,86
SEB SA	EUR	89.649	10.072.051,25	1,08

CPR Invest - Global Lifestyles

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Hong-Kong			8.388.731,57	0,90
TECHTRONIC INDUSTRIES CO LTD	HKD	743.000	8.388.731,57	0,90
Îles Vierges Britanniques			11.673.761,26	1,25
NOMAD FOODS LTD	USD	656.567	11.673.761,26	1,25
Italie			13.962.310,09	1,50
MONCLER SPA	EUR	192.691	13.962.310,09	1,50
Japon			45.834.009,68	4,91
NINTENDO CO LTD	JPY	248.300	11.272.065,37	1,21
SONY CORP	JPY	149.800	14.038.478,74	1,50
YAKULT HONSHA CO LTD	JPY	112.100	6.232.248,92	0,67
YAMAHA MOTOR CO LTD	JPY	488.100	14.291.216,65	1,53
Pays-Bas			30.657.094,84	3,28
FERRARI	EUR	46.942	15.081.669,87	1,61
HEINEKEN NV	EUR	158.478	15.575.424,97	1,67
Royaume-Uni			23.614.704,00	2,53
DIAGEO PLC	GBP	278.193	12.161.126,73	1,30
WHITBREAD	GBP	254.407	11.453.577,27	1,23
Suisse			78.319.439,02	8,39
ALCON - REGISTERED SHS	CHF	188.770	16.123.279,13	1,73
CIE FINANCIERE RICHEMONT NAMEN AKT	CHF	233.404	37.776.346,43	4,04
DSM FIRMENICH	EUR	84.157	9.325.123,69	1,00
LOGITECH NAMEN AKT	CHF	112.940	8.010.057,42	0,86
UBS GROUP SA	CHF	318.617	7.084.632,35	0,76
Organismes de placement collectif			33.988.525,21	3,64
Actions/Parts de fonds d'investissements			33.988.525,21	3,64
Luxembourg			33.988.525,21	3,64
AMUNDI FUNDS SICAV - CASH USD - Z USD CAP	USD	16.309	17.098.769,85	1,83
AMUNDI MONEY MARKET FUND - SHORT TERM (USD) OV-C	USD	14.855	16.889.755,36	1,81
Total du portefeuille-titres			930.102.477,12	99,59

CPR Invest - Global Resources

CPR Invest - Global Resources

Etat des actifs nets au 31/07/23

	<i>Note</i>	<i>Exprimé en USD</i>
Actifs		889.306.024,70
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	851.798.439,78
<i>Prix de revient</i>		<i>774.687.799,24</i>
Avoirs en banque et liquidités		2.180.045,60
Collatéral à recevoir		1.770.000,00
A recevoir sur investissements vendus		2.004.809,80
A recevoir sur souscriptions		26.091.918,86
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		453.129,34
Autres intérêts à recevoir		112.892,79
A recevoir sur change		4.894.788,53
Passifs		29.335.130,01
Découvert bancaire		153.603,66
A payer sur investissements achetés		6.308.451,75
A payer sur rachats		13.421.314,68
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	1.383.914,24
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	160.558,75
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	779.591,40
Commissions d'administration à payer		1.504.956,60
Commissions de performance à payer	4	484.417,09
A payer sur change		4.892.880,28
Autres passifs		245.441,56
Valeur nette d'inventaire		859.970.894,69

CPR Invest - Global Resources

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en USD
Revenus		23.240.355,47
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		22.991.792,53
Intérêts bancaires		44.429,62
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	194.244,60
Autres revenus	12	9.888,72
Dépenses		14.300.156,65
Commissions de gestion	3	9.674.033,36
Commissions de performance	4	477.130,93
Commissions d'administration		1.695.963,89
Commissions de distribution		33.104,04
Frais de transaction	5	2.124.215,70
Taxe d'abonnement	6	277.859,87
Intérêts payés sur découvert bancaire		13.975,26
Autres dépenses		3.873,60
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		8.940.198,82
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2,2	28.976,91
- contrats de change à terme	2.6	6.611.211,52
- contrats futures	2.7	-353.378,21
- change	2.3	-9.722.749,79
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		5.504.259,25
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	98.750.165,86
- contrats de change à terme	2.6	-2.253.385,28
- contrats futures	2.7	-439.340,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		101.561.699,83
Dividendes versés	10	-86.363,54
Souscriptions d'actions de capitalisation		382.545.378,14
Souscriptions d'actions de distribution		4.087.140,52
Rachats d'actions de capitalisation		-347.398.691,24
Rachats d'actions de distribution		-4.496.680,73
Augmentation / (diminution) nette des actifs		136.212.482,98
Actifs nets au début de l'exercice		723.758.411,71
Actifs nets à la fin de l'exercice		859.970.894,69

CPR Invest - Global Resources

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	USD	859.970.894,69	723.758.411,71	626.996.009,11
Classe A CZK - Acc				
Nombre d'actions		1.215.677,2911	1.076.545,1054	861.928,0770
Valeur nette d'inventaire par action	CZK	126,28	124,25	114,44
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.507.606,0264	1.494.147,8079	827.620,0348
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	144,45	137,98	125,99
Classe A EUR - Dist				
Nombre d'actions		118.656,3447	122.747,9785	114.432,3048
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	142,86	136,97	125,99
Classe A EURH - Acc				
Nombre d'actions		671.747,3533	687.951,1180	558.070,3273
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	127,32	117,07	120,68
Classe A USD - Acc				
Nombre d'actions		356.502,5071	394.583,3280	316.360,4032
Valeur nette d'inventaire par action	USD	136,29	120,34	122,45
Classe A USD - Dist				
Nombre d'actions		12.119,3307	9.989,8087	14.250,4142
Valeur nette d'inventaire par action	USD	134,57	119,33	122,47
Classe A2 USD - Acc				
Nombre d'actions		7,6323	7,6323	7,6323
Valeur nette d'inventaire par action	USD	135,74	120,02	122,27
Classe F EURH - Acc				
Nombre d'actions		5.674,4851	6.263,6184	3.655,1098
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	124,54	115,41	119,49
Classe F USD - Acc				
Nombre d'actions		18.613,3766	20.145,8788	13.791,5521
Valeur nette d'inventaire par action	USD	133,36	118,61	121,25
Classe H USD - Acc				
Nombre d'actions		236.575,0000	389.225,0000	696.973,0000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	129,15	112,21	113,18
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		99.027,1653	271.549,6490	61.861,4911
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	147,56	139,91	127,27
Classe I USD - Acc				
Nombre d'actions		2.965,7969	93.411,6564	3.127,1181
Valeur nette d'inventaire par action	USD	139,44	122,17	123,72
Classe M2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		42.779,0008	32.721,3652	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	142,19	134,46	122,07
Classe O EUR - Acc				
Nombre d'actions		69,3641	82,4119	160,8721
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	131.992,29	123.693,19	111.701,45
Classe O USD - Acc				
Nombre d'actions		434,0398	202,8946	196,8166
Valeur nette d'inventaire par action	USD	143.280,73	124.176,51	125.065,84
Classe T1 EUR - Acc				
Nombre d'actions		11.167,9554	4.623,6695	4.262,4560
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	14.479,72	13.568,06	12.252,21

CPR Invest - Global Resources

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Classe T1 EURH - Acc				
Nombre d'actions		309.991,4862	353.686,4553	571.067,0260
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	133,86	120,86	123,28
Classe U EUR - Acc				
Nombre d'actions		638.232,9770	863.671,0262	699.645,1182
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	136,71	131,13	120,09

CPR Invest - Global Resources

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A CZK - Acc	1.076.545,1054	304.304,4048	165.172,2191	1.215.677,2911
Classe A EUR - Acc	1.494.147,8079	629.961,5772	616.503,3587	1.507.606,0264
Classe A EUR - Dist	122.747,9785	24.389,3506	28.480,9844	118.656,3447
Classe A EURH - Acc	687.951,1180	288.445,5731	304.649,3378	671.747,3533
Classe A USD - Acc	394.583,3280	127.911,8715	165.992,6924	356.502,5071
Classe A USD - Dist	9.989,8087	3.468,5318	1.339,0098	12.119,3307
Classe A2 USD - Acc	7,6323	0,0000	0,0000	7,6323
Classe F EURH - Acc	6.263,6184	1.895,7482	2.484,8815	5.674,4851
Classe F USD - Acc	20.145,8788	2.354,0074	3.886,5096	18.613,3766
Classe H USD - Acc	389.225,0000	135.423,0000	288.073,0000	236.575,0000
Classe I EUR - Acc	271.549,6490	87.044,3175	259.566,8012	99.027,1653
Classe I USD - Acc	93.411,6564	178.627,4414	269.073,3009	2.965,7969
Classe M2 EUR - Acc	32.721,3652	10.627,4743	569,8387	42.779,0008
Classe O EUR - Acc	82,4119	58,3523	71,4001	69,3641
Classe O USD - Acc	202,8946	262,2982	31,1530	434,0398
Classe T1 EUR - Acc	4.623,6695	7.468,2922	924,0063	11.167,9554
Classe T1 EURH - Acc	353.686,4553	12.684,1635	56.379,1326	309.991,4862
Classe U EUR - Acc	863.671,0262	117.036,9941	342.475,0433	638.232,9770

CPR Invest - Global Resources

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			851.141.493,34	98,97
Actions			851.141.493,34	98,97
Australie			76.726.626,22	8,92
BHP GROUP LTD	AUD	1.578.586	48.942.075,80	5,69
BHP GROUP LTD	GBP	38.724	1.209.006,56	0,14
FORTESCUE METALS GROUP LTD	AUD	580.925	8.486.746,89	0,99
RIO TINTO	AUD	229.299	18.088.796,97	2,10
Bermudes			17.065.754,14	1,98
BUNGE LTD	USD	157.042	17.065.754,14	1,98
Canada			204.366.325,58	23,76
AGNICO EAGLE MINES LTD	USD	332.229	17.412.121,89	2,02
BARRICK GOLD CORPORATION	USD	729.947	12.620.783,63	1,47
CAMECO CORP	USD	228.812	8.045.029,92	0,94
CAMECO CORP	CAD	30.000	1.056.624,66	0,12
ERO COPPER CORP	CAD	580.140	13.971.664,02	1,62
FIRST QUANTUM MINERALS LTD	CAD	311.400	9.252.572,25	1,08
FRANCO NEVADA CORP	USD	133.092	19.410.137,28	2,26
HUDBAY MINERALS INC REGISTERED SHS	USD	737.794	4.389.874,30	0,51
INTERFOR CORP	CAD	44.900	805.034,34	0,09
IVANHOE MINES LTD	CAD	876.700	9.311.384,03	1,08
LUNDIN MINING CORP	CAD	1.494.100	13.382.878,39	1,56
NUTRIEN - REGISTERED	CAD	720.000	49.706.030,88	5,78
PAN AMERICAN SILVER	USD	514.882	8.691.208,16	1,01
TECK RESOURCES LTD -B-	CAD	351.200	15.630.034,46	1,82
WEST FRASER TIMBER CO.LTD	CAD	97.700	8.246.405,44	0,96
WHEATON PRECIOUS METAL - REGISTERED	USD	277.371	12.434.541,93	1,45
Chili			14.895.991,36	1,73
QUIMICA MINERA ADR SPONS.PF B	USD	202.144	14.895.991,36	1,73
États-Unis			321.410.379,70	37,37
ALBEMARLE - REGISTERED SHS	USD	44.007	9.341.805,96	1,09
ALCOA WHEN ISSUED	USD	255.551	9.248.390,69	1,08
ARCHER-DANIELS MIDLAND CO	USD	318.502	27.059.929,92	3,15
AVERY DENNISON CORP	USD	48.491	8.922.828,91	1,04
BAKER HUGHES RG-A REGISTERED SHS -A-	USD	273.111	9.774.642,69	1,14
CF INDUSTRIES HOLDINGS INC	USD	135.966	11.160.089,28	1,30
CHEVRON CORP	USD	154.319	25.255.847,54	2,94
COMMERCIAL METALS CO	USD	157.501	9.012.207,22	1,05
CORTEVA - REGISTERED SHS	USD	311.526	17.579.412,18	2,04
EXXON MOBIL CORP	USD	327.381	35.108.338,44	4,08
FMC CORP	USD	91.065	8.763.184,95	1,02
FREEPORT MCMORAN COPPER AND GOLD INC	USD	781.572	34.897.189,80	4,06
HALLIBURTON	USD	260.876	10.195.034,08	1,19
MARATHON PETROLEUM	USD	69.416	9.233.716,32	1,07
MOSAIC CO/THE	USD	256.908	10.471.570,08	1,22
MP MATERIALS CORP	USD	2.500	59.625,00	0,01
NEWMONT CORPORATION	USD	292.889	12.570.795,88	1,46
NUCOR CORP	USD	127.904	22.010.999,36	2,56
SLB	USD	329.588	19.228.163,92	2,24
STEEL DYNAMICS	USD	123.182	13.128.737,56	1,53
VALERO ENERGY CORP	USD	71.684	9.240.784,44	1,07
WEYERHAEUSER CO	USD	268.558	9.147.085,48	1,06

CPR Invest - Global Resources

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Finlande			18.330.442,85	2,13
NESTE	EUR	250.515	9.241.829,78	1,07
STORA ENSO -R-	EUR	738.975	9.088.613,07	1,06
France			50.714.919,35	5,90
TECHNIP ENER --- BEARER AND REG SHS	EUR	385.922	8.820.579,78	1,03
TOTALENERGIES SE	EUR	687.797	41.894.339,57	4,87
Irlande			12.537.259,75	1,46
SMURFIT KAPPA PLC	EUR	315.953	12.537.259,75	1,46
Italie			21.598.102,41	2,51
ENI SPA	EUR	1.410.921	21.598.102,41	2,51
Norvège			6.256.955,59	0,73
EQUINOR ASA	NOK	205.249	6.256.955,59	0,73
Royaume-Uni			107.238.736,39	12,47
ANGLO AMERICAN PLC	GBP	338.046	10.412.813,70	1,21
BP PLC	GBP	5.777.339	35.904.024,63	4,18
SHELL PLC	GBP	1.708.421	52.008.914,82	6,05
TECHNIPFMC USD	USD	485.986	8.912.983,24	1,04
Organismes de placement collectif			656.946,44	0,08
Actions/Parts de fonds d'investissements			656.946,44	0,08
Luxembourg			656.946,44	0,08
AMUNDI FUNDS SICAV - CASH USD - Z USD CAP	USD	300	314.819,56	0,04
AMUNDI MONEY MARKET FUND - SHORT TERM (USD) OV-C	USD	301	342.126,88	0,04
Total du portefeuille-titres			851.798.439,78	99,05

CPR Invest - Global Gold Mines

CPR Invest - Global Gold Mines

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en USD
Actifs		519.479.171,18
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	517.278.175,60
<i>Prix de revient</i>		<i>539.716.308,43</i>
Avoirs en banque et liquidités		1.188.053,18
A recevoir sur investissements vendus		421.090,58
A recevoir sur souscriptions		66.562,18
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		70.130,88
Autres intérêts à recevoir		77.116,66
A recevoir sur change		378.042,10
Passifs		2.620.013,79
Découvert bancaire		106.639,87
A payer sur rachats		96.731,43
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	195.478,29
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	348.791,00
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	290.988,99
Commissions d'administration à payer		1.045.461,83
Commissions de performance à payer	4	3.153,09
A payer sur change		379.862,19
Autres passifs		152.907,10
Valeur nette d'inventaire		516.859.157,39

CPR Invest - Global Gold Mines

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en USD
Revenus		8.770.269,63
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		8.647.973,45
Intérêts bancaires		22.509,78
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	99.734,96
Autres revenus	12	51,44
Dépenses		5.041.656,72
Commissions de gestion	3	3.169.792,01
Commissions de performance	4	3.035,67
Commissions d'administration		979.402,93
Commissions de distribution		59.261,45
Frais de transaction	5	720.965,75
Taxe d'abonnement	6	106.371,54
Intérêts payés sur découvert bancaire		2.827,37
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		3.728.612,91
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2,2	-19.426.609,69
- contrats de change à terme	2.6	453.008,83
- contrats futures	2.7	-487.460,00
- change	2.3	-7.301.076,83
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-23.033.524,78
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	106.563.501,06
- contrats de change à terme	2.6	-263.844,54
- contrats futures	2.7	-348.791,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		82.917.340,74
Souscriptions d'actions de capitalisation		320.009.097,27
Souscriptions d'actions de distribution		1.585.903,63
Rachats d'actions de capitalisation		-260.036.888,66
Rachats d'actions de distribution		-1.766.170,98
Augmentation / (diminution) nette des actifs		142.709.282,00
Actifs nets au début de l'exercice		374.149.875,39
Actifs nets à la fin de l'exercice		516.859.157,39

CPR Invest - Global Gold Mines

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	USD	516.859.157,39	374.149.875,39	580.922.356,68
Classe A EUR - Dist				
Nombre d'actions		111.708,5090	110.568,1800	104.410,8117
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	80,38	73,45	80,57
Classe A CZK - Acc				
Nombre d'actions		1.780.781,7865	1.381.179,6593	954.050,4341
Valeur nette d'inventaire par action	CZK	70,11	66,06	73,17
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		291.873,2768	339.126,7720	331.309,2554
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	80,39	73,45	80,58
Classe A EURH - Acc				
Nombre d'actions		214.975,0972	131.054,5523	126.702,1664
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	70,35	62,24	77,25
Classe A USD - Acc				
Nombre d'actions		393.423,5510	381.195,3178	390.005,6571
Valeur nette d'inventaire par action	USD	75,74	64,01	78,31
Classe A USD - Dist				
Nombre d'actions		12.354,3296	14.231,1525	15.588,0599
Valeur nette d'inventaire par action	USD	75,74	64,01	78,31
Classe A2 USD - Acc				
Nombre d'actions		633.909,5672	627.661,3405	521.905,9139
Valeur nette d'inventaire par action	USD	75,43	63,83	78,17
Classe F EURH - Acc				
Nombre d'actions		24.079,5358	19.662,8806	18.832,8658
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	68,80	61,35	76,51
Classe F USD - Acc				
Nombre d'actions		53.027,5389	60.413,0435	48.067,8998
Valeur nette d'inventaire par action	USD	74,06	63,09	77,55
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.097.669,5299	433.669,0671	1.268.848,0889
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	82,32	74,56	81,39
Classe I USD - Acc				
Nombre d'actions		20.758,8292	63.922,6664	32.399,6517
Valeur nette d'inventaire par action	USD	77,58	64,98	79,12
Classe M2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,39	89,09	97,26
Classe O USD - Acc				
Nombre d'actions		0,0005	285,4479	200,2672
Valeur nette d'inventaire par action	USD	79.700,00	66.034,40	79.979,07
Classe R USD - Acc				
Nombre d'actions		24.811,5573	5.505,4232	4.894,9201
Valeur nette d'inventaire par action	USD	77,45	64,94	79,08
Classe RE EURH - Acc				
Nombre d'actions		-	-	120.726,1625
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	-	-	99,64
Classe T1 EUR - Acc				
Nombre d'actions		23.025,8579	20.625,2476	25.303,0730
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	10.513,64	9.435,40	10.246,04

CPR Invest - Global Gold Mines

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Classe U EUR - Acc				
Nombre d'actions		40.880,8364	35.999,2313	35.089,5619
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	94,75	87,02	95,77

CPR Invest - Global Gold Mines

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EUR - Dist	110.568,1800	18.257,8201	17.117,4911	111.708,5090
Classe A CZK - Acc	1.381.179,6593	544.921,3097	145.319,1825	1.780.781,7865
Classe A EUR - Acc	339.126,7720	75.511,3124	122.764,8076	291.873,2768
Classe A EURH - Acc	131.054,5523	125.009,0843	41.088,5394	214.975,0972
Classe A USD - Acc	381.195,3178	146.768,6410	134.540,4078	393.423,5510
Classe A USD - Dist	14.231,1525	345,8613	2.222,6842	12.354,3296
Classe A2 USD - Acc	627.661,3405	237.011,3815	230.763,1548	633.909,5672
Classe F EURH - Acc	19.662,8806	18.592,3739	14.175,7187	24.079,5358
Classe F USD - Acc	60.413,0435	2.480,9671	9.866,4717	53.027,5389
Classe I EUR - Acc	433.669,0671	1.661.879,7423	997.879,2795	1.097.669,5299
Classe I USD - Acc	63.922,6664	1.653,5408	44.817,3780	20.758,8292
Classe M2 EUR - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe O USD - Acc	285,4479	246,2534	531,7008	0,0005
Classe R USD - Acc	5.505,4232	21.822,7045	2.516,5704	24.811,5573
Classe RE EURH - Acc	0,0000	531.184,2055	531.184,2055	0,0000
Classe T1 EUR - Acc	20.625,2476	4.772,0108	2.371,4005	23.025,8579
Classe U EUR - Acc	35.999,2313	26.371,9945	21.490,3894	40.880,8364

CPR Invest - Global Gold Mines

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			515.332.931,01	99,70
Actions			515.064.780,95	99,65
Afrique du Sud			47.662.646,90	9,22
ANGLOGOLD ASHANTI LTD ADR REPR. 1 SH	USD	1.086.846	24.127.981,20	4,67
GOLD FIELDS ADR	USD	1.521.310	23.534.665,70	4,55
Australie			36.928.479,46	7,14
EVOLUTION MINING	AUD	4.751.404	11.846.378,06	2,29
GOLD ROAD RESOURCES	AUD	2.645.866	2.808.085,38	0,54
NORTHERN STAR RESOURCES LTD	AUD	2.871.847	22.274.016,02	4,31
Canada			335.904.844,81	64,99
AGNICO EAGLE MINES LTD	USD	958.785	50.249.921,85	9,72
ALAMOS GOLD -A- CAD	USD	1.060.016	13.091.197,60	2,53
ARTEMIS GOLD INC	CAD	1.075.100	4.263.589,91	0,82
AYA GOLD SILVER INC	CAD	393.000	2.508.002,11	0,49
B2GOLD CORP	USD	2.871.944	10.023.084,56	1,94
BARRICK GOLD CORPORATION	USD	2.855.104	49.364.748,16	9,55
CENTERRA GOLD INC	CAD	892.063	5.733.528,17	1,11
DUNDEE PRECIOUS METALS INC	CAD	744.100	5.183.901,02	1,00
ELDORADO GOLD --- REGISTERED SHS	USD	493.526	4.841.490,06	0,94
FORTUNA SILVER MINES INC US	USD	1.655.525	5.877.113,75	1,14
FRANCO NEVADA CORP	USD	343.498	50.095.748,32	9,69
GOLD ROYALTY CORP	USD	730.146	1.292.358,42	0,25
K92 MINING INC	CAD	1.665.657	7.883.692,60	1,53
KARORA RESOURCES - REG SHS	CAD	801.200	2.781.718,65	0,54
KINROSS GOLD CORP	USD	3.730.672	18.578.746,56	3,59
LUNDIN GOLD INC	CAD	464.100	6.233.757,30	1,21
MAG SILVER CORP	USD	227.972	2.749.342,32	0,53
OCEANAGOLD CORP	CAD	2.506.300	5.255.308,28	1,02
ORLA MINING REGISTERED	CAD	1.252.300	5.860.641,47	1,13
OSISKO GOLD ROYALTIES LTD	USD	654.504	9.706.294,32	1,88
PAN AMERICAN SILVER	USD	1.140.854	19.257.615,52	3,73
RUPERT RESOURCES LTD	CAD	764.414	2.154.560,05	0,42
SANDSTORM GOLD	USD	998.071	5.544.284,41	1,07
SILVERCREST METALS INC	USD	872.034	4.996.754,82	0,97
SKEENA RESOURCES	CAD	525.300	2.717.756,69	0,53
SSR MINING INC	USD	444.217	6.467.799,52	1,25
TOREX GOLD RES	CAD	384.800	5.408.325,88	1,05
VICTORIA GOLD - REGISTERED SHS	CAD	438.608	2.835.712,32	0,55
WHEATON PRECIOUS METAL - REGISTERED	USD	556.499	24.947.850,17	4,83
États-Unis			78.754.664,16	15,24
COEUR MINING INC	USD	746.520	2.299.281,60	0,44
HECLA MINING CO	USD	1.569.379	9.039.623,04	1,75
NEWMONT CORPORATION	USD	1.147.072	49.232.330,24	9,53
ROYAL GOLD INC	USD	151.352	18.183.429,28	3,52
Royaume-Uni			15.814.145,62	3,06
ENDEAVOUR MNG --- REGISTERED	CAD	653.347	15.814.145,62	3,06
Obligations			7.833,18	0,00
Irlande			7.833,18	0,00
AMUNDI PHYSICAL METALS PLC - GOLD	EUR	100	7.833,18	0,00
Droits			260.316,88	0,05

CPR Invest - Global Gold Mines

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Canada			260.316,88	0,05
PAN AMERICAN SILVER-CVR 15.01.29 RIGHTS	USD	471.674	260.316,88	0,05
Organismes de placement collectif			1.945.244,59	0,38
Actions/Parts de fonds d'investissements			1.945.244,59	0,38
Luxembourg			1.945.244,59	0,38
AMUNDI FUNDS SICAV - CASH USD - Z USD CAP	USD	984	1.031.146,23	0,20
AMUNDI MONEY MARKET FUND - SHORT TERM (USD) OV-C	USD	804	914.098,36	0,18
Total du portefeuille-titres			517.278.175,60	100,08

CPR Invest - Smart Trends

CPR Invest - Smart Trends

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		606.239.689,14
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	569.036.979,87
<i>Prix de revient</i>		<i>576.016.744,33</i>
Options (positions longues) à la valeur d'évaluation	2.5	1.339.957,18
<i>Options achetées au prix de revient</i>		<i>2.243.565,19</i>
Avoirs en banque et liquidités		26.396.118,19
Collatéral à recevoir		300.000,00
A recevoir sur investissements vendus		6.289.643,43
A recevoir sur souscriptions		49.895,47
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	2.229.956,62
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		597.138,38
Passifs		17.735.650,83
Options (positions courtes) à la valeur d'évaluation	2.5	274.171,69
<i>Options vendues au prix de revient</i>		<i>777.468,04</i>
Découvert bancaire		517.850,97
Collatéral à payer		1.890.000,00
A payer sur investissements achetés		4.513.722,77
A payer sur rachats		1.109.740,34
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	7.228.115,53
Moins-value nette non réalisée sur swaps	2.8	1.180.758,60
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	615.306,44
Commissions d'administration à payer		170.263,43
Commissions de performance à payer	4	12.611,46
Intérêts à payer sur swaps		145.833,33
Autres passifs		77.276,27
Valeur nette d'inventaire		588.504.038,31

CPR Invest - Smart Trends

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		6.618.758,20
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		229.687,98
Intérêts reçus sur obligations, nets		3.261.425,40
Intérêts reçus sur swaps		2.739.571,39
Intérêts bancaires		385.064,35
Autres revenus	12	3.009,08
Dépenses		11.019.536,99
Commissions de gestion	3	9.477.723,37
Commissions d'administration		801.682,59
Commissions de distribution		86.688,29
Frais de transaction	5	129.739,01
Taxe d'abonnement	6	307.000,95
Intérêts payés sur découvert bancaire		68.331,75
Intérêts payés sur swaps		145.833,33
Frais bancaires		1.356,38
Autres dépenses		1.181,32
Revenus / (Pertres) net(te)s des investissements		-4.400.778,79
Bénéfices / (Pertres) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2,2	-37.589.624,80
- options	2.5	10.850.665,75
- contrats de change à terme	2.6	-3.726.065,30
- contrats futures	2.7	-5.573.349,04
- swaps	2.8	960.057,86
- change	2.3	1.049.702,01
Bénéfices / (Pertres) net(te)s réalisé(e)s		-38.429.392,31
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	15.892.468,71
- options	2.5	2.143.052,08
- contrats de change à terme	2.6	7.949.413,42
- contrats futures	2.7	-4.310.690,05
- swaps	2.8	-1.459.012,40
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		-18.214.160,55
Souscriptions d'actions de capitalisation		47.853.977,78
Rachats d'actions de capitalisation		-404.251.901,68
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-374.612.084,45
Actifs nets au début de l'exercice		963.116.122,76
Actifs nets à la fin de l'exercice		588.504.038,31

CPR Invest - Smart Trends

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	588.504.038,31	963.116.122,76	903.475.878,16
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.468.838,0379	2.703.130,6312	2.847.227,1985
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99,46	101,04	103,98
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		174.041,7212	185.814,6870	158.001,0405
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,27	100,33	103,56
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101,05	102,32	105,09
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		45.485,5610	45.147,6481	26.126,1534
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100,90	102,24	105,07
Classe U EUR - Acc				
Nombre d'actions		4.309.636,0497	6.672.875,3496	5.696.068,3124
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	97,62	99,92	103,28

CPR Invest - Smart Trends

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EUR - Acc	2.703.130,6312	218.942,7573	1.453.235,3506	1.468.838,0379
Classe F EUR - Acc	185.814,6870	29.151,8047	40.924,7705	174.041,7212
Classe I EUR - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe R EUR - Acc	45.147,6481	6.431,0699	6.093,1570	45.485,5610
Classe U EUR - Acc	6.672.875,3496	228.478,9325	2.591.718,2324	4.309.636,0497

CPR Invest - Smart Trends

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			70.228.962,55	11,93
Obligations			52.772.237,29	8,97
États-Unis			43.464.582,11	7,39
UNITED STATES 2.625 19-29 15/02S	USD	25.000.000	20.946.647,77	3,56
UNITED STATES 4.125 22-27 30/09S	USD	25.000.000	22.517.934,34	3,83
Jersey			9.307.655,18	1,58
WISDOMTREE COMODITY SEC - UBS COPPER	EUR	287.362	9.307.655,18	1,58
Obligations convertibles			17.456.725,26	2,97
Allemagne			2.719.380,00	0,46
ZALANDO SE CV 0.05 20-25 06/08A	EUR	3.000.000	2.719.380,00	0,46
États-Unis			12.474.073,75	2,12
DROPBOX INC CV 0 21-26 01/03U1-26 01/03A	USD	3.000.000	2.593.270,15	0,44
ETSY INC CV 0.25 21-28 15/06S	USD	3.000.000	2.216.770,22	0,38
RINGCENTRAL INC CV 0.00 20-26 15/03U	USD	3.000.000	2.270.999,05	0,39
SPLUNK INC CV 1.125 20-27 15/12S	USD	5.000.000	3.922.225,75	0,67
TELADOC HEALTH CV 1.25 20-27 01/06S	USD	2.000.000	1.470.808,58	0,25
Îles Caïmans			2.263.271,51	0,38
MEITUAN CV 0.00 21-28 27/04U	USD	3.000.000	2.263.271,51	0,38
Organismes de placement collectif			498.808.017,32	84,76
Actions/Parts de fonds d'investissements			498.808.017,32	84,76
France			322.756.961,06	54,84
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI FCP Z	EUR	26	26.644.115,84	4,53
AMUNDI EURO LIQUIDITY SHORT TERM SRI Z C	EUR	411	41.742.748,01	7,09
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI FCP Z	EUR	19	19.313.907,30	3,28
AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - EUROPEAN CREDIT SRI I2C	EUR	489	43.903.606,53	7,46
AMUNDI SOCIAL BONDS S C	EUR	33.901	30.609.902,49	5,20
BFT AUREUS ISR I2 C	EUR	0	-	0,00
BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR I C	EUR	5.262	17.619.892,49	2,99
CPR ALLOCATION THEMATIQUE RESPONSABLE ZC	EUR	61	6.262.281,98	1,06
CPR MONETAIRE ISR Z	EUR	763	15.520.916,41	2,64
CPR OBLIG 12 MOIS I	EUR	603	64.572.036,56	10,97
CPR OBLIG 6 MOIS I	EUR	562	56.567.553,45	9,61
Irlande			41.138.566,36	6,99
KBI FUNDS ICAV - KBI GLOBAL ENERGY TRANSITION FUND CLASS C EUR	EUR	235.346	6.416.238,00	1,09
KBI FUNDS ICAV - KBI GLOBAL SUSTAINABLE INFRASTRUCTURE FUND B EUR	EUR	337.375	4.761.705,48	0,81
KBI FUNDS ICAV - KBI WATER FUND CLASS C EUR	EUR	138.403	6.484.191,26	1,10
SPDR BLOOMBERG EMERGING MARKETS LOCAL BOND UCITS ETF (DIST)	EUR	438.779	23.476.431,62	3,99
Luxembourg			134.912.489,90	22,92
AMUNDI INDEX SOLUTIONS - AMUNDI INDEX EURO CORPORATE SRI 0-3 Y UCITS ETF DR	EUR	1.189.480	58.265.635,99	9,90
CPR INVEST - B&W EUROPEAN STRATEGIC AUTONOMY 2028 II - CLASS I EUR - ACC	EUR	60.000	6.094.200,00	1,04
CPR INVEST - CIRCULAR ECONOMY - CLASS O EUR - ACC	EUR	24.000	2.438.880,00	0,41
CPR INVEST - CLIMATE ACTION - CLASS O EUR - ACC	EUR	43	6.517.369,32	1,11
CPR INVEST - CLIMATE ACTION EURO - CLASS O EUR - ACC	EUR	21	2.415.081,77	0,41
CPR INVEST - CLIMATE BONDS EURO - CLASS I EUR - ACC	EUR	169.067	15.748.569,48	2,68
CPR INVEST - EUROPEAN STRATEGIC AUTONOMY - CLASS O EUR - ACC	EUR	45.000	4.831.200,00	0,82

CPR Invest - Smart Trends

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
CPR INVEST - FOOD FOR GENERATIONS - CLASS O EUR - ACC	EUR	26	3.564.035,47	0,61
CPR INVEST - GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNITIES - CLASS O EUR - ACC	EUR	39	6.558.896,06	1,11
CPR INVEST - GLOBAL LIFESTYLES - CLASS O EUR - ACC	EUR	22	2.382.790,85	0,40
CPR INVEST - GLOBAL RESOURCES - CLASS O EUR - ACC	EUR	67	8.891.541,82	1,51
CPR INVEST - GLOBAL SILVER AGE - CLASS O EUR - ACC	EUR	42	5.909.849,81	1,00
CPR INVEST - HYDROGEN - CLASS O EUR - ACC	EUR	47.929	4.752.177,08	0,81
CPR INVEST - MEDTECH - CLASS O EUR - ACC	EUR	24.411	2.987.205,92	0,51
CPR INVEST - SOCIAL IMPACT - CLASS O EUR - ACC	EUR	21	3.555.056,33	0,60
Total du portefeuille-titres			569.036.979,87	96,69

CPR Invest - Social Impact

CPR Invest - Social Impact

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en USD
Actifs		500.259.235,04
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	486.337.416,89
<i>Prix de revient</i>		<i>457.296.831,07</i>
Avoirs en banque et liquidités		5.690.896,92
A recevoir sur investissements vendus		3.512.239,25
A recevoir sur souscriptions		57.200,06
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		1.053.766,36
A recevoir sur change		3.607.715,56
Passifs		12.497.134,82
Découvert bancaire		2.855,15
A payer sur investissements achetés		4.916.880,13
A payer sur rachats		1.095.486,13
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	1.257.499,85
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	495.899,33
Commissions d'administration à payer		960.629,40
Commissions de performance à payer	4	10.393,71
A payer sur change		3.611.368,49
Autres passifs		146.122,63
Valeur nette d'inventaire		487.762.100,22

CPR Invest - Social Impact

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en USD
Revenus		10.342.885,68
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		10.265.177,51
Intérêts bancaires		55.418,56
Autres revenus	12	22.289,61
Dépenses		8.385.445,17
Commissions de gestion	3	5.879.178,41
Commissions de performance	4	9.073,77
Commissions d'administration		1.064.301,01
Commissions de distribution		22.262,08
Frais de transaction	5	1.234.023,05
Taxe d'abonnement	6	175.044,76
Intérêts payés sur découvert bancaire		1.383,61
Autres dépenses		178,48
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		1.957.440,51
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	-9.704.276,87
- contrats futures	2.7	-2.482.391,99
- change	2.3	-5.933.770,67
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-16.162.999,02
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	57.317.984,40
- contrats futures	2.7	-3.445.283,60
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		37.709.701,78
Dividendes versés	10	-5.348,22
Souscriptions d'actions de capitalisation		129.732.494,92
Souscriptions d'actions de distribution		147.963,64
Rachats d'actions de capitalisation		-164.850.265,32
Rachats d'actions de distribution		-298.982,83
Augmentation / (diminution) nette des actifs		2.435.563,97
Actifs nets au début de l'exercice		485.326.536,25
Actifs nets à la fin de l'exercice		487.762.100,22

CPR Invest - Social Impact

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	USD	487.762.100,22	485.326.536,25	387.311.421,48
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.346.280,7151	1.451.933,2083	1.263.807,9733
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	120,53	120,73	130,31
Classe A EUR - Dist				
Nombre d'actions		12.276,1045	13.649,1741	12.739,0632
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106,21	106,79	115,25
Classe A2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		3.828,1959	3.965,1888	3.596,1587
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	120,94	121,50	131,36
Classe A ca EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.069.546,4608	893.957,4943	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	92,76	92,90	100,25
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		16.229,2465	17.429,2112	15.357,2643
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	129,36	130,88	142,08
Classe H USD - Acc				
Nombre d'actions		276.306,1423	358.860,9262	427.600,5429
Valeur nette d'inventaire par action	USD	124,45	113,75	135,90
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		222.932,0021	198.158,9197	120.404,5220
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	124,57	123,73	132,93
Classe I USD - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	3.440,2000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	124,04	113,84	136,40
Classe I uk GBP - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	138,00	133,78	143,85
Classe M2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,4214	20,4214	20,4214
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	139,54	138,83	149,29
Classe O EUR - Acc				
Nombre d'actions		399,0135	495,5855	206,7481
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	170.649,53	168.238,47	179.951,92
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		14.079,9909	14.154,2746	7.287,5920
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	123,88	123,28	132,55
Classe U EUR - Acc				
Nombre d'actions		386.745,2779	503.408,3672	487.494,9089
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	124,75	125,83	136,40

CPR Invest - Social Impact

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EUR - Acc	1.451.933,2083	371.038,0866	476.690,5798	1.346.280,7151
Classe A EUR - Dist	13.649,1741	1.372,6762	2.745,7458	12.276,1045
Classe A2 EUR - Acc	3.965,1888	653,8547	790,8476	3.828,1959
Classe A ca EUR - Acc	893.957,4943	320.648,3550	145.059,3885	1.069.546,4608
Classe F EUR - Acc	17.429,2112	1.981,0943	3.181,0590	16.229,2465
Classe H USD - Acc	358.860,9262	62.098,4167	144.653,2006	276.306,1423
Classe I EUR - Acc	198.158,9197	96.283,2615	71.510,1791	222.932,0021
Classe I USD - Acc	3.440,2000	0,0000	3.420,2000	20,0000
Classe I uk GBP - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe M2 EUR - Acc	20,4214	0,0000	0,0000	20,4214
Classe O EUR - Acc	495,5855	179,6834	276,2554	399,0135
Classe R EUR - Acc	14.154,2746	200,4018	274,6855	14.079,9909
Classe U EUR - Acc	503.408,3672	25.071,7922	141.734,8815	386.745,2779

CPR Invest - Social Impact

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			476.785.035,65	97,75
Actions			476.785.035,65	97,75
Allemagne			14.367.221,30	2,95
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	EUR	74.375	12.708.694,18	2,61
SIEMENS ENERGY RG	EUR	97.743	1.658.527,12	0,34
Canada			17.485.988,68	3,58
CANADIAN NATIONAL RAILWAY	CAD	40.200	4.881.660,64	1,00
LUNDIN MINING CORP	CAD	617.700	5.532.831,79	1,13
ROYAL BANK OF CANADA	CAD	71.200	7.071.496,25	1,45
Chine			13.723.118,37	2,81
TSINGTAO BREWERY -H-	HKD	796.000	7.134.579,26	1,46
WEICHAJ POWER CO LTD -H-	HKD	4.468.000	6.588.539,11	1,35
Corée du Sud			14.416.400,67	2,96
SAMSUNG SDI CO LTD	KRW	13.628	7.109.889,11	1,46
SK HYNIX INC	KRW	75.472	7.306.511,56	1,50
Danemark			4.823.567,68	0,99
ORSTED	DKK	55.149	4.823.567,68	0,99
Espagne			8.758.046,00	1,80
BANCO SANTANDER SA REG SHS	EUR	2.156.494	8.758.046,00	1,80
États-Unis			206.586.042,65	42,35
ABBVIE INC	USD	36.610	5.476.123,80	1,12
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	34.278	5.053.605,54	1,04
BAKER HUGHES RG-A REGISTERED SHS -A-	USD	139.042	4.976.313,18	1,02
BIOGEN IDEC INC	USD	21.413	5.785.578,47	1,19
BOSTON SCIENTIF CORP	USD	188.761	9.787.257,85	2,01
BRISTOL-MYERS SQUIBB CO	USD	92.745	5.767.811,55	1,18
CHENIERE ENERGY INC	USD	55.488	8.981.287,68	1,84
DANAHER CORP	USD	12.952	3.303.537,12	0,68
DEERE & CO	USD	16.050	6.895.080,00	1,41
ELEVANCE HEALTH	USD	10.458	4.932.306,54	1,01
ENPHASE ENERGY	USD	10.704	1.625.188,32	0,33
EQUINIX INC	USD	9.572	7.752.554,24	1,59
EXELON CORP	USD	203.429	8.515.537,94	1,75
FREEPORT MCMORAN COPPER AND GOLD INC	USD	113.299	5.058.800,35	1,04
INTUITIVE SURGICAL	USD	10.250	3.325.100,00	0,68
IQVIA HOLDINGS INC	USD	22.430	5.018.936,80	1,03
KEYSIGHT TECHNOLOGIES	USD	35.962	5.792.758,96	1,19
MERCK & CO INC	USD	72.082	7.687.545,30	1,58
MICROSOFT CORP	USD	88.586	29.757.809,12	6,10
MOODY S CORP	USD	18.861	6.653.217,75	1,36
NVIDIA CORP	USD	15.141	7.075.237,89	1,45
PROGRESSIVE CORP	USD	64.916	8.178.117,68	1,68
REGIONS FINANCIAL CORP	USD	220.168	4.484.822,16	0,92
SALESFORCE INC	USD	49.229	11.077.017,29	2,27
SPLUNK INC	USD	28.305	3.066.280,65	0,63
STRYKER CORP	USD	18.269	5.177.617,29	1,06
TEXAS INSTRUMENTS INC	USD	16.829	3.029.220,00	0,62
VERIZON COMMUNICATIONS INC	USD	99.949	3.406.261,92	0,70
VISA INC -A-	USD	39.406	9.367.988,38	1,92
WASTE MANAGEMENT	USD	58.472	9.577.128,88	1,96

CPR Invest - Social Impact

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Finlande			8.320.823,81	1,71
NESTE	EUR	125.480	4.629.123,21	0,95
STORA ENSO -R-	EUR	300.164	3.691.700,60	0,76
France			65.940.325,89	13,52
AIR LIQUIDE SA	EUR	57.028	10.271.459,53	2,11
AXA SA	EUR	315.072	9.716.292,26	1,99
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	135.038	9.153.520,31	1,88
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	EUR	195.302	6.410.380,65	1,31
L'OREAL SA	EUR	9.689	4.520.879,26	0,93
SANOFI	EUR	79.548	8.515.341,31	1,75
SOCIETE GENERALE SA	EUR	253.385	6.904.620,45	1,42
TOTALENERGIES SE	EUR	78.566	4.786.783,85	0,98
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	EUR	173.463	5.661.048,27	1,16
Indonésie			7.701.572,26	1,58
BANK RAKYAT INDONESIA	IDR	20.555.700	7.701.572,26	1,58
Irlande			11.723.238,07	2,40
CRH PLC	EUR	72.835	4.350.883,14	0,89
KERRY GROUP -A-	EUR	74.000	7.372.354,93	1,51
Italie			11.279.667,52	2,31
INTESA SANPAOLO	EUR	2.417.151	7.006.363,44	1,44
MONCLER SPA	EUR	58.975	4.273.304,08	0,88
Japon			16.755.284,85	3,44
HITACHI LTD	JPY	82.100	5.372.788,73	1,10
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	JPY	291.300	4.928.809,27	1,01
TOYOTA MOTOR CORP	JPY	384.300	6.453.686,85	1,32
Norvège			4.937.513,78	1,01
NORSK HYDRO ASA	NOK	752.268	4.937.513,78	1,01
Pays-Bas			17.859.058,93	3,66
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	10.373	4.949.254,06	1,01
ASML HOLDING NV	EUR	5.635	4.052.033,32	0,83
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	2.440.430	8.857.771,55	1,82
Portugal			4.461.915,38	0,91
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG.SHS	EUR	952.213	4.461.915,38	0,91
Royaume-Uni			14.687.502,70	3,01
ASTRAZENECA PLC	GBP	13.929	2.004.762,38	0,41
SEGRO (REIT)	GBP	688.978	6.763.913,47	1,39
VODAFONE GROUP PLC	GBP	6.180.441	5.918.826,85	1,21
Suisse			22.261.190,62	4,56
CIE FINANCIERE RICHEMONT NAMEN AKT	CHF	20.456	3.310.795,63	0,68
DSM FIRMENICH	EUR	37.151	4.116.563,92	0,84
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	CHF	48.098	5.930.310,74	1,22
ROCHE HOLDING LTD	CHF	28.522	8.903.520,33	1,83
Taiwan			10.696.556,49	2,19
DELTA ELECTRONIC INCS	TWD	515.000	5.989.608,54	1,23
TAIWAN SEMICONDUCTOR CO ADR (REPR 5 SHS)	USD	47.473	4.706.947,95	0,97
Organismes de placement collectif			9.552.381,24	1,96
Actions/Parts de fonds d'investissements			9.552.381,24	1,96
Luxembourg			9.552.381,24	1,96
AMUNDI FUNDS SICAV - CASH USD - Z USD CAP	USD	4.558	4.778.427,87	0,98
AMUNDI MONEY MARKET FUND - SHORT TERM (USD) OV-C	USD	4.199	4.773.953,37	0,98

CPR Invest - Social Impact

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Total du portefeuille-titres			486.337.416,89	99,71

CPR Invest - MedTech

CPR Invest - MedTech

Etat des actifs nets au 31/07/23

	<i>Note</i>	<i>Exprimé en USD</i>
Actifs		588.006.255,48
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	583.745.103,35
<i>Prix de revient</i>		<i>564.434.329,92</i>
Avoirs en banque et liquidités		305.727,13
Collatéral à recevoir		1.438.708,50
A recevoir sur souscriptions		590.523,71
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		179.589,40
Autres intérêts à recevoir		49.090,77
A recevoir sur change		1.697.512,62
Passifs		5.739.216,51
Découvert bancaire		12.555,22
A payer sur rachats		996.630,67
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	989.019,91
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	669.344,75
Commissions d'administration à payer		1.133.455,13
Commissions de performance à payer	4	14.317,10
A payer sur change		1.697.718,18
Autres passifs		226.175,55
Valeur nette d'inventaire		582.267.038,97

CPR Invest - MedTech

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en USD
Revenus		4.794.167,48
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		4.646.017,82
Intérêts bancaires		27.090,42
Revenus sur prêts de titres	2.10,7	20.324,03
Autres revenus	12	100.735,21
Dépenses		10.742.377,05
Commissions de gestion	3	8.222.096,17
Commissions de performance	4	5.366,71
Commissions d'administration		1.308.504,89
Commissions de distribution		133.217,93
Frais de transaction	5	811.748,88
Taxe d'abonnement	6	239.743,63
Intérêts payés sur découvert bancaire		20.491,50
Frais bancaires		67,10
Autres dépenses		1.140,24
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-5.948.209,57
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	-35.524.883,47
- contrats de change à terme	2.6	1.237.517,48
- change	2.3	-8.877.492,85
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-49.113.068,41
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	89.131.282,68
- contrats de change à terme	2.6	-1.092.503,50
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		38.925.710,77
Souscriptions d'actions de capitalisation		133.579.527,96
Souscriptions d'actions de distribution		1.127.968,52
Rachats d'actions de capitalisation		-198.685.466,34
Rachats d'actions de distribution		-1.321.492,61
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-26.373.751,70
Actifs nets au début de l'exercice		608.640.790,67
Actifs nets à la fin de l'exercice		582.267.038,97

CPR Invest - MedTech

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	USD	582.267.038,97	608.640.790,67	658.665.341,16
Classe A CZKH - Acc				
Nombre d'actions		79.487,6854	67.728,6880	51.830,4275
Valeur nette d'inventaire par action	CZK	10.087,78	9.386,13	11.765,23
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		2.172.297,0512	2.504.111,5641	2.330.220,6794
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	114,57	116,79	133,14
Classe A EUR - Dist				
Nombre d'actions		145.879,2989	147.469,3812	125.011,5652
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,03	99,92	114,16
Classe A HUF - Acc				
Nombre d'actions		19.419,1761	23.414,9440	15.339,0871
Valeur nette d'inventaire par action	HUF	32.058,51	33.928,06	35.450,05
Classe A2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		859,7035	860,1013	890,3721
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	115,57	118,15	134,78
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		108.466,7667	106.958,9451	97.513,6860
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	116,85	120,31	137,80
Classe H USD - Acc				
Nombre d'actions		393.007,5935	459.575,3028	450.670,4597
Valeur nette d'inventaire par action	USD	102,07	94,94	119,67
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		164.509,2563	80.740,9411	20.864,9162
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	117,56	118,83	135,25
Classe I USD - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	USD	117,07	109,42	138,40
Classe I uk GBP - Acc				
Nombre d'actions		52,6984	72,3004	39,6020
Valeur nette d'inventaire par action	GBP	114,10	112,55	127,69
Classe M2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.405,8122	870,2951	767,9108
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	127,96	129,54	146,96
Classe O EUR - Acc				
Nombre d'actions		24.431,2603	80.207,9726	66.669,7133
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	122,37	122,77	138,55
Classe O USD - Acc				
Nombre d'actions		409,9843	393,9904	166,9359
Valeur nette d'inventaire par action	USD	102.604,78	95.199,67	119.822,99
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		59.564,1823	51.258,3022	8.361,0910
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	117,00	118,49	134,86
Classe R2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,05	108,74	123,55
Classe T3 EUR - Acc				
Nombre d'actions		216.547,0891	222.825,3439	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,47	98,99	-

CPR Invest - MedTech

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Classe U EUR - Acc				
Nombre d'actions		801.237,9227	1.036.872,7409	1.019.179,4970
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	114,33	117,35	134,22

CPR Invest - MedTech

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A CZKH - Acc	67.728,6880	17.328,5382	5.569,5408	79.487,6854
Classe A EUR - Acc	2.504.111,5641	583.702,1224	915.516,6353	2.172.297,0512
Classe A EUR - Dist	147.469,3812	11.441,0336	13.031,1159	145.879,2989
Classe A HUF - Acc	23.414,9440	1.164,5396	5.160,3075	19.419,1761
Classe A2 EUR - Acc	860,1013	2,6433	3,0411	859,7035
Classe F EUR - Acc	106.958,9451	18.448,2711	16.940,4495	108.466,7667
Classe H USD - Acc	459.575,3028	93.754,0000	160.321,7093	393.007,5935
Classe I EUR - Acc	80.740,9411	87.780,4202	4.012,1050	164.509,2563
Classe I USD - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe I uk GBP - Acc	72,3004	0,0000	19,6020	52,6984
Classe M2 EUR - Acc	870,2951	547,6981	12,1810	1.405,8122
Classe O EUR - Acc	80.207,9726	0,0000	55.776,7123	24.431,2603
Classe O USD - Acc	393,9904	239,5695	223,5756	409,9843
Classe R EUR - Acc	51.258,3022	22.523,2870	14.217,4069	59.564,1823
Classe R2 EUR - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe T3 EUR - Acc	222.825,3439	34.220,1947	40.498,4495	216.547,0891
Classe U EUR - Acc	1.036.872,7409	61.884,5076	297.519,3258	801.237,9227

CPR Invest - MedTech

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			563.094.100,49	96,71
Actions			563.094.100,49	96,71
Allemagne			19.568.982,48	3,36
CARL ZEISS MEDITEC AG	EUR	6.562	762.200,20	0,13
SIEMENS HEALTHINEERS	EUR	322.937	18.806.782,28	3,23
Australie			2.945.399,12	0,51
COCHLEAR	AUD	18.275	2.945.399,12	0,51
Danemark			17.295.679,24	2,97
AMBU AS - BEARER -B-	DKK	87.109	1.289.366,64	0,22
COLOPLAST -B-	DKK	128.433	16.006.312,60	2,75
États-Unis			345.479.136,70	59,33
ABBOTT LABORATORIES	USD	419.158	46.664.860,14	8,01
ATRICURE INC	USD	86.719	4.799.896,65	0,82
AXONICS INC	USD	158.111	9.545.161,07	1,64
BAXTER INTERNATIONAL INC	USD	56.760	2.567.254,80	0,44
BECTON DICKINSON	USD	121.834	33.945.389,08	5,83
BOSTON SCIENTIF CORP	USD	809.250	41.959.612,50	7,21
CATALENT	USD	54.551	2.646.814,52	0,45
DANAHER CORP	USD	27.630	7.047.307,80	1,21
DEXCOM INC	USD	208.345	25.951.453,20	4,46
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	USD	268.555	22.040.308,85	3,79
GE HEALTHCARE TECHNOLOGIES INC	USD	125.325	9.775.350,00	1,68
IDEXX LABS CORP	USD	44.462	24.664.405,26	4,24
INARI MEDICAL INC -SH	USD	110.086	6.282.608,02	1,08
INSPIRE MED SYS - REGISTERED SHS	USD	24.185	6.960.684,85	1,20
INSULET	USD	23.424	6.482.592,00	1,11
INTUITIVE SURGICAL	USD	137.122	44.482.376,80	7,64
MERIT MEDICAL SYSTEMS INC	USD	60.005	4.480.573,35	0,77
RESMED	USD	56.158	12.486.731,30	2,14
STRYKER CORP	USD	42.932	12.167.358,12	2,09
THERMO FISHER SCIENT SHS	USD	11.663	6.399.021,58	1,10
WEST PHARMACEUTICAL SERVICES INC	USD	7.949	2.925.549,96	0,50
ZIMMER BIOMET HLDGS SHS	USD	81.099	11.203.826,85	1,92
France			35.984.065,67	6,18
BIOMERIEUX SA	EUR	41.411	4.454.365,02	0,77
ESSILORLUXOTTICA SA	EUR	144.508	29.147.335,42	5,01
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	7.595	2.382.365,23	0,41
Irlande			47.816.706,81	8,21
MEDTRONIC HLD	USD	440.916	38.694.788,16	6,65
STERIS - REGISTERED SHS	USD	40.443	9.121.918,65	1,57
Japon			30.185.885,27	5,18
HOYA CORP	JPY	74.000	8.609.375,26	1,48
OLYMPUS CORP	JPY	333.100	5.430.927,46	0,93
SYSMEX	JPY	47.800	3.238.140,58	0,56
TERUMO CORP.	JPY	394.300	12.907.441,97	2,22
Pays-Bas			4.688.227,06	0,81
QIAGEN - REGISTERED	USD	100.133	4.688.227,06	0,81
Royaume-Uni			19.260.806,77	3,31
LIVANOVA	USD	72.347	4.228.682,15	0,73
OXFORD NANOPORE TECHNOLOGIES PLC	GBP	172.509	585.537,48	0,10
SMITH AND NEPHEW PLC	GBP	947.499	14.446.587,14	2,48

CPR Invest - MedTech

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Suisse			39.869.211,37	6,85
ALCON - REGISTERED SHS	CHF	335.857	28.686.317,53	4,93
SONOVA HOLDING NAM-AKT	CHF	39.975	11.182.893,84	1,92
Organismes de placement collectif			20.651.002,86	3,55
Actions/Parts de fonds d'investissements			20.651.002,86	3,55
Luxembourg			20.651.002,86	3,55
AMUNDI FUNDS SICAV - CASH USD - Z USD CAP	USD	8.128	8.521.561,95	1,46
AMUNDI MONEY MARKET FUND - SHORT TERM (USD) OV-C	USD	10.668	12.129.440,91	2,08
Total du portefeuille-titres			583.745.103,35	100,25

CPR Invest - Credixx Active US High Yield

CPR Invest - Credixx Active US High Yield

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en USD
Actifs		95.356.139,42
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	65.667.616,49
<i>Prix de revient</i>		<i>67.058.253,35</i>
Avoirs en banque et liquidités		1.654.199,24
Prises en pension	2.9,8	21.643.800,00
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	1.762.882,03
Plus-value nette non réalisée sur swaps	2.8	3.540.831,72
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		493.345,56
Intérêts à recevoir sur swaps		583.916,67
Intérêts à recevoir sur mises en pension	2.9	9.547,71
Passifs		5.600.132,94
Collatéral à payer		5.060.000,00
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	395.804,69
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	30.981,89
Commissions d'administration à payer		5.332,92
Commissions de performance à payer	4	103.610,60
Autres passifs		4.402,84
Valeur nette d'inventaire		89.756.006,48

CPR Invest - Credixx Active US High Yield

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en USD
Revenus		7.445.434,25
Intérêts reçus sur obligations, nets		1.474.460,68
Intérêts reçus sur swaps		4.858.055,55
Intérêts bancaires		132.946,95
Intérêts reçus sur mises en pension	2.9,8	979.971,07
Dépenses		867.296,07
Commissions de gestion	3	347.422,82
Commissions de performance	4	316.448,08
Commissions d'administration		89.504,13
Frais de transaction	5	33.520,05
Taxe d'abonnement	6	9.060,42
Intérêts payés sur découvert bancaire		70.149,32
Frais bancaires		1.191,25
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		6.578.138,18
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	-1.681.820,37
- contrats de change à terme	2.6	-1.332.478,10
- contrats futures	2.7	-682.901,64
- swaps	2.8	243.423,50
- change	2.3	335.108,36
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		3.459.469,93
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	66.615,79
- contrats de change à terme	2.6	4.283.120,31
- contrats futures	2.7	-769.828,14
- swaps	2.8	2.496.736,65
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		9.536.114,54
Souscriptions d'actions de capitalisation		1.738.801,93
Rachats d'actions de capitalisation		-2.953.317,54
Augmentation / (diminution) nette des actifs		8.321.598,93
Actifs nets au début de l'exercice		81.434.407,55
Actifs nets à la fin de l'exercice		89.756.006,48

CPR Invest - Credixx Active US High Yield

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	USD	89.756.006,48	81.434.407,55	113.939.850,01
Classe A EURH2 - Acc				
Nombre d'actions		116,1254	116,1254	116,1254
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	108,15	103,61	117,54
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		24.109,2416	26.336,2067	29.500,1975
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	115,87	116,53	117,66
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		140.001,0000	143.118,5669	153.118,5669
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	117,43	117,64	118,41
Classe I EURH2 - Acc				
Nombre d'actions		567.029,0773	573.029,0773	664.184,8924
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	109,63	104,62	118,31

CPR Invest - Credixx Active US High Yield

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EURH2 - Acc	116,1254	0,0000	0,0000	116,1254
Classe A EUR - Acc	26.336,2067	2.817,6934	5.044,6585	24.109,2416
Classe I EUR - Acc	143.118,5669	11.000,0000	14.117,5669	140.001,0000
Classe I EURH2 - Acc	573.029,0773	0,0000	6.000,0000	567.029,0773

CPR Invest - Credixx Active US High Yield

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			58.901.923,58	65,62
Obligations			58.901.923,58	65,62
Canada			977.190,00	1,09
CANADA 3.75 23-28 26/04S	USD	1.000.000	977.190,00	1,09
États-Unis			57.924.733,58	64,54
UNITED STATES 1.125 23-33 15/10S	USD	1.000.000	973.842,89	1,08
UNITED STATES 1.625 16-26 15/02S	USD	500.000	463.906,25	0,52
UNITED STATES 2.125 17-24 31/07S	USD	5.000.000	4.844.042,95	5,40
UNITED STATES 2.25 15-25 15/11S	USD	300.000	283.722,66	0,32
UNITED STATES 2.25 22-52 15/02S	USD	2.500.000	1.752.148,45	1,95
UNITED STATES 2.75 22-27 30/04S	USD	5.000.000	4.722.851,55	5,26
UNITED STATES 3.125 22-29 31/08S	USD	5.000.000	4.726.953,15	5,27
UNITED STATES 3.25 22-42 15/05S	USD	1.000.000	873.984,38	0,97
UNITED STATES 3.5 23-33 15/02S	USD	1.500.000	1.444.335,94	1,61
UNITED STATES 3.625 23-26 15/05S	USD	7.000.000	6.826.367,17	7,61
UNITED STATES 3.625 23-28 31/05S	USD	3.000.000	2.926.875,00	3,26
UNITED STATES 3.75 23-30 31/05S	USD	4.500.000	4.407.187,50	4,91
UNITED STATES 3.875 23-43 15/05S	USD	3.000.000	2.864.765,64	3,19
UNITED STATES 4.00 22-29 31/10S	USD	4.000.000	3.967.968,76	4,42
UNITED STATES 4.125 22-27 30/09S	USD	2.000.000	1.986.171,88	2,21
UNITED STATES 4.125 22-27 31/10S	USD	4.000.000	3.972.968,76	4,43
UNITED STATES 4.25 23-25 31/05S	USD	7.000.000	6.910.859,41	7,70
UNITED STATES 4.50 22-25 15/11S	USD	4.000.000	3.975.781,24	4,43
Organismes de placement collectif			6.765.692,91	7,54
Actions/Parts de fonds d'investissements			6.765.692,91	7,54
Luxembourg			6.765.692,91	7,54
AMUNDI MONEY MARKET FUND - SHORT TERM (USD) IV-C	USD	6.000	6.765.692,91	7,54
Total du portefeuille-titres			65.667.616,49	73,16

CPR Invest - Credixx Global High Yield

CPR Invest - Credixx Global High Yield

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		196.583.895,73
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	78.865.978,74
<i>Prix de revient</i>		<i>78.703.773,02</i>
Avoirs en banque et liquidités		5.545.631,26
Collatéral à recevoir		690.000,00
A recevoir sur swaps		210.216,64
Prises en pension	2.9,8	98.530.800,00
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	169.903,66
Plus-value nette non réalisée sur swaps	2.8	10.486.846,87
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		340.362,96
Intérêts à recevoir sur swaps		1.562.193,83
Intérêts à recevoir sur mises en pension	2.9	181.961,77
Passifs		16.208.097,29
Collatéral à payer		12.040.000,00
A payer sur investissements achetés		3.994.930,13
A payer sur rachats		3.204,03
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	63.955,31
Commissions d'administration à payer		83.891,07
Autres passifs		22.116,75
Valeur nette d'inventaire		180.375.798,44

CPR Invest - Credixx Global High Yield

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		17.983.589,40
Intérêts reçus sur obligations, nets		49.823,03
Intérêts reçus sur swaps		14.759.873,52
Intérêts bancaires		108.560,76
Intérêts reçus sur mises en pension	2.9,8	3.064.772,84
Autres revenus	12	559,25
Dépenses		1.116.653,65
Commissions de gestion	3	797.430,62
Commissions d'administration		182.169,16
Frais de transaction	5	36.567,56
Taxe d'abonnement	6	22.849,60
Intérêts payés sur découvert bancaire		68.005,11
Intérêts payés sur prises en pension	2.9,8	1.780,17
Frais bancaires		5.197,77
Autres dépenses		2.653,66
Revenus / (Pertés) net(te)s des investissements		16.866.935,75
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2,2	164.431,66
- contrats de change à terme	2.6	-186.265,33
- swaps	2.8	3.051.578,35
- change	2.3	-60.983,07
Bénéfices / (Pertés) net(te)s réalisé(e)s		19.835.697,36
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	187.438,83
- contrats de change à terme	2.6	204.992,24
- swaps	2.8	8.440.017,90
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		28.668.146,33
Souscriptions d'actions de capitalisation		28.678.882,11
Rachats d'actions de capitalisation		-81.998.365,10
Augmentation / (diminution) nette des actifs		-24.651.336,66
Actifs nets au début de l'exercice		205.027.135,10
Actifs nets à la fin de l'exercice		180.375.798,44

CPR Invest - Credixx Global High Yield

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	EUR	180.375.798,44	205.027.135,10	199.628.126,84
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		119.672,0113	178.223,3279	151.458,5013
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	127,23	108,43	120,34
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		1.276.479,6281	1.692.784,7940	1.494.960,4464
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	129,38	109,67	121,34
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		1,0000	577,4053	1,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	116,14	97,98	108,28

CPR Invest - Credixx Global High Yield

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EUR - Acc	178.223,3279	41.316,5332	99.867,8498	119.672,0113
Classe I EUR - Acc	1.692.784,7940	204.383,5903	620.688,7562	1.276.479,6281
Classe R EUR - Acc	577,4053	398,9919	975,3972	1,0000

CPR Invest - Credixx Global High Yield

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			43.367.668,74	24,04
Obligations			37.363.481,79	20,71
Allemagne			2.986.886,28	1,66
CONTINENTAL AG 0.00 19-23 05/09U	EUR	3.000.000	2.986.886,28	1,66
Espagne			3.482.885,21	1,93
CAIXABANK SA 1.75 18-23 24/10A	EUR	3.500.000	3.482.885,21	1,93
États-Unis			2.991.136,29	1,66
GENERAL MOTORS FIN 0.955 16-23 07/09A	EUR	3.000.000	2.991.136,29	1,66
France			9.932.396,90	5,51
ALD SA 0.375 20-23 19/10A	EUR	4.000.000	3.970.089,92	2,20
CIE DE SAINT GOBAIN 0.875 18-23 21/09A	EUR	3.000.000	2.988.618,51	1,66
PERNOD RICARD SA 0.00 19-23 24/10U	EUR	3.000.000	2.973.688,47	1,65
Italie			2.991.345,00	1,66
CASSA DEPOSITI 2.125 18-23 27/09A	EUR	3.000.000	2.991.345,00	1,66
Luxembourg			995.220,88	0,55
NOVARTIS FINANCE SA 0.125 16-23 20/09A	EUR	1.000.000	995.220,88	0,55
Pays-Bas			9.248.798,35	5,13
COOP RABOBANK 0.75 18-23 29/08A	EUR	1.300.000	1.297.096,22	0,72
CTP NV 0.6250 20-23 27/11A	EUR	2.000.000	1.974.432,20	1,09
EDP FINANCE 1.875 17-23 29/09A	EUR	3.000.000	2.991.840,66	1,66
VW INTL FINANCE 1.125 17-23 02/10A	EUR	3.000.000	2.985.429,27	1,66
Royaume-Uni			4.734.812,88	2,62
BARCLAYS PLC 1.5 18-23 03/09A	EUR	1.359.000	1.356.071,87	0,75
EASYJET PLC 1.125 16-23 18/10A	EUR	1.400.000	1.390.949,01	0,77
TESCO CORPORATE 1.375 18-23 24/10A	EUR	2.000.000	1.987.792,00	1,10
Obligations à taux variables			6.004.186,95	3,33
Espagne			3.002.046,69	1,66
BANCO BILBAO VIZCAYA FL.R 21-23 09/09Q	EUR	3.000.000	3.002.046,69	1,66
Pays-Bas			3.002.140,26	1,66
ING GROUP NV FL.R 18-23 20/09Q	EUR	3.000.000	3.002.140,26	1,66
Instruments du marché monétaire			25.329.635,00	14,04
Bons du trésor			25.329.635,00	14,04
Belgique			8.993.835,00	4,99
BELGIUM ZCP 140923	EUR	9.000.000	8.993.835,00	4,99
Espagne			7.373.249,00	4,09
SPAIN ZCP 080923	EUR	7.400.000	7.373.249,00	4,09
France			8.962.551,00	4,97
FRANCE ZCP 090823	EUR	9.000.000	8.962.551,00	4,97
Organismes de placement collectif			10.168.675,00	5,64
Actions/Parts de fonds d'investissements			10.168.675,00	5,64
France			10.168.675,00	5,64
CPR MONETAIRE ISR Z	EUR	500	10.168.675,00	5,64
Total du portefeuille-titres			78.865.978,74	43,72

CPR Invest - Hydrogen

CPR Invest - Hydrogen

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en USD
Actifs		1.051.006.537,71
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	1.036.125.493,19
<i>Prix de revient</i>		<i>1.001.338.609,98</i>
Avoirs en banque et liquidités		9.536.621,00
Collatéral à recevoir		560.000,00
A recevoir sur investissements vendus		592.351,77
A recevoir sur souscriptions		874.491,27
Plus-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	518.193,38
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		1.019.417,49
A recevoir sur change		1.779.969,61
Passifs		8.832.083,64
Découvert bancaire		555.512,09
A payer sur investissements achetés		476.407,67
A payer sur rachats		1.775.770,64
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	519.469,09
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	1.380.385,43
Commissions d'administration à payer		1.717.832,73
Commissions de performance à payer	4	254.207,33
A payer sur change		1.780.110,28
Autres passifs		372.388,38
Valeur nette d'inventaire		1.042.174.454,07

CPR Invest - Hydrogen

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en USD
Revenus		29.007.330,98
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		27.221.332,09
Intérêts bancaires		225.385,77
Autres revenus	12	1.560.613,12
Dépenses		20.496.327,67
Commissions de gestion	3	15.360.590,45
Commissions de performance	4	153.458,73
Commissions d'administration		2.092.726,67
Commissions de distribution		155.926,98
Frais de transaction	5	2.267.848,88
Taxe d'abonnement	6	393.279,40
Intérêts payés sur découvert bancaire		6.953,92
Autres dépenses		65.542,64
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		8.511.003,31
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	-36.664.535,50
- contrats de change à terme	2.6	1.133.342,84
- contrats futures	2.7	11.768.010,70
- change	2.3	-19.893.913,60
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-35.146.092,25
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	94.192.543,62
- contrats de change à terme	2.6	-521.753,71
- contrats futures	2.7	-5.563.667,87
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		52.961.029,79
Souscriptions d'actions de capitalisation		497.268.395,77
Souscriptions d'actions de distribution		2.251.740,77
Rachats d'actions de capitalisation		-285.867.098,78
Augmentation / (diminution) nette des actifs		266.614.067,55
Actifs nets au début de l'exercice		775.560.386,52
Actifs nets à la fin de l'exercice		1.042.174.454,07

CPR Invest - Hydrogen

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Total des actifs nets	USD	1.042.174.454,07	775.560.386,52	289.299.352,83
Classe A CZKH - Acc				
Nombre d'actions		16.811,9925	4.971,9720	-
Valeur nette d'inventaire par action	CZK	10.360,75	9.805,41	-
Classe A EUR - Acc				
Nombre d'actions		4.257.617,2023	2.253.536,8727	14.591,8207
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	96,38	99,86	101,03
Classe A EURH - Acc				
Nombre d'actions		29.336,9238	100,0000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	97,15	96,48	-
Classe A USD - Acc				
Nombre d'actions		4.616,7753	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	106,23	-	-
Classe A2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		131.510,9951	89.928,8143	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	96,53	100,27	-
Classe A ca EUR - Acc				
Nombre d'actions		314,3450	101,6203	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,37	98,89	-
Classe A Ici EUR - Acc				
Nombre d'actions		15.093,5411	10.214,6099	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,72	99,24	-
Classe F EUR - Acc				
Nombre d'actions		208.273,7237	98.812,5839	1.574,8794
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	93,34	97,77	99,33
Classe H EUR - Acc				
Nombre d'actions		20,0000	20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99,24	101,59	101,24
Classe I EUR - Acc				
Nombre d'actions		457.216,2798	506.851,4475	11.020,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	97,85	100,47	101,09
Classe I USD - Acc				
Nombre d'actions		43,7029	43,7029	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	98,85	93,92	-
Classe I2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		269.870,7700	75.246,0000	29.000,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,22	101,08	101,11
Classe M2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		12.039,7214	10.268,8989	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	98,29	101,16	101,20
Classe O EUR - Acc				
Nombre d'actions		578.469,3207	261.454,1376	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	99,15	101,17	-
Classe R EUR - Acc				
Nombre d'actions		189.254,2354	530.956,3515	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101,09	104,12	-
Classe R2 EUR - Acc				
Nombre d'actions		649,4500	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	97,29	-	-

CPR Invest - Hydrogen

Statistiques

		31/07/23	31/07/22	31/12/21
Classe U EUR - Acc				
Nombre d'actions		3.524.778,8578	3.729.791,6687	2.460.888,8162
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	95,97	99,89	101,07
Classe Z EUR - Acc				
Nombre d'actions		12,2000	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103.521,59	-	-
Classe N EUR - DIST				
Nombre d'actions		20.900,0000	-	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,78	-	-

CPR Invest - Hydrogen

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A CZKH - Acc	4.971,9720	12.983,7931	1.143,7726	16.811,9925
Classe A EUR - Acc	2.253.536,8727	2.565.122,2670	561.041,9374	4.257.617,2023
Classe A EURH - Acc	100,0000	637.687,3738	608.450,4500	29.336,9238
Classe A USD - Acc	0,0000	4.616,7753	0,0000	4.616,7753
Classe A2 EUR - Acc	89.928,8143	44.758,2819	3.176,1011	131.510,9951
Classe A ca EUR - Acc	101,6203	224,7247	12,0000	314,3450
Classe A Ici EUR - Acc	10.214,6099	6.651,6461	1.772,7149	15.093,5411
Classe F EUR - Acc	98.812,5839	126.311,3049	16.850,1651	208.273,7237
Classe H EUR - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe I EUR - Acc	506.851,4475	441.763,8555	491.399,0232	457.216,2798
Classe I USD - Acc	43,7029	0,0000	0,0000	43,7029
Classe I2 EUR - Acc	75.246,0000	219.370,7975	24.746,0275	269.870,7700
Classe M2 EUR - Acc	10.268,8989	22.539,7314	20.768,9089	12.039,7214
Classe O EUR - Acc	261.454,1376	373.174,8590	56.159,6759	578.469,3207
Classe R EUR - Acc	530.956,3515	110.908,3517	452.610,4678	189.254,2354
Classe R2 EUR - Acc	0,0000	649,4500	0,0000	649,4500
Classe U EUR - Acc	3.729.791,6687	374.694,3626	579.707,1735	3.524.778,8578
Classe Z EUR - Acc	0,0000	12,2000	0,0000	12,2000
Classe N EUR - DIST	0,0000	20.900,0000	0,0000	20.900,0000

CPR Invest - Hydrogen

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			979.128.443,47	93,95
Actions			978.845.040,73	93,92
Allemagne			56.077.766,16	5,38
BMW AG	EUR	106.500	13.017.355,80	1,25
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	EUR	158.607	27.101.685,47	2,60
SIEMENS ENERGY RG	EUR	492.274	8.353.025,59	0,80
THYSSENKRUPP NUCERA AG & CO	EUR	302.291	7.605.699,30	0,73
Canada			19.080.457,39	1,83
BALLARD POWER SYSTEMS INC	CAD	699.678	3.332.896,45	0,32
NUTRIEN - REGISTERED	CAD	228.106	15.747.560,94	1,51
Chine			40.433.189,00	3,88
BYD COMPANY LTD -H-	HKD	298.500	10.548.766,33	1,01
SUNGROW POWER SUPPLY CO LTD	CNY	962.470	15.015.971,50	1,44
WEICHAI POWER CO LTD -H-	HKD	10.083.000	14.868.451,17	1,43
Corée du Sud			8.870.189,77	0,85
DOOSANFC --- REGISTERED SHS	KRW	415.676	8.870.189,77	0,85
Danemark			8.259.468,72	0,79
A.P. MOELLER-MAERSK -A-	DKK	4.096	8.259.468,72	0,79
Espagne			23.262.630,04	2,23
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	666.089	12.756.465,94	1,22
IBERDROLA SA	EUR	839.187	10.506.164,10	1,01
États-Unis			315.714.682,83	30,29
AES CORP	USD	452.320	9.783.681,60	0,94
AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	USD	128.494	39.233.073,02	3,76
ARRAY TECH PREFERENTIAL SHARE	USD	527.918	10.056.837,90	0,96
BAKER HUGHES RG-A REGISTERED SHS -A-	USD	1.132.774	40.541.981,46	3,89
BLOOM ENERGY	USD	1.213.675	21.676.235,50	2,08
CHART INDUSTRIES INC	USD	151.306	27.561.900,96	2,64
CLEARWAY ENERGY INC	USD	181.969	4.489.175,23	0,43
CUMMINS - REGISTERED	USD	37.426	9.760.700,80	0,94
EMERSON ELECTRIC CO	USD	398.034	36.360.405,90	3,49
EXELON CORP	USD	487.090	20.389.587,40	1,96
NEXTERA ENERGY	USD	389.268	28.533.344,40	2,74
PLUG POWER INC	USD	1.250.460	16.406.035,20	1,57
SEMPRA ENERGY	USD	147.701	22.010.403,02	2,11
SLB	USD	495.566	28.911.320,44	2,77
France			159.281.414,98	15,28
AIR LIQUIDE SA	EUR	186.512	33.593.155,28	3,22
BUREAU VERITAS SA	EUR	670.826	18.475.687,77	1,77
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	EUR	1.060.482	34.808.108,95	3,34
ENGIE SA	EUR	1.731.327	28.465.137,79	2,73
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ SA	EUR	57.694	7.054.406,63	0,68
NEXANS SA	EUR	95.593	8.505.462,22	0,82
PLASTIC OMNIUM SA	EUR	519.802	10.155.468,36	0,97
TECHNIP ENER --- BEARER AND REG SHS	EUR	335.728	7.673.352,67	0,74
VINCI SA	EUR	89.617	10.550.635,31	1,01
Italie			42.836.790,34	4,11
ERG SPA	EUR	344.400	9.925.834,27	0,95
INDUSTRIE DE NORA	EUR	422.010	8.733.439,35	0,84
ITALGAS SPA PREFERENTIAL SHARE	EUR	882.948	5.217.929,54	0,50
SNAM SPA	EUR	3.596.011	18.959.587,18	1,82

CPR Invest - Hydrogen

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Japon			128.470.280,78	12,33
AISIN CORPORATION	JPY	318.800	10.355.166,42	0,99
ASAHI KASEI CORPORATION	JPY	1.458.600	9.941.640,50	0,95
KAWASAKI HEAVY INDUSTRIES	JPY	501.700	12.789.678,03	1,23
KAWASAKI KISEN KAISHA LTD	JPY	264.700	7.977.515,72	0,77
KUBOTA CORP	JPY	243.300	3.672.275,24	0,35
KYOCERA CORP	JPY	292.800	15.752.838,31	1,51
MITSUI AND CO LTD	JPY	412.400	16.083.252,17	1,54
OBAYASHI CORP	JPY	748.600	6.925.920,11	0,66
PANASONIC HLDGS - REGISTERED SHS	JPY	1.033.500	12.802.365,25	1,23
TOYOTA MOTOR CORP	JPY	966.400	16.229.099,59	1,56
XI AN LONGI SILICON MATERIALS CORP	CNY	2.412.391	10.075.889,62	0,97
YAMAHA MOTOR CO LTD	JPY	200.300	5.864.639,82	0,56
Norvège			5.506.455,40	0,53
NEL ASA	NOK	4.044.016	5.506.455,40	0,53
Pays-Bas			15.178.480,06	1,46
KONINKLIJKE VOPAK	EUR	401.713	15.178.480,06	1,46
Portugal			22.323.962,44	2,14
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG.SHS	EUR	4.764.135	22.323.962,44	2,14
Royaume-Uni			84.305.023,28	8,09
CERES POWER HOLDINGS PLC	GBP	942.029	4.419.255,26	0,42
CNH INDUSTRIAL REG SHS (USD)	EUR	1.044.614	15.099.300,46	1,45
INTERTEK GROUP PLC	GBP	156.552	8.786.429,57	0,84
ITM POWER PLC	GBP	4.135.288	4.925.962,35	0,47
LINDE PLC	USD	98.118	38.331.759,06	3,68
SSE PLC	GBP	587.559	12.742.316,58	1,22
Suède			22.413.323,52	2,15
POWERCELL SWEDEN	SEK	340.051	3.137.251,44	0,30
SSAB SWEDISH STEEL -A- FREE	SEK	2.138.867	13.593.536,27	1,30
VOLVO AB -B-	SEK	257.311	5.682.535,81	0,55
Suisse			26.830.926,02	2,57
ABB LTD PREFERENTIAL SHARE	CHF	199.500	8.022.768,67	0,77
SGS LTD	CHF	193.083	18.808.157,35	1,80
Droits			283.402,74	0,03
Espagne			283.402,74	0,03
IBERDROLA RTS 23.07.20 RIGHT	EUR	839.187	283.402,74	0,03
Organismes de placement collectif			56.997.049,72	5,47
Actions/Parts de fonds d'investissements			56.997.049,72	5,47
Luxembourg			56.997.049,72	5,47
AMUNDI FUNDS SICAV - CASH USD - Z USD CAP	USD	27.296	28.617.182,71	2,75
AMUNDI MONEY MARKET FUND - SHORT TERM (USD) OV-C	USD	24.961	28.379.867,01	2,72
Total du portefeuille-titres			1.036.125.493,19	99,42

CPR Invest - Blue Economy

CPR Invest - Blue Economy

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en USD
Actifs		119.162.224,25
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	117.646.196,74
<i>Prix de revient</i>		<i>104.890.572,81</i>
Avoirs en banque et liquidités		1.224.476,54
A recevoir sur souscriptions		75.796,11
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		56.245,91
A recevoir sur change		69.099,39
Autres actifs		90.409,56
Passifs		647.986,50
A payer sur rachats		180.308,11
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	109,87
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	192.450,25
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	168.537,53
Commissions de performance à payer	4	1.771,21
A payer sur change		69.024,18
Autres passifs		35.785,35
Valeur nette d'inventaire		118.514.237,75

CPR Invest - Blue Economy

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en USD
Revenus		2.235.839,88
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		2.074.389,94
Intérêts bancaires		143.562,27
Autres revenus	12	17.887,67
Dépenses		2.269.009,72
Commissions de gestion	3	1.627.107,40
Commissions de performance	4	1.707,37
Commissions d'administration		189.343,94
Commissions de distribution		1.504,77
Frais de transaction	5	387.777,92
Taxe d'abonnement	6	46.562,02
Intérêts payés sur découvert bancaire		271,39
Autres dépenses		14.734,91
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		-33.169,84
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	-778.516,40
- contrats de change à terme	2.6	5.431,30
- contrats futures	2.7	-182.065,24
- change	2.3	271.587,02
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-716.733,16
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	10.459.499,50
- contrats de change à terme	2.6	-109,87
- contrats futures	2.7	-181.489,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		9.561.167,47
Souscriptions d'actions de capitalisation		95.900.037,01
Rachats d'actions de capitalisation		-22.168.080,37
Augmentation / (diminution) nette des actifs		83.293.124,11
Actifs nets au début de l'exercice		35.221.113,64
Actifs nets à la fin de l'exercice		118.514.237,75

CPR Invest - Blue Economy

Statistiques

		31/07/23	31/07/22
Total des actifs nets	USD	118.514.237,75	35.221.113,64
Classe A EUR - Acc			
Nombre d'actions		461.222,7365	36.271,0966
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106,14	108,57
Classe A EURH - Acc			
Nombre d'actions		100,0000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	105,84	-
Classe A USD - Acc			
Nombre d'actions		55,5930	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	117,44	-
Classe A Ici EUR - Acc			
Nombre d'actions		20,0000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101,80	-
Classe E EUR - Acc			
Nombre d'actions		20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,37	104,35
Classe F EUR - Acc			
Nombre d'actions		3.028,6283	199,8500
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	97,10	99,99
Classe I EUR - Acc			
Nombre d'actions		50.413,6834	9.140,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	103,86	105,40
Classe I USD - Acc			
Nombre d'actions		20,3310	-
Valeur nette d'inventaire par action	USD	107,47	-
Classe M2 EUR - Acc			
Nombre d'actions		20,0000	20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,23	108,96
Classe O EUR - Acc			
Nombre d'actions		42.374,2350	20.000,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	104,99	105,79
Classe R EUR - Acc			
Nombre d'actions		20,0000	-
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106,57	-
Classe U EUR - Acc			
Nombre d'actions		453.592,3121	249.421,5448
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106,99	110,26

CPR Invest - Blue Economy

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 01/08/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 01/08/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EUR - Acc	36.271,0966	506.429,9136	81.478,2737	461.222,7365
Classe A EURH - Acc	0,0000	100,0000	0,0000	100,0000
Classe A USD - Acc	0,0000	55,5930	0,0000	55,5930
Classe A Ici EUR - Acc	0,0000	21,0000	1,0000	20,0000
Classe E EUR - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe F EUR - Acc	199,8500	3.334,3947	505,6164	3.028,6283
Classe I EUR - Acc	9.140,0000	41.400,7868	127,1034	50.413,6834
Classe I USD - Acc	0,0000	20,3310	0,0000	20,3310
Classe M2 EUR - Acc	20,0000	0,0000	0,0000	20,0000
Classe O EUR - Acc	20.000,0000	35.330,0000	12.955,7650	42.374,2350
Classe R EUR - Acc	0,0000	20,0000	0,0000	20,0000
Classe U EUR - Acc	249.421,5448	308.956,8511	104.786,0838	453.592,3121

CPR Invest - Blue Economy

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			111.036.082,06	93,69
Actions			110.998.437,07	93,66
Allemagne			3.035.217,66	2,56
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	EUR	14.255	2.435.797,45	2,06
SIEMENS ENERGY RG	EUR	35.326	599.420,21	0,51
Australie			1.190.524,78	1,00
BRAMBLES	AUD	125.569	1.190.524,78	1,00
Belgique			1.194.101,01	1,01
SOLVAY	EUR	9.927	1.194.101,01	1,01
Chine			593.609,01	0,50
CHINA COSCO HOLDINGS -H-	HKD	562.500	593.609,01	0,50
Danemark			2.056.756,02	1,74
A.P. MOELLER-MAERSK A/S -B-	DKK	458	944.210,36	0,80
ORSTED	DKK	12.720	1.112.545,66	0,94
Espagne			2.172.639,09	1,83
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	40.576	777.082,89	0,66
IBERDROLA SA	EUR	111.471	1.395.556,20	1,18
États-Unis			41.806.003,35	35,28
ADVANCED DRAINAGE	USD	20.531	2.504.576,69	2,11
AGILENT TECHNOLOGIES	USD	18.623	2.267.722,71	1,91
AIR PRODUCTS & CHEMICALS INC	USD	3.381	1.032.320,73	0,87
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	16.029	2.363.155,47	1,99
AQUA AMERICA --- REGISTERED SHS	USD	65.632	2.775.577,28	2,34
BAKER HUGHES RG-A REGISTERED SHS -A-	USD	76.604	2.741.657,16	2,31
BALL CORP	USD	19.486	1.143.633,34	0,96
CROWN HOLDINGS INC	USD	23.879	2.215.016,04	1,87
ECOLAB INC	USD	19.835	3.632.581,90	3,07
EMERSON ELECTRIC CO	USD	30.582	2.793.665,70	2,36
ENERGY RECOVERY INC	USD	47.959	1.461.790,32	1,23
HILTON WORLDWIDE HLDGS INC REG SHS	USD	13.103	2.037.385,47	1,72
IDEX CORP	USD	9.128	2.061.193,68	1,74
INGERSOLL RAND INC	USD	46.421	3.029.898,67	2,56
MUELLER WATER PROD SERIES A	USD	156.002	2.510.072,18	2,12
SUN COMMUNITIES	USD	7.855	1.023.506,50	0,86
THERMO FISHER SCIENT SHS	USD	4.023	2.207.259,18	1,86
WASTE MANAGEMENT	USD	11.677	1.912.575,83	1,61
XYLEM INC	USD	18.558	2.092.414,50	1,77
Finlande			1.285.018,40	1,08
STORA ENSO -R-	EUR	104.482	1.285.018,40	1,08
France			21.056.224,52	17,77
AIR LIQUIDE SA	EUR	10.575	1.904.690,41	1,61
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	23.205	1.572.945,68	1,33
ENGIE SA	EUR	152.915	2.514.110,01	2,12
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ SA	EUR	14.818	1.811.838,28	1,53
NEXANS SA	EUR	23.642	2.103.565,51	1,77
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	7.965	1.423.004,61	1,20
TECHNIP ENER --- BEARER AND REG SHS	EUR	82.003	1.874.249,21	1,58
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	EUR	154.511	5.042.540,65	4,25
VINCI SA	EUR	23.862	2.809.280,16	2,37

CPR Invest - Blue Economy

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Hong-Kong			1.369.171,57	1,16
BEIJING ENTERPRISES HOLDINGS LTD -RC-	HKD	345.000	1.369.171,57	1,16
Îles Caïmans			379.294,28	0,32
SITC INTERNATIONAL HOLDINGS CO LTD	HKD	174.000	379.294,28	0,32
Irlande			1.358.169,00	1,15
PENTAIR PLC	USD	19.542	1.358.169,00	1,15
Italie			4.216.415,99	3,56
ENEL SPA	EUR	301.087	2.082.074,89	1,76
PRYSMIAN SPA	EUR	53.402	2.134.341,10	1,80
Japon			10.385.768,06	8,76
HITACHI ZOSEN CORP	JPY	172.100	1.132.555,64	0,96
KURITA WATER INDUSTRIES LTD	JPY	40.200	1.615.299,88	1,36
MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES LTD	JPY	32.600	1.544.415,87	1,30
NICHIREI CORP	JPY	94.000	2.149.535,54	1,81
NISSUI CORPORATION	JPY	625.300	2.977.744,88	2,51
YAMAHA MOTOR CO LTD	JPY	33.000	966.216,25	0,82
Luxembourg			1.413.842,80	1,19
SUBSEA 7 SA	NOK	105.132	1.413.842,80	1,19
Mexique			1.223.359,28	1,03
ARCA CONTINENT	MXN	121.800	1.223.359,28	1,03
Norvège			5.120.227,32	4,32
AKER SOLUTIONS	NOK	368.241	1.637.994,01	1,38
BAKKAFROST	NOK	12.864	752.139,56	0,63
MOWI ASA	NOK	154.946	2.730.093,75	2,30
Pays-Bas			2.164.173,90	1,83
ARCADIS	EUR	49.195	2.164.173,90	1,83
Portugal			1.524.265,45	1,29
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA - REG.SHS	EUR	325.292	1.524.265,45	1,29
Royaume-Uni			3.206.303,99	2,71
INTERTEK GROUP PLC	GBP	26.919	1.510.820,03	1,27
MONDI PLC	GBP	46.366	814.628,29	0,69
SSE PLC	GBP	40.617	880.855,67	0,74
Singapour			566.928,88	0,48
KEPPEL CORPORATION LTD	SGD	102.000	566.928,88	0,48
Suisse			3.680.422,71	3,11
SGS LTD	CHF	18.564	1.808.313,69	1,53
SIG GROUP PREFERENTIAL SHARE	CHF	57.393	1.542.655,08	1,30
SIKA - REGISTERED SHS	CHF	1.055	329.453,94	0,28
Droits			37.644,99	0,03
Espagne			37.644,99	0,03
IBERDROLA RTS 23.07.20 RIGHT	EUR	111.471	37.644,99	0,03
Organismes de placement collectif			6.610.114,68	5,58
Actions/Parts de fonds d'investissements			6.610.114,68	5,58
Luxembourg			6.610.114,68	5,58
AMUNDI FUNDS SICAV - CASH USD - Z USD CAP	USD	3.152	3.304.230,88	2,79
AMUNDI MONEY MARKET FUND - SHORT TERM (USD) OV-C	USD	2.908	3.305.883,80	2,79
Total du portefeuille-titres			117.646.196,74	99,27

CPR Invest - Circular Economy (lancé le 14/12/22)

CPR Invest - Circular Economy (lancé le 14/12/22)

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	<i>Exprimé en USD</i>
Actifs		23.961.454,22
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	23.434.780,42
<i>Prix de revient</i>		<i>22.094.706,28</i>
Avoirs en banque et liquidités		305.717,91
A recevoir sur investissements vendus		22.759,65
Dividendes à recevoir sur portefeuille-titres		16.905,40
A recevoir sur change		146.376,52
Autres actifs		34.914,32
Passifs		594.787,98
A payer sur investissements achetés		344.720,82
Moins-value nette non réalisée sur contrats futures	2.7	41.872,50
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	16.018,25
Commissions de performance à payer	4	458,45
A payer sur change		146.281,46
Autres passifs		45.436,50
Valeur nette d'inventaire		23.366.666,24

CPR Invest - Circular Economy (lancé le 14/12/22)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 14/12/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en USD
Revenus		267.084,75
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		261.440,51
Intérêts bancaires		5.547,65
Autres revenus	12	96,59
Dépenses		238.416,39
Commissions de gestion	3	90.522,12
Commissions de performance	4	448,88
Commissions d'administration		27.575,26
Frais de transaction	5	116.366,18
Taxe d'abonnement	6	3.469,12
Intérêts payés sur découvert bancaire		34,83
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		28.668,36
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	-79.246,46
- contrats futures	2.7	-28.925,84
- change	2.3	68.097,07
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-11.406,87
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	1.340.074,14
- contrats futures	2.7	-41.872,50
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		1.286.794,77
Souscriptions d'actions de capitalisation		23.593.035,42
Rachats d'actions de capitalisation		-1.513.163,95
Augmentation / (diminution) nette des actifs		23.366.666,24
Actifs nets au début de la période		-
Actifs nets à la fin de la période		23.366.666,24

CPR Invest - Circular Economy (lancé le 14/12/22)

Statistiques

		31/07/23
Total des actifs nets	USD	23.366.666,24
Classe A EUR - Acc		
Nombre d'actions		20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100,65
Classe E EUR - Acc		
Nombre d'actions		66.559,9103
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	104,75
Classe H EUR - Acc		
Nombre d'actions		20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101,42
Classe M2 EUR - Acc		
Nombre d'actions		20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101,08
Classe O EUR - Acc		
Nombre d'actions		72.000,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101,62
Classe R EUR - Acc		
Nombre d'actions		20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,64
Classe U EUR - Acc		
Nombre d'actions		68.851,7899
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	100,16

CPR Invest - Circular Economy (lancé le 14/12/22)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 14/12/22 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 14/12/22	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EUR - Acc	0,0000	20,0000	0,0000	20,0000
Classe E EUR - Acc	0,0000	76.709,2020	10.149,2917	66.559,9103
Classe H EUR - Acc	0,0000	20,0000	0,0000	20,0000
Classe M2 EUR - Acc	0,0000	20,0000	0,0000	20,0000
Classe O EUR - Acc	0,0000	72.000,0000	0,0000	72.000,0000
Classe R EUR - Acc	0,0000	20,0000	0,0000	20,0000
Classe U EUR - Acc	0,0000	72.369,3939	3.517,6040	68.851,7899

CPR Invest - Circular Economy (lancé le 14/12/22)

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			22.366.162,33	95,72
Actions			22.366.162,33	95,72
Allemagne			659.155,97	2,82
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	EUR	2.995	511.765,23	2,19
THYSSENKRUPP NUCERA AG & CO	EUR	2.792	70.247,25	0,30
WACKER CHEMIE AG	EUR	495	77.143,49	0,33
Australie			251.911,25	1,08
BRAMBLES	AUD	26.570	251.911,25	1,08
Autriche			338.384,90	1,45
ANDRITZ AG	EUR	6.386	338.384,90	1,45
Chine			228.971,19	0,98
CONTEMPORARY AMPEREX TECHNO. CO LTD A	CNY	3.600	119.760,72	0,51
SUNGROW POWER SUPPLY CO LTD	CNY	7.000	109.210,47	0,47
Corée du Sud			134.052,02	0,57
DOOSANFC --- REGISTERED SHS	KRW	3.177	67.794,61	0,29
SAMSUNG SDI CO LTD	KRW	127	66.257,41	0,28
Danemark			693.690,96	2,97
ORSTED	DKK	4.212	368.399,55	1,58
VESTAS WIND SYSTEMS - BEARER AND/OR SHS	DKK	12.105	325.291,41	1,39
Espagne			978.994,21	4,19
EDP RENOVAVEIS SA	EUR	27.269	522.236,62	2,23
INDITEX SHARE FROM SPLIT	EUR	11.901	456.757,59	1,95
États-Unis			8.786.926,28	37,60
AMAZON.COM INC	USD	904	120.846,72	0,52
AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	3.107	458.065,01	1,96
AQUA AMERICA --- REGISTERED SHS	USD	5.129	216.905,41	0,93
ARRAY TECH PREFERENTIAL SHARE	USD	5.454	103.898,70	0,44
BALL CORP	USD	5.543	325.318,67	1,39
BLOOM ENERGY	USD	3.971	70.922,06	0,30
COLGATE-PALMOLIVE CO	USD	909	69.320,34	0,30
CONAGRA BRANDS INC	USD	10.357	339.813,17	1,45
CROWN HOLDINGS INC	USD	1.914	177.542,64	0,76
DARLING INGREDIENT INC	USD	5.713	395.625,25	1,69
DEERE & CO	USD	1.073	460.960,80	1,97
DYNATRACE INC	USD	1.307	71.479,83	0,31
ECOLAB INC	USD	626	114.645,64	0,49
EMERSON ELECTRIC CO	USD	5.964	544.811,40	2,33
ENPHASE ENERGY	USD	1.081	164.128,23	0,70
FIRST SOLAR INC	USD	1.216	252.198,40	1,08
HOME DEPOT INC	USD	1.407	469.712,88	2,01
INGERSOLL RAND INC	USD	7.586	495.138,22	2,12
MARRIOTT VACATIONS WORLDWIDE WHEN ISSUED	USD	1.226	157.553,26	0,67
MICROSOFT CORP	USD	1.402	470.959,84	2,02
NIKE INC	USD	2.066	228.065,74	0,98
ORACLE CORP	USD	797	93.432,31	0,40
OWENS CORNING SHS	USD	3.139	439.428,61	1,88
PARKER-HANNIFIN CORP	USD	1.223	501.442,23	2,15
PLUG POWER INC	USD	6.299	82.642,88	0,35
REPUBLIC SERVICES -A-	USD	2.636	398.325,96	1,70
SPROUTS FARMERS MARKET INC	USD	3.121	122.499,25	0,52
TELEDYNE TECHNOLOGIES	USD	857	329.542,21	1,41
UPBOUND GROUP INC	USD	2.344	81.172,72	0,35

CPR Invest - Circular Economy (lancé le 14/12/22)

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
VONTIER - REG SHS W/I	USD	14.429	446.288,97	1,91
WASTE MANAGEMENT	USD	3.567	584.238,93	2,50
Finlande			255.553,43	1,09
NESTE	EUR	3.385	124.877,13	0,53
STORA ENSO -R-	EUR	10.625	130.676,30	0,56
France			3.848.236,20	16,47
CARREFOUR SA	EUR	11.638	233.404,56	1,00
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	8.487	575.289,38	2,46
CIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN	EUR	10.134	332.627,41	1,42
L'OREAL SA	EUR	314	146.512,14	0,63
LA FRANCAISE DES JEUX SA	EUR	5.474	209.547,65	0,90
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	3.119	557.231,81	2,38
SEB SA	EUR	1.173	131.786,37	0,56
SODEXO SA	EUR	4.434	456.311,88	1,95
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA	EUR	20.476	668.244,09	2,86
VERALLIA SASU	EUR	12.086	537.280,91	2,30
Irlande			1.682.218,71	7,20
JOHNSON CONTROLS INTL	USD	8.090	562.659,50	2,41
KERRY GROUP -A-	EUR	3.664	365.031,20	1,56
PENTAIR PLC	USD	2.886	200.577,00	0,86
SMURFIT KAPPA PLC	EUR	4.300	170.627,33	0,73
TRANE TECH - REGISTERED SHS	USD	1.922	383.323,68	1,64
Italie			68.132,03	0,29
ERG SPA	EUR	2.364	68.132,03	0,29
Japon			846.291,55	3,62
DAIKIN INDUSTRIES LTD	JPY	1.400	282.699,90	1,21
FANUC CORP SHS	JPY	3.200	97.927,93	0,42
PANASONIC HLDGS - REGISTERED SHS	JPY	9.600	118.918,92	0,51
SONY CORP	JPY	3.700	346.744,80	1,48
Luxembourg			62.267,22	0,27
BEFESA SA	EUR	1.621	62.267,22	0,27
Norvège			94.417,18	0,40
TOMRA SYSTEMS ASA	NOK	6.119	94.417,18	0,40
Pays-Bas			342.655,41	1,47
SIGNIFY NV	EUR	10.878	342.655,41	1,47
Portugal			109.933,63	0,47
JERONIMO MARTINS SGPS SA	EUR	4.027	109.933,63	0,47
Royaume-Uni			1.358.465,19	5,81
COMPASS GROUP	GBP	4.125	107.583,55	0,46
CRODA INTL - REGISTERED SHS	GBP	3.955	299.729,81	1,28
SSE PLC	GBP	13.331	289.107,69	1,24
TESCO --- REGISTERED SHS	GBP	126.294	419.247,59	1,79
WHITBREAD	GBP	5.393	242.796,55	1,04
Suède			244.942,90	1,05
HEXAGON --- REGISTERED SHS -B-	SEK	25.245	244.942,90	1,05
Suisse			1.380.962,10	5,91
ABB LTD PREFERENTIAL SHARE	CHF	9.195	369.771,22	1,58
DSM FIRMENICH	EUR	1.074	119.005,94	0,51
NESTLE SA PREFERENTIAL SHARE	CHF	3.706	456.936,50	1,96
SIG GROUP PREFERENTIAL SHARE	CHF	16.193	435.248,44	1,86
Organismes de placement collectif			1.068.618,09	4,57

CPR Invest - Circular Economy (lancé le 14/12/22)

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en USD)	% actifs nets
Actions/Parts de fonds d'investissements			1.068.618,09	4,57
Luxembourg			1.068.618,09	4,57
AMUNDI FUNDS SICAV - CASH USD - Z USD CAP	USD	550	576.908,83	2,47
AMUNDI MONEY MARKET FUND - SHORT TERM (USD) OV-C	USD	432	491.709,26	2,10
Total du portefeuille-titres			23.434.780,42	100,29

CPR Invest - European Strategic Autonomy (lancé le 28/03/23)

CPR Invest - European Strategic Autonomy (lancé le 28/03/23)

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		56.892.125,64
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	54.928.796,18
<i>Prix de revient</i>		<i>52.315.051,21</i>
Avoirs en banque et liquidités		1.963.329,46
Passifs		28.493,29
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	12.669,34
Commissions d'administration à payer		576,56
Autres passifs		15.247,39
Valeur nette d'inventaire		56.863.632,35

CPR Invest - European Strategic Autonomy (lancé le 28/03/23)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 28/03/23 au 31/07/23

	<i>Note</i>	<i>Exprimé en EUR</i>
Revenus		1.197.876,88
Dividendes sur portefeuille-titres, nets		1.174.431,30
Intérêts bancaires		23.289,43
Autres revenus	12	156,15
Dépenses		200.637,59
Commissions de gestion	3	50.988,17
Commissions d'administration		40.792,18
Commissions de distribution		7,14
Frais de transaction	5	105.623,68
Taxe d'abonnement	6	3.226,42
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		997.239,29
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	254.435,45
- change	2.3	-16.407,46
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		1.235.267,28
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	2.613.744,97
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		3.849.012,25
Souscriptions d'actions de capitalisation		53.014.620,10
Augmentation / (diminution) nette des actifs		56.863.632,35
Actifs nets au début de la période		-
Actifs nets à la fin de la période		56.863.632,35

CPR Invest - European Strategic Autonomy (lancé le 28/03/23)

Statistiques

		31/07/23
Total des actifs nets	EUR	56.863.632,35
Classe A EUR - Acc		
Nombre d'actions		26,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106,77
Classe A2 EUR - Acc		
Nombre d'actions		20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,80
Classe A ca EUR - Acc		
Nombre d'actions		20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,83
Classe F EUR - Acc		
Nombre d'actions		20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106,41
Classe H EUR - Acc		
Nombre d'actions		20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,26
Classe I EUR - Acc		
Nombre d'actions		100.000,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,09
Classe M2 EUR - Acc		
Nombre d'actions		20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,05
Classe O EUR - Acc		
Nombre d'actions		150.000,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107,36
Classe U EUR - Acc		
Nombre d'actions		20,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	106,51
Classe Z EUR - Acc		
Nombre d'actions		280,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	107.269,29

CPR Invest - European Strategic Autonomy (lancé le 28/03/23)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 28/03/23 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 28/03/23	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A EUR - Acc	0,0000	26,0000	0,0000	26,0000
Classe A2 EUR - Acc	0,0000	20,0000	0,0000	20,0000
Classe A ca EUR - Acc	0,0000	20,0000	0,0000	20,0000
Classe F EUR - Acc	0,0000	20,0000	0,0000	20,0000
Classe H EUR - Acc	0,0000	20,0000	0,0000	20,0000
Classe I EUR - Acc	0,0000	100.000,0000	0,0000	100.000,0000
Classe M2 EUR - Acc	0,0000	20,0000	0,0000	20,0000
Classe U EUR - Acc	0,0000	20,0000	0,0000	20,0000
Classe O EUR - Acc	0,0000	150.000,0000	0,0000	150.000,0000
Classe Z EUR - Acc	0,0000	280,0000	0,0000	280,0000

CPR Invest - European Strategic Autonomy (lancé le 28/03/23)

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			54.928.796,18	96,60
Actions			54.903.375,12	96,55
Allemagne			10.851.590,56	19,08
BMW VORZUG - STIMMRECHTSLOS	EUR	11.112	1.135.646,40	2,00
BRENTAG - NAMEN AKT	EUR	7.656	539.594,88	0,95
DEUTSCHE POST AG REG SHS	EUR	19.168	895.528,96	1,57
DEUTSCHE TELEKOM AG REG SHS	EUR	38.770	769.274,34	1,35
INFINEON TECHNOLOGIES REG SHS	EUR	27.318	1.092.720,00	1,92
KNORR-BREMSE - BEARER SHS	EUR	8.900	569.066,00	1,00
MERCEDES-BENZ GROUP	EUR	15.712	1.141.319,68	2,01
MERCK KGAA	EUR	5.162	824.887,60	1,45
SAP AG	EUR	12.619	1.569.803,60	2,76
SIEMENS AG PREFERENTIAL SHARE	EUR	9.414	1.458.981,72	2,57
SYMRIS AG	EUR	8.601	854.767,38	1,50
Belgique			529.992,96	0,93
WAREHOUSES DE PAUW SCA - REGISTERED SHS	EUR	19.717	529.992,96	0,93
Danemark			1.322.845,71	2,33
A.P. MOELLER-MAERSK A/S -B-	DKK	264	493.638,38	0,87
NOVO NORDISK	DKK	5.658	829.207,33	1,46
Espagne			2.576.950,69	4,53
BANCO SANTANDER SA REG SHS	EUR	246.920	909.529,82	1,60
IBERDROLA SA	EUR	82.994	942.396,87	1,66
REPSOL SA	EUR	52.160	725.024,00	1,28
Finlande			2.507.154,89	4,41
NESTE	EUR	30.521	1.021.232,66	1,80
STORA ENSO -R-	EUR	94.375	1.052.753,13	1,85
UPM KYMMENE CORP	EUR	14.391	433.169,10	0,76
France			19.488.582,30	34,27
AIRBUS SE	EUR	7.466	1.000.294,68	1,76
AIR LIQUIDE SA	EUR	9.576	1.564.335,36	2,75
ARKEMA SA	EUR	9.226	903.778,96	1,59
BNP PARIBAS SA	EUR	24.214	1.453.324,28	2,56
CARREFOUR SA	EUR	73.415	1.335.418,85	2,35
CIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	28.985	1.781.997,80	3,13
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	115.588	1.304.526,17	2,29
DANONE SA	EUR	22.996	1.276.967,88	2,25
ESSILORLUXOTTICA SA	EUR	5.580	1.020.805,20	1,80
IMERYS SA	EUR	14.503	458.004,74	0,81
LEGRAND SA	EUR	7.590	691.600,80	1,22
SAFRAN SA	EUR	7.753	1.170.392,88	2,06
SANOFI	EUR	17.852	1.733.250,68	3,05
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	6.874	1.113.862,96	1,96
THALES	EUR	10.556	1.435.088,20	2,52
TOTALENERGIES SE	EUR	13.231	731.145,06	1,29
WORLDLINE SA	EUR	14.260	513.787,80	0,90
Irlande			846.853,92	1,49
KERRY GROUP -A-	EUR	9.372	846.853,92	1,49
Italie			4.809.443,91	8,46
ENEL SPA	EUR	190.926	1.197.487,87	2,11
ENI SPA	EUR	73.844	1.025.250,10	1,80
NEXI SPA	EUR	74.007	582.731,12	1,02
PRYSMIAN SPA	EUR	29.931	1.084.998,75	1,91

CPR Invest - European Strategic Autonomy (lancé le 28/03/23)

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
SNAM SPA	EUR	192.174	918.976,07	1,62
Norvège			600.929,32	1,06
EQUINOR ASA	NOK	21.734	600.929,32	1,06
Pays-Bas			8.340.753,48	14,67
ASML HOLDING NV	EUR	4.310	2.810.982,00	4,94
ING GROUP NV	EUR	69.501	922.973,28	1,62
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE NV	EUR	45.174	1.417.785,99	2,49
QIAGEN - REGISTERED	EUR	20.424	871.083,60	1,53
STELLANTIS NV-BEARER AND REGISTERED SHS	EUR	68.133	1.270.271,65	2,23
STMICROELECTRONICS	EUR	21.539	1.047.656,96	1,84
Suède			2.165.585,38	3,81
ALFA LAVAL	SEK	8.298	282.139,16	0,50
ATLAS COPCO AB -A-	SEK	83.433	1.078.111,36	1,90
SANDVIK AB	SEK	43.638	805.334,86	1,42
Suisse			862.692,00	1,52
DSM FIRMENICH	EUR	8.584	862.692,00	1,52
Droits			25.421,06	0,04
Espagne			25.421,06	0,04
IBERDROLA RTS 23.07.20 RIGHT	EUR	82.994	25.421,06	0,04
Total du portefeuille-titres			54.928.796,18	96,60

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 (lancé le 27/03/23)

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 (lancé le 27/03/23)

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		471.797.998,44
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	461.393.199,73
<i>Prix de revient</i>		<i>455.551.219,79</i>
Avoirs en banque et liquidités		511.262,65
Collatéral à recevoir		590.000,00
Plus-value nette non réalisée sur swaps	2.8	4.365.973,43
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		4.617.285,97
Intérêts à recevoir sur swaps		320.276,66
Passifs		5.281.485,98
Collatéral à payer		4.520.000,00
A payer sur rachats		194.096,49
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	67.332,12
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	341.848,55
Commissions d'administration à payer		27.894,94
Intérêts à payer sur swaps		108.255,17
Autres passifs		22.058,71
Valeur nette d'inventaire		466.516.512,46

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 (lancé le 27/03/23)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 01/08/22 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		4.858.435,95
Intérêts reçus sur obligations, nets		4.018.706,00
Intérêts reçus sur swaps		798.753,35
Intérêts bancaires		29.577,55
Autres revenus	12	11.399,05
Dépenses		1.844.307,69
Commissions de gestion	3	1.401.045,66
Commissions d'administration		161.071,97
Frais de transaction	5	27.513,15
Taxe d'abonnement	6	134.927,24
Intérêts payés sur découvert bancaire		11.494,50
Intérêts payés sur swaps		108.255,17
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		3.014.128,26
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	238.397,35
- contrats de change à terme	2.6	14.379,39
- swaps	2.8	-4.078.853,88
- change	2.3	327.249,59
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-484.699,29
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	5.841.979,94
- contrats de change à terme	2.6	-67.332,12
- swaps	2.8	4.365.973,43
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		9.655.921,96
Souscriptions d'actions de capitalisation		40.958.197,16
Souscriptions d'actions de distribution		420.941.709,65
Rachats d'actions de capitalisation		-249.712,40
Rachats d'actions de distribution		-4.789.603,91
Augmentation / (diminution) nette des actifs		466.516.512,46
Actifs nets au début de la période		-
Actifs nets à la fin de la période		466.516.512,46

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 (lancé le 27/03/23)

Statistiques

31/07/23		
Total des actifs nets	EUR	466.516.512,46
Classe A CZKH - Acc		
Nombre d'actions		8.178.249,6658
Valeur nette d'inventaire par action	CZK	103,28
Classe A EUR - Acc		
Nombre d'actions		62.984,1555
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,11
Classe A EUR - Dist		
Nombre d'actions		459.632,7434
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,11
Classe W EUR - Dist		
Nombre d'actions		3.702.166,5383
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	102,04

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 (lancé le 27/03/23)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 27/03/23 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 27/03/23	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A CZKH - Acc	0,0000	8.234.898,6780	56.649,0122	8.178.249,6658
Classe A EUR - Acc	0,0000	63.053,6653	69,5098	62.984,1555
Classe A EUR - Dist	0,0000	469.082,2060	9.449,4626	459.632,7434
Classe W EUR - Dist	0,0000	3.740.334,8905	38.168,3522	3.702.166,5383

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 (lancé le 27/03/23)

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			439.831.081,73	94,28
Obligations			350.075.631,93	75,04
Allemagne			38.038.898,00	8,15
CHEPLAPHARM ARZNEIMI 4.375 20-28 15/10S	EUR	2.600.000	2.418.537,19	0,52
CONTINENTAL AG 3.625 22-27 30/11A	EUR	1.200.000	1.195.858,91	0,26
DEUTSCHE LUFTHANSA A 3.75 21-28 11/02A	EUR	5.200.000	4.937.898,57	1,06
EVONIK INDUSTRIES 2.25 22-27 25/09A	EUR	3.500.000	3.273.918,76	0,70
FRESENIUS SE CO. KG 0.75 20-28 15/01A	EUR	5.400.000	4.753.189,03	1,02
FRESENIUS SE CO. KG 1.625 20-27 08/04A	EUR	2.500.000	2.282.897,72	0,49
MAHLE GMBH 2.375 21-28 14/05A	EUR	4.600.000	3.762.507,39	0,81
SCHAEFFLER AG 2.8750 19-27 26/03A	EUR	4.900.000	4.706.695,14	1,01
STYROLUTION 2.2500 20-27 16/01A	EUR	5.500.000	4.673.699,47	1,00
VW FINANCIAL SERV 0.875 22-28 31/01A	EUR	1.400.000	1.211.078,71	0,26
ZF FINANCE GMBH 2.2500 21-28 03/05S	EUR	1.400.000	1.224.668,87	0,26
ZF FINANCE GMBH 2 21-27 06/05A	EUR	4.000.000	3.597.948,24	0,77
Autriche			4.543.305,00	0,97
AMS-OSRAM AG 6.0 20-25 06/07S	EUR	5.000.000	4.543.305,00	0,97
Danemark			10.065.069,73	2,16
H.LUNDBECK AS 0.875 20-27 14/10A	EUR	5.800.000	5.062.481,86	1,09
ISS GLOBAL AS 1.5 17-27 31/08A	EUR	5.500.000	5.002.587,87	1,07
Espagne			26.638.048,80	5,71
ABERTIS INFRASTRUCT 1.25 20-28 07/02A	EUR	3.900.000	3.465.448,78	0,74
BANCO SANTANDER 3.875 23-28 16/01A	EUR	4.600.000	4.564.004,58	0,98
BANCO SANTANDER SA 2.125 18-28 08/02A	EUR	10.100.000	9.220.933,37	1,98
CELLNEX FINANCE 1.0000 21-27 15/09A	EUR	5.400.000	4.726.742,74	1,01
GESTAMP AUTOMOCION 3.25 18-26 30/04S	EUR	4.800.000	4.660.919,33	1,00
Finlande			6.737.993,72	1,44
KOJAMO OYJ 2.0 22-26 31/03A	EUR	2.500.000	2.244.061,87	0,48
KOJAMO PLC 1.875 20-27 27/05A	EUR	5.300.000	4.493.931,85	0,96
France			114.912.427,39	24,63
AIR FRANCE - KLM 7.25 23-26 31/05A	EUR	2.300.000	2.395.848,29	0,51
AIR FRANCE - KLM 8.125 23-28 31/05A	EUR	2.300.000	2.439.799,64	0,52
ALD SA 4.0000 22-27 05/07A	EUR	4.600.000	4.596.018,47	0,99
ATOS SE 1.7500 18-25 07/05A	EUR	5.100.000	4.046.678,84	0,87
AUCHAN HOLDING SA 3.25 20-27 23/07A	EUR	7.300.000	6.901.504,83	1,48
BPCE 1.625 18-28 31/01A	EUR	5.300.000	4.756.942,18	1,02
BPCE SA 2.25 22-32 02/03A	EUR	5.000.000	4.494.513,90	0,96
CREDIT AGRICOLE 0.125 20-27 09/12A	EUR	5.000.000	4.293.713,40	0,92
CREDIT AGRICOLE SA 2.625 15-27 17/03A	EUR	5.000.000	4.739.049,40	1,02
DERICHEBOURG SA 2.25 21-28 24/06S	EUR	4.100.000	3.568.070,14	0,76
EIFFAGE SA 1.6250 20-27 14/01A	EUR	5.600.000	5.051.578,51	1,08
ELIOR GROUP SA 3.75 21-26 08/07S	EUR	2.700.000	2.151.604,02	0,46
ELIS SA 4.1250 22-27 24/05A	EUR	4.700.000	4.700.625,10	1,01
EUTELSAT SA 2.0000 18-25 02/10A	EUR	2.600.000	2.386.781,98	0,51
EUTELSAT SA 2.2500 19-27 13/07A	EUR	5.200.000	4.443.421,63	0,95
FORVIA 7.25 22-26 15/06S	EUR	4.500.000	4.732.619,81	1,01
ILIAD HOLDING 5.625 21-28 15/10S	EUR	2.600.000	2.476.539,93	0,53
ILIAD SA 1.875 21-28 11/02A	EUR	2.900.000	2.535.760,67	0,54
IMERYS 1.5 17-27 15/01A	EUR	5.000.000	4.572.534,50	0,98
LOXAM SAS 4.5000 22-27 15/02U	EUR	5.000.000	4.811.835,80	1,03
ORANO SA 2.75 20-28 08/09A	EUR	2.000.000	1.876.056,82	0,40
ORANO SA 5.375 22-27 15/05A	EUR	4.500.000	4.633.802,46	0,99
RCI BANQUE SA 4.75 22-27 06/07A	EUR	3.300.000	3.329.752,37	0,71

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 (lancé le 27/03/23)

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
RENAULT SA 2.5 21-28 01/04A	EUR	4.000.000	3.637.485,48	0,78
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25 21-28 15/11S	EUR	4.200.000	3.669.489,64	0,79
SOCIETE GENERALE SA 1.375 17-28 13/01A	EUR	4.000.000	3.561.507,00	0,76
SPIE SA 2.625 19-26 18/06A	EUR	4.900.000	4.698.034,45	1,01
TDF INFRASTRUCTURE 2.50 16-26 07/04A	EUR	1.300.000	1.236.383,04	0,27
VALEO SA 5.375 22-27 28/05A	EUR	4.600.000	4.675.053,65	1,00
WORLDLINE SA 0.875 20-27 30/06A	EUR	3.900.000	3.499.421,44	0,75
Italie			39.244.394,23	8,41
ASTM 1.625 18-28 08/02A	EUR	7.800.000	6.984.033,81	1,50
AUTOSTRADA ITALIA 1.625 22-28 25/01A	EUR	7.500.000	6.663.535,57	1,43
ERG SPA 0.5 20-27 11/09A	EUR	5.500.000	4.797.170,67	1,03
FNM SPA 0.75 21-26 19/10A	EUR	5.200.000	4.647.995,92	1,00
IREN SPA 1.50 17-27 24/10A	EUR	3.500.000	3.210.904,48	0,69
ITALGAS S.P.A. 0 21-28 16/02A	EUR	1.000.000	848.242,33	0,18
NEXI SPA 1.625 21-26 30/04S	EUR	5.200.000	4.823.345,02	1,03
TELECOM ITALIA SPA 6.875 23-28 15/02S	EUR	2.300.000	2.283.082,83	0,49
WEBUILD SPA 3.875 22-26 28/07A	EUR	5.300.000	4.986.083,60	1,07
Luxembourg			17.659.346,65	3,79
ARCE MI 4.875 22-26 26/09A	EUR	4.900.000	5.021.264,32	1,08
EUROFINS SCIENTIFIC 3.75 20-26 17/07A	EUR	4.600.000	4.546.898,29	0,97
GRAND CITY PROPERTIES 0.125 21-28 11/01A	EUR	6.000.000	4.639.721,88	0,99
SES SA 0.875 19-27 04/11A	EUR	4.000.000	3.451.462,16	0,74
Pays-Bas			65.588.010,62	14,06
ABERTIS FINANCE BV 2.625 21-49 31/12A	EUR	4.300.000	3.651.047,82	0,78
AKELIUS RESIDENTIAL 1 20-28 17/09A	EUR	4.200.000	3.410.349,68	0,73
ARCADIS NV 4.875 23-28 28/02A	EUR	5.000.000	5.033.127,80	1,08
CTP NV 0.6250 21-26 27/09A	EUR	4.300.000	3.639.096,54	0,78
CTP NV 0.75 21-27 18/02A	EUR	4.400.000	3.683.545,14	0,79
EDP FINANCE BV 1.5 17-27 22/11A	EUR	3.500.000	3.203.861,64	0,69
ENEL FINANCE INTERNA 0 21-27 17/06A	EUR	4.100.000	3.559.222,67	0,76
ING GROEP NV 4.8750 22-27 14/11A	EUR	4.500.000	4.582.077,43	0,98
ING GROUP NV 1.375 17-28 11/01A	EUR	5.300.000	4.793.437,66	1,03
NATURGY FINANCE 1.50 18-28 29/01A	EUR	3.500.000	3.203.228,28	0,69
NATURGY FINANCE 2.3740 21-49 31/12A	EUR	4.000.000	3.567.940,44	0,76
SAGAX EURO MTN NL BV 0.75 21-28 26/01A	EUR	8.500.000	6.662.033,78	1,43
SAIPEM FINANCE INTER 3.375 20-26 15/07A	EUR	4.900.000	4.666.762,11	1,00
SUDZUCKER AKT 5.125 22-27 31/10A	EUR	4.900.000	5.042.639,83	1,08
VONOVIA FINANCE BV 0.625 19-27 07/10A	EUR	4.000.000	3.389.086,08	0,73
VONOVIA FINANCE BV 1.5 18-28 14/01A	EUR	4.000.000	3.500.553,72	0,75
République tchèque			7.114.013,67	1,52
CEZ 2.375 22-27 06/04A	EUR	7.600.000	7.114.013,67	1,52
Suède			19.534.124,12	4,19
DOMETIC GROUP AB 3.00 19-26 08/05A	EUR	5.100.000	4.817.658,29	1,03
SECURITAS AB 0.25 21-28 22/02A	EUR	6.333.000	5.346.155,97	1,15
TELEFON AB LM ERICSSO 1.125 22-27 08/02A	EUR	5.800.000	5.151.795,48	1,10
VOLV TR 2.0 22-27 19/08A	EUR	4.500.000	4.218.514,38	0,90
Obligations à taux variables			89.755.449,80	19,24
Allemagne			2.307.183,78	0,49
INFINEON TECHNO FL.R 19-XX 01/04A	EUR	2.500.000	2.307.183,78	0,49
France			39.113.521,13	8,38
BNP PARIBAS SA FL.R 20-28 19/02A	EUR	11.500.000	10.097.482,54	2,16
BNP PARIBAS SA FL.R 22-32 31/03A	EUR	4.000.000	3.629.429,28	0,78
BPCE FL.R 22-28 14/01A	EUR	5.300.000	4.638.325,21	0,99
CREDIT AGRICOLE SA FL.R 22-28 12/01A	EUR	5.300.000	4.693.718,85	1,01

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 (lancé le 27/03/23)

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
SOCIETE GENERALE FL.R 21-27 02/12A	EUR	2.000.000	1.763.292,20	0,38
SOCIETE GENERALE SA FL.R 22-32 06/09A	EUR	3.600.000	3.624.684,45	0,78
TOTALENERGIES SE FL.R 21-XX 25/01A	EUR	7.000.000	5.912.620,42	1,27
VEOLIA ENVIRONNEMENT FL.R 21-XX 15/02A	EUR	5.600.000	4.753.968,18	1,02
Italie			22.735.265,62	4,87
ENEL SPA FL.R 21-XX 08/09A	EUR	4.400.000	3.674.965,75	0,79
TERNA RETE ELET FL.R 22-49 31/12U	EUR	5.500.000	4.747.267,86	1,02
UNICREDIT FL.R 22-27 15/11A	EUR	9.900.000	10.322.775,94	2,21
UNICREDIT SPA FL.R 20-32 15/01A	EUR	4.500.000	3.990.256,07	0,86
Luxembourg			3.619.793,77	0,78
SES SA FL.R 21-XX 27/08A	EUR	4.200.000	3.619.793,77	0,78
Pays-Bas			15.092.532,44	3,24
ING GROEP NV FL.R 21-32 16/11A	EUR	5.500.000	4.622.812,04	0,99
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 21-XX 24/05A	EUR	5.400.000	4.644.807,51	1,00
VW INTL FINANCE FL.R 22-XX 28/12A	EUR	6.600.000	5.824.912,89	1,25
Portugal			3.597.562,58	0,77
ENERGIAS DE PORTUGAL FL.R 23-83 23/04A	EUR	3.600.000	3.597.562,58	0,77
Suède			3.289.590,48	0,71
AKELIUS RESIDENTIAL FL.R 20-81 17/05A	EUR	4.000.000	3.289.590,48	0,71
Organismes de placement collectif			21.562.118,00	4,62
Actions/Parts de fonds d'investissements			21.562.118,00	4,62
France			21.562.118,00	4,62
CPR CASH P	EUR	200	4.478.744,00	0,96
CPR MONETAIRE ISR Z	EUR	840	17.083.374,00	3,66
Total du portefeuille-titres			461.393.199,73	98,90

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 II (lancé le 29/06/23)

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 II (lancé le 29/06/23)

Etat des actifs nets au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Actifs		61.009.920,14
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	2.1	59.696.537,24
<i>Prix de revient</i>		<i>58.968.076,38</i>
Avoirs en banque et liquidités		73.377,11
Plus-value nette non réalisée sur swaps	2.8	576.745,97
Intérêts à recevoir sur portefeuille-titres		625.971,91
Intérêts à recevoir sur swaps		37.287,91
Passifs		390.956,41
Collatéral à payer		330.000,00
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2.6	21.368,23
Commissions de gestion, de conseil et de la Société de Gestion à payer	3	28.364,39
Commissions d'administration à payer		5.257,79
Intérêts à payer sur swaps		4.344,31
Autres passifs		1.621,69
Valeur nette d'inventaire		60.618.963,73

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 II (lancé le 29/06/23)

Etat des opérations et des variations des actifs nets du 29/06/23 au 31/07/23

	Note	Exprimé en EUR
Revenus		177.008,64
Intérêts reçus sur obligations, nets		135.619,18
Intérêts reçus sur swaps		37.287,91
Intérêts bancaires		4.101,55
Dépenses		45.909,02
Commissions de gestion	3	29.304,86
Commissions d'administration		7.799,79
Frais de transaction	5	670,15
Taxe d'abonnement	6	3.760,49
Intérêts payés sur découvert bancaire		26,91
Intérêts payés sur swaps		4.344,31
Autres dépenses		2,51
Revenus / (Pertes) net(te)s des investissements		131.099,62
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s sur :		
- ventes d'investissements	2.1,2.2	-7.880,00
- contrats de change à terme	2.6	-23.713,14
- swaps	2.8	-501.128,19
- change	2.3	-4.850,43
Bénéfices / (Pertes) net(te)s réalisé(e)s		-406.472,14
Variation de la plus-value / (moins-value) nette non réalisée sur :		
- ventes d'investissements	2.1	728.460,86
- contrats de change à terme	2.6	-21.368,23
- swaps	2.8	576.745,97
Augmentation / (diminution) nette des actifs nets provenant des opérations		877.366,46
Souscriptions d'actions de capitalisation		57.411.597,27
Souscriptions d'actions de distribution		2.330.000,00
Augmentation / (diminution) nette des actifs		60.618.963,73
Actifs nets au début de la période		-
Actifs nets à la fin de la période		60.618.963,73

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 II (lancé le 29/06/23)

Statistiques

		31/07/23
Total des actifs nets	EUR	60.618.963,73
Classe A CZKH - Acc		
Nombre d'actions		26.120,8540
Valeur nette d'inventaire par action	CZK	10.177,50
Classe A EUR - Acc		
Nombre d'actions		18.901,3989
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101,51
Classe A EUR - Dist		
Nombre d'actions		3.300,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101,51
Classe I EUR - Acc		
Nombre d'actions		445.000,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101,57
Classe I EUR - Dist		
Nombre d'actions		20.000,0000
Valeur nette d'inventaire par action	EUR	101,57

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 II (lancé le 29/06/23)

Changement dans le nombre d'actions en circulation du 29/06/23 au 31/07/23

	Nombre d'actions au 29/06/23	Nombre d'actions émises	Nombre d'actions rachetées	Nombre d'actions au 31/07/23
Classe A CZKH - Acc	0,0000	26.120,8540	0,0000	26.120,8540
Classe A EUR - Acc	0,0000	18.901,3989	0,0000	18.901,3989
Classe A EUR - Dist	0,0000	3.300,0000	0,0000	3.300,0000
Classe I EUR - Acc	0,0000	445.000,0000	0,0000	445.000,0000
Classe I EUR - Dist	0,0000	20.000,0000	0,0000	20.000,0000

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 II (lancé le 29/06/23)

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou traitées sur un autre marché réglementé			57.613.675,71	95,04
Obligations			46.003.811,79	75,89
Allemagne			3.435.855,01	5,67
CHEPLAPHARM ARZNEIMI 4.375 20-28 15/10S	EUR	600.000	558.123,97	0,92
DEUTSCHE LUFTHANSA A 3.75 21-28 11/02A	EUR	900.000	854.636,29	1,41
MAHLE GMBH 2.375 21-28 14/05A	EUR	800.000	654.349,11	1,08
SCHAEFFLER AG 3.375 20-28 12/10A	EUR	600.000	556.236,52	0,92
STYROLUTION 2.2500 20-27 16/01A	EUR	300.000	254.929,06	0,42
ZF FINANCE GMBH 3.75 20-28 21/09A	EUR	600.000	557.580,06	0,92
Autriche			272.598,30	0,45
AMS-OSRAM AG 6.0 20-25 06/07S	EUR	300.000	272.598,30	0,45
Belgique			854.888,62	1,41
UCB SA 1.0000 21-28 30/03A	EUR	1.000.000	854.888,62	1,41
Danemark			2.073.455,18	3,42
H.LUNDBECK AS 0.875 20-27 14/10A	EUR	1.000.000	872.841,70	1,44
ORSTED 5.25 22-XX 08/12A	EUR	1.200.000	1.200.613,48	1,98
États-Unis			1.203.853,35	1,99
AUTOLIV 4.25 23-28 15/03A	EUR	1.200.000	1.203.853,35	1,99
Finlande			2.412.406,51	3,98
KOJAMO PLC 1.875 20-27 27/05A	EUR	1.400.000	1.187.076,33	1,96
NOKIA OYJ 3.125 20-28 15/05A	EUR	1.300.000	1.225.330,18	2,02
France			16.369.446,65	27,00
AIR FRANCE - KLM 8.125 23-28 31/05A	EUR	900.000	954.704,21	1,57
AUCHAN HOLDING SA 4.875 22-28 08/12A	EUR	1.200.000	1.167.528,95	1,93
BPCE SA 4.00 23-28 13/07A	EUR	1.800.000	1.809.136,64	2,98
CREDIT AGRICOLE 0.375 21-28 20/04A	EUR	1.700.000	1.450.694,66	2,39
DERICHEBOURG SA 2.25 21-28 24/06S	EUR	700.000	609.182,71	1,00
ELIOR GROUP SA 3.75 21-26 08/07S	EUR	400.000	318.756,16	0,53
ENGIE SA 1.50 20-XX 30/11A	EUR	700.000	584.607,70	0,96
EUTELSAT S.A. 1.5 20-28 13/10A	EUR	800.000	615.525,36	1,02
FORVIA 3.75 20-28 31/07S	EUR	1.000.000	936.006,62	1,54
ILIAD HOLDING 5.625 21-28 15/10S	EUR	600.000	571.509,22	0,94
IMERYS 1.875 16-28 31/03A	EUR	1.300.000	1.172.359,12	1,93
LOXAM SAS 4.5000 22-27 15/02U	EUR	600.000	577.420,30	0,95
ORANO SA 2.75 20-28 08/09A	EUR	1.300.000	1.219.436,93	2,01
RENAULT SA 2.5 21-28 01/04A	EUR	1.000.000	909.371,37	1,50
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25 21-28 15/11S	EUR	1.000.000	873.688,01	1,44
TDF INFRASTRUCTURE S 5.625 23-28 21/07A	EUR	800.000	802.346,65	1,32
TECHNIP ENERGIES N.V 1.125 21-28 28/05A	EUR	1.400.000	1.210.304,41	2,00
VALEO SA 1.00 21-28 03/08A	EUR	700.000	586.867,63	0,97
Italie			6.098.626,99	10,06
A2A SPA 1.5 22-28 16/03A	EUR	900.000	813.110,47	1,34
ASTM 1.625 18-28 08/02A	EUR	1.000.000	895.388,95	1,48
AUTOSTRADA ITALIA SPA 2 20-28 08/03A	EUR	1.300.000	1.150.044,17	1,90
POSTE ITALIANE SPA 0.50 20-28 10/12A	EUR	1.400.000	1.162.325,74	1,92
SNAM S.P.A. 0 20-28 07/12A	EUR	1.100.000	902.130,61	1,49
TELECOM ITALIA SPA 7.875 23-28 31/07S	EUR	600.000	611.164,75	1,01
WEBUILD SPA 3.875 22-26 28/07A	EUR	600.000	564.462,30	0,93
Luxembourg			1.550.535,48	2,56
GRAND CITY PROPERTIES 0.125 21-28 11/01A	EUR	1.200.000	927.944,37	1,53
SES S.A. 2 20-28 02/07A	EUR	700.000	622.591,11	1,03

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 II (lancé le 29/06/23)

Portefeuille-titres au 31/07/23

Description	Devise	Quantité/ Nominal	Valeur d'évaluation (en EUR)	% actifs nets
Pays-Bas			7.532.782,69	12,43
ABERTIS FINANCE BV 2.625 21-49 31/12A	EUR	700.000	594.356,63	0,98
AKELIUS RESIDENTIAL 1.125 20-29 11/11A	EUR	600.000	469.397,85	0,77
AKELIUS RESIDENTIAL 1 20-28 17/09A	EUR	200.000	162.397,61	0,27
ARCADIS NV 4.875 23-28 28/02A	EUR	1.200.000	1.207.950,67	1,99
CTP NV 0.75 21-27 18/02A	EUR	1.500.000	1.255.754,03	2,07
SAGAX EURO MTN NL BV 0.75 21-28 26/01A	EUR	1.200.000	940.522,42	1,55
SAIPEM FIN INTL BV 3.125 21-28 31/03A	EUR	700.000	639.951,85	1,06
SUDZUCKER AKT 5.125 22-27 31/10A	EUR	1.100.000	1.132.021,19	1,87
VOLKSWAGEN INTL FIN 0.875 20-28 22/09A	EUR	300.000	255.292,01	0,42
VONOVIA FINANCE BV 1.5 18-28 14/01A	EUR	1.000.000	875.138,43	1,44
Pologne			1.205.658,25	1,99
ORLEN SPOLKA AKCYJNA 1.125 21-28 27/05A	EUR	1.400.000	1.205.658,25	1,99
République tchèque			1.232.318,77	2,03
CEZ AS 3.00 13-28 05/06A	EUR	1.300.000	1.232.318,77	2,03
Suède			1.761.385,99	2,91
DOMETIC GROUP AB 2.000 21-28 29/09A	EUR	700.000	579.541,94	0,96
SECURITAS AB 0.25 21-28 22/02A	EUR	1.400.000	1.181.844,05	1,95
Obligations à taux variables			11.609.863,92	19,15
Belgique			909.170,60	1,50
ELIA GROUP SANV FL.R 23-XX 15/06A	EUR	900.000	909.170,60	1,50
France			594.246,03	0,98
VEOLIA ENVIRONNEMENT FL.R 21-XX 15/02A	EUR	700.000	594.246,03	0,98
Italie			3.458.914,14	5,71
ENEL FL.R 23-XX 16/07A	EUR	1.100.000	1.133.829,14	1,87
TERNA RETE ELET FL.R 22-49 31/12U	EUR	700.000	604.197,72	1,00
UNICREDIT FL.R 22-27 15/11A	EUR	800.000	834.163,71	1,38
UNICREDIT SPA FL.R 20-32 15/01A	EUR	1.000.000	886.723,57	1,46
Luxembourg			1.204.483,29	1,99
EUROFINS SCIENTIFIC FL.R 23-XX 24/07A	EUR	600.000	601.184,33	0,99
SES SA FL.R 21-XX 27/08A	EUR	700.000	603.298,96	1,00
Pays-Bas			4.514.497,05	7,45
ING GROEP NV FL.R 21-28 29/09A	EUR	2.100.000	1.785.700,29	2,95
REPSOL INTL FINANCE FL.R 20-XX 11/12A	EUR	1.300.000	1.191.613,99	1,97
TELEFONICA EUROPE BV FL.R 22-XX 23/11A	EUR	600.000	623.373,74	1,03
VOLKSWAGEN INTL FIN FL.R 18-XX 27/06A	EUR	1.000.000	913.809,03	1,51
Portugal			599.593,76	0,99
ENERGIAS DE PORTUGAL FL.R 23-83 23/04A	EUR	600.000	599.593,76	0,99
Suède			328.959,05	0,54
AKELIUS RESIDENTIAL FL.R 20-81 17/05A	EUR	400.000	328.959,05	0,54
Organismes de placement collectif			2.082.861,53	3,44
Actions/Parts de fonds d'investissements			2.082.861,53	3,44
France			2.082.861,53	3,44
CPR CASH P	EUR	14	313.512,08	0,52
CPR MONETAIRE ISR Z	EUR	87	1.769.349,45	2,92
Total du portefeuille-titres			59.696.537,24	98,48

CPR Invest

**Notes aux états financiers - Etat des
instruments dérivés**

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Options

Au 31 juillet 2023, les positions ouvertes sur contrats d'options sont les suivantes :

CPR Invest - Megatrends

Quantité	Description	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur d'évaluation (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options listées					
Options sur indices					
700,00	EURO STOXX A&P DEC 620.00 15.12.23 PUT	EUR	-	763.000,00	57.180,00
75,00	SP 500 SEP 4000.0 15.09.23 PUT	USD	-	39.113,87	-663.999,50
500,00	EURO STOXX 50 SEP 4200.0 15.09.23 PUT	EUR	-	106.000,00	-504.000,00
350,00	STOXX DEC 600.00 15.12.23 CALL	EUR	-	385.000,00	-203.000,00
Options OTC					
Options sur devises					
20.000.000,00	EUR(P)/JPY(C)OTC DEC 145.0 18.12.23 PUT	EUR	-	134.961,40	-149.538,60
				1.428.075,27	-1.463.358,10

Options émises

Options listées

Options sur indices					
350,00	STOXX DEC 500.00 15.12.23 PUT	EUR	2.085.077,24	-231.000,00	22.470,00
				-231.000,00	22.470,00

CPR Invest - Smart Trends

Quantité	Description	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur d'évaluation (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options achetées					
Options listées					
Options sur indices					
500,00	EURO STOXX A&P DEC 620.00 15.12.23 PUT	EUR	-	545.000,00	40.845,00
500,00	STOXX DEC 600.00 15.12.23 CALL	EUR	-	550.000,00	-290.000,00
Options sur futures					
500,00	USD 10Y TREASU SEP 114.00 25.08.23 CALL	USD	-	42.515,08	-430.145,11
Options OTC					
Options sur devises					
30.000.000,00	EUR(P)/JPY(C)OTC DEC 145.0 18.12.23 PUT	EUR	-	202.442,10	-224.307,90
				1.339.957,18	-903.608,01

Options émises

Options listées

Options sur indices					
500,00	STOXX DEC 500.00 15.12.23 PUT	EUR	2.978.681,78	-330.000,00	32.100,00
Options sur futures					
1.000,00	USD 10Y TREASU SEP 116.00 25.08.23 CALL	USD	1.697.542,06	-14.171,69	401.196,35

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Options

CPR Invest - Smart Trends

Quantité	Description	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Valeur d'évaluation (en EUR)	Non réalisé (en EUR)
Options listées					
Options sur futures					
500,00	IEURO BUND SEP 132.00 25.08.23 PUT	EUR	23.986.550,00	70.000,00	70.000,00
				-274.171,69	503.296,35

Les contreparties des options sont CACEIS Bank, Paris et Société Générale S.A., Paris

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Au 31 juillet 2023, les contrats de change à terme ouverts sont les suivants :

CPR Invest - Silver Age

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
SGD	98.476,43	EUR	66.553,33	15/08/23	716,46 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	249.980,63	EUR	224.434,18	15/08/23	2.152,31 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
					2.868,77	

CPR Invest - Global Silver Age

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
USD	209.805.181,40	EUR	195.230.284,07	07/09/23	-5.285.686,96	BNP Paribas Paris
EUR	13.262.770,35	CAD	19.122.129,66	07/09/23	103.933,65	BOFA Securities Europe
EUR	75.949.809,06	GBP	65.763.648,52	07/09/23	-674.543,15	BOFA Securities Europe
CHF	5.648.701,37	EUR	5.866.683,88	15/08/23	48.010,80 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	37.639,29	EUR	39.182,29	15/08/23	229,41 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	81.992,80	EUR	3.411,39	15/08/23	19,25 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	188.158,32	EUR	7.887,39	15/08/23	-14,70 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	980.233,88	EUR	40.993,90	15/08/23	19,83 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	2.511.377.455,90	EUR	105.283.394,72	15/08/23	-205.443,78 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	477.503,99	EUR	19.949,46	15/08/23	29,67 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	74.751,55	EUR	3.101,07	15/08/23	26,59 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	1.591.174,17	EUR	66.080,23	15/08/23	495,71 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	802.002,44	EUR	33.491,29	15/08/23	65,10 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	246.159,20	EUR	10.240,96	15/08/23	58,53 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	769.836,20	EUR	31.964,18	15/08/23	246,35 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	4.994.038,45	EUR	209.469,18	15/08/23	-514,80 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	2.158.006,27	EUR	90.184,36	15/08/23	108,27 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	228.484,20	EUR	9.594,13	15/08/23	-34,18 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	1.300.328,09	EUR	53.780,51	15/08/23	626,21 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	1.732,42	USD	1.929,60	15/08/23	-16,60 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	4.586,68	CZK	110.013,78	15/08/23	-16,40 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	26.106,31	CZK	626.522,29	15/08/23	-107,96 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	3.231.015,27	CZK	77.363.203,52	15/08/23	-5.923,91 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	512,49	CHF	489,07	15/08/23	0,39 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	182.314,47	CHF	177.413,86	15/08/23	-3.451,00 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	202,57	SGD	299,95	15/08/23	-2,33 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	1.256,38	SGD	1.866,37	15/08/23	-18,55 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	77.115,99	EUR	52.117,30	15/08/23	561,06 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	296,09	EUR	200,21	15/08/23	2,05 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	1.000,00	EUR	676,14	15/08/23	6,97 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	6.590,11	EUR	5.916,64	15/08/23	56,74 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	148,54	EUR	135,10	15/08/23	-0,46 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	61.792,33	EUR	55.477,54	15/08/23	532,03 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
AUD	29.390.880,00	EUR	18.078.649,55	07/09/23	-124.862,87	J.P. Morgan AG
EUR	23.626.802,30	DKK	175.824.756,01	07/09/23	24.501,25	J.P. Morgan AG
EUR	1.304.741,93	HKD	10.952.690,03	07/09/23	32.917,06	Royal Bank of Canada, Ldn
USD	23.577.822,94	CAD	31.623.142,00	07/09/23	-415.192,78	Royal Bank of Canada, Ldn
SEK	112.983.667,00	EUR	9.702.910,36	07/09/23	49.789,61	Société Générale
JPY	7.835.393.835,00	EUR	52.726.349,10	07/09/23	-2.501.164,21	UBS Europe SE
					-8.954.758,11	

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

CPR Invest - Global Disruptive Opportunities

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
JPY	1.057.215,00	EUR	7.486,00	07/06/24	-488,37 *	BNP Paribas Paris
USD	115.804,09	EUR	106.254,00	07/06/24	-2.875,69 *	BNP Paribas Paris
EUR	251.515.770,97	USD	270.292.655,70	07/09/23	6.809.566,63	BNP Paribas Paris
EUR	3.690,00	USD	4.155,12	07/09/23	-72,10 *	BNP Paribas Paris
GBP	2.084,70	EUR	2.418,00	07/09/23	10,97 *	BNP Paribas Paris
GBP	2.721,90	EUR	3.143,00	07/09/23	28,42 *	BNP Paribas Paris
GBP	5.245,66	EUR	6.094,00	07/09/23	17,91 *	BNP Paribas Paris
GBP	3.041,20	EUR	3.545,00	07/09/23	-1,61 *	BNP Paribas Paris
GBP	783,17	EUR	910,00	07/09/23	2,50 *	BNP Paribas Paris
GBP	15.353,50	EUR	17.814,00	07/09/23	74,95 *	BNP Paribas Paris
GBP	2.634,39	EUR	3.061,00	07/09/23	8,43 *	BNP Paribas Paris
GBP	11.836,78	EUR	13.754,00	07/09/23	37,46 *	BNP Paribas Paris
GBP	4.419,08	EUR	5.164,00	07/09/23	-15,22 *	BNP Paribas Paris
GBP	3.702,35	EUR	4.314,00	07/09/23	-0,28 *	BNP Paribas Paris
GBP	9.978,90	EUR	11.529,00	07/09/23	97,89 *	BNP Paribas Paris
JPY	493.025,00	EUR	3.323,00	07/09/23	-162,66 *	BNP Paribas Paris
JPY	1.297.990,00	EUR	8.376,00	07/09/23	-57,23 *	BNP Paribas Paris
JPY	672.360,00	EUR	4.319,00	07/09/23	-9,95 *	BNP Paribas Paris
JPY	652.820,00	EUR	4.208,00	07/09/23	-24,13 *	BNP Paribas Paris
JPY	194.077,00	EUR	1.251,00	07/09/23	-7,17 *	BNP Paribas Paris
JPY	724.227,00	EUR	4.873,00	07/09/23	-230,68 *	BNP Paribas Paris
JPY	2.938.464,00	EUR	18.904,00	07/09/23	-71,74 *	BNP Paribas Paris
JPY	925.365,00	EUR	5.930,00	07/09/23	0,46 *	BNP Paribas Paris
JPY	1.092.217,00	EUR	7.097,00	07/09/23	-96,84 *	BNP Paribas Paris
JPY	2.478.261,00	EUR	15.846,00	07/09/23	36,50 *	BNP Paribas Paris
USD	40.242,73	EUR	37.188,00	07/09/23	-754,27 *	BNP Paribas Paris
USD	53.668,51	EUR	48.336,00	07/09/23	254,98 *	BNP Paribas Paris
USD	300.944,95	EUR	273.961,00	07/09/23	-1.493,33 *	BNP Paribas Paris
USD	15.497,26	EUR	14.003,00	07/09/23	27,99 *	BNP Paribas Paris
USD	52.111,64	EUR	47.087,00	07/09/23	94,14 *	BNP Paribas Paris
USD	58.933,57	EUR	54.529,00	07/09/23	-1.173,65 *	BNP Paribas Paris
USD	238.180,45	EUR	211.525,00	07/09/23	4.126,73 *	BNP Paribas Paris
USD	73.284,72	EUR	66.355,00	07/09/23	-4,30 *	BNP Paribas Paris
USD	89.133,13	EUR	79.421,00	07/09/23	1.280,85 *	BNP Paribas Paris
USD	133.841,38	EUR	122.547,00	07/09/23	-1.371,78 *	BNP Paribas Paris
USD	193.699,98	EUR	177.311,00	07/09/23	-1.941,86 *	BNP Paribas Paris
EUR	132.256.936,81	USD	142.118.040,47	07/09/23	3.592.099,16 *	BOFA Securities Europe
EUR	5.057.547,47	JPY	751.568.295,00	07/09/23	239.964,71 *	BOFA Securities Europe
EUR	596,65	JPY	88.664,00	07/09/23	28,31 *	BOFA Securities Europe
EUR	529.862,09	JPY	78.739.260,00	07/09/23	25.140,29 *	BOFA Securities Europe
EUR	60.333.688,92	USD	64.832.180,83	07/09/23	1.638.663,33 *	BOFA Securities Europe
EUR	6.920,50	USD	7.436,49	07/09/23	187,96 *	BOFA Securities Europe
EUR	6.231.587,55	USD	6.696.215,96	07/09/23	169.249,96 *	BOFA Securities Europe
EUR	3.498,00	USD	3.765,84	07/09/23	88,63 *	BOFA Securities Europe
EUR	7.988.773,07	GBP	6.917.318,83	07/09/23	-70.923,80 *	BOFA Securities Europe
EUR	11.504.508,12	JPY	1.709.607.986,00	07/09/23	545.852,71 *	BOFA Securities Europe
EUR	494.707,79	GBP	428.357,58	07/09/23	-4.391,99 *	BOFA Securities Europe
EUR	392,11	GBP	339,52	07/09/23	-3,48 *	BOFA Securities Europe
EUR	3.528.532,85	GBP	3.055.286,02	07/09/23	-31.326,07 *	BOFA Securities Europe
GBP	9.044,94	EUR	10.434,00	07/09/23	104,70 *	BOFA Securities Europe
GBP	5.063,21	EUR	5.896,00	07/09/23	3,31 *	BOFA Securities Europe
GBP	3.372,37	EUR	3.922,00	07/09/23	7,27 *	BOFA Securities Europe
GBP	3.970,79	EUR	4.629,00	07/09/23	-2,51 *	BOFA Securities Europe
GBP	8.818,78	EUR	10.231,00	07/09/23	44,10 *	BOFA Securities Europe
JPY	2.248.757,00	EUR	14.341,00	07/09/23	70,52 *	BOFA Securities Europe

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

CPR Invest - Global Disruptive Opportunities

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
JPY	1.232.039,00	EUR	8.104,00	07/09/23	-207,32 *	BOFA Securities Europe
JPY	1.322.077,00	EUR	8.894,11	07/09/23	-419,55	BOFA Securities Europe
JPY	807.324,00	EUR	5.391,00	07/09/23	-216,18 *	BOFA Securities Europe
JPY	2.200.840,00	EUR	14.062,00	07/09/23	42,54 *	BOFA Securities Europe
USD	178.719,16	EUR	160.467,00	07/09/23	1.344,60 *	BOFA Securities Europe
USD	35.888,07	EUR	33.336,00	07/09/23	-845,06 *	BOFA Securities Europe
USD	99.346,28	EUR	90.679,00	07/09/23	-733,91 *	BOFA Securities Europe
USD	65.461,19	EUR	60.324,00	07/09/23	-1.058,45 *	BOFA Securities Europe
USD	172.149,88	EUR	157.349,00	07/09/23	-1.490,14 *	BOFA Securities Europe
CHF	8.955.470,72	EUR	9.301.060,94	15/08/23	76.116,50 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	37.499,99	EUR	39.037,28	15/08/23	228,56 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	295.603,18	EUR	306.864,49	15/08/23	2.658,43 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	26.581,02	EUR	27.544,82	15/08/23	287,88 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	864.055,96	EUR	35.947,33	15/08/23	205,43 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	1.563.983,11	EUR	64.881,79	15/08/23	556,46 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	2.549.595,18	EUR	106.301,79	15/08/23	375,22 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	3.433.881,50	EUR	143.503,94	15/08/23	172,28 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	1.890.518,00	EUR	78.947,24	15/08/23	153,48 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	504.910,17	EUR	21.201,35	15/08/23	-75,52 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	3.946.346.102,42	EUR	165.440.966,84	15/08/23	-322.831,70 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	801.664,82	EUR	33.526,05	15/08/23	16,22 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	2.224.765,29	EUR	92.947,65	15/08/23	138,23 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	5.298.981,22	EUR	220.062,57	15/08/23	1.650,85 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	2.018.525,81	EUR	84.614,34	15/08/23	-157,68 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	505.302,92	EUR	21.057,00	15/08/23	85,26 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	132.717.838,16	EUR	5.536.161,69	15/08/23	16.854,03 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	1.678.609,64	EUR	69.697,13	15/08/23	537,18 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	910.968,35	EUR	37.901,75	15/08/23	213,86 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	4.531.194,96	EUR	187.406,54	15/08/23	2.182,12 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	9.356.081,25	EUR	392.430,03	15/08/23	-964,44 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	1.688,21	CHF	1.612,94	15/08/23	-0,68 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	2.151,94	CHF	2.093,39	15/08/23	-40,00 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	7.936,83	USD	8.802,85	15/08/23	-42,24 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	308.655,88	EUR	208.598,91	15/08/23	2.245,61 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	250,00	EUR	168,85	15/08/23	1,93 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	290,27	EUR	196,27	15/08/23	2,02 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	500,00	EUR	336,72	15/08/23	4,83 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	9.622,97	EUR	6.484,26	15/08/23	89,24 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	99,99	EUR	68,05	15/08/23	0,25 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	2.161.046,55	EUR	1.940.201,21	15/08/23	18.606,33 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	70.500,83	EUR	62.927,90	15/08/23	975,19 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
JPY	3.834.972,00	EUR	24.484,00	07/09/23	93,14 *	CACIB Londres
GBP	1.876,17	EUR	2.167,00	07/09/23	19,02 *	J.P. Morgan AG
GBP	6.811,69	EUR	7.928,00	07/09/23	8,53 *	J.P. Morgan AG
JPY	441.410,00	EUR	2.979,00	07/09/23	-149,51 *	J.P. Morgan AG
USD	79.387,27	EUR	71.192,00	07/09/23	685,07 *	J.P. Morgan AG
EUR	17.107,00	USD	18.658,91	07/09/23	213,93 *	Royal Bank of Canada, Ldn
EUR	1.112,00	GBP	953,50	07/09/23	1,05 *	Royal Bank of Canada, Ldn
EUR	1.528,00	JPY	238.515,00	07/09/23	-0,59 *	Royal Bank of Canada, Ldn
GBP	9.117,06	EUR	10.476,00	07/09/23	146,80 *	Royal Bank of Canada, Ldn
GBP	335,06	EUR	385,00	07/09/23	5,40 *	Royal Bank of Canada, Ldn
GBP	9.537,44	EUR	11.123,00	07/09/23	-10,65 *	Royal Bank of Canada, Ldn
GBP	7.510,66	EUR	8.757,00	07/09/23	-6,10 *	Royal Bank of Canada, Ldn
GBP	8.173,06	EUR	9.528,00	07/09/23	-5,32 *	Royal Bank of Canada, Ldn
GBP	5.038,73	EUR	5.868,00	07/09/23	2,78 *	Royal Bank of Canada, Ldn

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

CPR Invest - Global Disruptive Opportunities

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
GBP	5.379,59	EUR	6.297,00	07/09/23	-29,11 *	Royal Bank of Canada, Ldn
GBP	18.381,95	EUR	21.298,00	07/09/23	119,57 *	Royal Bank of Canada, Ldn
GBP	4.280,76	EUR	4.966,00	07/09/23	21,69 *	Royal Bank of Canada, Ldn
JPY	2.238.133,00	EUR	14.398,00	07/09/23	-54,08 *	Royal Bank of Canada, Ldn
JPY	82.387,00	EUR	530,00	07/09/23	-1,99 *	Royal Bank of Canada, Ldn
JPY	2.386.202,00	EUR	15.287,00	07/09/23	5,63 *	Royal Bank of Canada, Ldn
JPY	1.861.319,00	EUR	12.036,00	07/09/23	-106,79 *	Royal Bank of Canada, Ldn
JPY	973.674,00	EUR	6.362,00	07/09/23	-121,45 *	Royal Bank of Canada, Ldn
JPY	1.965.562,00	EUR	13.096,00	07/09/23	-497,19 *	Royal Bank of Canada, Ldn
JPY	1.246.805,00	EUR	8.065,00	07/09/23	-74,20 *	Royal Bank of Canada, Ldn
JPY	1.329.752,00	EUR	8.655,00	07/09/23	-132,38 *	Royal Bank of Canada, Ldn
JPY	4.519.069,00	EUR	29.273,00	07/09/23	-310,05 *	Royal Bank of Canada, Ldn
JPY	1.015.427,00	EUR	6.825,00	07/09/23	-316,10 *	Royal Bank of Canada, Ldn
USD	6.653,01	EUR	5.931,00	07/09/23	92,68 *	Royal Bank of Canada, Ldn
USD	186.574,54	EUR	171.060,00	07/09/23	-2.142,45 *	Royal Bank of Canada, Ldn
USD	149.300,28	EUR	134.674,00	07/09/23	500,75 *	Royal Bank of Canada, Ldn
USD	180.723,86	EUR	161.111,00	07/09/23	2.517,69 *	Royal Bank of Canada, Ldn
USD	159.763,54	EUR	146.540,00	07/09/23	-1.896,23 *	Royal Bank of Canada, Ldn
USD	99.340,40	EUR	90.249,00	07/09/23	-308,47 *	Royal Bank of Canada, Ldn
USD	106.734,05	EUR	96.848,00	07/09/23	-213,23 *	Royal Bank of Canada, Ldn
USD	360.216,60	EUR	327.545,00	07/09/23	-1.413,67 *	Royal Bank of Canada, Ldn
USD	82.467,32	EUR	76.372,00	07/09/23	-1.710,55 *	Royal Bank of Canada, Ldn
EUR	857.996,00	USD	935.169,74	07/09/23	11.329,68 *	Société Générale
EUR	55.790,00	GBP	47.886,91	07/09/23	-4,54 *	Société Générale
EUR	76.680,00	JPY	11.950.944,00	07/09/23	88,65 *	Société Générale
EUR	87.730.377,73	HKD	736.644.390,60	07/09/23	2.191.297,54	Société Générale
GBP	10.651,58	EUR	12.452,00	07/09/23	-41,58 *	Société Générale
JPY	2.624.334,00	EUR	17.115,00	07/09/23	-295,05 *	Société Générale
USD	105.574,41	EUR	93.731,00	07/09/23	1.857,52 *	Société Générale
USD	210.073,97	EUR	191.508,00	07/09/23	-1.313,01 *	Société Générale
EUR	5.146,00	USD	5.529,47	07/09/23	139,97 *	UBS Europe SE
EUR	80.786,00	JPY	11.962.450,00	07/09/23	4.105,09 *	UBS Europe SE
EUR	334,00	GBP	288,81	07/09/23	-2,51 *	UBS Europe SE
EUR	58.777,00	GBP	50.824,47	07/09/23	-440,88 *	UBS Europe SE
EUR	903.938,00	USD	971.298,56	07/09/23	24.584,74 *	UBS Europe SE
EUR	459,00	JPY	67.966,00	07/09/23	23,33 *	UBS Europe SE
GBP	4.473,45	EUR	5.188,00	07/09/23	24,19 *	UBS Europe SE
GBP	1.374,94	EUR	1.606,00	07/09/23	-4,03 *	UBS Europe SE
GBP	4.328,56	EUR	5.056,00	07/09/23	-12,68 *	UBS Europe SE
GBP	5.649,84	EUR	6.593,00	07/09/23	-10,21 *	UBS Europe SE
GBP	6.392,60	EUR	7.440,00	07/09/23	8,23 *	UBS Europe SE
GBP	7.509,12	EUR	8.643,00	07/09/23	106,28 *	UBS Europe SE
JPY	1.057.298,00	EUR	7.131,00	07/09/23	-353,61 *	UBS Europe SE
JPY	1.075.393,00	EUR	6.949,00	07/09/23	-56,81 *	UBS Europe SE
JPY	341.544,00	EUR	2.207,00	07/09/23	-18,04 *	UBS Europe SE
JPY	1.401.272,00	EUR	9.062,00	07/09/23	-81,24 *	UBS Europe SE
JPY	1.577.147,00	EUR	10.226,00	07/09/23	-117,94 *	UBS Europe SE
JPY	1.700.393,00	EUR	10.952,00	07/09/23	-54,33 *	UBS Europe SE
JPY	1.849.314,00	EUR	11.879,00	07/09/23	-27,04 *	UBS Europe SE
USD	85.865,29	EUR	79.792,00	07/09/23	-2.054,70 *	UBS Europe SE
USD	27.123,02	EUR	24.700,00	07/09/23	-143,54 *	UBS Europe SE
USD	111.664,43	EUR	101.406,00	07/09/23	-307,51 *	UBS Europe SE
USD	85.391,39	EUR	77.763,00	07/09/23	-451,92 *	UBS Europe SE
USD	126.496,34	EUR	114.423,00	07/09/23	104,77 *	UBS Europe SE
USD	148.505,59	EUR	132.926,00	07/09/23	1.531,09 *	UBS Europe SE

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

CPR Invest - Global Disruptive Opportunities

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
					14.930.676,25	

CPR Invest - Food for Generations

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CHF	74.999,99	EUR	77.101,71	15/08/23	1.429,98 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CHF	5.614.935,95	EUR	5.831.615,45	15/08/23	47.723,82 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	320.146,47	EUR	13.320,02	15/08/23	75,15 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	143.751,13	EUR	5.993,50	15/08/23	21,16 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	176.852,19	EUR	7.385,27	15/08/23	14,36 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	350.320,19	EUR	14.635,90	15/08/23	21,76 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	101.977,02	EUR	4.249,59	15/08/23	17,21 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	137.096,21	EUR	5.692,34	15/08/23	43,87 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	150.371,09	EUR	6.255,89	15/08/23	35,75 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	220.848,89	EUR	9.236,02	15/08/23	4,47 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	582.949.302,91	EUR	24.438.732,38	15/08/23	-47.688,29 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	499.774,54	EUR	20.755,25	15/08/23	155,70 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	1.526.068,83	EUR	64.009,20	15/08/23	-157,31 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	262.392,80	EUR	10.885,36	15/08/23	93,36 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	463.661,38	EUR	19.376,68	15/08/23	23,27 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	512.811,59	EUR	21.209,47	15/08/23	246,96 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	5.175,65	SGD	7.683,48	15/08/23	-72,98 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	30.146,64	CZK	718.002,49	15/08/23	105,02 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	1.355,88	SGD	2.000,62	15/08/23	-10,75 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	182,23	SGD	269,83	15/08/23	-2,09 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	2.432,17	CZK	58.023,18	15/08/23	4,44 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	623,15	SGD	925,37	15/08/23	-8,97 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	3.146,13	USD	3.459,16	15/08/23	10,70 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	656,91	SGD	975,85	15/08/23	-9,70 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	274,51	USD	307,79	15/08/23	-4,48 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	2.561,73	EUR	1.732,19	15/08/23	17,74 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	1.001,38	EUR	677,07	15/08/23	6,98 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	15.544,40	EUR	10.583,27	15/08/23	35,19 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	469.777,21	EUR	317.489,54	15/08/23	3.417,85 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	332,74	EUR	301,37	15/08/23	0,23 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	13.644,17	EUR	12.249,82	15/08/23	117,48 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
					5.667,88	

CPR Invest - Megatrends

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
USD	24.978.195,55	EUR	23.249.746,61	07/09/23	-636.049,72	J.P. Morgan AG
USD	15.000.000,00	EUR	13.323.933,15	07/09/23	257.260,92	Société Générale
EUR	12.722.513,88	GBP	11.000.000,00	07/09/23	-94.078,90	UBS Europe SE
					-472.867,70	

CPR Invest - Education

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
USD	10.103.521,06	BRL	50.915.000,00	08/09/23	-484.123,54	BNP Paribas Paris
USD	794.923,22	GBP	640.611,76	07/09/23	-26.734,38	BOFA Securities Europe

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

CPR Invest - Education

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	40.162,93	USD	45.002,08	15/08/23	-628,07 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	4.011,48	EUR	2.703,06	15/08/23	37,20 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	115.287,43	EUR	77.914,71	15/08/23	838,76 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	1.013.625,78	EUR	910.039,61	15/08/23	8.727,19 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	36.310,38	EUR	32.410,06	15/08/23	502,26 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
BRL	32.000.000,00	USD	6.619.215,17	08/09/23	58.548,10	J.P. Morgan AG
USD	463.192,47	AUD	700.735,49	07/09/23	-8.703,54	Royal Bank of Canada, Ldn
HKD	31.730.660,86	EUR	3.778.950,74	07/09/23	-94.389,26	Société Générale
					-545.925,28	

CPR Invest - Climate Bonds Euro

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CHF	503.749,93	EUR	523.189,56	15/08/23	4.281,59 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
					4.281,59	

CPR Invest - Climate Action

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CZK	178.668,41	EUR	7.502,35	15/08/23	-26,73 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	247.950,66	EUR	10.354,32	15/08/23	20,12 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	96.379,04	EUR	4.009,95	15/08/23	22,62 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	70.336,29	EUR	2.938,55	15/08/23	4,37 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	191.255,51	EUR	7.970,01	15/08/23	32,27 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	251.295.857,13	EUR	10.534.967,91	15/08/23	-20.557,31 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	134.744,33	EUR	5.631,05	15/08/23	6,76 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	28.549,60	EUR	1.185,40	15/08/23	9,14 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	107.579,46	EUR	4.512,30	15/08/23	-11,09 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	162.450,38	EUR	6.718,82	15/08/23	78,23 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	187.924,94	EUR	7.796,06	15/08/23	66,86 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	100.065,02	EUR	4.194,61	15/08/23	-7,81 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	3.782,64	CZK	90.934,30	15/08/23	-22,15 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	818,61	CZK	19.634,67	15/08/23	-2,92 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	3.701,39	CZK	88.510,52	15/08/23	-1,95 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	3.958,98	CZK	95.335,26	15/08/23	-29,95 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	669,58	SGD	994,32	15/08/23	-9,64 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	14,75	SGD	21,81	15/08/23	-0,15 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	380.302,42	EUR	257.019,79	15/08/23	2.766,88 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	129,99	EUR	87,51	15/08/23	1,29 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
SGD	695,68	EUR	470,40	15/08/23	4,82 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	148.433,73	EUR	133.264,74	15/08/23	1.277,99 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
					-16.378,35	

CPR Invest - Global Lifestyles

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
EUR	246,61	USD	271,49	15/08/23	0,58 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	91.805.466,53	USD	102.260.364,86	15/08/23	-976.322,88 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	50,54	USD	56,30	15/08/23	-0,54 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	1.599,93	USD	1.792,70	15/08/23	-27,58 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	2.307.473,60	USD	2.570.251,00	15/08/23	-24.539,27 *	CACEIS Bank, Lux. Branch

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

CPR Invest - Global Lifestyles

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
EUR	84.037,51	USD	94.625,06	15/08/23	-1.910,99 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	1.800,61	USD	1.990,56	15/08/23	-4,04 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	235.667,86	EUR	213.186,49	15/08/23	470,43 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	1.650,17	EUR	1.483,33	15/08/23	13,68 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	474.519,23	EUR	421.899,88	15/08/23	9.054,17 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	150.923,43	EUR	137.213,10	15/08/23	-456,08 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	66.573,08	EUR	60.119,06	15/08/23	246,82 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	46.490,55	EUR	42.285,28	15/08/23	-160,41 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	92.989,54	EUR	84.209,82	15/08/23	85,33 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	198.029,94	EUR	176.652,83	15/08/23	3.136,43 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	8.799,56	EUR	8.022,87	15/08/23	-51,62 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	314.881,45	EUR	282.704,58	15/08/23	2.986,88 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	257.883,34	EUR	229.217,41	15/08/23	4.996,99 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	164.514,38	EUR	148.336,50	15/08/23	862,18 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	295.239,26	EUR	265.389,81	15/08/23	2.447,47 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	248.186,46	EUR	221.508,43	15/08/23	3.805,77 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	105.812,28	EUR	96.122,38	15/08/23	-234,20 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	212.459,93	EUR	190.389,93	15/08/23	2.411,48 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
					-973.189,40	

CPR Invest - Global Resources

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
EUR	2.575,57	USD	2.847,30	15/08/23	-5,81 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	98,49	USD	110,81	15/08/23	-2,15 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	4.678,21	USD	5.166,18	15/08/23	-4,96 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	82.946.679,22	USD	92.392.730,00	15/08/23	-882.112,41 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	22.459,56	USD	24.833,22	15/08/23	-54,79 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	12.943,98	USD	14.563,89	15/08/23	-283,49 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	1.765.984,85	USD	1.980.087,56	15/08/23	-31.771,29 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	38.746.431,91	USD	43.158.914,32	15/08/23	-412.056,38 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	99,40	USD	110,58	15/08/23	-0,92 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	99,41	USD	109,44	15/08/23	0,23 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	2.308,01	USD	2.537,77	15/08/23	8,53 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	720.405,27	USD	802.445,74	15/08/23	-7.661,29 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	25.041,94	USD	27.896,72	15/08/23	-269,29 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	3.177.829,03	USD	3.578.191,00	15/08/23	-72.262,86 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	162.634,37	EUR	145.740,17	15/08/23	1.845,95 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	26.806,51	EUR	24.444,06	15/08/23	-161,21 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	26.438,50	EUR	23.688,78	15/08/23	303,76 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	80.246,29	EUR	72.591,25	15/08/23	160,19 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	13.416,36	EUR	12.231,61	15/08/23	-78,06 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	219.618,07	EUR	197.175,90	15/08/23	2.083,23 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	43.274,18	EUR	38.850,37	15/08/23	412,40 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	28.283,65	EUR	25.145,87	15/08/23	541,23 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	146.482,45	EUR	133.553,29	15/08/23	-859,14 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	237.965,31	EUR	211.513,44	15/08/23	4.611,05 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	68.775,18	EUR	62.009,23	15/08/23	363,52 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	99.591,31	EUR	89.797,78	15/08/23	521,94 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	39.015,34	EUR	35.069,21	15/08/23	325,17 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	239.978,36	EUR	215.715,93	15/08/23	1.989,37 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	300.019,26	EUR	266.750,18	15/08/23	5.724,58 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	437,48	EUR	390,20	15/08/23	6,99 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	105.097,22	EUR	95.549,88	15/08/23	-317,60 *	CACEIS Bank, Lux. Branch

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

CPR Invest - Global Resources

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
USD	201.545,27	EUR	179.788,68	15/08/23	3.192,11 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	121.578,29	EUR	110.533,76	15/08/23	-367,41 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	131.966,32	EUR	117.781,01	15/08/23	2.023,62 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	1.223,89	EUR	1.092,33	15/08/23	18,76 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	34.866,42	EUR	31.540,36	15/08/23	69,61 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	19.588,27	EUR	17.473,74	15/08/23	310,24 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	26.103,68	EUR	23.296,46	15/08/23	401,71 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	153.079,67	EUR	138.626,47	15/08/23	140,49 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	339.683,65	EUR	308.957,80	15/08/23	-1.172,06 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	15.487,28	EUR	14.068,37	15/08/23	-33,57 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	173.119,79	EUR	156.336,45	15/08/23	641,83 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	141.574,93	EUR	128.610,01	15/08/23	-313,35 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	47.133,59	EUR	42.561,85	15/08/23	177,29 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
					-1.383.914,24	

CPR Invest - Global Gold Mines

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
EUR	4.971,10	USD	5.495,52	15/08/23	-11,17 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	14.460.413,18	USD	16.107.179,49	15/08/23	-153.782,04 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	2.094.653,08	USD	2.333.194,27	15/08/23	-22.275,99 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	10.024,72	USD	11.187,22	15/08/23	-127,48 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	5.665,39	USD	6.263,05	15/08/23	-12,73 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	74.790,47	USD	83.857,84	15/08/23	-1.345,53 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	3.883,89	USD	4.272,13	15/08/23	12,76 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	900.673,79	USD	1.009.868,78	15/08/23	-16.203,75 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	99,40	USD	110,58	15/08/23	-0,92 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	19.751,39	USD	21.664,29	15/08/23	126,36 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	1.378,07	USD	1.521,81	15/08/23	-1,46 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	60.768,38	USD	67.695,98	15/08/23	-653,49 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	3.525,27	USD	3.950,02	15/08/23	-60,78 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	14.988,69	USD	16.803,40	15/08/23	-267,18 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	78.193,22	EUR	70.821,29	15/08/23	59,88 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	739,73	EUR	657,70	15/08/23	14,11 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	13.931,34	EUR	12.386,50	15/08/23	265,81 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	3.308,51	EUR	2.970,42	15/08/23	31,39 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	4.152,11	EUR	3.690,57	15/08/23	80,45 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	1.075,58	EUR	966,84	15/08/23	8,91 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	18.624,23	EUR	16.792,78	15/08/23	97,60 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	78.268,67	EUR	71.370,89	15/08/23	-470,67 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	4.110,35	EUR	3.733,94	15/08/23	-9,10 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	23.020,49	EUR	20.545,97	15/08/23	353,00 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	206,45	EUR	184,16	15/08/23	3,27 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	533.297,70	EUR	485.058,62	15/08/23	-1.840,11 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	708.263,91	EUR	641.489,94	15/08/23	542,37 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	4.195,51	EUR	3.788,77	15/08/23	15,56 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	7.928,86	EUR	7.211,66	15/08/23	-27,36 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
					-195.478,29	

CPR Invest - Smart Trends

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	11.565.367,92	GBP	10.000.000,00	07/09/23	-86.080,94	BNP Paribas Paris

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

CPR Invest - Smart Trends

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	65.155.633,07	USD	70.000.000,00	07/09/23	1.782.007,86	BOFA Securities Europe
EUR	9.861.819,74	JPY	1.465.924.100,00	07/09/23	465.198,98	BOFA Securities Europe
USD	30.000.000,00	EUR	26.668.145,86	07/09/23	494.206,32	BOFA Securities Europe
JPY	5.730.000.000,00	USD	41.411.458,62	07/09/23	-767.885,70	Royal Bank of Canada, Ldn
EUR	13.987.372,63	USD	15.077.114,84	07/09/23	337.412,96	UBS Europe SE
GBP	500.000,00	EUR	577.476,57	07/09/23	5.097,14	UBS Europe SE
					2.229.956,62	

CPR Invest - MedTech

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
CZK	388.937,61	USD	17.823,69	15/08/23	129,92 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	271.714,72	USD	12.503,81	15/08/23	38,72 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	585.133,33	USD	26.867,26	15/08/23	142,87 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	460.268,62	USD	21.174,43	15/08/23	71,87 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	330.032,56	USD	15.528,69	15/08/23	-294,17 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	286.369,66	USD	13.167,00	15/08/23	52,01 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	283.850,13	USD	13.178,32	15/08/23	-75,62 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	782.506.546,30	USD	36.537.896,20	15/08/23	-416.891,11 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	232.460,10	USD	10.638,45	15/08/23	92,06 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	461.349,00	USD	21.157,97	15/08/23	138,20 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	289.845,22	USD	13.541,07	15/08/23	-161,63 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	1.587.648,63	USD	74.901,40	15/08/23	-1.614,52 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	607.812,66	USD	28.082,68	15/08/23	-25,66 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	549.006,71	USD	25.184,49	15/08/23	158,01 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	25.469,86	CZK	541.124,29	15/08/23	491,49 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	178,20	CZK	3.816,64	15/08/23	2,03 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	2.071.398,97	USD	2.258.824,95	07/09/23	29.046,53	CACIB Londres
USD	5.652.884,41	DKK	39.138.509,49	07/09/23	-149.704,12	J.P. Morgan AG
JPY	1.285.252.354,00	USD	9.294.697,41	07/09/23	-195.878,18	Société Générale
SEK	30.582.622,36	USD	2.822.246,74	07/09/23	93.346,37	Société Générale
CHF	9.410.302,72	USD	10.440.266,31	07/09/23	455.546,73	UBS Europe SE
USD	9.449.883,24	EUR	8.793.083,84	07/09/23	-262.125,91	UBS Europe SE
USD	14.725.227,35	GBP	11.863.243,57	07/09/23	-541.505,80	UBS Europe SE
					-989.019,91	

CPR Invest - Credixx Active US High Yield

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
EUR	59.317.223,21	USD	63.753.315,13	07/09/23	1.762.882,03 *	J.P. Morgan AG
					1.762.882,03	

CPR Invest - Credixx Global High Yield

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
EUR	1.385.033,11	USD	1.500.000,00	07/09/23	27.007,06	BNP Paribas Paris
EUR	1.711.843,42	USD	1.900.000,00	07/09/23	-8.398,34	BNP Paribas Paris
USD	2.400.000,00	EUR	2.185.570,21	07/09/23	-12.674,47	BNP Paribas Paris
EUR	3.390.466,09	USD	3.642.620,14	07/09/23	92.665,35	CACIB Londres
EUR	90.402,05	USD	100.000,00	07/09/23	-136,44	Goldman Sachs Bank Europe SE
EUR	2.322.125,86	USD	2.500.000,00	07/09/23	58.773,48	Goldman Sachs Bank Europe SE

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

CPR Invest - Credixx Global High Yield

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
USD	2.000.000,00	EUR	1.816.969,57	07/09/23	-6.215,43	J.P. Morgan AG
EUR	1.831.542,42	USD	2.000.000,00	07/09/23	20.814,12	Royal Bank of Canada, Ldn
EUR	188.202,08	USD	210.000,00	07/09/23	-1.931,67	Société Générale
					169.903,66	

CPR Invest - Hydrogen

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
CZK	242.183,02	USD	11.314,37	15/08/23	-135,05 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	461.666,63	USD	21.198,11	15/08/23	112,72 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	366.318,57	USD	16.799,77	15/08/23	109,73 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	402.942,85	USD	18.959,27	15/08/23	-359,17 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	217.094,27	USD	9.948,69	15/08/23	72,52 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	5.215.062,40	USD	239.285,31	15/08/23	1.445,32 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	573.824,19	USD	26.512,31	15/08/23	-24,22 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	145.722,74	USD	6.803,97	15/08/23	-77,31 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	162.589.089,75	USD	7.591.838,45	15/08/23	-86.621,57 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	828.896,62	USD	38.111,87	15/08/23	150,53 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	434.160,75	USD	19.979,28	15/08/23	61,86 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	520.495,94	USD	24.165,08	15/08/23	-138,65 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	450.301,22	USD	20.656,59	15/08/23	129,60 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	442.973,55	USD	20.378,78	15/08/23	69,16 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	1.012.171,45	USD	47.751,79	15/08/23	-1.029,31 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	323.677,34	USD	360.576,56	15/08/23	-3.480,73 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	2.794,78	USD	3.113,04	15/08/23	-29,71 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	442.818,03	USD	498.068,44	15/08/23	-9.531,08 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	3.347,54	USD	3.685,20	15/08/23	7,96 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	15.293,98	USD	16.907,40	15/08/23	-34,37 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	4.303,37	USD	4.824,39	15/08/23	-76,71 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	30.513.859,74	USD	33.988.808,60	15/08/23	-324.505,51 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	12.761,04	USD	14.131,56	15/08/23	-52,99 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	28.099,11	USD	31.484,72	15/08/23	-484,48 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	20.671,95	CZK	451.738,67	15/08/23	-180,69 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	2.230,88	EUR	1.999,14	15/08/23	25,33 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	566.872,54	EUR	503.859,83	15/08/23	10.984,27 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	5.349,32	EUR	4.877,17	15/08/23	-31,37 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	11.282,73	EUR	10.257,77	15/08/23	-34,09 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	8.986,59	EUR	8.078,02	15/08/23	74,50 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	30.810.482,82	EUR	28.023.541,61	15/08/23	-106.309,71 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	15.682,09	CZK	333.176,45	15/08/23	302,62 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	17.210,25	EUR	15.585,32	15/08/23	15,80 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
USD	20.169,45	EUR	18.186,04	15/08/23	105,71 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
					-519.469,09	

CPR Invest - Blue Economy

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
EUR	10.331,47	USD	11.508,03	15/08/23	-109,87 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
					-109,87	

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 (lancé le 27/03/23)

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats de change à terme

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CZK	26.292.346,10	EUR	1.100.466,52	15/08/23	-374,68 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
CZK	818.162.862,20	EUR	34.299.489,06	15/08/23	-66.929,99 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	9.612,10	CZK	230.188,56	15/08/23	-19,18 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	2.108,05	CZK	50.763,39	15/08/23	-15,94 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
EUR	4.191,73	CZK	99.999,99	15/08/23	7,67 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
					-67.332,12	

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 II (lancé le 29/06/23)

Devise achetée	Quantité achetée	Devise vendue	Quantité vendue	Échéance	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
CZK	261.208.540,00	EUR	10.950.533,05	15/08/23	-21.368,23 *	CACEIS Bank, Lux. Branch
					-21.368,23	

Les contrats marqués d'un astérisque sont ceux spécifiquement liés à la couverture d'une catégorie d'actions.

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats futures

Au 31 juillet 2023, les contrats futures ouverts sont les suivants :

CPR Invest - Global Disruptive Opportunities

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur devises					
-907,00	EUR/CAD (IMM) 09/23	CAD	113.316.408,27	-365.271,32	CACEIS Bank, Paris
-712,00	EUR/GBP (CME) 09/23	GBP	88.989.613,72	-46.738,24	CACEIS Bank, Paris
-786,00	EUR/SWISS FRANC(CME) 09/23	CHF	98.563.536,49	1.501.033,22	CACEIS Bank, Paris
1.374,00	EUR/USD (CME) 09/23	USD	171.306.040,54	1.989.231,78	CACEIS Bank, Paris
518,00	JPN YEN CURR FUT 09/23	USD	41.285.429,23	-550.769,81	CACEIS Bank, Paris
1.225,00	USD/AUD (CME) 09/23	USD	74.632.170,88	-838.198,72	CACEIS Bank, Paris
Futures sur indices					
663,00	EM RUSS 2000 09/23	USD	60.228.849,08	1.899.909,30	CACEIS Bank, Paris
97,00	NASDAQ 100 E-MINI 09/23	USD	27.725.345,79	101.201,76	CACEIS Bank, Paris
-19,00	S&P 500 EMINI INDEX 09/23	USD	3.954.026,57	-228.678,97	CACEIS Bank, Paris
				3.461.719,00	

CPR Invest - Food for Generations

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur devises					
650,00	EUR/GBP (CME) 09/23	GBP	81.240.518,15	44.024,97	CACEIS Bank, Paris
-100,00	EUR/JPY (CME) 09/23	JPY	12.485.612,86	-475.441,96	CACEIS Bank, Paris
-3.491,00	EUR/USD (CME) 09/23	USD	435.247.006,94	-5.125.442,16	CACEIS Bank, Paris
				-5.556.859,15	

CPR Invest - Megatrends

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur devises					
-75,00	EUR/JPY (CME) 09/23	JPY	9.364.209,64	-356.578,47	CACEIS Bank, Paris
Futures sur indices					
300,00	DJ.STOXX600.OIL(EUX) 09/23	EUR	5.113.050,00	109.500,00	CACEIS Bank, Paris
-250,00	DJ EURO STOXX 50 09/23	EUR	11.178.275,00	-384.000,00	CACEIS Bank, Paris
98,00	FTSE 100 INDEX 09/23	GBP	8.805.486,99	163.432,14	CACEIS Bank, Paris
112,00	MINI MSCI EMG MKT 09/23	USD	5.317.396,94	237.703,51	CACEIS Bank, Paris
-49,00	NASDAQ 100 E-MINI 09/23	USD	14.005.587,05	-898.785,54	CACEIS Bank, Paris
51,00	S&P 500 EMINI INDEX 09/23	USD	10.613.439,75	542.270,19	CACEIS Bank, Paris
				-586.458,17	

CPR Invest - GEAR Emerging

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur indices					
60,00	MINI MSCI EMG MKT 09/23	USD	2.848.610,95	123.530,00	CACEIS Bank, Paris
				123.530,00	

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats futures

CPR Invest - Education

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur devises					
50,00	EUR/AUD (CME) 09/23	AUD	6.253.437,84	165.016,50	CACEIS Bank, Paris
-35,00	EUR/CAD (IMM) 09/23	CAD	4.372.739,02	-14.272,18	CACEIS Bank, Paris
370,00	EUR/GBP (CME) 09/23	GBP	46.244.602,64	25.112,32	CACEIS Bank, Paris
-35,00	EUR/JPY (CME) 09/23	JPY	4.369.964,50	-166.262,05	CACEIS Bank, Paris
-30,00	EUR/SWISS FRANC(CME) 09/23	CHF	3.761.967,04	57.284,85	CACEIS Bank, Paris
-650,00	EURO E-MINI (CME) 09/23	USD	40.519.987,76	-502.953,38	CACEIS Bank, Paris
Futures sur indices					
35,00	NASDAQ 100 E-MINI 09/23	USD	10.003.990,75	710.841,23	CACEIS Bank, Paris
45,00	S&P 500 EMINI INDEX 09/23	USD	9.364.799,78	541.490,18	CACEIS Bank, Paris
				816.257,47	

CPR Invest - Climate Action

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur devises					
-222,00	EUR/CAD (IMM) 09/23	CAD	27.735.658,91	-89.629,63	CACEIS Bank, Paris
242,00	EUR/GBP (CME) 09/23	GBP	30.246.469,83	16.399,96	CACEIS Bank, Paris
-202,00	EUR/SWISS FRANC(CME) 09/23	CHF	25.330.578,08	385.809,57	CACEIS Bank, Paris
-283,00	EUR/USD (CME) 09/23	USD	35.283.558,57	-412.103,76	CACEIS Bank, Paris
-184,00	JPN YEN CURR FUT 09/23	USD	14.665.094,55	355.258,26	CACEIS Bank, Paris
253,00	USD/AUD (CME) 09/23	USD	15.413.827,94	-173.112,33	CACEIS Bank, Paris
				82.622,07	

CPR Invest - Future Cities

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en USD) (en valeur absolue)	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
Futures sur devises					
-125,00	EUR/USD (CME) 09/23	USD	17.182.812,50	-200.678,75	CACEIS Bank, Paris
25,00	JPN YEN CURR FUT 09/23	USD	2.196.875,00	-53.116,25	CACEIS Bank, Paris
15,00	USD/CAD (CME) 09/23	USD	1.137.225,00	9.000,00	CACEIS Bank, Paris
				-244.795,00	

CPR Invest - Global Lifestyles

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en USD) (en valeur absolue)	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
Futures sur devises					
-900,00	EUR/USD (CME) 09/23	USD	123.716.250,00	-1.456.175,00	CACEIS Bank, Paris
500,00	USD/AUD (CME) 09/23	USD	33.586.000,00	-377.219,00	CACEIS Bank, Paris
-50,00	USD/CHF (CME) 09/23	USD	7.168.750,00	-214.062,50	CACEIS Bank, Paris
Futures sur indices					
38,00	EM RUSS 2000 09/23	USD	3.806.036,30	212.935,00	CACEIS Bank, Paris
5,00	NASDAQ 100 E-MINI 09/23	USD	1.575.700,00	111.944,00	CACEIS Bank, Paris
10,00	S&P 500 EMINI INDEX 09/23	USD	2.294.480,00	132.657,50	CACEIS Bank, Paris
				-1.589.920,00	

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats futures

CPR Invest - Global Resources

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en USD) (en valeur absolue)	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
Futures sur devises					
-100,00	EUR/USD (CME) 09/23	USD	13.746.250,00	-160.558,75	CACEIS Bank, Paris
				-160.558,75	

CPR Invest - Global Gold Mines

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en USD) (en valeur absolue)	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
Futures sur devises					
-525,00	USD/CAD (CME) 09/23	USD	39.802.875,00	-348.791,00	CACEIS Bank, Paris
				-348.791,00	

CPR Invest - Smart Trends

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en EUR) (en valeur absolue)	Non réalisé (en EUR)	Contrepartie
Futures sur indices					
350,00	DJ.STOXX600.OIL(EUX) 09/23	EUR	5.965.225,00	-47.250,00	CACEIS Bank, Paris
-250,00	DJ.STOXX 600 AUTO 09/23	EUR	8.191.750,00	-185.000,00	CACEIS Bank, Paris
-300,00	DJ EURO STOXX 50 09/23	EUR	13.413.930,00	-459.000,00	CACEIS Bank, Paris
100,00	FTSE 100 INDEX 09/23	GBP	8.985.190,80	171.373,56	CACEIS Bank, Paris
251,00	MINI MSCI EMG MKT 09/23	USD	11.916.666,36	67.643,19	CACEIS Bank, Paris
-67,00	NASDAQ 100 E-MINI 09/23	USD	19.150.496,58	-1.239.016,82	CACEIS Bank, Paris
Futures sur obligations					
-20,00	JPN 10 YEARS BOND 09/23	JPY	12.367.164,31	135.460,96	CACEIS Bank, Paris
200,00	LONG GILT FUTURE-LIF 09/23	GBP	15.248.453,73	211.016,45	CACEIS Bank, Paris
500,00	US 10 YEARS NOTE 09/23	USD	35.932.327,33	-1.176.250,51	CACEIS Bank, Paris
1.100,00	US 2 YEARS NOTE- CBT 09/23	USD	181.150.373,00	-2.554.447,64	CACEIS Bank, Paris
1.500,00	US 5 YEARS NOTE-CBT 09/23	USD	131.903.031,61	-2.152.644,72	CACEIS Bank, Paris
				-7.228.115,53	

CPR Invest - Social Impact

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en USD) (en valeur absolue)	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
Futures sur devises					
-6,00	EUR/SWISS FRANC(CME) 09/23	CHF	829.551,35	2.855,15	CACEIS Bank, Paris
-597,00	EUR/USD (CME) 09/23	USD	82.065.112,50	-882.212,50	CACEIS Bank, Paris
200,00	JPN YEN CURR FUT 09/23	USD	17.575.000,00	-424.956,25	CACEIS Bank, Paris
24,00	USD/AUD (CME) 09/23	USD	1.612.128,00	-18.105,00	CACEIS Bank, Paris
22,00	USD/CAD (CME) 09/23	USD	1.667.930,00	13.200,00	CACEIS Bank, Paris
25,00	USD/CHF (CME) 09/23	USD	3.584.375,00	106.718,75	CACEIS Bank, Paris
-12,00	USD/MXN (CME) 09/23	USD	358.380,00	-12.000,00	CACEIS Bank, Paris
-5,00	USD/NOK (CME) 09/23	USD	987.200,00	-43.000,00	CACEIS Bank, Paris
				-1.257.499,85	

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Contrats futures

CPR Invest - Credixx Active US High Yield

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en USD) (en valeur absolue)	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
Futures sur obligations					
1,00	US 10 YEARS NOTE 09/23	USD	79.234,38	-2.132,81	CACEIS Bank, Paris
96,00	US 10YR ULTRA (CBOT) 09/23	USD	9.146.250,00	-219.250,00	CACEIS Bank, Paris
1,00	US 2 YEARS NOTE- CBT 09/23	USD	181.570,31	-62,50	CACEIS Bank, Paris
103,00	US 5 YEARS NOTE-CBT 09/23	USD	9.986.171,88	-174.359,38	CACEIS Bank, Paris
				-395.804,69	

CPR Invest - Hydrogen

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en USD) (en valeur absolue)	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
Futures sur devises					
-1.480,00	EUR/USD (CME) 09/23	USD	203.444.500,00	-2.346.175,00	CACEIS Bank, Paris
-456,00	JPN YEN CURR FUT 09/23	USD	40.071.000,00	970.710,00	CACEIS Bank, Paris
-70,00	SEK/USD-CME 09/23	USD	13.300.000,00	-186.260,00	CACEIS Bank, Paris
263,00	USD/AUD (CME) 09/23	USD	17.666.236,00	-198.404,00	CACEIS Bank, Paris
-10,00	USD/CHF (CME) 09/23	USD	1.433.750,00	-42.812,50	CACEIS Bank, Paris
-20,00	USD/GBP (CME) 09/23	USD	1.604.375,00	-17.453,12	CACEIS Bank, Paris
Futures sur indices					
60,00	NASDAQ 100 E-MINI 09/23	USD	18.908.400,00	1.343.553,00	CACEIS Bank, Paris
75,00	S&P 500 EMINI INDEX 09/23	USD	17.208.600,00	995.035,00	CACEIS Bank, Paris
				518.193,38	

CPR Invest - Blue Economy

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en USD) (en valeur absolue)	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
Futures sur devises					
-154,00	EUR/USD (CME) 09/23	USD	21.169.225,00	-247.240,00	CACEIS Bank, Paris
-5,00	JPN YEN CURR FUT 09/23	USD	439.375,00	10.643,75	CACEIS Bank, Paris
-13,00	USD/NOK (CME) 09/23	USD	2.566.720,00	-111.760,00	CACEIS Bank, Paris
Futures sur indices					
4,00	NASDAQ 100 E-MINI 09/23	USD	1.260.560,00	89.571,00	CACEIS Bank, Paris
5,00	S&P 500 EMINI INDEX 09/23	USD	1.147.240,00	66.335,00	CACEIS Bank, Paris
				-192.450,25	

CPR Invest - Circular Economy (lancé le 14/12/22)

Quantité Achat/ (Vente)	Dénomination	Devise	Engagement (en USD) (en valeur absolue)	Non réalisé (en USD)	Contrepartie
Futures sur devises					
-30,00	EUR/USD (CME) 09/23	USD	4.123.875,00	-48.191,25	CACEIS Bank, Paris
-7,00	USD/GBP (CME) 09/23	USD	561.531,25	-6.106,25	CACEIS Bank, Paris
Futures sur indices					
3,00	S&P 500 EMINI INDEX 09/23	USD	688.344,00	12.425,00	CACEIS Bank, Paris
				-41.872,50	

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Credit Default Swaps ("CDS")

Au 31 juillet 2023, les positions ouvertes sur "Credit default swaps" sont les suivantes :

CPR Invest - Smart Trends

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Nominal	Maturité	Devise	Achat/ Vente	Non réalisé (en EUR)
CDS Index						
ITRX XOVER CDSI S39	BOFA Securities Europe	25.000.000	20/06/28	EUR	Buy	-1.180.758,60
						-1.180.758,60

CPR Invest - Credixx Active US High Yield

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Nominal	Maturité	Devise	Achat/ Vente	Non réalisé (en USD)
CDS Index						
	BNP Paribas Paris	42.900.000	20/06/28	USD	Sell	1.517.499,31
CDX HY CDSI S40 5Y PRC Corp	BNP Paribas Paris	5.000.000	20/06/28	USD	Sell	176.864,72
CDX HY CDSI S40 5Y PRC Corp	BNP Paribas Paris	43.000.000	20/06/28	USD	Sell	1.521.036,61
CDX HY CDSI S40 5Y PRC Corp	Goldman Sachs Bank Europe SE	4.500.000	20/06/28	USD	Sell	159.178,25
CDX HY CDSI S40 5Y PRC Corp	Morgan Stanley Bk AG	4.700.000	20/06/28	USD	Sell	166.252,83
						3.540.831,72

CPR Invest - Credixx Global High Yield

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Nominal	Maturité	Devise	Achat/ Vente	Non réalisé (en EUR)
CDS Index						
CDX HY CDSI S40 5Y PRC Corp	BNP Paribas Paris	3.000.000	20/06/28	USD	Sell	96.248,54
CDX HY CDSI S40 5Y PRC Corp	BNP Paribas Paris	80.000.000	20/06/28	USD	Sell	2.566.627,85
ITRX XOVER CDSI S39	BNP Paribas Paris	1.000.000	20/06/28	EUR	Sell	47.230,35
ITRX XOVER CDSI S39	BOFA Securities Europe	43.000.000	20/06/28	EUR	Sell	2.030.904,78
CDX HY CDSI S40 5Y PRC Corp	Goldman Sachs Bank Europe SE	3.000.000	20/06/28	USD	Sell	96.248,54
CDX HY CDSI S40 5Y PRC Corp	Goldman Sachs Bank Europe SE	8.000.000	20/06/28	USD	Sell	256.662,79
CDX HY CDSI S40 5Y PRC Corp	J.P. Morgan AG	100.000.000	20/06/28	USD	Sell	3.208.284,82
CDX HY CDSI S40 5Y PRC Corp	J.P. Morgan AG	7.000.000	20/06/28	USD	Sell	224.579,93
ITRX XOVER CDSI S39	Morgan Stanley Bk AG	41.500.000	20/06/28	EUR	Sell	1.960.059,27
						10.486.846,87

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 (lancé le 27/03/23)

Description/Sous-jacent	Contrepartie	Nominal	Maturité	Devise	Achat/ Vente	Non réalisé (en EUR)
CDS Single Name						
ALSTOM SA 0.25 19-26 14/10A	BNP Paribas Paris	6.890.000	20/12/27	EUR	Sell	4.158,40
CONTINENTAL AG 0.375 19-25 27/06A	BNP Paribas Paris	5.740.000	20/12/27	EUR	Sell	-9.382,85
LANXESS AG 1.00 16-26 07/10A	BNP Paribas Paris	6.890.000	20/12/27	EUR	Sell	-171.686,22
TELEFONICA EMISIONES 1.528 17-25 17/01A	BNP Paribas Paris	2.300.000	20/12/27	EUR	Sell	21.808,83
VIVENDI 1.875 16-26 26/05A	BNP Paribas Paris	6.890.000	20/12/27	EUR	Sell	45.986,92
EDF 5.625 03-33 21/02A	BOFA Securities Europe	6.890.000	20/12/27	EUR	Sell	48.227,34
AIRBUS GROUP FIN 0.875 16-26 13/05A	Goldman Sachs Bank Europe SE	6.890.000	20/12/27	EUR	Sell	131.921,32
HEIDELBERGCEMENT 2.25 16-24 03/06A	Goldman Sachs Bank Europe SE	6.890.000	20/12/27	EUR	Sell	1.092.985,67
PEUGEOT SA 2 18-25 20/03A	Goldman Sachs Bank	6.890.000	20/12/27	EUR	Sell	1.055.626,80

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Credit Default Swaps ("CDS")

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 (lancé le 27/03/23)

Description/Sous-jacent		Contrepartie	Nominal	Maturité	Devise	Achat/ Vente	Non réalisé (en EUR)
CDS Single Name							
STORA ENSO	2.50 17-27 07/06A	Europe SE Goldman Sachs Bank	6.890.000	20/12/27	EUR	Sell	1.131.485,13
HOCHTIEF AG	1.75 18-25 03/07A	Europe SE J.P. Morgan AG	6.900.000	20/12/27	EUR	Sell	1.031.587,36
POSNL NV REGS	1.00 17-24 21/01A	Morgan Stanley Bk AG	6.890.000	20/12/27	EUR	Sell	-32.138,46
							4.350.580,24

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 II (lancé le 29/06/23)

Description/Sous-jacent		Contrepartie	Nominal	Maturité	Devise	Achat/ Vente	Non réalisé (en EUR)
CDS Single Name							
EADS FINANCE B.V.	2.375 14-24	Barclays Bank Ireland Plc	1.100.000	20/12/28	EUR	Sell	18.498,20
02/04A							
TELEFONICA EMISIONES	1.528 17-25	Barclays Bank Ireland Plc	500.000	20/12/28	EUR	Sell	881,67
17/01A							
VIVENDI	1.875 16-26 26/05A	Barclays Bank Ireland Plc	1.100.000	20/12/28	EUR	Sell	-770,55
HEIDELBERGCEMENT	2.25 16-24	BNP Paribas Paris	1.100.000	20/12/28	EUR	Sell	196.302,87
03/06A							
XSLACREFOBL0		Goldman Sachs Bank	1.700.000	20/12/28	EUR	Sell	3.974,92
		Europe SE					
XSLACREFOBL0		Goldman Sachs Bank	1.700.000	20/12/28	EUR	Sell	5.590,65
		Europe SE					
XSLACREFOBL0		Goldman Sachs Bank	1.700.000	20/12/28	EUR	Sell	19.324,84
		Europe SE					
EDF	5.625 03-33 21/02A	Goldman Sachs Bank	1.100.000	20/12/28	EUR	Sell	365,96
		Europe SE					
ALSTOM SA	0.25 19-26 14/10A	J.P. Morgan AG	1.100.000	20/12/28	EUR	Sell	-12.534,47
CONTINENTAL AG	0.375 19-25	J.P. Morgan AG	1.100.000	20/12/28	EUR	Sell	-12.781,17
27/06A							
HOCHTIEF AG	1.75 18-25 03/07A	J.P. Morgan AG	1.100.000	20/12/28	EUR	Sell	183.390,55
PEUGEOT SA	2 18-25 20/03A	J.P. Morgan AG	1.100.000	20/12/28	EUR	Sell	185.261,89
POSNL NV REGS	1.00 17-24 21/01A	J.P. Morgan AG	1.100.000	20/12/28	EUR	Sell	-15.206,40
							572.298,96

CPR Invest

Notes aux états financiers - Etat des instruments dérivés

Swaps de taux d'intérêts ("IRS")

Au 31 juillet 2023, les positions ouvertes sur swaps de taux d'intérêts sont les suivantes :

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 (lancé le 27/03/23)

Nominal	Devise	Maturité	Contrepartie	Compartiment paie	Compartiment reçoit	Non-réalisé (en EUR))
12.000.000,00	EUR	24/02/28	BofA Securities Europe SA	EURO SHORT TERM RATE COMPOUNDED	3,025%	15.393,19
						<u>15.393,19</u>

CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 II (lancé le 29/06/23)

Nominal	Devise	Maturité	Contrepartie	Compartiment paie	Compartiment reçoit	Non-réalisé (en EUR))
1.700.000,00	EUR	27/12/28	Citigroup Global Markets Europe	EURO SHORT TERM RATE COMPOUNDED	2,984%	4.447,01
						<u>4.447,01</u>

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

Autres notes aux états financiers

1 - Généralités

CPR Invest (la "SICAV") a été constituée au Luxembourg sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) le 19 août 2014 en vertu de la Partie I de la Loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, (telle que modifiée), (ci-après dénommée la "Loi"), et est qualifiée comme telle. La SICAV a été créée pour une durée indéterminée et est immatriculée sous le numéro B189795.

La SICAV est considérée comme un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) au titre de la Directive 2009/65/EC du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières. La directive européenne 2014/91/UE ("UCITS V") modifiant la directive 2009/65/EC relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, applicable à la SICAV, est entrée en vigueur le 18 mars 2016. Elle est mise en œuvre dans la loi nationale en vertu de la Loi luxembourgeoise du 10 mai 2016 mettant en œuvre la directive 2014/91/UE.

La structure de la SICAV est celle d'un fonds à compartiments multiples et elle est en mesure d'offrir aux investisseurs des opportunités d'investissement dans une gamme variée de compartiments.

La SICAV a nommé CPR Asset Management, une Société Anonyme régie par le droit français, pour qu'elle agisse en qualité de société de gestion (la "Société de gestion") de la SICAV, conformément à un contrat de services de sociétés de gestion conclu avec elle le 19 août 2014. En vertu de ce contrat, la Société de gestion fournit à la SICAV des services de gestion d'investissements, d'agent administratif, de teneur de registre, des services d'agent de transfert ainsi que des services de marketing, de distribution principale et de ventes qui sont soumis à la supervision et au contrôle globaux du conseil d'administration de la SICAV.

Au 31 juillet 2023, les compartiments suivants sont ouverts:

CPR Invest - Silver Age
CPR Invest - Reactive
CPR Invest - Defensive
CPR Invest - Dynamic
CPR Invest - Global Silver Age
CPR Invest - Global Disruptive Opportunities
CPR Invest - Climate Action Euro
CPR Invest - Food for Generations
CPR Invest - Megatrends
CPR Invest - GEAR Emerging
CPR Invest - GEAR World ESG
CPR Invest - Education
CPR Invest - Climate Bonds Euro
CPR Invest - Climate Action
CPR Invest - Future Cities
CPR Invest - Global Lifestyles
CPR Invest - Global Resources
CPR Invest - Global Gold Mines
CPR Invest - Smart Trends
CPR Invest - Social Impact
CPR Invest - MedTech
CPR Invest - Credixx Active US High Yield
CPR Invest - Credixx Global High Yield
CPR Invest - Hydrogen
CPR Invest - Blue Economy
CPR Invest - Circular Economy (lancé le 14/12/22)
CPR Invest - European Strategic Autonomy (lancé le 28/03/23)
CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 (lancé le 27/03/23)
CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 II (lancé le 29/06/23)

Le Compartiment CPR Invest – Euro High Dividend a été clôturé le 08/09/22

A la date de clôture, les Compartiments Nourriciers suivants investissent dans la Classe T de leur Fonds Maître respectif :

CPR Invest - Silver Age
CPR Invest - Reactive
CPR Invest - Defensive
CPR Invest - Dynamic

CPR Invest

Différentes Classes d'actions sont offertes aux actionnaires :

Classes d'actions

Classe A
Classe A1
Classe A2

Classe A (suivi par une 1 à 3 lettres minuscules)
Classe CA
Classe B (suivi par une 1 à 3 lettres minuscules)

Classe E

Classe F

Classe H

Classe I
Classe I2
Classe I (suivi par une 1 à 3 lettres minuscules)
Classe CI
Classe SI
Classe M (suivi par 1 à 3 caractères)
Classe O

Classe R

Classe R2

Classe CR

Classe R (suivi par une 1 à 3 lettres minuscules)

Classe RE
Classe T1
Classe T2
Classe T3

Classe U (suivi par 1 à 3 caractères)
Classe Z

Classe N

Classe X

Investisseurs

pour tout investisseurs
réservée à tous les investisseurs de certains pays
réservée à tous les investisseurs des pays d'Asie, d'Amérique latine et du Moyen-Orient, approuvé par le Conseil d'administration de la Société

réservée aux clients de distributeurs spécifiques
réservée à tous les investisseurs, part caritative
souscriptions effectuées exclusivement sur des plateformes numériques par l'intermédiaire de distributeurs qui ne fournissent pas de conseils/bilan d'adéquation en matière d'investissement par rapport à cette catégorie d'actions
réservé aux investisseurs institutionnels early bird qui sont les premiers souscripteurs à la création du fonds jusqu'à ce qu'une certaine période soit atteinte
pour tous les investisseurs, Classe disponible uniquement via un réseau de distributeurs spécifiquement agréés par le Conseil d'Administration de la Société
pour les OPCVM, OPC, mandats ou véhicules de retraite établis ou gérés en Italie par les sociétés du groupe Amundi
réservée aux investisseurs institutionnels
réservée à tous les investisseurs de certains pays

investisseurs institutionnels spécifiques
investisseurs institutionnels, part caritative
réservée aux investisseurs institutionnels
pour tous les investisseurs, Classe disponible uniquement via un réseau de distributeurs spécifiquement agréés par le Conseil d'Administration de la Société
réservée aux portefeuilles multi-stratégies spécifiquement autorisés par le Conseil d'Administration de la Société ou gérés par la Société de Gestion ou portefeuille autorisé
réservée aux intermédiaires ou aux prestataires de services de gestion de portefeuille individuels auxquels il est interdit, par la loi ou par contrat, de recevoir des incitations
réservée aux intermédiaires ou prestataires de services de gestion de portefeuille individuels auxquels il est interdit, par la loi ou par contrat, de bénéficier d'incitations
réservée aux intermédiaires ou prestataires de services de gestion de portefeuille individuels auxquels il est interdit, par la loi ou par contrat, de bénéficier d'incitations, part caritative
réservée aux intermédiaires ou prestataires de services de gestion de portefeuille individuels auxquels il est interdit, par la loi ou par contrat, de bénéficier d'incitations, avec conditions spécifiques
réservée aux régimes de retraite promus par Amundi Group Company
réservée à la gestion des portefeuilles nourriciers par la société de gestion
réservée à la gestion des portefeuilles Feeder par Amundi Japon
réservée à la gestion des portefeuilles Nourriciers par la Société de Gestion spécifiquement autorisée par le Conseil d'Administration de la Société
pour tous les investisseurs, Classe disponible uniquement via un réseau de distributeurs spécifiquement agréés par le Conseil d'Administration de la Société
réservée aux portefeuilles multi-stratégies spécifiquement autorisés par le Conseil d'Administration de la Société et gérés par les sociétés de gestion du groupe Amundi
réservée aux portefeuilles gérés par la société de gestion pour le compte des sociétés d'assurances du groupe Crédit Agricole
Réservée aux investisseurs institutionnels

La devise de la Classe d'actions sera ajoutée au nom de toutes les actions, quelle que soit la devise dans laquelle elles sont libellées.

La lettre H sera ajoutée au nom de la Classe d'actions si l'action est couverte *.

L'abréviation de la politique de distribution Acc ou Dist sera indiquée dans le nom de la Classe d'actions et indique si les actions sont de capitalisation (Acc) ou de distribution (Dist).

Pour les actions avec un montant de dividende cible, l'abréviation de la nature et de la fréquence des paiements de dividendes sera mentionnée, c'est-à-dire MD (mensuel), QD (trimestriel), YD (annuel). Le détail de chaque Classe d'action offerte dans chaque Compartiment est divulgué dans le prospectus de la Société.

*Classes d'actions Hedgées : cette opération vise à couvrir le risque de taux dans la devise des actions par rapport à la devise de référence des Compartiments (EUR).

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.1 - Evaluation du portefeuille-titres

Les titres ou instruments financiers admis à la cote officielle sur un marché réglementé sont évalués sur la base du dernier prix disponible au moment de l'évaluation. Si le même titre est coté sur un marché réglementé, la cotation sur le marché principal pour ce titre sera utilisée. S'il n'y a pas de cotation pertinente ou si les cotations ne sont pas représentatives de la juste valeur, l'évaluation sera faite de bonne foi par le Conseil d'Administration de la SICAV ou son représentant..

L'évaluation des Classes d'actions du Fonds Maître est basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire publiée.

Les actifs liquides et les instruments du marché monétaire sont évalués à leur valeur nominale plus les intérêts cumulés ou sur la base de l'amortissement des coûts.

Les ETC (Exchange Traded Commodities) et les ETN (Exchange Traded Notes) sont considérés comme des titres de dette et sont classés dans la catégorie des obligations dans les portefeuilles de titres des Compartiments concernés

2.2 - Bénéfices ou pertes net(te)s réalisé(e)s sur ventes de titres

La plus-value/moins-value nette réalisée sur les ventes d'investissements est déterminée en se basant sur le coût moyen et sont enregistrées dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets sous le poste « Gains nets réalisés /pertes nettes réalisées sur vente d'investissements».

2.3 - Conversion des devises étrangères

Les Etats Combinés sont exprimés en EUR, la devise de référence de la SICAV. Les états financiers relatifs aux différents compartiments sont exprimés dans leur devise de référence respective.

Les coûts de transactions et d'achats libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de chaque compartiment sur la base du taux de change en vigueur à la date de la transaction ou de l'achat. Les actifs et les passifs libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité de chaque compartiment sur la base du taux de change en vigueur à la date de la fin de l'année financière. Les gains ou pertes réalisées sont comptabilisés dans le poste « Bénéfice net/Perte nette réalisé(e) sur change » dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

Au 31 juillet 2022, les taux de change utilisés étaient les suivants :

1 EUR =	4,0497	AED	1 EUR =	1,6362	AUD	1 EUR =	5,24485	BRL
1 EUR =	1,45125	CAD	1 EUR =	0,95575	CHF	1 EUR =	7,87615	CNH
1 EUR =	7,87965	CNY	1 EUR =	23,872	CZK	1 EUR =	7,4525	DKK
1 EUR =	0,8569	GBP	1 EUR =	8,59845	HKD	1 EUR =	387,075	HUF
1 EUR =	16.626,45475	IDR	1 EUR =	90,6834	INR	1 EUR =	156,6503	JPY
1 EUR =	1.405,3654	KRW	1 EUR =	18,41535	MXN	1 EUR =	4,9714	MYR
1 EUR =	11,154	NOK	1 EUR =	1,77155	NZD	1 EUR =	4,40425	PLN
1 EUR =	4,13635	SAR	1 EUR =	11,585	SEK	1 EUR =	1,46395	SGD
1 EUR =	37,7389	THB	1 EUR =	29,6881	TRY	1 EUR =	34,6493	TWD
1 EUR =	1,10255	USD	1 EUR =	19,6075	ZAR			

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.4 - Etats financiers combinés

Les états financiers de la SICAV sont présentés conformément aux exigences légales et réglementaires luxembourgeoises relatives aux OPCVM et préparés conformément aux principes comptables généralement reconnues au Grand-duché de Luxembourg. Les états financiers consolidés de la SICAV sont exprimés en EUR et sont obtenus par l'addition des états financiers de chaque compartiment.

Au 31 juillet 2023, le montants des investissements croisés s'élève à 362.440.459,38 EUR.

Les actifs nets consolidés sans ce montant d'investissements croisés s'élève à 15.008.188.986.35 EUR.

Il n'y a pas de retraitement de frais de gestion pour le compartiment CPR Invest - Megatrends, CPR Invest – Climate Action et CPR Invest - Smart Trends en relation avec ces investissements dans les autres compartiments de la SICAV.

Les actifs nets investis dans des organismes de placement collectif soumis à la « taxe d'abonnement » prévue par l'article 175 (a) de la loi sont exonérés de la « taxe d'abonnement ».

Les droits de vote sur ces investissements croisés sont suspendus dans le respect de l'Article 181 (8) de la Loi.

Compartiments	Investissements croisés	Montant (en EUR)
CPR Invest - Megatrends	Cpr Invest - Food For Generations - Class O EUR - Acc	24.538.656,37
CPR Invest - Megatrends	Cpr Invest - Blue Economy - Class O EUR - Acc	2.099.800,00
CPR Invest - Megatrends	Cpr Invest - Education - Class O EUR - Acc	7.036.702,91
CPR Invest - Megatrends	Cpr Invest - Global Lifestyles - Class O USD - Acc	12.260.483,06
CPR Invest - Megatrends	Cpr Invest - Circular Economy - Class O EUR - Acc	2.438.880,00
CPR Invest - Megatrends	Cpr Invest - Global Gold Mines - Class O USD - Acc	7,23
CPR Invest - Megatrends	Cpr Invest - Global Silver Age - Class O EUR - Acc	28.015.919,06
CPR Invest - Megatrends	Cpr Invest - Climate Action Euro - Class O EUR - Acc	4.523.688,13
CPR Invest - Megatrends	Cpr Invest - Hydrogen - Class O EUR - Acc	21.052.222,34
CPR Invest - Megatrends	Cpr Invest - European Strategic Autonomy - Class O EUR - Acc	4.831.200,00
CPR Invest - Megatrends	Cpr Invest - MedTech - Class O USD - Acc	15.625.306,03
CPR Invest - Megatrends	Cpr Invest - Climate Action - Class O EUR - Acc	52.615.844,82
CPR Invest - Megatrends	Cpr Invest - Social Impact - Class O EUR - Acc	27.928.672,73
CPR Invest - Megatrends	Cpr Invest - Gear Emerging - Class O EUR - Acc	4.631.430,94
CPR Invest - Megatrends	Cpr Invest - Global Disruptive Opportunities - Class O EUR - Acc	45.484.951,28
CPR Invest - Megatrends	Cpr Invest - Global Resources - Class O USD - Acc	24.465.624,87
CPR Invest - Climate Action	Cpr Invest - Climate Action Euro - Class O EUR - Acc	8.244.215,70
CPR Invest - Smart Trends	Cpr Invest - Climate Action Euro - Class O EUR - Acc	2.415.081,77
CPR Invest - Smart Trends	Cpr Invest - European Strategic Autonomy - Class O EUR - Acc	4.831.200,00
CPR Invest - Smart Trends	Cpr Invest - Global Disruptive Opportunities - Class O EUR - Acc	6.558.896,06
CPR Invest - Smart Trends	Cpr Invest - B&w European Strategic Autonomy 2028 li - Class I EUR - Acc	6.094.200,00
CPR Invest - Smart Trends	Cpr Invest - Global Lifestyles - Class O EUR - Acc	2.382.790,85
CPR Invest - Smart Trends	Cpr Invest - Climate Action - Class O EUR - Acc	6.517.369,32
CPR Invest - Smart Trends	Cpr Invest - Climate Bonds Euro - Class I EUR - Acc	15.748.569,48
CPR Invest - Smart Trends	Cpr Invest - Social Impact - Class O EUR - Acc	3.555.056,33
CPR Invest - Smart Trends	Cpr Invest - MedTech - Class O EUR - Acc	2.987.205,92
CPR Invest - Smart Trends	Cpr Invest - Food For Generations - Class O EUR - Acc	3.564.035,47
CPR Invest - Smart Trends	Cpr Invest - Hydrogen - Class O EUR - Acc	4.752.177,08
CPR Invest - Smart Trends	Cpr Invest - Global Silver Age - Class O EUR - Acc	5.909.849,81
CPR Invest - Smart Trends	Cpr Invest - Global Resources - Class O EUR - Acc	8.891.541,82
CPR Invest - Smart Trends	Cpr Invest - Circular Economy - Class O EUR - Acc	2.438.880,00
		362.440.459,38

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.5 - Evaluation des contrats d'options

Les options négociées sur un marché réglementé sont évaluées sur la base du dernier cours disponible au moment où l'évaluation est effectuée.

Les options OTC sont évaluées à leur juste valeur sur la base du dernier prix de clôture connu de l'actif sous-jacent.

La plus-value/moins-value nette réalisée sur les options est enregistrée dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets sous le poste « Gains nets réalisés / pertes nettes réalisées sur options. »

Pour plus de détails concernant les options ouvertes, veuillez-vous référer à la rubrique « Notes aux états financiers – Etats des instruments dérivés. »

2.6 - Evaluation des contrats de change à terme

Les contrats de change à terme en circulation sont évalués à la date de clôture en référence au taux de change applicable à la durée résiduelle du contrat. La plus-value/moins-value nette non réalisée est enregistrée dans l'état du patrimoine.

Les profits ou pertes réalisés sur les contrats de change à terme sont enregistrés dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets sous le poste « Gains nets réalisés / pertes nettes réalisées sur contrats de change à terme ».

La variation de la plus- ou moins- value nette non réalisée sur les contrats de change à terme est enregistrée dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

Pour plus de détails concernant les contrats de change à terme ouverts, veuillez-vous référer à la rubrique « Notes aux états financiers - Etats des instruments dérivés ».

2.7 - Evaluation des contrats futures

L'évaluation des contrats futures négociés sur des marchés réglementés est basée sur le dernier prix disponible du règlement de ces contrats sur les marchés réglementés sur lesquels ces contrats futures sont négociés par la SICAV.

Les profits ou pertes réalisés sur contrats futures sont enregistrés dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets sous le poste « Gains nets réalisés / pertes nettes réalisées sur contrats futures. »

La variation de la plus- ou moins- value nette non réalisée sur les contrats futures est enregistrée dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

Pour plus de détails concernant les contrats futures ouverts, veuillez-vous référer à la rubrique « Notes aux états financiers - Etats des instruments dérivés. »

2.8 - Evaluation des contrats de swaps

Evaluation des Credit Default Swaps ("CDS")

Les Credit Default Swaps sont évalués à leur juste valeur sur la base du dernier cours de clôture connu du titre sous-jacent. La variation de la plus- ou moins- value nette non réalisée sur les contrats CDS est enregistrée dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

Les profits ou pertes réalisés sur les CDS est enregistré dans l'état des opérations et de l'évolution de l'actif net sous le poste « Résultat net réalisé sur les swaps ».

Les variations des gains ou pertes nets non réalisés sont présentées dans l'état des résultats et des variations de l'actif net.

Pour plus de détails sur les Credit Default Swaps en cours, veuillez-vous référer à la rubrique « Notes aux états financiers - Etats des instruments dérivés. »

Evaluation des swaps de taux d'intérêts ("IRS")

Les swaps de taux d'intérêt sont évalués à leur juste valeur sur la base du dernier prix de clôture connu de l'actif sous-jacent. La plus-value ou la moins-value nette non réalisée est indiquée dans l'Etat du patrimoine net.

Les profits ou pertes réalisés sur les IRS est enregistré dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets sous le poste « Résultat net réalisé sur les swaps ».

Les mouvements de gain ou de perte nette non réalisée sont indiqués dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

Pour les détails des swaps de taux d'intérêt en cours, veuillez-vous référer à la section « Notes aux états financiers - Etats des instruments dérivés. »

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

2 - Principales méthodes comptables

2.9 - Mises en pension / Prises en pension

La Société peut conclure des accords de mise en pension qui consistent en l'achat et la vente de titres par lesquels les termes du contrat autorisent le vendeur à racheter à l'acheteur les titres à un prix et à un moment convenus entre les deux parties lors de la conclusion du contrat. .

Les emprunts au titre des accords de mise en pension sont enregistrés dans l'état de l'actif net à la valeur nominale, augmentés des intérêts courus qui sont présentés dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs en tant que «Intérêts/charges sur accords de pension».

2.10 - Revenus sur prêts de titres

La SICAV peut prêter des titres compris dans son portefeuille à un emprunteur. Pour garantir cette transaction, la SICAV reçoit une garantie. Les prêts de titres génèrent des rémunérations pour la Société conformément aux contrats et sont enregistrées dans l'état des résultats et des variations de l'actif net sous «Revenus des prêts de titres».

Les prêts de titres sont livrés à un tiers courtier, dont les actifs continuent à être évalués dans le cadre du portefeuille de la Société.

2.11 - Frais de constitution

Les frais de constitution de la SICAV sont supportés par la Société de Gestion.]

3 - Commission de gestion

La Société de gestion perçoit une commission de gestion maximum basée sur la valeur moyenne des actifs nets de chaque Classe d'actions, calculée à chaque valorisation et versée tous les trimestres.

La commission de gestion est calculée à terme échu.

Des frais administratifs sont appliqués à la moyenne des actifs nets des compartiments et sont payables mensuellement à terme échu.

Les frais administratifs comprennent la rémunération de l'agent administratif pour ses services d'agent administratif, de dépositaire et d'agent de transfert.

La commission de gestion, les frais administratifs et les frais agrégés ne doivent en aucun temps dépasser les taux annuels maximaux suivants.

Les taux en vigueur au 31 juillet 2023 sont les suivants :

Compartiment	Classe d'Action	ISIN	Commissions de Société de Gestion P.A.	Frais Administratifs P.A.	Frais Maximum P.A.
CPR Invest - Silver Age	Classe A EUR - Acc	LU1103786700	1,50	0,10	1,60
	Classe A EUR - Dist	LU1203020513	1,50	0,10	1,60
	Classe A2 EUR - Acc	LU1291159801	1,80	0,10	1,90
	Classe A2 SGD H - Acc	LU1291160056	1,80	0,10	1,90
	Classe A2 USD H - Acc	LU1291159983	1,80	0,10	1,90
	Classe F EUR - Acc	LU1291159710	1,50	0,10	1,60
	Classe I EUR - Acc	LU1103787187	0,75	0,10	0,85
	Classe M2 EUR - Acc	LU2125047857	0,90	0,10	1,00
	Classe R EUR - Acc	LU1653750338	0,85	0,10	0,95
	Classe U EUR - Acc	LU2090777520	2,25	0,10	2,35
CPR Invest - Reactive	Classe A EUR - Acc	LU1103787690	1,35	0,10	1,45
	Classe A EUR - Dist	LU1203020943	1,35	0,10	1,45
	Classe F EUR - Acc	LU1291159637	1,45	0,10	1,55
	Classe I EUR - Acc	LU1103787930	0,60	0,10	0,70
	Classe R EUR - Acc	LU1530898177	0,60	0,10	0,70
CPR Invest - Defensive	Classe RE EUR - Acc	LU1746648200	0,60	0,10	0,70
	Classe A EUR - Acc	LU1203018533	1,15	0,10	1,25
	Classe A EUR - Dist	LU1203018376	1,15	0,10	1,25
	Classe F EUR - Acc	LU1291159124	1,15	0,10	1,25
	Classe I EUR - Acc	LU1203018707	0,50	0,10	0,60
	Classe R EUR - Acc	LU1530898334	0,50	0,10	0,60
CPR Invest - Dynamic	Classe RE EUR - Acc	LU1746648119	0,50	0,10	0,60
	Classe A EUR - Acc	LU1203020190	1,40	0,10	1,50
	Classe A EUR - Dist	LU1203019853	1,40	0,10	1,50
	Classe F EUR - Acc	LU1291159553	1,50	0,10	1,60
	Classe I EUR - Acc	LU1203020356	0,65	0,10	0,75
	Classe R EUR - Acc	LU1530898763	0,65	0,10	0,75

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

3 - Commission de gestion

Compartiment	Classe d'Action	ISIN	Commissions de Société de Gestion P.A.	Frais Administratifs P.A.	Frais Maximum P.A.
CPR Invest - Global Silver Age	Classe A CHFH - Acc	LU1734695270	1,50	0,25	1,75
	Classe A CZKH - Acc	LU1425272355	1,50	0,25	1,75
	Classe A EUR - Acc	LU1291158233	1,50	0,25	1,75
	Classe A EUR - Dist	LU1291158407	1,50	0,25	1,75
	Classe A USD - Acc	LU1425272603	1,50	0,25	1,75
	Classe A USDH - Acc	LU1734695197	1,50	0,25	1,75
	Classe A2 SGD - Acc	LU1291158746	1,80	0,25	2,05
	Classe A2 SGD - Acc	LU1291159041	1,80	0,30	2,10
	Classe A2 USD - Acc	LU1291158662	1,80	0,25	2,05
	Classe A2 USDH - Acc	LU1989771016	1,80	0,30	2,10
	Classe F EUR - Acc	LU1291158589	1,50	0,25	1,75
	Classe H EUR - Acc	LU1989771289	0,35	0,10	0,45
	Classe I EUR - Acc	LU1291158316	0,75	0,20	0,95
	Classe I GBP - Acc	LU1425272785	0,75	0,20	0,95
	Classe I USD - Acc	LU1989771107	0,75	0,20	0,95
	Classe I uk GBP - Acc	LU2067131602	0,55	0,20	0,75
	Classe M2 EUR - Acc	LU2125047931	0,90	0,20	1,10
	Classe O EUR - Acc	LU1734694976	0,00	0,20	0,20
	Classe R EUR - Acc	LU1530898920	0,85	0,25	1,10
	Classe RE EUR - Acc	LU1746648382	0,90	0,20	1,10
	Classe T1 EUR - Dist	LU1565312276	0,00	0,20	0,20
	Classe T3 USD - Acc	LU1584064890	0,50	0,20	0,70
	Classe U EUR - Acc	LU2090777793	2,25	0,20	2,45
	Classe Z EUR - Acc	LU1746648465	0,25	0,20	0,45

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

3 - Commission de gestion

Compartiment	Classe d'Action	ISIN	Commissions de Société de Gestion P.A.	Frais Administratifs P.A.	Frais Maximum P.A.
CPR Invest - Global Disruptive Opportunities	Classe A CHFH - Acc	LU1816197591	2,00	0,25	2,25
	Classe A CZKH - Acc	LU1734694620	2,00	0,25	2,25
	Classe A EUR - Acc	LU1530899142	2,00	0,25	2,25
	Classe A EUR - Dist	LU1530899654	2,00	0,25	2,25
	Classe A EURH1 - Acc	LU1903290036	2,00	0,25	2,25
	Classe A USD - Acc	LU1530899498	2,00	0,25	2,25
	Classe A1 EUR - Acc	LU2035461578	1,50	0,25	1,75
	Classe A2 EUR - Acc	LU2125046370	1,80	0,25	2,05
	Classe A2 EURH1 - Acc	LU2475552696	1,80	0,25	2,05
	Classe A2 SGD H - Acc	LU1989764664	1,80	0,30	2,10
	Classe A2 USDH - Acc	LU1989764748	1,80	0,30	2,10
	Classe A lcl EUR - Acc	LU2035461495	2,00	0,25	2,25
	Classe F EUR - Acc	LU1565312433	2,00	0,25	2,25
	Classe F EURH1 - Acc	LU1903290200	2,00	0,25	2,25
	Classe H EUR - Acc	LU1989764821	0,35	0,10	0,45
	Classe I EUR - Acc	LU1530899811	0,90	0,20	1,10
	Classe I GBP - Acc	LU1530900411	0,90	0,20	1,10
	Classe I USD - Acc	LU1530900098	0,90	0,20	1,10
	Classe I2 EUR - Acc	LU2090778098	1,20	0,20	1,40
	Classe I sw EUR - Acc	LU2124969796	0,45	0,20	0,65
	Classe I uk GBP - Acc	LU2067132089	0,55	0,20	0,75
	Classe SI EUR - Acc	LU1746647814	0,40	0,20	0,60
	Classe SI EURH1 - Acc	LU2125046024	0,80	0,20	1,00
	Classe M2 EUR - Acc	LU2125046297	1,05	0,20	1,25
	Classe O EUR - Acc	LU1734694547	0,00	0,20	0,20
	Classe R EUR - Acc	LU1530900684	1,00	0,25	1,25
	Classe RE EUR - Acc	LU1746647905	0,90	0,20	1,10
	Classe U EUR - Acc	LU2090777959	2,50	0,20	2,70
	Classe Z EUR - Acc	LU1746648036	0,25	0,20	0,45
	Classe X2 EUR - Acc	LU2479983731	0,40	0,20	0,60
CPR Invest - Climate Action Euro	Classe A EUR - Acc	LU1530900841	1,40	0,30	1,70
	Classe F EUR - Acc	LU1565312862	1,40	0,30	1,70
	Classe I EUR - Acc	LU1530901146	0,70	0,30	1,00
	Classe M2 EUR - Acc	LU2337251701	0,85	0,30	1,15
	Classe O EUR - Acc	LU1734694463	0,00	0,20	0,20
	Classe R EUR - Acc	LU1530901229	0,80	0,30	1,10
	Classe T1 EUR - Acc	LU2369835363	0,05	0,20	0,25
	Classe U EUR - Acc	LU2337251610	2,15	0,30	2,45
	Classe Z EUR - Acc	LU1584068610	0,25	0,20	0,45
	Classe Z EUR - Dist	LU1653750841	0,25	0,20	0,45

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

3 - Commission de gestion

Compartiment	Classe d'Action	ISIN	Commissions de Société de Gestion P.A.	Frais Administratifs P.A.	Frais Maximum P.A.
CPR Invest - Food for Generations	Classe A CHFH - Acc	LU1816197757	1,50	0,25	1,75
	Classe A CZKH - Acc	LU2013746263	1,50	0,25	1,75
	Classe A EUR - Dist	LU1653749322	1,50	0,25	1,75
	Classe A EUR - Acc	LU1653748860	1,50	0,25	1,75
	Classe A USD - Acc	LU2013745885	1,50	0,25	1,75
	Classe A USD - Dist	LU2013746008	1,50	0,25	1,75
	Classe A2 SGD - Acc	LU1989763427	1,80	0,30	2,10
	Classe A2 USD - Acc	LU2013746347	1,80	0,25	2,05
	Classe A2 USDH - Acc	LU1989763690	1,80	0,30	2,10
	Classe A ca EUR - Acc	LU2183821938	1,50	0,25	1,75
	Classe A lcl EUR - Acc	LU2035461222	1,50	0,25	1,75
	Classe F EUR - Acc	LU1653749678	1,50	0,25	1,75
	Classe F USD - Acc	LU2013746776	1,50	0,25	1,75
	Classe H EUR - Acc	LU1989763260	0,35	0,10	0,45
	Classe I EUR - Acc	LU1653749918	0,75	0,20	0,95
	Classe I EUR - Dist	LU2013746859	0,75	0,20	0,95
	Classe I USD - Acc	LU1989763344	0,75	0,20	0,95
	Classe I jp EUR - Acc	LU2425446841	0,42	0,20	0,62
	Classe M2 EUR - Acc	LU2125048152	0,90	0,20	1,10
	Classe O EUR - Acc	LU1734694893	0,00	0,20	0,20
	Classe O USD - Acc	LU2067131511	0,00	0,20	0,20
	Classe R EUR - Acc	LU1653750171	0,85	0,25	1,10
	Classe R USD - Acc	LU2013746933	0,85	0,25	1,10
	Classe R2 EUR - Acc	LU1951341970	1,15	0,25	1,40
	Classe R rab EUR - Acc	LU2013747238	0,45	0,10	0,55
	Classe U EUR - Acc	LU2090778171	2,25	0,20	2,45
CPR Invest - Megatrends	Classe A EUR - Acc	LU1734693812	1,40	0,10	1,50
	Classe A EUR - Dist	LU1734693903	1,40	0,10	1,50
	Classe F EUR - Acc	LU1734694117	1,40	0,10	1,50
	Classe R EUR - Acc	LU1734694380	0,70	0,10	0,80
	Classe U EUR - Acc	LU2346735058	2,15	0,10	2,25
CPR Invest - GEAR Emerging	Classe A EUR - Acc	LU1811398467	1,80	0,20	2,00
	Classe I EUR - Acc	LU1811398624	0,90	0,20	1,10
	Classe I USD - Acc	LU1811398897	0,90	0,20	1,10
	Classe O EUR - Acc	LU1811399275	0,00	0,20	0,20
	Classe N EUR - Dist	LU1811399358	0,05	0,10	0,15

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

3 - Commission de gestion

Compartiment	Classe d'Action	ISIN	Commissions de Société de Gestion P.A.	Frais Administratifs P.A.	Frais Maximum P.A.
CPR Invest - GEAR World ESG	Classe A EUR - Acc	LU1811426342	1,50	0,20	1,70
	Classe I EUR - Acc	LU1811426771	0,75	0,20	0,95
	Classe I USD - Acc	LU1811426854	0,75	0,20	0,95
	Classe R EUR - Acc	LU1811426938	0,85	0,20	1,05
	Classe N EUR - Dist	LU1811427159	0,05	0,10	0,15
CPR Invest - Education	Classe A EUR - Acc	LU1861294319	1,50	0,25	1,75
	Classe A EUR - Dist	LU1861294400	1,50	0,25	1,75
	Classe A2 EUR - Acc	LU1951340733	1,80	0,25	2,05
	Classe A2 EUR - Dist	LU1951340816	1,80	0,25	2,05
	Classe A2 SGD - Acc	LU1989773731	1,80	0,30	2,10
	Classe A2 USD - Acc	LU1989763005	1,80	0,30	2,10
	Classe A ca EUR - Acc	LU2183821854	1,50	0,25	1,75
	Classe A lcl EUR - Acc	LU2035461065	1,50	0,25	1,75
	Classe E EUR - Acc	LU1861294822	0,35	0,20	0,55
	Classe F EUR - Acc	LU1861294749	1,50	0,25	1,75
	Classe H EUR - Acc	LU1989773491	0,35	0,10	0,45
	Classe I EUR - Acc	LU1861294582	0,75	0,20	0,95
	Classe I USD - Acc	LU1989763187	0,75	0,20	0,95
	Classe I2 EUR - Acc	LU1951340907	1,05	0,20	1,25
	Classe I uk GBP - Acc	LU2035461149	0,55	0,20	0,75
	Classe M2 EUR - Acc	LU2125048079	0,90	0,20	1,10
	Classe O EUR - Acc	LU1861295043	0,00	0,20	0,20
	Classe R EUR - Acc	LU1861294665	0,85	0,25	1,10
	Classe R2 EUR - Acc	LU1951341038	1,15	0,25	1,40
	Classe RE EUR - Acc	LU1951340659	0,90	0,25	1,15
	Classe T2 EUR - Acc	LU1989773657	0,60	0,20	0,80
	Classe U EUR - Acc	LU2090778254	2,25	0,20	2,45
CPR Invest - Climate Bonds Euro	Classe A CHF - Acc	LU2401972190	0,60	0,10	0,70
	Classe A EUR - Acc	LU1902444584	0,60	0,10	0,70
	Classe E EUR - Acc	LU1902445045	0,15	0,10	0,25
	Classe F EUR - Acc	LU2337252428	0,60	0,10	0,70
	Classe H EUR - Acc	LU2337252691	0,15	0,10	0,25
	Classe I EUR - Acc	LU1902444741	0,20	0,10	0,30
	Classe M2 EUR - Acc	LU2337252345	0,30	0,10	0,40
	Classe R EUR - Acc	LU1902444824	0,30	0,10	0,40
	Classe N EUR - Dist	LU1902445128	0,05	0,10	0,15

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

3 - Commission de gestion

Compartiment	Classe d'Action	ISIN	Commissions de Société de Gestion P.A.	Frais Administratifs P.A.	Frais Maximum P.A.
CPR Invest - Climate Action	Classe A CZKH - Acc	LU2360924026	1,40	0,30	1,70
	Classe A EUR - Acc	LU1902443420	1,40	0,30	1,70
	Classe A EUR - Dist	LU1902443693	1,40	0,30	1,70
	Classe A2 EUR - Acc	LU1902443776	1,70	0,30	2,00
	Classe A2 EUR - Dist	LU1902443859	1,70	0,30	2,00
	Classe A2 SGD - Acc	LU1989772840	1,70	0,30	2,00
	Classe A2 USD - Acc	LU1989772923	1,70	0,30	2,00
	Classe A ch EUR - Acc	LU2305596277	0,90	0,30	1,20
	Classe A lcl EUR - Acc	LU2035460927	1,40	0,30	1,70
	Classe E EUR - Acc	LU1902444154	0,35	0,30	0,65
	Classe F EUR - Acc	LU1902444402	1,40	0,30	1,70
	Classe H EUR - Acc	LU1989772501	0,35	0,10	0,45
	Classe I EUR - Acc	LU1902443933	0,70	0,30	1,00
	Classe I USD - Acc	LU1989773061	0,70	0,30	1,00
	Classe I2 EUR - Acc	LU1902444071	1,00	0,30	1,30
	Classe I ch EUR - Acc	LU2305597168	0,45	0,30	0,75
	Classe I jp EUR - Acc	LU2305597754	0,42	0,20	0,62
	Classe I uk GBP - Acc	LU2067131271	0,45	0,30	0,75
	Classe M2 EUR - Acc	LU2125048236	0,85	0,30	1,15
	Classe O EUR - Acc	LU1951342788	0,00	0,20	0,20
	Classe R EUR - Acc	LU1902444238	0,80	0,30	1,10
	Classe R2 EUR - Acc	LU1902444311	1,10	0,30	1,40
	Classe R ch EUR - Acc	LU2305596780	0,55	0,30	0,85
	Classe RE EUR - Acc	LU1951342515	0,90	0,30	1,20
	Classe T2 EUR - Acc	LU1989772766	0,60	0,20	0,80
	Classe U EUR - Acc	LU2090778338	2,15	0,30	2,45
	Classe Z EUR - Acc	LU2265521208	0,25	0,20	0,45
CPR Invest - Future Cities	Classe A EUR - Acc	LU1989763773	1,50	0,25	1,75
	Classe A2 EUR - Acc	LU2125046453	1,70	0,25	1,95
	Classe E EUR - Acc	LU1989763930	0,55	0,20	0,75
	Classe F EUR - Acc	LU1989764078	1,50	0,25	1,75
	Classe H USD - Acc	LU1989764318	0,35	0,10	0,45
	Classe I EUR - Acc	LU1989764151	0,75	0,20	0,95
	Classe I USD - Acc	LU1989764409	0,75	0,20	0,95
	Classe I uk GBP - Acc	LU2125046537	0,55	0,20	0,75
	Classe M2 EUR - Acc	LU2125046610	0,90	0,20	1,10
	Classe R EUR - Acc	LU1989764235	0,85	0,25	1,10
	Classe T1 EUR - Dist	LU2067131438	0,00	0,20	0,20
	Classe U EUR - Acc	LU2090778411	2,25	0,20	2,45

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

3 - Commission de gestion

Compartiment	Classe d'Action	ISIN	Commissions de Société de Gestion P.A.	Frais Administratifs P.A.	Frais Maximum P.A.
CPR Invest - Global Lifestyles	Classe A CZK - Acc	LU1989767170	1,70	0,25	1,95
	Classe A EUR - Acc	LU1989767253	1,70	0,25	1,95
	Classe A EUR - Dist	LU1989767337	1,70	0,25	1,95
	Classe A EURH - Acc	LU1989767410	1,70	0,25	1,95
	Classe A USD - Acc	LU1989767923	1,70	0,25	1,95
	Classe A USD - Dist	LU1989768061	1,70	0,25	1,95
	Classe A2 USD - Acc	LU1989768145	1,85	0,25	2,10
	Classe A ca EUR - Acc	LU2067132329	1,70	0,25	1,95
	Classe A lcl EUR - Acc	LU2067132246	1,70	0,25	1,95
	Classe F EURH - Acc	LU1989767683	1,50	0,25	1,75
	Classe F USD - Acc	LU1989768228	1,50	0,25	1,75
	Classe H USD - Acc	LU1989768491	0,35	0,10	0,45
	Classe I EUR - Acc	LU1989767766	0,90	0,20	1,10
	Classe I EUR - Dist	LU1989767840	0,90	0,20	1,10
	Classe I USD - Acc	LU1989768574	0,90	0,20	1,10
	Classe M2 EUR - Acc	LU2265521463	0,90	0,20	1,10
	Classe O EUR - Acc	LU2067132162	0,00	0,20	0,20
	Classe O USD - Acc	LU1989768657	0,00	0,20	0,20
	Classe U EUR - Acc	LU2265521380	2,25	0,20	2,45
CPR Invest - Global Resources	Classe A CZK - Acc	LU1989768814	1,70	0,25	1,95
	Classe A EUR - Acc	LU1989769036	1,70	0,25	1,95
	Classe A EUR - Dist	LU1989769200	1,70	0,25	1,95
	Classe A EURH - Acc	LU1989769465	1,70	0,25	1,95
	Classe A USD - Acc	LU1989770125	1,70	0,25	1,95
	Classe A USD - Dist	LU1989770398	1,70	0,25	1,95
	Classe A2 USD - Acc	LU1989770471	1,85	0,25	2,10
	Classe F EURH - Acc	LU1989769895	1,50	0,25	1,75
	Classe F USD - Acc	LU1989770554	1,50	0,25	1,75
	Classe H USD - Acc	LU1989770638	0,35	0,10	0,45
	Classe I EUR - Acc	LU1989769978	0,90	0,20	1,10
	Classe I USD - Acc	LU1989770711	0,90	0,20	1,10
	Classe M2 EUR - Acc	LU2265520655	0,90	0,20	1,10
	Classe O EUR - Acc	LU2067131784	0,00	0,20	0,20
	Classe O USD - Acc	LU1989770984	0,00	0,20	0,20
	Classe T1 EUR - Acc	LU1989770042	0,00	0,19	0,19
	Classe T1 EURH - Acc	LU2067131867	0,00	0,19	0,19
	Classe U EUR - Acc	LU2265520572	2,25	0,20	2,45

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

3 - Commission de gestion

Compartiment	Classe d'Action	ISIN	Commissions de Société de Gestion P.A.	Frais Administratifs P.A.	Frais Maximum P.A.
CPR Invest - Global Gold Mines	Classe A CZK - Acc	LU1989765125	1,70	0,25	1,95
	Classe A EUR - Acc	LU1989765471	1,70	0,25	1,95
	Classe A EUR - Dist	LU1989765554	1,70	0,25	1,95
	Classe A EURH - Acc	LU1989765638	1,70	0,25	1,95
	Classe A USD - Acc	LU1989766289	1,70	0,25	1,95
	Classe A USD - Dist	LU1989766362	1,70	0,25	1,95
	Classe A2 USD - Acc	LU1989766446	1,85	0,25	2,10
	Classe F EURH - Acc	LU1989765802	1,50	0,25	1,75
	Classe F USD - Acc	LU1989766529	1,50	0,25	1,75
	Classe I EUR - Acc	LU1989765984	0,90	0,20	1,10
	Classe I USD - Acc	LU1989766875	0,90	0,20	1,10
	Classe M2 EUR - Acc	LU2265520812	0,90	0,20	1,10
	Classe O USD - Acc	LU1989766958	0,00	0,20	0,20
	Classe R USD - Acc	LU1989767097	0,90	0,25	1,15
	Classe RE EURH - Acc	LU1989766107	1,30	0,20	1,50
	Classe T1 EUR - Acc	LU1989766016	0,00	0,19	0,19
	Classe U EUR - Acc	LU2265520739	2,25	0,20	2,45
CPR Invest - Smart Trends	Classe A EUR - Acc	LU1989771529	0,70	0,10	0,80
	Classe F EUR - Acc	LU1989771958	0,70	0,10	0,80
	Classe I EUR - Acc	LU1989772097	0,35	0,10	0,45
	Classe R EUR - Acc	LU1989772170	0,45	0,10	0,55
	Classe U EUR - Acc	LU2090778502	1,45	0,10	1,55
CPR Invest - Social Impact	Classe A EUR - Acc	LU2036821663	1,50	0,25	1,75
	Classe A EUR - Dist	LU2036821747	1,50	0,25	1,75
	Classe A2 EUR - Acc	LU2036821820	1,80	0,25	2,05
	Classe A ca EUR - Acc	LU2183822159	1,50	0,25	1,75
	Classe F EUR - Acc	LU2036822638	1,50	0,25	1,75
	Classe H USD - Acc	LU2036822984	0,35	0,10	0,45
	Classe I EUR - Acc	LU2036822042	0,75	0,20	0,95
	Classe I USD - Acc	LU2036822125	0,75	0,20	0,95
	Classe I uk GBP - Acc	LU2125046966	0,55	0,20	0,75
	Classe M2 EUR - Acc	LU2125047188	0,90	0,20	1,10
	Classe O EUR - Acc	LU2125047006	0,00	0,20	0,20
	Classe R EUR - Acc	LU2036822554	0,85	0,25	1,10
	Classe U EUR - Acc	LU2125047345	2,25	0,20	2,45

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

3 - Commission de gestion

Compartiment	Classe d'Action	ISIN	Commissions de Société de Gestion P.A.	Frais Administratifs P.A.	Frais Maximum P.A.
CPR Invest - MedTech	Classe A CZKH - Acc	LU2183822316	1,50	0,25	1,75
	Classe A EUR - Acc	LU2036816820	1,50	0,25	1,75
	Classe A EUR - Dist	LU2036817042	1,50	0,25	1,75
	Classe A HUF - Acc	LU2384387564	1,50	0,25	1,75
	Classe A2 EUR - Acc	LU2036817125	1,80	0,25	2,05
	Classe F EUR - Acc	LU2036817984	1,50	0,25	1,75
	Classe H USD - Acc	LU2036818289	0,35	0,10	0,45
	Classe I EUR - Acc	LU2036817398	0,75	0,20	0,95
	Classe I USD - Acc	LU2036817471	0,75	0,20	0,95
	Classe I uk GBP - Acc	LU2067132592	0,55	0,20	0,75
	Classe M2 EUR - Acc	LU2125047428	0,90	0,20	1,10
	Classe O EUR - Acc	LU2125047691	0,00	0,20	0,20
	Classe O USD - Acc	LU2036818016	0,00	0,20	0,20
	Classe R EUR - Acc	LU2036817711	0,85	0,25	1,10
	Classe R2 EUR - Acc	LU2036817802	1,15	0,25	1,40
	Classe T3 EUR - Acc	LU2384387481	0,60	0,20	0,80
	Classe U EUR - Acc	LU2125047774	2,25	0,20	2,45
CPR Invest - Credixx Active US High Yield	Classe A EURH2 - Acc	LU2036818958	0,90	0,10	1,00
	Classe A EUR - Acc	LU2036818792	0,90	0,10	1,00
	Classe I EUR - Acc	LU2036819097	0,40	0,10	0,50
	Classe I EURH2 - Acc	LU2036819253	0,40	0,10	0,50
CPR Invest - Credixx Global High Yield	Classe A EUR - Acc	LU2036818362	0,90	0,10	1,00
	Classe I EUR - Acc	LU2036818446	0,40	0,10	0,50
	Classe R EUR - Acc	LU2036818529	0,50	0,10	0,60

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

3 - Commission de gestion

Compartiment	Classe d'Action	ISIN	Commissions de Société de Gestion P.A.	Frais Administratifs P.A.	Frais Maximum P.A.
CPR Invest - Hydrogen	Classe A CZKH - Acc	LU2450391664	1,50	0,25	1,75
	Classe A EUR - Acc	LU2389405080	1,50	0,25	1,75
	Classe A EURH - Acc	LU2475552779	1,50	0,25	1,75
	Classe A USD - Acc	LU2450391748	1,50	0,25	1,75
	Classe A2 EUR - Acc	LU2389405163	1,70	0,25	1,95
	Classe A ca EUR - Acc	LU2389405247	1,50	0,25	1,75
	Classe A lcl EUR - Acc	LU2389405320	1,50	0,25	1,75
	Classe F EUR - Acc	LU2389405759	1,50	0,25	1,75
	Classe H EUR - Acc	LU2389406567	0,35	0,10	0,45
	Classe I EUR - Acc	LU2389406054	0,75	0,20	0,95
	Classe I USD - Acc	LU2464732267	0,75	0,20	0,95
	Classe I2 EUR - Acc	LU2389406211	0,85	0,20	1,05
	Classe M2 EUR - Acc	LU2389406484	0,85	0,20	1,05
	Classe O EUR - Acc	LU2389406641	0,00	0,20	0,20
	Classe R EUR - Acc	LU2389405593	0,85	0,25	1,10
	Classe R2 EUR - Acc	LU2389405676	1,00	0,25	1,25
	Classe U EUR - Acc	LU2389405833	2,25	0,20	2,45
	Classe Z EUR - Acc	LU2517015124	0,25	0,20	0,45
	Classe N EUR - Dist	LU2450392043	0,05	0,10	0,15
CPR Invest - Blue Economy	Classe A EUR - Acc	LU2462251500	1,50	0,25	1,75
	Classe A EURH - Acc	LU2545274248	1,50	0,25	1,75
	Classe A USD - Acc	LU2462249603	1,50	0,25	1,75
	Classe A lcl EUR - Acc	LU2462251252	1,50	0,25	1,75
	Classe E EUR - Acc	LU2462250874	0,35	0,20	0,55
	Classe F EUR - Acc	LU2462250957	1,50	0,25	1,75
	Classe I EUR - Acc	LU2462250528	0,75	0,20	0,95
	Classe I USD - Acc	LU2462250791	0,75	0,20	0,95
	Classe M2 EUR - Acc	LU2462250015	0,85	0,20	1,05
	Classe O EUR - Acc	LU2462249868	0,00	0,20	0,20
	Classe R EUR - Acc	LU2462251179	0,85	0,25	1,10
	Classe U EUR - Acc	LU2462251682	2,25	0,20	2,45
CPR Invest - Circular Economy (launched on 14/12/22)	Classe A EUR - Acc	LU2503850211	1,50	0,25	1,75
	Classe E EUR - Acc	LU2503850484	0,35	0,20	0,55
	Classe H EUR - Acc	LU2503851615	0,35	0,10	0,45
	Classe M2 EUR - Acc	LU2503851532	0,85	0,20	1,05
	Classe O EUR - Acc	LU2503851292	0,00	0,20	0,20
	Classe R EUR - Acc	LU2503852266	0,85	0,25	1,10
	Classe U EUR - Acc	LU2503851888	2,25	0,20	2,45

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

3 - Commission de gestion

Compartiment	Classe d'Action	ISIN	Commissions de Société de Gestion P.A.	Frais Administratifs P.A.	Frais Maximum P.A.
CPR Invest - European Strategic Autonomy (launched on 28/03/23)	Classe A EUR - Acc	LU2570611322	1,50	0,25	1,75
	Classe A2 EUR - Acc	LU2570611082	1,70	0,25	1,95
	Classe A ca EUR - Acc	LU2570610787	1,50	0,25	1,75
	Classe F EUR - Acc	LU2570611751	1,50	0,25	1,75
	Classe H EUR - Acc	LU2570612726	0,35	0,10	0,45
	Classe I EUR - Acc	LU2570611249	0,75	0,20	0,95
	Classe M2 EUR - Acc	LU2570611678	0,85	0,20	1,05
	Classe O EUR - Acc	LU2570610514	0,00	0,20	0,20
	Classe U EUR - Acc	LU2570611835	2,25	0,25	2,50
	Classe Z EUR - Acc	LU2570612999	0,25	0,20	0,45
CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 (launched on 27/03/23)	Classe A CZKH - Acc	LU2570612056	1,00	0,10	1,10
	Classe A EUR - Acc	LU2570610357	0,70	0,10	0,80
	Classe A EUR - Dist	LU2570612569	0,70	0,10	0,80
	Classe W EUR - Dist	LU2570612130	0,90	0,10	1,00
CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 II (launched on 29/06/23)	Classe A CZKH - Acc	LU2610517885	1,00	0,10	1,10
	Classe A EUR - Acc	LU2610516564	0,90	0,10	1,00
	Classe A EUR - Dist	LU2610516648	0,90	0,10	1,00
	Classe I EUR - Acc	LU2610516721	0,45	0,10	0,55
	Classe I EUR - Dist	LU2610517299	0,45	0,10	0,55

Autres notes aux états financiers

4 - Commission de performance

La commission de performance est provisionnée à chaque fois que la valeur des actifs nets est calculée et est prélevée annuellement.

Cette commission est prélevée même si la performance de la période correspondante est négative. Si le montant des rachats est supérieur au montant des souscriptions, la part assignée à la provision pour commission de performance correspondant à ce montant (rachats moins souscriptions) reviendra à la Société de gestion sur une base permanente.

Si le Compartiment sous-performe l'indice de référence, la commission de performance sera réajustée au moyen d'une reprise de provision qui est limitée au montant de la provision existante.

La première période de calcul de commission de performance doit commencer au lancement du Compartiment et doit prendre fin à la clôture de la première année financière.

Si la période de calcul des commissions de performance n'est pas en ligne avec l'année financière de la SICAV, des commissions de performance peuvent affecter la section "Revenus" de l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets. Ces revenus correspondent à des reprises de provisions sur commissions de performance..

CPR Invest - Silver Age

15 % (taxes incluses) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI Europe Index Net Return+1%. Date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de décembre.

CPR Invest - Reactive

20 % (taxes incluses) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : € STR capitalisé +3,50%. La période d'observation des performances, qui a débuté le 18 février 2022, est exceptionnellement prorogée jusqu'à la dernière valeur nette d'inventaire par action de décembre 2023 et devient la première période conforme à la méthode l'ESMA avec date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de décembre.

CPR Invest - Defensive

20 % (taxes incluses) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : € STR capitalisé + 1,50 %. La période d'observation des performances, qui a débuté le 18 février 2022, est exceptionnellement prorogée jusqu'à la dernière valeur nette d'inventaire par action de décembre 2023 et devient la première période conforme à la méthode l'ESMA avec date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de décembre.

CPR Invest - Euro High Dividend (fermé le 08/09/22)

20% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI EMU Index Net Return. Date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire de décembre.

CPR Invest - Dynamic

20% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : 20% J.P. Morgan GBI Global Return Index Hedge +80% MSCI World Index Net Return (dans la devise de chaque classe d'actions). Date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire de décembre.

CPR Invest - Global Silver Age

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI World Net Return Index. Date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire de décembre.

CPR Invest - Global Disruptive Opportunities

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI World Net Return Index. La période d'observation des performances débutant le 1er avril 2021 est exceptionnellement prorogée jusqu'à la dernière valeur d'inventaire nette par action de juillet 2022 et devient la première période conforme à la méthode l'ESMA avec date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet.

CPR Invest - Climate Action Euro

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI EMU Net Return Index (dans la devise de chaque classe d'actions). Date anniversaire: dernière valeur nette d'inventaire par action de décembre. La première période de calcul de la commission de performance a commencé au lancement de la nouvelle stratégie basée sur les changements climatiques (10/03/2021).

CPR Invest - Food For Generations

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI World Net Return Index. La période d'observation des performances débutant le 1er novembre 2021 est exceptionnellement prolongée jusqu'à la dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet 2023 et devient la première période conforme à la méthode l'ESMA avec date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet.

CPR Invest - Megatrends

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI World Net Return Index. Date anniversaire: dernière valeur nette d'inventaire par action de décembre.

CPR Invest - GEAR Emerging

20% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI Emerging Markets Net Return Index. Date anniversaire: dernière valeur nette d'inventaire par action de décembre.

Autres notes aux états financiers

4 - Commission de performance

CPR Invest - GEAR World ESG

20% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI World All Countries Net Return Index. La période d'observation des performances, qui a débuté le 1er avril 2021, est exceptionnellement prorogée jusqu'à la dernière valeur d'inventaire nette par action de juillet 2022 et devient la première période conforme à la méthode l'ESMA avec date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet.

CPR Invest - Education

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI World ACWI Net Return Index. La période d'observation des performances, qui a débuté le 1er octobre 2021, est exceptionnellement prorogée jusqu'à la dernière valeur d'inventaire nette par action de juillet 2023 et devient la première période conforme à la méthode l'ESMA avec date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet.

CPR Invest - Climate Bonds Euro

20% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : Bloomberg Barclays Euro Agg Corporate Total Return. La période d'observation des performances, qui a débuté le 10 mars 2021, est exceptionnellement prorogée jusqu'à la dernière valeur d'inventaire nette par action de juillet 2022 et devient la première période conforme à la méthode l'ESMA avec date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet.

CPR Invest - Climate Action

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI World ACWI Net Return Index. Date anniversaire: dernière valeur nette d'inventaire par action de décembre.

CPR Invest - Future Cities

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI World ACWI Net Return Index. La période d'observation des performances, qui a débuté le 1er octobre 2021, est exceptionnellement prorogée jusqu'à la dernière valeur d'inventaire nette par action de juillet 2023 et devient la première période conforme à la méthode l'ESMA avec date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet.

CPR Invest - Global Lifestyles

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI World Net Return Index. La période d'observation des performances, qui a débuté le 16 octobre 2020, est exceptionnellement prorogée jusqu'à la dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet 2022. Date anniversaire: dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet.

CPR Invest - Global Resources

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : 1/3 Nyse Arca Gold Miners Net Return Index + 1/3 MSCI World Energy (GICS Industry Group 1010) Net Return Index + 1/3 MSCI World Materials (GICS Industry Group 1510) Net Return Index. La période d'observation des performances, qui a débuté le 16 octobre 2020, est exceptionnellement prorogée jusqu'à la dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet 2022 et devient la première période conforme à la méthode l'ESMA avec date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet.

CPR Invest - Global Gold Mines

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : NYSE Arca Gold Miners Net Return Index. La période d'observation des performances, qui a débuté le 16 octobre 2020, est exceptionnellement prorogée jusqu'à la dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet 2022 et devient la première période conforme à la méthode l'ESMA avec date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet.

CPR Invest - Smart Trends

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : €STR+1% annual. La période d'observation des performances, qui a débuté le 1er octobre 2021, est exceptionnellement prorogée jusqu'à la dernière valeur d'inventaire nette par action de juillet 2023 et devient la première période conforme à la méthode l'ESMA avec date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet.

CPR Invest - Social Impact

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI World ACWI Net Return Index. La période d'observation des performances, qui a débuté le 1er avril 2021, est exceptionnellement prorogée jusqu'à la dernière valeur d'inventaire nette par action de juillet 2022 et devient la première période conforme à la méthode l'ESMA avec date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet.

CPR Invest - MedTech

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI World Health Care Equipment and Supplies 10/40 Net Return Index. La période d'observation des performances, qui a débuté le 1er avril 2021, est exceptionnellement prorogée jusqu'à la dernière valeur d'inventaire nette par action de juillet 2022 et devient la première période conforme à la méthode l'ESMA avec date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet.

CPR Invest - Credixx Active US High Yield

20% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : ICE BofA Merrill Lynch US High Yield Return Index. Date anniversaire: dernière valeur nette d'inventaire par action de décembre.

Autres notes aux états financiers

4 - Commission de performance

CPR Invest - Hydrogen

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI World ACWI Net Return Index. La période d'observation des performances débutant le 30 novembre 2021 est exceptionnellement prorogée jusqu'à la dernière valeur d'inventaire nette par action de juillet 2023 et devient la première période conforme à la méthode l'ESMA avec date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet.

CPR Invest - Blue Economy

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI World ACWI Net Return Index. La période d'observation des performances débutant à compter du lancement du compartiment est exceptionnellement prolongée jusqu'à la dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet 2023 et devient la première période conforme à la méthode l'ESMA avec date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet.

CPR Invest - Circular Economy (lancé le 14/12/22)

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI World ACWI Net Return Index. La période d'observation des performances débutant à compter du lancement du compartiment est exceptionnellement prolongée jusqu'à la dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet 2024 et devient la première période conforme à la méthode l'ESMA avec date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet.

CPR Invest - European Strategic Autonomy (lancé le 28/03/23)

15% (taxe incluse) de la différence entre la valeur nette d'inventaire de la catégorie d'actions et l'indicateur de référence : MSCI EMU Net Return Index. La période d'observation des performances débutant à compter du lancement du compartiment est exceptionnellement prolongée jusqu'à la dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet 2024 et devient la première période conforme à la méthode l'ESMA avec date anniversaire : dernière valeur nette d'inventaire par action de juillet.

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

4 - Commission de performance

En application des lignes directrices de l'ESMA sur les frais de performance (ESMA34-39-992) et de la circulaire CSSF 20/764, le tableau ci-dessous présente le montant réel des frais de performance facturés par chaque classe d'actions pertinente et le pourcentage de ces frais sur la base de la valeur nette d'inventaire («VNI») de la classe d'actions. Seules les classes d'actions pour lesquelles des frais de performance ont été facturés sont indiquées ci-dessous.

Compartiments	Classe d'actions	Devise du compartiment	Code ISIN	Montants des commissions de performance au 31/07/2022 (en devise du compartiment)	VNI moyenne de la Classe d'actions (en devise du compartiment)	% de la VNI moyenne de la Classe d'actions
CPR Invest - Dynamic	Classe R EUR - Acc	EUR	LU1530898763	5,57	14.188.392,81	0,00
Total				5,57		
CPR Invest - Global Silver Age	Classe A CHFH - Acc	EUR	LU1734695270	3.153,88	5.263.323,84	0,06
	Classe A CZKH - Acc	EUR	LU1425272355	81.301,81	102.234.398,34	0,08
	Classe A EUR - Acc	EUR	LU1291158233	249.704,27	149.263.138,51	0,17
	Classe A EUR - Dist	EUR	LU1291158407	42.509,43	46.031.850,53	0,09
	Classe A USD - Acc	EUR	LU1425272603	427,08	478.171,72	0,09
	Classe A USDH - Acc	EUR	LU1734695197	21,25	61.709,92	0,03
	Classe F EUR - Acc	EUR	LU1291158589	1.724,22	6.761.499,05	0,03
	Classe I EUR - Acc	EUR	LU1291158316	113.698,05	131.362.453,53	0,09
	Classe I GBP - Acc	EUR	LU1425272785	276,21	124.955,42	0,22
	Classe I USD - Acc	EUR	LU1989771107	2.911,67	701.230,84	0,42
	Classe R EUR - Acc	EUR	LU1530898920	4.468,70	2.651.174,30	0,17
	Classe RE EUR - Acc	EUR	LU1746648382	3,15	2.475,89	0,13
	Classe U EUR - Acc	EUR	LU2090777793	4.346,78	8.659.231,84	0,05
	Classe Z EUR - Acc	EUR	LU1746648465	13.794,22	8.540.053,93	0,16
Total				518.340,72		
CPR Invest - Climate Action Euro	Classe A EUR - Acc	EUR	LU1530900841	47,86	7.325.530,08	0,00
	Classe U EUR - Acc	EUR	LU2337251610	6,25	2.703.958,69	0,00
	Classe Z EUR - Dist	EUR	LU1653750841	194,62	5.382.626,40	0,02
Total				248,73		
CPR Invest - Food for Generations	Classe I EUR - Acc	EUR	LU1653749918	5.936,08	146.423.657,95	0,00
	Classe I USD - Acc	EUR	LU1989763344	16,08	3.294.804,87	0,00
	Classe Z EUR - Acc	EUR	LU2413644456	55,15	242.283,62	0,00
Total				6.007,31		
CPR Invest - Megatrends	Classe A EUR - Acc	EUR	LU1734693812	16,70	149.920.193,20	0,00
	Classe R EUR - Acc	EUR	LU1734694380	13,36	100.867.521,26	0,00
	Classe U EUR - Acc	EUR	LU2346735058	7,22	28.865.444,41	0,00
Total				37,28		
CPR Invest - GEAR World ESG	Classe A EUR - Acc	EUR	LU1811426342	617,91	23.699.665,46	0,00
	Classe I USD - Acc	EUR	LU1811426854	2,47	2.366,67	0,10
	Classe R EUR - Acc	EUR	LU1811426938	577,29	856.691,20	0,07
Total				1.197,67		
CPR Invest - Education	Classe A ca EUR - Acc	EUR	LU2183821854	1.663,19	243.641,10	0,68
	Classe U EUR - Acc	EUR	LU2090778254	80,02	12.178.674,66	0,00
Total				1.743,21		

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

4 - Commission de performance

Compartiments	Classe d'actions	Devise du compartiment	Code ISIN	Montants des commissions de performance au 31/07/2022 (en devise du compartiment)	VNI moyenne de la Classe d'actions (en devise du compartiment)	% de la VNI moyenne de la Classe d'actions
CPR Invest - Climate Bonds Euro	Classe A CHFH - Acc	EUR	LU2401972190	742,63	577.251,86	0,13
	Classe A EUR - Acc	EUR	LU1902444584	110.314,98	76.630.871,21	0,14
	Classe E EUR - Acc	EUR	LU1902445045	116.372,81	26.714.770,10	0,44
	Classe F EUR - Acc	EUR	LU2337252428	11,71	215.943,80	0,01
	Classe I EUR - Acc	EUR	LU1902444741	624.729,14	259.641.382,46	0,24
	Classe R EUR - Acc	EUR	LU1902444824	5,47	1.805,12	0,30
	Total			852.176,74		
CPR Invest - Climate Action	Classe A CZKH - Acc	EUR	LU2360924026	338,07	9.753.572,45	0,00
	Classe A EUR - Acc	EUR	LU1902443420	430.700,61	743.456.228,80	0,06
	Classe A EUR - Dist	EUR	LU1902443693	3.848,30	13.064.810,61	0,03
	Classe A lcl EUR - Acc	EUR	LU2035460927	1.107,35	1.337.824,04	0,08
	Classe E EUR - Acc	EUR	LU1902444154	41.458,56	24.453.180,43	0,17
	Classe F EUR - Acc	EUR	LU1902444402	65,24	22.417.501,35	0,00
	Classe I EUR - Acc	EUR	LU1902443933	56.193,91	45.379.790,67	0,12
	Classe I USD - Acc	EUR	LU1989773061	2,79	2.465,60	0,11
	Classe R EUR - Acc	EUR	LU1902444238	15.178,27	14.561.843,80	0,10
	Classe RE EUR - Acc	EUR	LU1951342515	2,31	2.712,16	0,09
	Classe U EUR - Acc	EUR	LU2090778338	3.241,83	217.629.267,40	0,00
	Classe Z EUR - Acc	EUR	LU2265521208	9.445,22	5.209.206,34	0,18
	Total			561.582,46		
CPR Invest - Future Cities	Classe A EUR - Acc	USD	LU1989763773	119,44	30.483.233,93	0,00
	Classe E EUR - Acc	USD	LU1989763930	0,07	120,96	0,06
	Classe I EUR - Acc	USD	LU1989764151	0,34	331.046,60	0,00
	Classe R EUR - Acc	USD	LU1989764235	1,00	1.489.207,92	0,00
	Total			120,85		
CPR Invest - Global Lifestyles	Classe I USD - Acc	USD	LU1989768574	0,03	3.557.426,49	0,00
Total				0,03		
CPR Invest - Global Resources	Classe A CZK - Acc	USD	LU1989768814	1.431,04	6.209.402,24	0,02
	Classe A EUR - Acc	USD	LU1989769036	285.021,07	229.665.638,26	0,12
	Classe A EUR - Dist	USD	LU1989769200	12.310,88	18.143.368,21	0,07
	Classe A EURH - Acc	USD	LU1989769465	0,03	91.356.743,11	0,00
	Classe A USD - Acc	USD	LU1989770125	34.005,97	48.051.280,02	0,07
	Classe A USD - Dist	USD	LU1989770398	1.181,51	1.466.925,04	0,08
	Classe I EUR - Acc	USD	LU1989769978	47.607,31	19.439.396,40	0,24
	Classe I USD - Acc	USD	LU1989770711	53.317,33	17.054.721,91	0,31
	Classe U EUR - Acc	USD	LU2265520572	42.255,79	105.986.095,70	0,04
	Total			477.130,93		
CPR Invest - Global Gold Mines	Classe A CZK - Acc	USD	LU1989765125	0,74	4.668.745,44	0,00
	Classe I USD - Acc	USD	LU1989766875	11,08	2.404.744,75	0,00
	Classe RE EURH - Acc	USD	LU1989766107	2.937,98	9.641.154,82	0,03
	Classe U EUR - Acc	USD	LU2265520739	85,87	3.904.064,90	0,00
Total				3.035,67		

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

4 - Commission de performance

Compartiments	Classe d'actions	Devise du compartiment	Code ISIN	Montants des commissions de performance au 31/07/2022 (en devise du compartiment)	VNI moyenne de la Classe d'actions (en devise du compartiment)	% de la VNI moyenne de la Classe d'actions
CPR Invest - Social Impact	Classe A ca EUR - Acc	USD	LU2183822159	9.073,76	98.573.592,99	0,01
	Classe F EUR - Acc	USD	LU2036822638	0,01	2 222 537,93	0,00
Total				9.073,77		
CPR Invest - MedTech	Classe A CZKH - Acc	USD	LU2183822316	14,58	30.461.203,31	0,00
	Classe A EUR - Acc	USD	LU2036816820	1.040,59	290.935.548,63	0,00
	Classe A EUR - Dist	USD	LU2036817042	20,92	14.850.814,21	0,00
	Classe A HUF - Acc	USD	LU2384387564	335,83	1.830.179,76	0,02
	Classe F EUR - Acc	USD	LU2036817984	18,87	13.295.025,67	0,00
	Classe R EUR - Acc	USD	LU2036817711	45,22	6.109.806,97	0,00
	Classe T3 EUR - Acc	USD	LU2384387481	3.890,70	21.949.651,01	0,02
Total				5.366,71		
CPR Invest - Credixx Active US High Yield	Classe A EURH2 - Acc	USD	LU2036818958	28,77	12.712,73	0,23
	Classe A EUR - Acc	USD	LU2036818792	6.013,19	3.015.360,69	0,20
	Classe I EUR - Acc	USD	LU2036819097	54.214,80	16.856.710,04	0,32
	Classe I EURH2 - Acc	USD	LU2036819253	256.191,32	63.173.201,10	0,41
Total				316.448,08		
CPR Invest - Hydrogen	Classe A CZKH - Acc	USD	LU2450391664	0,13	4.902.687,92	0,00
	Classe A EUR - Acc	USD	LU2389405080	37.034,85	342.005.724,74	0,01
	Classe A EURH - Acc	USD	LU2475552779	304,98	28.667.275,73	0,00
	Classe A ca EUR - Acc	USD	LU2389405247	0,08	20 591,72	0,00
	Classe A Icl EUR - Acc	USD	LU2389405320	7,31	1.165.128,41	0,00
	Classe F EUR - Acc	USD	LU2389405759	351,96	15.466.493,43	0,00
	Classe I EUR - Acc	USD	LU2389406054	11.828,87	65.735.830,74	0,02
	Classe R EUR - Acc	USD	LU2389405593	15.026,92	35.955.789,53	0,04
	Classe U EUR - Acc	USD	LU2389405833	88.903,63	368.719.419,57	0,02
	Total			153.458,73		
CPR Invest - Blue Economy	Classe A EUR - Acc	USD	LU2462251500	1.392,28	35.432.457,87	0,00
	Classe F EUR - Acc	USD	LU2462250957	1,54	184.564,34	0,00
	Classe U EUR - Acc	USD	LU2462251682	313,55	47.205.546,11	0,00
Total				1.707,37		
CPR Invest - Circular Economy (launched on 14/12/22)	Classe E EUR - Acc	USD	LU2503850484	409,91	7.724.977,53	0,01
	Classe U EUR - Acc	USD	LU2503851888	38,97	5.167.623,37	0,00
Total				448,88		

Les montants des commissions de performance figurant dans le tableau ci-dessus sont ceux qui ont été comptabilisés du 1er août 2022 au 31 juillet 2023 et ne sont pas nécessairement indicatifs des montants futurs versés pour l'ensemble de l'exercice.

5 - Frais de transaction

Les frais de transactions (frais de brokers pour les transactions sur titres et opérations assimilées) sont comptabilisés séparément dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets.

6 - Taxe d'abonnement

La SICAV est assujettie au Luxembourg à une taxe annuelle de 0,05 % pour toutes les Classes d'actions, exigibles tous les trimestres sur la base des actifs nets de la SICAV tels que calculés à la fin du trimestre concerné. Les actions de la Classe I bénéficient d'une « taxe d'abonnement » réduite de 0,01 % de la valeur des actifs nets qui sont consacrés à cette Classe d'actions.

Les actifs nets investis dans des organismes de placement collectif assujettis à la taxe d'abonnement énoncée à l'article 175 (a) de la Loi modifiée de 2010 sont exonérés de ladite taxe.

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

7 - Prêts de titres

Durant l'année, la SICAV a participé à un programme de prêts de titres concernant les compartiments ci-dessous :

Au 31 juillet 2023, des prêts de titres étaient souscrits dans les compartiments suivants :

Compartiments	Devise	Valeur de marché des titres prêtés	Garanties en titres	Garanties en liquidités	% de garantie reçu
CPR Invest - Global Silver Age	EUR	56.014.353,69	25.163.748,11	33.798.697,00	105,26
CPR Invest - Global Disruptive Opportunities	EUR	268.978.742,42	89.349.446,08	222.233.635,00	115,84
CPR Invest - Climate Action Euro	EUR	7.694.001,12	525.422,10	7.787.921,00	108,05
CPR Invest - Food for Generations	EUR	62.787.249,10	21.784.604,97	45.071.416,00	106,48
CPR Invest - Gear World ESG	EUR	11.596.723,52	4.976.884,81	7.300.451,00	105,87
CPR Invest - Education	EUR	14.783.756,86	849.968,30	14.680.596,00	105,05
CPR Invest - Climate Action	EUR	68.472.303,30	1.293.635,11	70.628.709,00	106,56
CPR Invest - Global Lifestyles	USD	80.539.316,57	23.257.937,92	62.560.753,18	106,56
CPR Invest - Global Resources	USD	103.898.758,98	71.366.668,94	35.292.832,78	102,66
CPR Invest - Global Gold Mines	USD	61.459.219,93	57.028.461,68	5.655.535,74	101,99
CPR Invest - MedTech	USD	22.978.119,34	24.862.754,16	30.019,13	108,33

Au 31 juillet 2023, les titres suivants ont été reçus en guise de garantie :

CPR Invest - Global Silver Age

Dénomination du titre	ISIN	Valeur de marché des titres reçus en garantie
BANCO SANTANDER	ES0113900J37	21.182.041,06
CELL TE 1.5 01-26	XS1750026186	3.981.707,05
TOTAL		25.163.748,11

CPR Invest - Global Disruptive Opportunities

Dénomination du titre	ISIN	Valeur de marché des titres reçus en garantie
GERRESHEIMER AG	DE000A0LD6E6	23.928.584,15
GAZTRANSPORT	FR0011726835	15.581.001,71
SOPRA STERIA GROUP	FR0000050809	12.069.178,75
EIFPAGE	FR0000130452	11.270.698,46
EVONIK INDUSTRIE	DE000EVNK013	9.637.408,70
ARKEMA	FR0010313833	8.597.833,92
STELLANTIS NV	NL00150001Q9	2.326.123,57
AURUBIS AG	DE0006766504	2.135.425,69
REXEL SA	FR0010451203	1.723.905,76
LA FRANCAISE DES JEUX	FR0013451333	1.639.265,92
E.ON SE	DE000ENAG999	440.019,45
TOTAL		89.349.446,08

CPR Invest - Climate Action Euro

Dénomination du titre	ISIN	Valeur de marché des titres reçus en garantie
AIR FRANCE-KLM	FR0000031122	525.422,10
TOTAL		525.422,10

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

7 - Prêts de titres

CPR Invest - Food for Generations

Dénomination du titre	ISIN	Valeur de marché des titres reçus en garantie
BANCO.SANTANDER	ES0113900J37	15.884.473,63
FORTUM.OYJ	FI0009007132	5.212.468,87
VALLOUREC	FR0013506730	685.557,04
TIETOEVR.Y.OYJ	FI0009000277	2.105,43
TOTAL		21.784.604,97

CPR Invest - GEAR World ESG

Dénomination du titre	ISIN	Valeur de marché des titres reçus en garantie
BANCO SANTANDER	ES0113900J37	4.976.884,81
TOTAL		4.976.884,81

CPR Invest - Education

Dénomination du titre	ISIN	Valeur de marché des titres reçus en garantie
AIR FRANCE-KLM	FR0000031122	849.968,30
TOTAL		849.968,30

CPR Invest - Climate Action

Dénomination du titre	ISIN	Valeur de marché des titres reçus en garantie
AIR FRANCE-KLM	FR0000031122	1.293.635,11
TOTAL		1.293.635,11

CPR Invest - Global Lifestyles

Dénomination du titre	ISIN	Valeur de marché des titres reçus en garantie
VERALLIA	FR0013447729	14.094.64,06
GETLINK SE	FR0010533075	6.739.235,63
SAMPO OYJ-A SHS	FI0009003305	2.424.062,24
TOTAL		23.257.937,92

CPR Invest - Global Resources

Dénomination du titre	ISIN	Valeur de marché des titres reçus en garantie
VINCI SA	FR0000125486	44.644.448,37
HUGO BOSS -ORD	DE000A1PHFF7	11.276.498,87
BNP PARIBAS	FR0000131104	10.199.597,40
FORTUM OYJ	FI0009007132	5.246.124,29
TOTAL		71.366.668,94

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

7 - Prêts de titres

CPR Invest - Global Gold Mines

Dénomination du titre	ISIN	Valeur de marché des titres reçus en garantie
LA FRANCAISE DES JEUX	FR0013451333	15.862.099,04
BNP PARIBAS	FR0000131104	15.453.892,35
BANCO SANTANDER	ES0113900J37	13.006.470,05
E.ON SE	DE000ENAG999	6.854.441,84
DEUTSCHE BANK-RG	DE0005140008	5.765.630,92
REXEL SA	FR0010451203	85.927,38
TOTAL		57.028.461,58

CPR Invest - MedTech

Dénomination du titre	ISIN	Valeur de marché des titres reçus en garantie
COVIVIO	FR0000064578	15.457.677,25
SPIE SA	FR0012757854	7.449.580,71
VERALLIA	FR0013447729	1.955.496,20
TOTAL		24.862.754,16

Les contreparties de ces contrats de prêts de titres sont BNP Paribas Securities Services, BofA Europe, Calyon, IXIS CIB, Société Générale and BNP Paribas Arbitrage.

Au 31 juillet 2023, les compartiments mentionnés dans le premier tableau se sont engagés dans des opérations de prêt de titres sur les titres suivants:

ADECCO GROUP AG	CNH INDUSTRIAL N	GOLD FIELDS	NELNET INC-CL A	SONOVA HOLDING A
ADYEN NV	CONFLUENT INC-A	GXO LOGISTIC	NN GROUP	SPLUNK INC
ALAMOS GOLD INC	CRODA INTL	HELLOFRESH SE	NOMAD FOODS	SPROUTS FARMERS
ALBEMARLE CORP	DATADOG INC-A	HILTON WORLDWIDE	NUTRIEN LTD	SSR MINING INC
ALCOA CORP	DEUTSCHE TELEKOM	HONDA MOTOR CO	OSISKO GOLD ROYA	STMICROELECTRONI
ALSTOM	DEXCOM	HYATT HOTELS-A	PALO ALTO NETWOR	STORA ENSO OYJ-R
ARRAY TECHNOLOGI	DOLLARAMA INC	ILLUMINA INC	PEARSON PLC	SUN LIFE FINANCI
ASGN INC	DR ING HC F PORS	INSTRUCTURE HOLD	PERNOD RICARD SA	TAIWAN SEMIC-ADR
ASM INTL NV	DYNATRACE INC	JAMF HOLDING COR	POWERSCHOOL HLDG	TECHNIP ENERGIES
ATLASSIAN CORP-A	EDENRED	JDE PEET S NV	PRINCIPAL FINL	TECK RESOURCES-B
AVERY DENNISON	EDISON INTL	KBC GROUP	REMY COINTREAU	TOPGOLF CALLAWAY
B2GOLD CORP	EDP	KERRY GROUP-A	ROYAL GOLD INC	TRADE DESK INC-A
BARRICK GOLD CRP	ENI SPA	LIVE NATION ENTE	SAREPTA THERAPEU	TRANSUNION
BARRY CALLEB-REG	EQUINIX INC	LOGITECH INTER-R	SCHNEIDER ELECTR	TYLER TECHNOLOG
BHP GROUP LTD	EVONIK INDUSTRIE	LUNDIN MINING CO	SEB SA	UNICREDIT SPA
BRIGHT HORIZONS	FERGUSON PLC	MANULIFE FIN	SERVICENOW INC	UNITE GROUP THE
CAN NATL RAILWAY	FERRARI NV	MARVELL TECHNOLO	SIEMENS ENERGY A	VISA INC-CLASS A
CANON INC	FLYWIRE CORP-VOT	MONCLER SPA	SODEXO SA	VONOVIA SE
CARREFOUR SA	FORTESCUE METALS	MONGODB INC	SOLAREDGE TECHNO	WACKER CHEMIE AG
CIE FINANCIERE	FRANCO-NEVADA CO	MOSAIC CO THE	SOLVAY SA-A	WHEATON PRECIOUS
WHITBREAD PLC	ZIMMER BIOMET			

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

7 - Prêts de titres

Pour l'exercice clos au 31 juillet 2023, le montant net des revenus sur prêts de titres généré par la SICAV pour l'année clôturée est enregistré dans l'Etat des Opérations et des Variations des Actifs Nets sous le poste « Revenus des prêts de titres » et les coûts et frais directs et indirects sont détaillés ci-dessous :

Name of Sub-Fund	Ccy	Total gross amount of securities lending income	Direct-indirect costs and fees deducted from gross securities lending income		Total net amount of securities lending income
			Amundi Intermediation, Paris	CPR Asset Management	
CPR Invest - Global Silver Age	EUR	473.424,67	110.651,60	55.325,80	307.447,27
CPR Invest - Global Disruptive Opportunities	EUR	589.238,88	137.734,59	68.867,29	382.637,00
CPR Invest - Climate Action Euro	EUR	17.332,33	4.031,27	2.015,64	11.285,42
CPR Invest - Food for Generations	EUR	290.962,37	72.302,30	36.151,15	182.508,92
CPR Invest - GEAR Emerging	EUR	3.368,63	786,17	393,08	2.189,38
CPR Invest - GEAR World ESG	EUR	57.959,93	13.509,07	6.754,53	37.696,33
CPR Invest - Education	EUR	48.441,61	11.282,07	5.641,03	31.518,51
CPR Invest - Climate Bonds Euro	EUR	256.934,30	59.878,75	29.939,37	167.116,18
CPR Invest - Climate Action	EUR	252.754,97	59.042,17	29.521,08	164.191,72
CPR Invest - Global Lifestyles	USD	297.495,93	68.834,22	34.417,11	194.244,60
CPR Invest - Global Resources	USD	154.850,37	36.743,61	18.371,80	99.734,96
CPR Invest - Global Gold Mines	USD	27.247,97	4.615,96	2.307,98	20.324,03
CPR Invest - MedTech	USD	473.424,67	110.651,60	55.325,80	307.447,27

8 - Prises en pension

CPR Invest - Credixx Active US High Yield

Devise	Nominal	Maturité	Description	Contrepartie	Non réalisé (en USD)
USD	10.000.000	30/10/23	DIAGEO CAPITAL 2.1250 19-24 24/10S	Banco Bilbao Vizcaya (Madrid)	9.656.000,00
USD	8.000.000	30/10/23	COCA-COLA FEMSA 2.75 20-30 22/01S	Banco Bilbao Vizcaya (Madrid)	7.108.800,00
USD	5.000.000	30/10/23	APPLE INC 3.35 17-27 09/02S	Banco Bilbao Vizcaya (Madrid)	4.879.000,00
					21.643.800,00

CPR Invest - Credixx Global High Yield

Devise	Nominal	Maturité	Description	Contrepartie	Non réalisé (en EUR)
EUR	6.000.000	19/10/23	NATIONAL GRID PLC 3.875 23-29 16/01A	Banco Bilbao Vizcaya (Madrid)	6.070.200,00
EUR	2.500.000	16/10/23	AMERICAN MEDICAL SYST 0.75 22-25 08/03A	Banco Bilbao Vizcaya (Madrid)	2.375.000,00
EUR	13.000.000	11/10/23	NASDAQ INC 0.875 20-30 13/02A	Banco Bilbao Vizcaya (Madrid)	10.484.500,00
EUR	5.000.000	10/10/23	STRYKER CORP 1.00 19-31 03/12A	Banco Bilbao Vizcaya (Madrid)	4.000.000,00
EUR	11.000.000	11/10/23	ELI LILLY 1.625 15-26 02/06A	Banco Bilbao Vizcaya (Madrid)	10.373.000,00
EUR	4.500.000	11/10/23	THAMES WATER UTILITIE 0.875 22-28 31/01A	Banco Bilbao Vizcaya (Madrid)	3.708.000,00
EUR	3.700.000	11/10/23	SUEZ 4.6250 22-28 03/11A	Banco Bilbao Vizcaya (Madrid)	3.866.500,00
EUR	7.000.000	11/10/23	WHIRLPOOL EMEA FINAN 0.5 20-28 21/02A	Banco Bilbao Vizcaya (Madrid)	5.988.500,00
EUR	8.000.000	11/10/23	COMCAST CORP 0.25 20-27 20/05A	Banco Bilbao Vizcaya (Madrid)	6.960.000,00
EUR	3.000.000	16/10/23	ADIDAS AG 3.125 22-29 21/11A	Banco Bilbao Vizcaya (Madrid)	2.986.500,00
EUR	9.000.000	12/10/23	THAMES WATER UTILITIE 0.875 22-28 31/01A	Banco Bilbao Vizcaya (Madrid)	7.425.000,00
EUR	12.000.000	12/10/23	PROXIMUS 2.375 14-24 01/04A	Banco Bilbao Vizcaya (Madrid)	11.940.000,00
EUR	20.000.000	14/09/23	TELSTRA CORPORATION 2.5 13-23 15/09A	Banco Bilbao Vizcaya (Madrid)	20.350.000,00
EUR	2.000.000	19/10/23	ABB FINANCE BV 3.25 23-27 16/01A	Banco Bilbao Vizcaya (Madrid)	2.003.600,00
					98.530.800,00

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

9 - Structure Maître-Nourricier

Les Compartiments CPR Invest - Silver Age, CPR Invest - Reactive, CPR Invest - Defensive et CPR Invest - Dynamic de la SICAV sont chacun Fonds Nourricier d'un Fonds Maître, un Fonds Commun de Placement français autorisé par l'Autorité des Marchés Financiers en tant qu'OPCVM, et investit au moins 85% de ses actifs dans les parts Fonds Maître. Les Compartiments peuvent détenir jusqu'à 15% de ses actifs dans un ou plusieurs éléments suivants :

- Des actifs liquides à titre accessoire,
- Des instruments financiers dérivés ne pouvant être utilisés qu'à des fins de couverture.

Les Compartiments et les Fonds Maître sont gérés par la même Société de Gestion.

Les années financières des Fonds Maîtres ont pour date de clôture le 31 juillet de chaque année

Les Compartiments Nourriciers investissent dans la Classe T de leur Fonds Maître respectif de la manière suivante:

Compartiments Nourriciers	Fonds Maîtres	% de la Classe T
CPR Invest - Silver Age	CPR Silver Age	100,00%
CPR Invest - Reactive	CPR Croissance Réactive	14,57%
CPR Invest - Defensive	CPR Croissance Défensive	81,63%
CPR Invest - Dynamic	CPR Croissance Dynamique	40,78%

L'objectif d'investissement de chaque Compartiment est le même que le Fonds Maître:

CPR Invest - Silver Age:

L'objectif d'investissement du Fonds Maître est d'obtenir une performance supérieure à celle des marchés actions européens sur le long terme – cinq ans minimum – en tirant parti de la dynamique des valeurs européennes liées au vieillissement de la population.

CPR Invest - Reactive:

L'objectif d'investissement du Fonds Maître est d'obtenir sur le moyen terme - 4 ans minimum - une performance annuelle, nette de frais, supérieur à l'indice capitalisé €STR + 4,70%.

CPR Invest - Defensive:

L'objectif d'investissement du Fonds Maître est d'obtenir sur le moyen terme - 2 ans minimum - une performance annuelle, nette de frais, supérieur à l'indice capitalisé €STR index + 2,50%, avec une volatilité maximum attendue de 7%.

CPR Invest - Dynamic:

L'objectif d'investissement du Fonds Maître est d'obtenir sur le long terme - 5 ans minimum - une rendement supérieur que l'indice composé de référence : [20% J.P. Morgan Global Government Bond Index Global Return EUR Hedged + 80% EUR MSCI World Net Return].

Au niveau du Fonds Maître, les frais, charges et dépenses liés aux investissements sont des frais d'exploitation et des frais de gestion couvrant tous les frais facturés directement au Fonds Maître, à l'exception des frais de transaction.

Au 31 juillet 2023, les frais maximum d'exploitation et de gestion demandés par le Fonds Maître pour les Classes d'actions détenues par les Compartiments Nourriciers (Classe T) sont de 0,15%.

Au 31 juillet 2023, la totalité des frais du Compartiment Nourricier et du Fonds Maître sont les suivants :

Compartiments Nourriciers	Total fraise en EUR	% VNI 31.07.2023
CPR Invest - Silver Age	3.006.299,98	1,73%
CPR Invest - Reactive	2.155.271,09	1,67%
CPR Invest - Defensive	619.360,78	1,54%
CPR Invest - Dynamic	1.239.542,22	1,28%

Fonds Maîtres	Frais - Class T en EUR	% VNI Moyenne
CPR Silver Age	126.141,15	0,07%
CPR Croissance Reactive	456.215,89	0,05%
CPR Croissance Défensive	29.462,27	0,05%
CPR Croissance Dynamique	111.416,92	0,05%

Les informations complètes sur les Fonds Maîtres, incluant le prospectus, les informations clés pour l'investisseur (KIID), le règlement, les articles de constitution et les rapports financiers peuvent être obtenus gratuitement au siège social de la Société de Gestion, 90, Boulevard Pasteur, CS 61595, F 75730 Paris, France.

CPR Invest

Autres notes aux états financiers

10 - Distribution de dividendes

Le Fonds a distribué les dividendes suivants au cours de l'exercice clôturant le 31 juillet 2023 :

Compartiments	Classe d'actions	ISIN	Devise	Dividende	Ex-date	Date de paiement
CPR Invest - Silver Age	Class A EUR - Dist	LU1203020513	EUR	55,13	06/12/22	07/12/22
CPR Invest - Reactive	Class A EUR - Dist	LU1203020943	EUR	26,97	06/12/22	07/12/22
CPR Invest - Defensive	Class A EUR - Dist	LU1203018376	EUR	27,05	06/12/22	07/12/22
CPR Invest - Dynamic	Class A EUR - Dist	LU1203019853	EUR	46,83	06/12/22	07/12/22
CPR Invest - Global Silver Age	Class A EUR - Dist	LU1291158407	EUR	0,50	06/12/22	07/12/22
	Class T1 EUR - Dist	LU1565312276	EUR	170,48	06/12/22	07/12/22
CPR Invest - Climate Action Euro	Class Z EUR - Dist	LU1653750841	EUR	2.029,80	06/12/22	07/12/22
CPR Invest - Food for Generations	Class A EUR - Dist	LU1653749322	EUR	0,10	06/12/22	07/12/22
	Class A USD - Dist	LU2013746008	USD	0,10	06/12/22	07/12/22
	Class I EUR - Dist	LU2013746859	EUR	0,64	06/12/22	07/12/22
CPR Invest - GEAR Emerging	Class N EUR - Dist	LU1811399358	EUR	299,91	06/12/22	07/12/22
CPR Invest - GEAR World ESG	Class N EUR - Dist	LU1811427159	EUR	204,55	06/12/22	07/12/22
CPR Invest - Climate Action	Class A EUR - Dist	LU1902443693	EUR	0,24	06/12/22	07/12/22
	Class A2 EUR - Dist	LU1902443859	EUR	0,06	06/12/22	07/12/22
CPR Invest - Future Cities	Class T1 EUR - Dist	LU2067131438	EUR	1,49	06/12/22	07/12/22
CPR Invest - Global Lifestyles	Class I EUR - Dist	LU1989767840	EUR	0,08	06/12/22	07/12/22
CPR Invest - Global Resources	Class A EUR - Dist	LU1989769200	EUR	0,61	06/12/22	07/12/22
	Class A USD - Dist	LU1989770398	USD	0,55	06/12/22	07/12/22
CPR Invest - Social Impact	Class A EUR - Dist	LU2036821747	EUR	0,38	06/12/22	07/12/22

11 - Mécanisme de "Swing pricing"

Des souscriptions et rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur nette d'inventaire des Compartiments en raison des coûts d'ajustement du portefeuille liés aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de la différence entre le prix de transaction et les prix de valorisation, les taxes ou les frais de courtage.

Dans le but de préserver les intérêts des actionnaires présents dans les Compartiments, le Conseil d'Administration de la Société peut décider d'appliquer un mécanisme de swing pricing à tout Compartiment avec un seuil de déclenchement.

En conséquence, tant que la valeur absolue du solde des souscriptions et des rachats de toutes les actions du Compartiment concerné est supérieure au seuil prédéfini, il y aura un ajustement de la valeur nette d'inventaire. Par conséquent, la valeur nette d'inventaire sera ajustée comme suit :

- sur un Compartiment connaissant des niveaux de souscriptions nettes un jour de valorisation, la valeur nette d'inventaire par action sera ajustée à la hausse et ;
- sur un Compartiment connaissant des niveaux de rachats nets un jour de valorisation, la valeur nette d'inventaire par action sera ajustée à la baisse.

Le mécanisme de Swing Pricing peut être imposé à tous les Compartiments à l'exception de ceux qui sont entièrement investis dans d'autres fonds gérés par la Société de Gestion.

Le Swing Factor ne dépassera normalement pas 2% de la valeur nette d'inventaire du Compartiment, mais le Conseil d'Administration peut augmenter cette limite dans des conditions de marché inhabituelles pour protéger les intérêts des actionnaires.

Au 31 juillet 2023, la valeur nette d'inventaire par action après application du swing pricing était la suivante :

ISIN	Classe d'action	Devise	Valeur Nette d'Inventaire ajustée par action
LU2570612056	CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 - Class A CZKH - Acc	CZK	103,02
LU2570612569	CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 - Class A EUR - Dist	EUR	101,85
LU2570612130	CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 - Class W EUR - Dist	EUR	101,78

Autres notes aux états financiers

12 - Autres revenus

Le poste "Autres revenus" contient principalement l'extourne des commissions de performance.

13 - Transactions avec des parties liées

Au cours de l'année 2023, la SICAV a investi son actif dans des parts d'autres fonds d'investissement proposés par CPR Asset Management ou d'autres entités du même groupe. La SICAV entendant investir dans d'autres fonds d'investissement cibles, il est possible que des frais de conversion de rachat et de souscription ainsi que des commissions de gestion supplémentaires soient doublés pour les compartiments qui investissent dans ces fonds. La SICAV veillera à s'assurer que le niveau minimal de frais sous-jacents est applicable au compartiment lors de son investissement dans des fonds d'investissement cibles.

Dans le cas où une part substantielle des actifs nets est investie dans des fonds d'investissement, le prospectus du compartiment concerné précisera la commission de gestion maximale (à l'exclusion de toute commission de performance, si présente) imputée au Compartiment et à chacun des OPCVM ou autres OPC concernés.

Ces investissements ne donnent pas lieu à une modification des commissions de gestion supportés par les compartiments précités.

Les Directeurs qui exercent des fonctions au sein de CPR Asset Management, pour leurs services à la SICAV, ne reçoivent pas de frais habituels pour l'exercice clos au 31 juillet 2023.

14 - Changement dans la composition du portefeuille-titres

Le détail de l'évolution de la composition du portefeuille pour l'exercice clos le 31 juillet 2022 est à la disposition des actionnaires au siège social de la Société et est disponible gratuitement sur simple demande.

15 - Evénements post-clôture

Le Compartiment CPR Invest - B&W Climate Target 2028 a été lancé le 28 septembre 2023.

CPR Invest

**Informations supplémentaires non
auditées**

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en œuvre par CPR AM est conforme aux règles en matière de rémunération spécifiées dans la Directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la "Directive AIFM"), et dans la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (la "Directive UCITS V"). Ces règles, concernant les politiques et pratiques de rémunération, ont pour objectif de promouvoir une gestion saine et efficace des risques des gestionnaires de fonds et des fonds qu'ils gèrent.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 ("SFDR"), intégrant le risque de durabilité et les critères ESG dans le cadre de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissement et le deuxième niveau de contrôles effectués par les équipes de risque, qui peuvent vérifier la conformité avec les objectifs et contraintes ESG d'un fonds à tout moment.

Cette politique est intégrée dans le cadre de la politique de rémunération d'Amundi revue chaque année par son Comité de rémunération. Ce dernier a vérifié l'application de la politique de rémunération par rapport à l'exercice fiscal 2021, sa conformité avec les principes des Directives AIFM/UCITS et a approuvé la politique applicable pour l'exercice 2022 lors de sa réunion tenue le 1er février 2022.

En 2022, la mise en œuvre de la politique de rémunération d'Amundi a fait l'objet d'un audit interne, central et indépendant, mené par l'Audit interne d'Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

En 2022, l'effectif de CPR AM a augmenté en raison de l'intégration des employés de Lyxor.

Au cours de l'exercice fiscal 2022, le montant total de la rémunération (y compris la rémunération fixe, différée et non différée) versée par CPR AM à ses employés (120 employés au 31 décembre 2022) s'élève à 16.764.528 EUR. Ce montant se répartit comme suit :

- Montant total de la rémunération fixe versée par CPR AM en 2022 : 10.866.782 EUR, soit 65% du montant total de la rémunération versée par CPR AM à son personnel, étaient sous forme de rémunération fixe.
- Montant total de la rémunération variable différée et non différée versée par CPR AM en 2022 : 5 897 746 EUR, soit 35% du montant total de la rémunération versée par CPR AM à son personnel, étaient sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible à une rémunération variable.

De plus, aucun "intérêt porté" n'a été versé au titre de l'exercice fiscal 2022.

Sur le montant total de la rémunération (rémunération fixe et variable différée et non différée) versée au cours de l'exercice fiscal, 1.819.960 EUR ont été versés aux "cadres dirigeants et cadres supérieurs" de CPR AM (6 employés au 31 décembre 2022). En raison du faible nombre de "gestionnaires d'investissement seniors" dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque de CPR AM (4 employés au 31 décembre 2022), le montant total de la rémunération (rémunération fixe et variable différée et non différée) versée à cette catégorie de personnel n'est pas divulgué.

1.2 Alignement de la politique et des pratiques de rémunération avec le profil de risque des AIF/UCITS

Le Groupe Amundi a adopté et mis en œuvre une politique et des pratiques de rémunération conformes aux dernières normes, règles et directives émises par les autorités réglementaires pour ses sociétés de gestion (AIFM/UCITS).

Le Groupe Amundi a également identifié l'ensemble de son "Personnel Identifié", qui comprend tous les employés du Groupe Amundi ayant un pouvoir de décision sur les sociétés de gestion UCITS/AIFM ou les UCITS/AIF gérés et susceptibles d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

La rémunération variable attribuée au personnel du Groupe Amundi prend en compte la performance de l'employé, de son unité commerciale et du Groupe Amundi dans son ensemble, et est basée sur des critères quantitatifs et qualitatifs ainsi que sur le respect de règles de gestion des risques saines.

Les critères pris en compte pour l'évaluation de la performance et l'attribution de la rémunération dépendent de la nature des fonctions de l'employé :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- IR/Sharpe sur 1, 3, 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basée sur les composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspectives principalement axées sur 1 an, ajustées avec des chiffres à long terme (3,5 ans)
- Performance ajustée au risque basée sur IR/Sharpe sur 1, 3, 5 ans
- Positionnement concurrentiel à travers les classements Morningstar
- Entrées nettes / Demandes de propositions réussies, mandats
- Génération de frais de performance
- Note ESG des fonds selon différents fournisseurs le cas échéant (Morningstar, CDP...
- Respect de la politique d'exclusion ESG, de l'indice de transition climatique et de la performance ESG par rapport à l'indice de référence

Informations supplémentaires non auditées

Politique de rémunération

Critères qualitatifs :

- Conformité avec la politique de risque, les règles de conformité et juridiques
- Qualité de la gestion
- Innovation/développement de produits
- Collaboration/Partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial - y compris la composante ESG de l'effort commercial et des flux
- ESG
- Conformité avec la politique ESG et participation à l'offre ESG et net-zero
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
- Capacité à promouvoir et à projeter les connaissances en matière d'ESG en interne et en externe
- Etendue de la proposition et de l'innovation dans le domaine de l'ESG
- Démonstre la capacité à bien gérer la combinaison du risque, du rendement et de l'ESG (le rendement ajusté au risque et à l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Entrées nettes, notamment sur les produits dénommés ESG et impact
- Revenus
- Entrées brutes
- Développement et fidélisation de la clientèle ; mix produit
- Nombre d'activités commerciales par an, notamment les activités de prospection
- Nombre de clients approchés sur leur stratégie net zero

Critères qualitatifs :

- Conformité avec la politique de risque, les règles de conformité et juridiques
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/développement de l'activité
- Satisfaction du client
- Qualité de la gestion
- Approche transversale et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Capacité à expliquer et à promouvoir les politiques et capacités ESG ainsi que les solutions de l'entreprise

3. Fonctions de support et de contrôle

Pour les fonctions de support et de contrôle, l'évaluation de la performance et l'attribution de la rémunération sont indépendantes de la performance de l'activité qu'elles supervisent. Les critères communs pris en compte sont :

- Principalement des critères liés à la réalisation d'objectifs liés à leurs fonctions (gestion des risques, qualité des contrôles, achèvement des projets, amélioration des outils et des systèmes, etc.).
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ceux-ci sont principalement liés à la gestion/optimisation des dépenses.

Les critères de performance mentionnés ci-dessus, et en particulier ceux applicables au personnel identifié en charge de la gestion des AIF/UCITS, sont conformes à la réglementation applicable ainsi qu'à la politique d'investissement des AIF/UCITS. Ces règles internes du Groupe Amundi contribuent à une gestion saine et efficace des risques.

De plus, le Groupe Amundi a adopté et mis en œuvre, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner la rémunération sur la performance à long terme et les risques afin d'éviter les conflits d'intérêts.

À cet égard, notamment :

- La politique de différé a été adaptée pour se conformer aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- La partie différée de la rémunération variable pour les membres du personnel identifiés est attribuée à 100% en instruments indexés sur la performance d'un panier représentatif de fonds AIF et/ou UCITS.
- Le paiement effectif de la partie différée est lié à la situation financière du Groupe Amundi, au maintien de l'emploi au sein du groupe et à une gestion saine et efficace des risques pendant la période d'acquisition..

CPR Invest

Informations supplémentaires non auditées

Méthode de détermination du risque global

La méthode utilisée pour calculer l'exposition globale de CPR Invest - Credit Active US High Yield est la Valeur à Risque Absolue.

Les chiffres de la VaR ont été calculés à partir des données d'entrée suivantes :

- Modèle utilisé : Simulation historique
- Niveau de confiance : 99%
- Durée de détention : 20 jours
- Historique des données : 252 jours (1 an)

Niveau de levier : Levier ESMA

Compartiment / Levier ESMA	Min	Max	Moyenne
CPR Invest - Credixx Active US High Yield	208,89%	434,67%	262,07%

Niveaux Min/Max/Moyens observés au 31 juillet 2023

	VaR (Historique) VaR Absolue	Seuil interne	Lomite réglementaire
Utilisation basse	8,85%	NA	20%
Utilisation haute	12,78%	NA	20%
Utilisation moyenne	10,78%	NA	20%

La méthode utilisée pour calculer l'exposition globale de CPR Invest – Credixx Global US High Yield est la Valeur à Risque Relative.

Les chiffres de la VaR ont été calculés à partir des données d'entrée suivantes :

- Modèle utilisé : Simulation historique
- Niveau de confiance : 99%
- Durée de détention : 20 jours
- Historique des données : 252 jours (1 an)

Niveau de levier : Levier ESMA

Compartiment / Levier ESMA	Min	Max	Moyenne
CPR Invest - Credixx Global High Yield	143,48%	169,30%	154,00%

Niveaux Min/Max/Moyens observés au 31 juillet 2023

	VaR (Historique) VaR Absolue/VaR Relative	Seuil interne	Lomite réglementaire
Utilisation basse	0,7346/7,64%	NA	VaR Portefeuille / VaR Référence <= 2
Utilisation haute	1,22936/10,26%	NA	VaR Portefeuille / VaR Référence <= 2
Utilisation moyenne	1,02799/8,92%	NA	VaR Portefeuille / VaR Référence <= 2

La méthode utilisée pour calculer l'exposition globale des autres Compartimentss est la méthode de calcul de l'engagement.

CPR Invest

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à SFTR (*Securities Financing Transactions Regulation*)

TRANSACTIONS SUR PRÊTS DE TITRES	CPR Invest - Global Silver Age	CPR Invest - Global Disruptive Opportunities	CPR Invest - Climate Action Euro
Actifs utilisés	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
En valeur absolue	56.014.353,69	268.978.742,52	7.694.001,12
En % des actifs prêtés	5,57%	6,86%	8,51%
En % de la valeur nette d'inventaire	5,59%	6,82%	8,49%
Ventilation des transactions sur base de la date de maturité résiduelle	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
De 1 mois à 3 mois	425.707,56	-	-
De 3 mois à 1 an	-	-	684.000,00
Opérations ouvertes	55.588.646,13	268.978.742,52	7.010.001,12
Les contreparties			
Premier nom	Société Générale	BNP Paribas Securities Services	Société Générale
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	34.041.692,40	184.485.273,02	3.820.790,07
Pays du domicile	France	France	France
Deuxième nom	HSBC France	UBS Europe	Calyon
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	12.699.262,40	44.939.396,48	3.369.180,00
Pays du domicile	France	Allemagne	France
Troisième nom	BNP Paribas Securities Services	Société Générale	IXIS CIB
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	5.349.398,89	27.790.670,20	504.031,05
Pays du domicile	France	France	France
Quatrième nom	IXIS CIB	IXIS CIB	-
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	3.924.000,00	11.713.636,57	-
Pays du domicile	France	France	-
Cinquième nom	-	Morgan Stanley SE	-
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	-	49.766,25	-
Pays du domicile	-	Allemagne	-
Transactions par Pays	France	France	France
	56.014.353,69	223.989.579,79	7.694.001,12
	-	Allemagne	-
	-	44.989.162,73	-

CPR Invest

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à SFTR (*Securities Financing Transactions Regulation*)

TRANSACTIONS SUR PRÊTS DE TITRES	CPR Invest - Global Silver Age	CPR Invest - Global Disruptive Opportunities	CPR Invest - Climate Action Euro
Collateral reçu	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
Type:			
Espèce	33.798.697,00	222.233.635,00	7.787.921,00
Actions	25.163.748,11	89.349.446,08	525.422,10
Qualité (Rating de l'émetteur des titres en garantie)	A+	A, BBB+, BBB, BB+	NR
Devise*:			
EUR	58.962.445,11	311.583.081,08	8.313.343,10
Ventilation sur base de la date de maturité résiduelle:			
Supérieure à 1 an	3.981.707,05	-	
Opérations ouvertes	54.980.738,06	311.583.081,08	8.313.343,10
Les 10 plus gros émetteurs de garanties reçues			
Premier nom	BANCO SANTANDER	GERRESHEIMER AG	AIR FRANCE KLM
Montant	21.182.041,06	23.928.584,15	525.422,10
Deuxième nom	CELL TECH-	GAZTRANSPORT	-
Montant	3.981.707,05	15.581.001,71	-
Troisième nom	-	SOPRA STERIA GROUP	-
Montant	-	12.069.178,75	-
Quatrième nom	-	EIFFAGE	-
Montant	-	11.270.698,46	-
Cinquième nom	-	EVONIK INDUSTRIE	-
Montant	-	9.637.408,70	-
Sixième nom	-	ARKEMA	-
Montant	-	8.597.833,92	-
Septième nom	-	STELLANTIS NV	-
Montant	-	2.326.123,57	-
Huitième nom	-	AURUBIS AG	-
Montant	-	2.135.425,69	-
Neuvième nom		REXEL SA	
Montant		1.723.905,76	
Revenus et coûts	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
<i>Revenus de la SICAV:</i>			
En valeur absolue	307.447,27	382.637,00	11.285,42
En % des revenus bruts	64,94%	64,94%	65,11%
<i>Revenus de Amundi</i>			
<i>Intermediation, Paris</i>	110.651,60	137.734,59	4.031,27
<i>Revenus de CPR Asset Management</i>	55.325,80	68.867,29	2.015,64
En valeur absolue	165.977,40	206.601,88	6.046,91
En % des revenus bruts	35,06%	35,06%	34,89%

CPR Invest

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à SFTR (*Securities Financing Transactions Regulation*)

TRANSACTIONS SUR PRÊTS DE TITRES	CPR Invest - Food for Generations	CPR Invest - GEAR World ESG
Actifs utilisés	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
En valeur absolue	62.787.249,10	11.596.723,52
En % des actifs prêtés	4,41%	4,99%
En % de la valeur nette d'inventaire	4,37%	4,94%
Ventilation des transactions sur base de la date de maturité résiduelle	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
De 1 semaine à 1 mois	-	1.609.416,30
Opérations ouvertes	62.787.249,10	9.987.307,22
Les contreparties		
Premier nom	Société Générale	Société Générale
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	37.348.290,59	4.805.129,24
Pays du domicile	France	France
Deuxième nom	HSBC France	BNP Paribas Securities Services
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	16.557.296,40	3.562.416,30
Pays du domicile	France	France
Troisième nom	IXIS CIB	IXIS CIB
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	5.730.925,36	3.229.177,97
Pays du domicile	France	France
Quatrième nom	BofA Europe	-
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	2.134.806,72	-
Pays du domicile	France	-
Cinquième nom	Citigroup Global Market Europe	-
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	642.127,53	-
Pays du domicile	Allemagne	-
Sixième nom	BNP Paribas Securities Services	-
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	373.802,49	-
Pays du domicile	France	-
Transactions par Pays	France	France
	62.145.121,57	11.596.723,52
	Allemagne	-
	642.127,53	-

CPR Invest

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à SFTR (*Securities Financing Transactions Regulation*)

TRANSACTIONS SUR PRÊTS DE TITRES	CPR Invest - Food for Generations	CPR Invest - GEAR World ESG
Collateral reçu	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
Type:		
Espèce	45.071.416,00	7.300.451,00
Actions	21.784.604,97	4.976.884,81
Qualité (Rating de l'émetteur des titres en garantie)	A+. BBB	A+
Devise*: EUR	66.856.020,97	12.277.335,81
Ventilation sur base de la date de maturité résiduelle:		
Supérieure à 1 AN	687.662,47	-
Opérations ouvertes	66.168.358,50	12.277.335,81
Les 10 plus gros émetteurs de garanties reçues		
Premier nom	BANCO SANTANDER	BANCO SANTANDER
Montant	15.884.473,63	4.976.884,81
Deuxième nom	FORTUM OYJ	-
Montant	5.212.468,87	-
Troisième nom	VALLOUREC	-
Montant	685.557,04	-
Quatrième nom	TIETOEVRV.OYJ	-
Montant	2.105,43	-
Revenus et coûts	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>
Revenus de la SICAV:		
En valeur absolue	182.508,92	37.696,33
En % des revenus bruts	62,73%	65,04%
Revenus de Amundi Intermediation, Paris	72.302,30	13.509,07
Revenus de CPR Asset Management	36.151,15	6.754,53
En valeur absolue	108.453,45	20.263,60
En % des revenus bruts	37,27%	34,96%

CPR Invest

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à SFTR (*Securities Financing Transactions Regulation*)

TRANSACTIONS SUR PRÊTS DE TITRES	CPR Invest - Education	CPR Invest - Climate Action	CPR Invest - Global Lifestyles
Actifs utilisés	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En USD</i>
En valeur absolue	14.783.756,86	68.472.303,30	80.539.316,57
En % des actifs prêtés	5,01%	4,62%	8,66%
En % de la valeur nette d'inventaire	4,89%	4,62%	8,62%
Ventilation des transactions sur base de la date de maturité résiduelle	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En USD</i>
De 1 mois à 3 mois	-	3.523.097,04	24.592.400,88
Opérations ouvertes	14.783.756,86	64.949.206,26	55.946.915,69
Les contreparties			
Premier nom	BNP Paribas Securities Services	BNP Paribas Securities Services	IXIS CIB
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	11.361.772,12	29.683.525,05	26.832.446,08
Pays du domicile	France	France	France
Deuxième nom	Société Générale	HSBC France	Société Générale
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	2.592.104,22	22.717.168,02	25.433.564,91
Pays du domicile	France	France	France
Troisième nom	IXIS CIB	Société Générale	BNP Paribas Securities Services
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	829.880,53	8.270.604,24	17.179.274,50
Pays du domicile	France	France	France
Quatrième nom	-	BofA Europe SE	BofA Europe SE
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	-	5.499.954,75	9.702.557,64
Pays du domicile	-	France	France
Cinquième nom	-	IXIS CIB	Citigroup Global Markets Europe
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	-	1.223.751,24	1.391.473,44
Pays du domicile	-	France	Allemagne
Sixième nom	-	Calyon	-
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	-	1.077.300,00	-
Pays du domicile	-	France	-
Transactions par Pays	France	France	France
	14.783.756,86	68.472.303,30	79.147.843,13
			Allemagne
			1.391.473,44

CPR Invest

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à SFTR (*Securities Financing Transactions Regulation*)

TRANSACTIONS SUR PRÊTS DE TITRES	CPR Invest - Education	CPR Invest - Climate Action	CPR Invest - Global Lifestyles
Collateral reçu	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En USD</i>
Type:			
Espèce	14.680.596,00	70.628.709,00	62.560.753,18
Actions	849.968,30	1.293.635,11	23.257.937,92
Qualité (Rating de l'émetteur des titres en garantie)	NR	NR	BBB+. BBB
Devise*:			
EUR	15.530.564,30	71.922.344,11	85.818.691,10
Ventilation sur base de la date de maturité résiduelle:			
Opérations ouvertes	15.530.564,30	71.922.344,11	85.818.691,10
Les 10 plus gros émetteurs de garanties reçues			
Premier nom	AIR FRANCE-KLM	AIR FRANCE-KLM	VERALLIA
Montant	849.968,30	1.293.635,11	14.094.640,06
Deuxième nom	-	-	GETLINK SE
Montant	-	-	6.739.235,63
Troisième nom	-	-	SAMPO OYJ-A SHS
Montant	-	-	2.424.062,24
Revenus et coûts	<i>En EUR</i>	<i>En EUR</i>	<i>En USD</i>
Revenus de la SICAV:			
En valeur absolue	31.518,51	167.116,18	164.191,72
En % des revenus bruts	65,06%	65,04%	64,96%
Revenus de Amundi Intermediation, Paris	11.282,07	59.878,75	59.042,17
Revenus de CPR Asset Management	5.641,03	29.939,37	29.521,08
En valeur absolue	16.923,10	89.813,41	88.563,25
En % des revenus bruts	34,94%	34,96%	35,04%

*Garantie reçue dans la devise d'origine

CPR Invest

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à SFTR (*Securities Financing Transactions Regulation*)

TRANSACTIONS SUR PRÊTS DE TITRES	CPR Invest - Global Resources	CPR Invest - Global Gold Mines	CPR Invest - MedTech
Actifs utilisés	<i>En USD</i>	<i>En USD</i>	<i>En USD</i>
En valeur absolue	103.898.758,98	61.459.219,93	22.978.119,34
En % des actifs prêtés	12,23%	11,88%	3,94%
En % de la valeur nette d'inventaire	12,11%	11,89%	3,95%
Ventilation des transactions sur base de la date de maturité résiduelle	<i>En USD</i>	<i>En USD</i>	<i>En USD</i>
Opérations ouvertes	103.898.758,98	61.459.219,93	22.978.119,34
Les contreparties			
Premier nom	Société Générale	Société Générale	IXIS CIB
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	74.580.734,44	55.990.726,40	22.978.119,34
Pays du domicile	France	France	France
Deuxième nom	BNP Paribas Securities Services	BNP Paribas Securities Services	-
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	24.169.317,09	5.468.493,53	-
Pays du domicile	France	France	-
Troisième nom	IXIS CIB	-	-
Volumes bruts pour les transactions ouvertes	5.148.707,45	-	-
Pays du domicile	France	-	-
Transactions par Pays	France 103.898.758,98	France 61.459.219,93	France 22.978.119,34

CPR Invest

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à SFTR (*Securities Financing Transactions Regulation*)

TRANSACTIONS SUR PRÊTS DE TITRES	CPR Invest - Global Resources	CPR Invest - Global Gold Mines	CPR Invest - MedTech
Collateral reçu	<i>En USD</i>	<i>En USD</i>	<i>En USD</i>
Type:			
Espèce	35.292.832,78	5.655.535,74	30.019,13
Actions	71.366.668,94	57.028.461,58	24.862.754,16
Quality (Actions Collateral issuers rating)	A+.A-.BBB. BB+	A+.A-. BBB	NR
Devise*: EUR	106.659.501,71	62.683.997,32	24.892.773,29
Ventilation sur base de la date de maturité résiduelle:			
Opérations ouvertes	106.659.501,71	62.683.997,32	24.892.773,29
Les 10 plus gros émetteurs de garanties reçues			
Premier nom	VINCI SA	LA FRANCAISE DES JEUX	COVIVIO
Montant	44.644.448,37	15.862.099,04	15.457.677,25
Deuxième nom	HUGO BOSS	BNP PARIBAS	SPIE SA
Montant	11.276.498,87	15.453.892,35	7.449.580,71
Troisième nom	BNP PARIBAS	BANCO SANTANDER	VERALLIA
Montant	10.199.597,40	13.006.470,05	1.955.496,20
Quatrième nom	FORTUM OYJ	E.ON SE	-
Montant	5.246.124,29	6.854.441,84	-
Cinquième nom	-	DEUTSCHE BANK	-
Montant	-	5.765.630,92	-
Sixième nom	-	REXEL SA	-
Montant	-	85.927,38	-
Revenus et coûts	<i>En USD</i>	<i>En USD</i>	<i>En USD</i>
<i>Revenus de la SICAV:</i>			
En valeur absolue	194.244,60	99.734,96	20.324,03
En % des revenus bruts	65,29%	64,41%	74,59%
<i>Revenus de Amundi Intermediation, Paris</i>	68.834,22	36.743,61	4.615,96
<i>Revenus de CPR Asset Management</i>	34.417,11	18.371,80	2.307,98
En valeur absolue	103.251,33	55.115,41	6.923,94
En % des revenus bruts	34,71%	35,59%	25,41%

*Garantie reçue dans la devise d'origine

Toutes les transactions sont des transactions bilatérales. Les garanties en espèces ne sont pas réutilisées.

CPR Invest

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives à SFTR (*Securities Financing Transactions Regulation*)

CONTRATS DE PRISE EN PENSION	Credixx Active US High Yield	Credixx Global High Yield
Actifs utilisés	<i>En USD</i>	<i>En EUR</i>
En valeur absolue	21.643.800,00	98.530.800,00
En % des actifs prêtés	24,11%	54,63%
Ventilation des transactions sur base de la date de maturité résiduelle	<i>En USD</i>	<i>En EUR</i>
De 1 mois à 3 mois		20.350.000,00
Supérieure à 1 an	21.643.800,00	78.180.800,00
Collateral reçu	<i>En USD</i>	<i>En EUR</i>
Type: Obligations		
Qualité (Rating de l'émetteur des obligations en garantie)	A+, AA+, and A-	A, A- BBB+ and BBB
Devise*: EUR	21.601.093,58	99.550.368,08
Ventilation sur base de la date de maturité résiduelle		
De 1 mois à 3 mois	21.601.093,58	99.550.368,08
Les 10 plus gros émetteurs de garanties reçues	<i>En USD</i>	<i>En EUR</i>
Premier nom	DIAGEO CAPITAL PLC	TELSTRA
Montant	9.647.356,90	30.398.786,40
Deuxième nom	COCA-COLA FEMSA	PROXIMUS
Montant	7.075.208,88	11.964.805,20
Troisième nom	APPLE INC	THAMES WATERS UTILITIES
Montant	4.878.527,80	11.362.667,04
Quatrième nom	-	NASDAQ INC
Montant	-	10.796.011,20
Cinquième nom	-	ELI LILLY
Montant	-	10.442.899,94
Sixième nom	-	COMCAST CORP
Montant	-	7.057.614,40
Septième nom	-	NATIONAL GRID PLC
Montant	-	6.092.179,32
Huitième nom	-	WHIRLPOOL EMEA FINANCE
Montant	-	6.050.103,36
Neuvième nom	-	STRYKER CORP
Montant	-	4.063.801,70
Dixième nom	-	SUEZ
Montant	-	3.917.106,12
Counterparties	<i>En USD</i>	<i>En EUR</i>
Premier nom	Banco Bilbao Vizcaya	Banco Bilbao Vizcaya
Montant	21.601.093,58	99.550.368,08
Revenus et coûts		
<i>Revenus du Compartiment:</i>		
En valeur absolue	979.971,07	3.064.772,84
En % des revenus bruts	100,00%	100,00%
<i>Coûts pour le Compartiment:</i>		
En valeur absolue	-	-
En % des revenus bruts	-	-

*Garantie reçue dans la devise d'origine

CACEIS Bank, Luxembourg Branch est l'unique dépositaire des opérations de prise en pension. Toutes les transactions sont des transactions bilatérales. Les garanties reçues dans le cadre de conventions de revente ne peuvent être vendues, réinvesties ou mises en gage. À la date de clôture, aucune garantie n'avait été octroyée à l'égard des conventions de revente.

CPR Invest

Informations supplémentaires non auditées

Total Expense Ratios ("TER")

Le montant du TER est calculé en divisant les dépenses, à l'exclusion des frais de transactions et des commissions de performance, par l'actif net moyen des Compartiments.

Les TER pour l'exercice terminé le 31 juillet 2023 sont les suivants :

Compartiment	Classe d'actions	ISIN	TER sans commission de performance	TER avec commission de performance
CPR Invest - Silver Age	Classe A EUR - Acc	LU1103786700	1,65	1,65
	Classe A EUR - Dist	LU1203020513	1,65	1,65
	Classe A2 SGD - Acc	LU1291160056	1,95	1,95
	Classe A2 USD - Acc	LU1291159983	1,95	1,95
	Classe F EUR - Acc	LU1291159710	2,65	2,65
	Classe I EUR - Acc	LU1103787187	0,84	0,84
	Classe R EUR - Acc	LU1653750338	1,00	1,00
	Classe U EUR - Acc	LU2090777520	2,40	2,40
CPR Invest - Reactive	Classe A EUR - Acc	LU1103787690	1,49	1,49
	Classe A EUR - Dist	LU1203020943	1,50	1,50
	Classe F EUR - Acc	LU1291159637	2,19	2,19
	Classe I EUR - Acc	LU1103787930	0,71	0,71
	Classe R EUR - Acc	LU1530898177	0,75	0,75
CPR Invest - Defensive	Classe A EUR - Acc	LU1203018533	1,30	1,30
	Classe A EUR - Dist	LU1203018376	1,30	1,30
	Classe F EUR - Acc	LU1291159124	1,81	1,81
	Classe I EUR - Acc	LU1203018707	0,62	0,62
	Classe R EUR - Acc	LU1530898334	0,66	0,66
CPR Invest - Dynamic	Classe A EUR - Acc	LU1203020190	1,55	1,55
	Classe A EUR - Dist	LU1203019853	1,55	1,55
	Classe F EUR - Acc	LU1291159553	2,36	2,36
	Classe R EUR - Acc	LU1530898763	0,81	0,81
CPR Invest - Global Silver Age	Classe A CHF - Acc	LU1734695270	1,81	1,87
	Classe A CZK - Acc	LU1425272355	1,80	1,88
	Classe A EUR - Acc	LU1291158233	1,80	1,97
	Classe A EUR - Dist	LU1291158407	1,80	1,89
	Classe A USD - Acc	LU1425272603	1,79	1,88
	Classe A USD - Acc	LU1734695197	1,79	1,82
	Classe A2 SGD - Acc	LU1291159041	2,14	2,14
	Classe F EUR - Acc	LU1291158589	2,79	2,82
	Classe H EUR - Acc	LU1989771289	0,46	0,46
	Classe I EUR - Acc	LU1291158316	0,96	1,05
	Classe I GBP - Acc	LU1425272785	0,94	1,16
	Classe I USD - Acc	LU1989771107	0,97	1,39
	Classe M2 EUR - Acc	LU2125047931	1,12	1,12
	Classe O EUR - Acc	LU1734694976	0,21	0,21
	Classe R EUR - Acc	LU1530898920	1,13	1,30
	Classe T1 EUR - Dist	LU1565312276	0,21	0,21
	Classe T3 USD - Acc	LU1584064890	0,72	0,72
	Classe U EUR - Acc	LU2090777793	2,50	2,55
	Classe Z EUR - Acc	LU1746648465	0,46	0,62

CPR Invest

Informations supplémentaires non auditées

Total Expense Ratios ("TER")

Compartment	Classe d'actions	ISIN	TER sans commission de performance	TER avec commission de performance
CPR Invest - Global Disruptive Opportunities	Classe A CHFH - Acc	LU1816197591	2,30	2,30
	Classe A CZKH - Acc	LU1734694620	2,31	2,31
	Classe A EUR - Acc	LU1530899142	2,30	2,30
	Classe A EUR - Dist	LU1530899654	2,30	2,30
	Classe A EURH1 - Acc	LU1903290036	2,30	2,30
	Classe A USD - Acc	LU1530899498	2,29	2,29
	Classe A1 EUR - Acc	LU2035461578	1,80	1,80
	Classe A2 EUR - Acc	LU2125046370	2,10	2,10
	Classe A2 SGD H - Acc	LU1989764664	2,10	2,10
	Classe A2 USD H - Acc	LU1989764748	2,14	2,14
	Classe A lcl EUR - Acc	LU2035461495	2,26	2,26
	Classe F EUR - Acc	LU1565312433	3,30	3,30
	Classe F EURH1 - Acc	LU1903290200	3,31	3,31
	Classe H EUR - Acc	LU1989764821	0,45	0,45
	Classe I EUR - Acc	LU1530899811	1,11	1,11
	Classe I GBP - Acc	LU1530900411	1,11	1,11
	Classe I USD - Acc	LU1530900098	1,09	1,09
	Classe I sw EUR - Acc	LU2124969796	0,66	0,66
	Classe I uk GBP - Acc	LU2067132089	0,75	0,75
	Classe SI EUR - Acc	LU1746647814	0,61	0,61
	Classe SI EURH1 - Acc	LU2125046024	1,01	1,01
	Classe M2 EUR - Acc	LU2125046297	1,25	1,25
	Classe O EUR - Acc	LU1734694547	0,24	0,24
	Classe R EUR - Acc	LU1530900684	1,28	1,28
	Classe U EUR - Acc	LU2090777959	2,75	2,75
	Classe Z EUR - Acc	LU1746648036	0,46	0,46
CPR Invest - Climate Action Euro	Classe A EUR - Acc	LU1530900841	1,77	1,77
	Classe F EUR - Acc	LU1565312862	2,77	2,77
	Classe I EUR - Acc	LU1530901146	1,02	1,02
	Classe O EUR - Acc	LU1734694463	0,21	0,21
	Classe T1 EUR - Acc	LU2369835363	0,27	0,27
	Classe U EUR - Acc	LU2337251610	2,51	2,51
	Classe Z EUR - Acc	LU1584068610	0,46	0,46
	Classe Z EUR - Dist	LU1653750841	0,46	0,46
CPR Invest - Food for Generations	Classe A CHFH - Acc	LU1816197757	1,80	1,80
	Classe A CZKH - Acc	LU2013746263	1,79	1,79
	Classe A EUR - Dist	LU1653749322	1,80	1,80
	Classe A EUR - Acc	LU1653748860	1,79	1,79
	Classe A USD - Acc	LU2013745885	1,80	1,80
	Classe A USD - Dist	LU2013746008	1,80	1,80
	Classe A2 SGD H - Acc	LU1989763427	2,10	2,10
	Classe A2 USD - Acc	LU2013746347	2,10	2,10
	Classe A ca EUR - Acc	LU2183821938	1,80	1,80
	Classe A lcl EUR - Acc	LU2035461222	1,79	1,79
	Classe F EUR - Acc	LU1653749678	2,80	2,80
	Classe F USD - Acc	LU2013746776	2,79	2,79
	Classe H EUR - Acc	LU1989763260	0,46	0,46
	Classe I EUR - Acc	LU1653749918	0,97	0,97
	Classe I USD - Acc	LU1989763344	0,96	0,96
	Classe I2 EUR - Acc	LU1951341897	1,27*	1,27*
	Classe I jp EUR - Acc	LU2425446841	0,63	0,63
	Classe M2 EUR - Acc	LU2125048152	1,12	1,12
	Classe O EUR - Acc	LU1734694893	0,21	0,21
	Classe R EUR - Acc	LU1653750171	1,15	1,15
	Classe R USD - Acc	LU2013746933	1,15	1,15
	Classe R2 EUR - Acc	LU1951341970	1,45	1,45
	Classe R adv EUR - Acc	LU2013747238	0,60	0,60
	Classe U EUR - Acc	LU2090778171	2,50	2,50

CPR Invest

Informations supplémentaires non auditées

Total Expense Ratios ("TER")

Compartiment	Classe d'actions	ISIN	TER sans commission de performance	TER avec commission de performance
CPR Invest - Megatrends	Classe A EUR - Acc	LU1734693812	1,52	1,52
	Classe F EUR - Acc	LU1734694117	2,52	2,52
	Classe R EUR - Acc	LU1734694380	0,81	0,81
	Classe U EUR - Acc	LU2346735058	2,28	2,28
CPR Invest - GEAR Emerging	Classe A EUR - Acc	LU1811398467	2,06	2,06
	Classe I EUR - Acc	LU1811398624	1,12	1,12
	Classe O EUR - Acc	LU1811399275	0,21	0,21
	Classe N EUR - Dist	LU1811399358	0,16	0,16
CPR Invest - GEAR World ESG	Classe A EUR - Acc	LU1811426342	1,76	1,76
	Classe I EUR - Acc	LU1811426771	0,96	0,96
	Classe R EUR - Acc	LU1811426938	1,20*	1,27*
	Classe N EUR - Dist	LU1811427159	0,16	0,16
CPR Invest - Education	Classe A EUR - Acc	LU1861294319	1,80	1,80
	Classe A EUR - Dist	LU1861294400	1,80	1,80
	Classe A2 EUR - Acc	LU1951340733	2,09	2,09
	Classe A2 SGD H - Acc	LU1989773731	2,15	2,15
	Classe A2 USD H - Acc	LU1989763005	2,14	2,14
	Classe A ca EUR - Acc	LU2183821854	2,46	3,14
	Classe A lcl EUR - Acc	LU2035461065	1,80	1,80
	Classe E EUR - Acc	LU1861294822	0,56	0,56
	Classe F EUR - Acc	LU1861294749	2,79	2,79
	Classe H EUR - Acc	LU1989773491	0,46	0,46
	Classe I EUR - Acc	LU1861294582	0,96	0,96
	Classe I USD - Acc	LU1989763187	0,96	0,96
	Classe I2 EUR - Acc	LU1951340907	1,24	1,24
	Classe I uk GBP - Acc	LU2035461149	0,72	0,72
	Classe O EUR - Acc	LU1861295043	0,21	0,21
	Classe R EUR - Acc	LU1861294665	1,14	1,14
	Classe T2 EUR - Acc	LU1989773657	0,81	0,81
	Classe U EUR - Acc	LU2090778254	2,49	2,49
CPR Invest - Climate Bonds Euro	Classe A CHF H - Acc	LU2401972190	0,75	0,88
	Classe A EUR - Acc	LU1902444584	0,75	0,89
	Classe E EUR - Acc	LU1902445045	0,26	0,70
	Classe F EUR - Acc	LU2337252428	1,25	1,26
	Classe I EUR - Acc	LU1902444741	0,31	0,55
CPR Invest - Climate Action	Classe A CZKH - Acc	LU2360924026	1,75	1,75
	Classe A EUR - Acc	LU1902443420	1,75	1,81
	Classe A EUR - Dist	LU1902443693	1,75	1,78
	Classe A2 EUR - Acc	LU1902443776	2,05	2,05
	Classe A2 SGD H - Acc	LU1989772840	2,04	2,04
	Classe A2 USD H - Acc	LU1989772923	2,01	2,01
	Classe A ch EUR - Acc	LU2305596277	1,25	1,25
	Classe A lcl EUR - Acc	LU2035460927	1,75	1,83
	Classe E EUR - Acc	LU1902444154	0,66	0,83
	Classe F EUR - Acc	LU1902444402	2,75	2,75
	Classe H EUR - Acc	LU1989772501	0,46	0,46
	Classe I EUR - Acc	LU1902443933	1,00	1,12
	Classe I2 EUR - Acc	LU1902444071	1,31	1,31
	Classe I jp EUR - Acc	LU2305597754	0,63	0,63
	Classe O EUR - Acc	LU1951342788	0,21	0,21
	Classe R EUR - Acc	LU1902444238	1,15	1,24
	Classe R2 EUR - Acc	LU1902444311	1,45	1,45
	Classe T2 EUR - Acc	LU1989772766	0,81	0,81
	Classe U EUR - Acc	LU2090778338	2,50	2,50
	Classe Z EUR - Acc	LU2265521208	0,46	0,64

CPR Invest

Informations supplémentaires non auditées

Total Expense Ratios ("TER")

Compartment	Classe d'actions	ISIN	TER sans commission de performance	TER avec commission de performance
CPR Invest - Future Cities	Classe A EUR - Acc	LU1989763773	1,80	1,80
	Classe F EUR - Acc	LU1989764078	2,80	2,80
	Classe I EUR - Acc	LU1989764151	0,96	0,96
	Classe R EUR - Acc	LU1989764235	1,15	1,15
	Classe T1 EUR - Dist	LU2067131438	0,21	0,21
	Classe U EUR - Acc	LU2090778411	2,50	2,50
CPR Invest - Global Lifestyles	Classe A CZK - Acc	LU1989767170	2,00	2,00
	Classe A EUR - Acc	LU1989767253	2,02	2,02
	Classe A EUR - Dist	LU1989767337	2,11	2,11
	Classe A EURH - Acc	LU1989767410	2,00	2,00
	Classe A USD - Acc	LU1989767923	2,00	2,00
	Classe A USD - Dist	LU1989768061	2,00	2,00
	Classe A2 USD - Acc	LU1989768145	2,15	2,15
	Classe A Icl EUR - Acc	LU2067132246	2,00	2,00
	Classe F EURH - Acc	LU1989767683	2,79	2,79
	Classe F USD - Acc	LU1989768228	2,80	2,80
	Classe H USD - Acc	LU1989768491	0,46	0,46
	Classe I EUR - Acc	LU1989767766	1,11	1,11
	Classe I EUR - Dist	LU1989767840	1,11	1,11
	Classe I USD - Acc	LU1989768574	1,11	1,11
	Classe O EUR - Acc	LU2067132162	0,21	0,21
	Classe O USD - Acc	LU1989768657	0,21	0,21
	Classe R USD - Acc	LU2464732002	1,40*	1,40*
	Classe U EUR - Acc	LU2265521380	2,50	2,50
CPR Invest - Global Resources	Classe A CZK - Acc	LU1989768814	2,01	2,03
	Classe A EUR - Acc	LU1989769036	2,00	2,12
	Classe A EUR - Dist	LU1989769200	2,00	2,07
	Classe A EURH - Acc	LU1989769465	2,00	2,00
	Classe A USD - Acc	LU1989770125	2,00	2,07
	Classe A USD - Dist	LU1989770398	2,01	2,09
	Classe F EURH - Acc	LU1989769895	2,80	2,80
	Classe F USD - Acc	LU1989770554	2,80	2,80
	Classe H USD - Acc	LU1989770638	0,46	0,46
	Classe I EUR - Acc	LU1989769978	1,09	1,33
	Classe I USD - Acc	LU1989770711	1,12	1,53
	Classe M2 EUR - Acc	LU2265520655	1,12	1,12
	Classe O EUR - Acc	LU2067131784	0,21	0,21
	Classe O USD - Acc	LU1989770984	0,21	0,21
	Classe T1 EUR - Acc	LU1989770042	0,20	0,20
	Classe T1 EURH - Acc	LU2067131867	0,20	0,20
	Classe U EUR - Acc	LU2265520572	2,49	2,53
CPR Invest - Global Gold Mines	Classe A EUR - Dist	LU1989765554	2,00	2,00
	Classe A CZK - Acc	LU1989765125	2,01	2,01
	Classe A EUR - Acc	LU1989765471	2,00	2,00
	Classe A EURH - Acc	LU1989765638	2,02	2,02
	Classe A USD - Acc	LU1989766289	2,01	2,01
	Classe A USD - Dist	LU1989766362	2,00	2,00
	Classe A2 USD - Acc	LU1989766446	2,16	2,16
	Classe F EURH - Acc	LU1989765802	2,82	2,82
	Classe F USD - Acc	LU1989766529	2,80	2,80
	Classe I EUR - Acc	LU1989765984	1,12	1,12
	Classe I USD - Acc	LU1989766875	1,09	1,09
	Classe O USD - Acc	LU1989766958	0,21	0,21
	Classe R USD - Acc	LU1989767097	1,24	1,24
	Classe T1 EUR - Acc	LU1989766016	0,20	0,20
	Classe U EUR - Acc	LU2265520739	2,51	2,51

CPR Invest

Informations supplémentaires non auditées

Total Expense Ratios ("TER")

Compartiment	Classe d'actions	ISIN	TER sans commission de performance	TER avec commission de performance
CPR Invest - Smart Trends	Classe A EUR - Acc	LU1989771529	0,84	0,84
	Classe F EUR - Acc	LU1989771958	1,35	1,35
	Classe R EUR - Acc	LU1989772170	0,60	0,60
	Classe U EUR - Acc	LU2090778502	1,59	1,59
CPR Invest - Social Impact	Classe A EUR - Acc	LU2036821663	1,80	1,80
	Classe A EUR - Dist	LU2036821747	1,80	1,80
	Classe A2 EUR - Acc	LU2036821820	2,10	2,10
	Classe A ca EUR - Acc	LU2183822159	1,79	1,80
	Classe F EUR - Acc	LU2036822638	2,80	2,80
	Classe H USD - Acc	LU2036822984	0,46	0,46
	Classe I EUR - Acc	LU2036822042	0,96	0,96
	Classe I USD - Acc	LU2036822125	0,96	0,96
	Classe O EUR - Acc	LU2125047006	0,21	0,21
	Classe R EUR - Acc	LU2036822554	1,15	1,15
	Classe U EUR - Acc	LU2125047345	2,49	2,49
CPR Invest - MedTech	Classe A CZKH - Acc	LU2183822316	1,81	1,81
	Classe A EUR - Acc	LU2036816820	1,80	1,80
	Classe A EUR - Dist	LU2036817042	1,80	1,80
	Classe A HUF - Acc	LU2384387564	1,80	1,82
	Classe A2 EUR - Acc	LU2036817125	2,10	2,10
	Classe F EUR - Acc	LU2036817984	2,80	2,80
	Classe H USD - Acc	LU2036818289	0,46	0,46
	Classe I EUR - Acc	LU2036817398	0,97	0,97
	Classe M2 EUR - Acc	LU2125047428	1,12	1,12
	Classe O EUR - Acc	LU2125047691	0,21	0,21
	Classe O USD - Acc	LU2036818016	0,21	0,21
	Classe R EUR - Acc	LU2036817711	1,15	1,15
	Classe T3 EUR - Acc	LU2384387481	0,81	0,83
	Classe U EUR - Acc	LU2125047774	2,50	2,50
CPR Invest - Credixx Active US High Yield	Classe A EUR - Acc	LU2036818792	1,05	1,25
	Classe I EUR - Acc	LU2036819097	0,52	0,84
	Classe I EURH2 - Acc	LU2036819253	0,52	0,93
CPR Invest - Credixx Global High Yield	Classe A EUR - Acc	LU2036818362	1,04	1,04
	Classe I EUR - Acc	LU2036818446	0,51	0,51
CPR Invest - Hydrogen	Classe A CZKH - Acc	LU2450391664	1,83	1,83
	Classe A EUR - Acc	LU2389405080	1,82	1,83
	Classe A EURH - Acc	LU2475552779	1,84	1,84
	Classe A USD - Acc	LU2450391748	1,99*	1,99*
	Classe A2 EUR - Acc	LU2389405163	2,01	2,01
	Classe A lcl EUR - Acc	LU2389405320	1,81	1,81
	Classe F EUR - Acc	LU2389405759	2,83	2,83
	Classe I EUR - Acc	LU2389406054	0,97	0,99
	Classe I2 EUR - Acc	LU2389406211	1,07	1,07
	Classe M2 EUR - Acc	LU2389406484	1,07	1,07
	Classe O EUR - Acc	LU2389406641	0,22	0,22
	Classe R EUR - Acc	LU2389405593	1,14	1,18
	Classe U EUR - Acc	LU2389405833	2,50	2,52
CPR Invest - Blue Economy	Classe A EUR - Acc	LU2462251500	1,81	1,81
	Classe F EUR - Acc	LU2462250957	2,64	2,64
	Classe I EUR - Acc	LU2462250528	0,98	0,98
	Classe O EUR - Acc	LU2462249868	0,23	0,23
	Classe U EUR - Acc	LU2462251682	2,53	2,53
CPR Invest - Circular Economy (lancé le 14/12/22)	Classe E EUR - Acc	LU2503850484	0,60*	0,61*
	Classe O EUR - Acc	LU2503851292	0,23*	0,23*
	Classe U EUR - Acc	LU2503851888	2,75*	2,75*
CPR Invest - European Strategic Autonomy (lancé le 28/03/23)	Classe I EUR - Acc	LU2570611249	1,00*	1,00*
	Classe O EUR - Acc	LU2570610514	0,24*	0,24*
	Classe Z EUR - Acc	LU2570612999	0,49*	0,49*
CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 (lancé le 27/03/23)	Classe A CZKH - Acc	LU2570612056	1,22*	1,22*
	Classe A EUR - Acc	LU2570610357	0,91*	0,91*
	Classe A EUR - Dist	LU2570612569	0,91*	0,91*
	Classe W EUR - Dist	LU2570612130	1,11*	1,11*

* Les TER ont été calculés sur la base des charges annualisées, ces classes d'actions n'ayant pas été entièrement actives au cours des 12 derniers mois.

CPR Invest

Informations supplémentaires non auditées

Total Expense Ratios ("TER")

Les TER des classes d'actions ci-après ne sont pas notifiés, étant donné que leur activité au cours de l'année considérée n'a pas dépassé 3 mois et/ou que leurs commissions sont inférieures à 500 EUR ou clôturées au cours de l'exercice considéré :

Compartiment	Classe d'actions	ISIN
CPR Invest - Silver Age	Classe A2 EUR - Acc, Classe M2 EUR - Acc	LU1291159801 LU2125047857
CPR Invest - Reactive	Classe RE EUR - Acc	LU1746648200
CPR Invest - Defensive	Classe RE EUR - Acc	LU1746648119
CPR Invest - Dynamic	Classe I EUR - Acc	LU1203020356
CPR Invest - Global Silver Age	Classe A2 SGD - Acc Classe A2 USD - Acc Classe A2 USDH - Acc Classe I uk GBP - Acc Classe RE EUR - Acc	LU1291158746 LU1291158662 LU1989771016 LU2067131602 LU1746648382
CPR Invest - Global Disruptive Opportunities	Classe A2 EURH1 - Acc Classe I2 EUR - Acc Classe RE EUR - Acc Classe T2 EUR - Acc Classe X2 EUR - Acc	LU2475552696 LU2090778098 LU1746647905 LU1565312607 LU2479983731
CPR Invest - Climate Action Euro	Classe M2 EUR - Acc Classe R EUR - Acc	LU2337251701 LU1530901229
CPR Invest - Food for Generations	Classe A2 USDH - Acc Classe I EUR - Dist Classe I GBP - Acc Classe O USD - Acc Classe Z EUR - Acc	LU1989763690 LU2013746859 LU2346734911 LU2067131511 LU2413644456
CPR Invest - Megatrends	Classe A EUR - Dist	LU1734693903
CPR Invest - GEAR Emerging	Classe I USD - Acc	LU1811398897
CPR Invest - GEAR World ESG	Classe I USD - Acc	LU1811426854
CPR Invest - Education	Classe A2 EUR - Dist Classe M2 EUR - Acc Classe R2 EUR - Acc Classe RE EUR - Acc	LU1951340816 LU2125048079 LU1951341038 LU1951340659
CPR Invest - Climate Bonds Euro	Classe H EUR - Acc Classe M2 EUR - Acc Classe R EUR - Acc Classe N EUR - Dist	LU2337252691 LU2337252345 LU1902444824 LU1902445128
CPR Invest - Climate Action	Classe A2 EUR - Dist Classe I USD - Acc Classe I ch EUR - Acc Classe I uk GBP - Acc Classe M2 EUR - Acc Classe R ch EUR - Acc Classe RE EUR - Acc	LU1902443859 LU1989773061 LU2305597168 LU2067131271 LU2125048236 LU2305596780 LU1951342515
CPR Invest - Future Cities	Classe A2 EUR - Acc Classe E EUR - Acc Classe H USD - Acc Classe I USD - Acc Classe I uk GBP - Acc Classe M2 EUR - Acc	LU2125046453 LU1989763930 LU1989764318 LU1989764409 LU2125046537 LU2125046610
CPR Invest - Global Lifestyles	Classe A ca EUR - Acc Classe M2 EUR - Acc	LU2067132329 LU2265521463
CPR Invest - Global Resources	Classe A2 USD - Acc	LU1989770471
CPR Invest - Global Gold Mines	Classe M2 EUR - Acc Classe RE EURH - Acc	LU2265520812 LU1989766107
CPR Invest - Smart Trends	Classe I EUR - Acc	LU1989772097
CPR Invest - Social Impact	Classe I uk GBP - Acc Classe M2 EUR - Acc	LU2125046966 LU2125047188
CPR Invest - MedTech	Classe I USD - Acc Classe I uk GBP - Acc Classe R2 EUR - Acc	LU2036817471 LU2067132592 LU2036817802
CPR Invest - Credixx Active US High Yield	Classe A EURH2 - Acc	LU2036818958
CPR Invest - Credixx Global High Yield	Classe R EUR - Acc	LU2036818529

CPR Invest

Informations supplémentaires non auditées

Total Expense Ratios ("TER")

Sub-Funds	Classes of Shares	ISIN
CPR Invest - Hydrogen	Classe A ca EUR - Acc	LU2389405247
	Classe H EUR - Acc	LU2389406567
	Classe I USD - Acc	LU2464732267
	Classe R2 EUR - Acc	LU2389405676
	Classe Z EUR - Acc,	LU2517015124
	Classe N EUR - Dist	LU2450392043
CPR Invest - Blue Economy	Classe A EURH - Acc	LU2545274248
	Classe A USD - Acc	LU2462249603
	Classe A lcl EUR - Acc	LU2462251252
	Classe E EUR - Acc	LU2462250874
	Classe I USD - Acc	LU2462250791
	Classe M2 EUR - Acc	LU2462250015
	Classe R EUR - Acc	LU2462251179
CPR Invest - Circular Economy (lancé le 14/12/22)	Classe A EUR - Acc	LU2503850211
	Classe H EUR - Acc	LU2503851615
	Classe M2 EUR - Acc	LU2503851532
	Classe R EUR - Acc	LU2503852266
CPR Invest - European Strategic Autonomy (lancé le 28/03/23)	Classe A EUR - Acc	LU2570611322
	Classe A2 EUR - Acc	LU2570611082
	Classe A ca EUR - Acc	LU2570610787
	Classe F EUR - Acc	LU2570611751
	Classe H EUR - Acc	LU2570612726
	Classe M2 EUR - Acc	LU2570611678
	Classe U EUR - Acc	LU2570611835
CPR Invest - B&W European Strategic Autonomy 2028 II (lancé le 29/06/23)	Classe A CZKH - Acc	LU2610517885
	Classe A EUR - Acc	LU2610516564
	Classe A EUR - Dist	LU2610516648
	Classe I EUR - Acc	LU2610516721
	Classe I EUR - Dist	LU2610517299

Informations supplémentaires non auditées

Informations relatives au règlement SFDR (*Sustainable Finance Disclosure Regulation*)

Dénomination du produit : CPR Invest
- Silver Age

Identifiant d'entité juridique :
54930031Q8PDOP0GG379

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **X Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **65,07 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **NIVERSE AGED**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,78 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **0,56 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : Du **01/08/2022** au **31/07/2023**

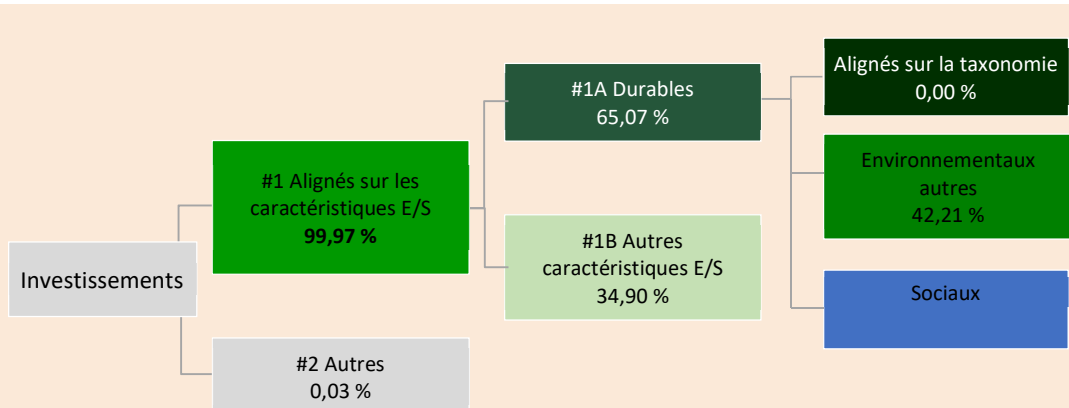
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CPR SILVER AGE-T	Fonds de placement	99,97 %	FRA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'actifs
Fonds de placement	99,97 %
Forex	0,00 %
Liquidités	0,03 %

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 0,00 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?*

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

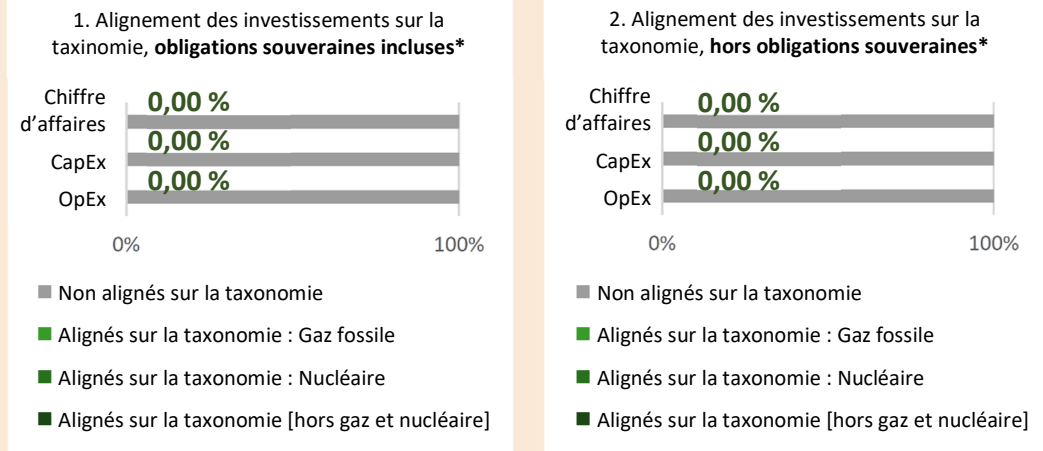
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **42,21 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Dénomination du produit : CPR
Invest - Reactive

Identifiant d'entité juridique :
549300R8GKFRQRT0ZV52

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **51,84 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit a constamment promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant à obtenir un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement **INDEX AMUNDI RATING D**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,67 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **0,00 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : Du **01/08/2022** au **31/07/2023**

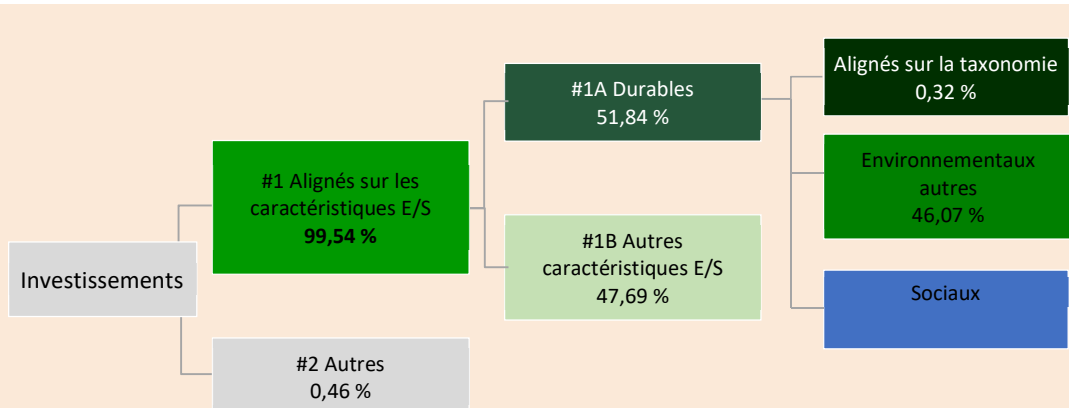
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CPR CROISSAN REACT-T	Fonds de placement	99,54 %	FRA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'actifs
Fonds de placement	99,54 %
Liquidités	0,46 %

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 0,32 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?*

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

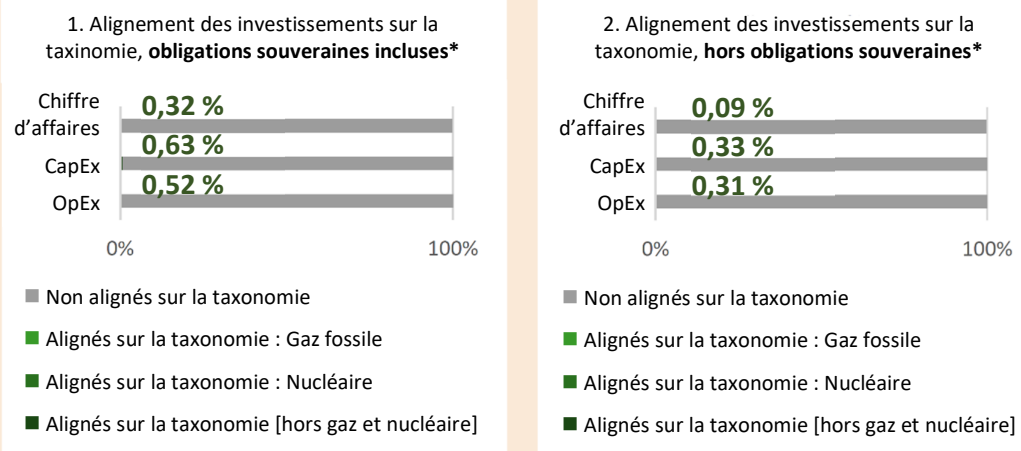
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,01 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **46,07 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les instruments détenus à des fins de gestion du risque de liquidité et de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **47,74 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit a constamment promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant à obtenir un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement **INDEX AMUNDI RATING D**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,87 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **0,00 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

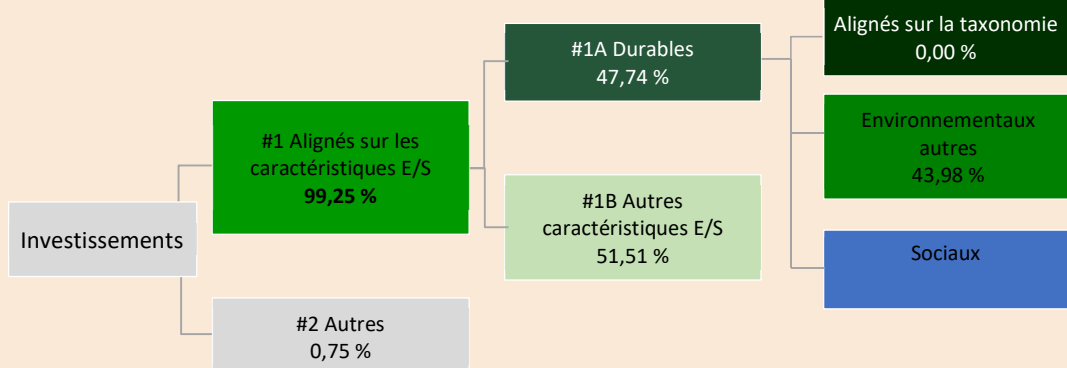
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CPR CROISSAN DEFENSIVE-T	Fonds de placement	99,25 %	FRA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'actifs
Fonds de placement	99,25 %
Liquidités	0,75 %

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 0,00 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?*

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

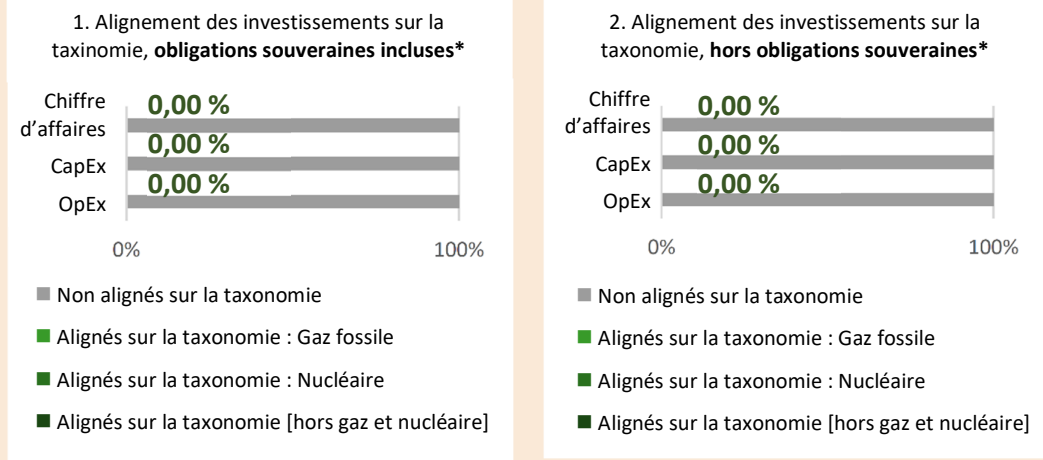
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **43,98 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Dénomination du produit : CPR
Invest - Dynamic

Identifiant d'entité juridique :
222100OML913DS6CCD52

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **X Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **47,90 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement **20% JP MORGAN GBI GLOBAL TRADED INDEX HEDGED + 80% MSCI WORLD**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,23 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **0,13 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : Du **01/08/2022** au **31/07/2023**

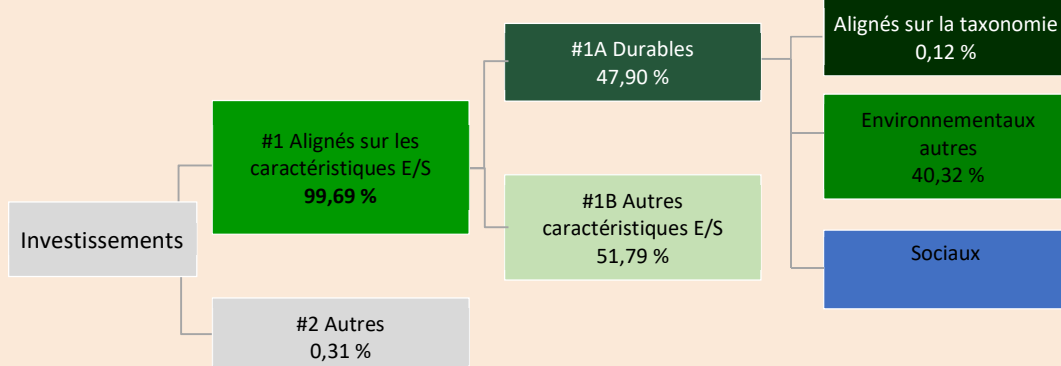
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CPR CROISSANCE DYN-T	Fonds de placement	99,69 %	FRA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'actifs
Fonds de placement	99,69 %
Liquidités	0,31 %

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 0,12 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

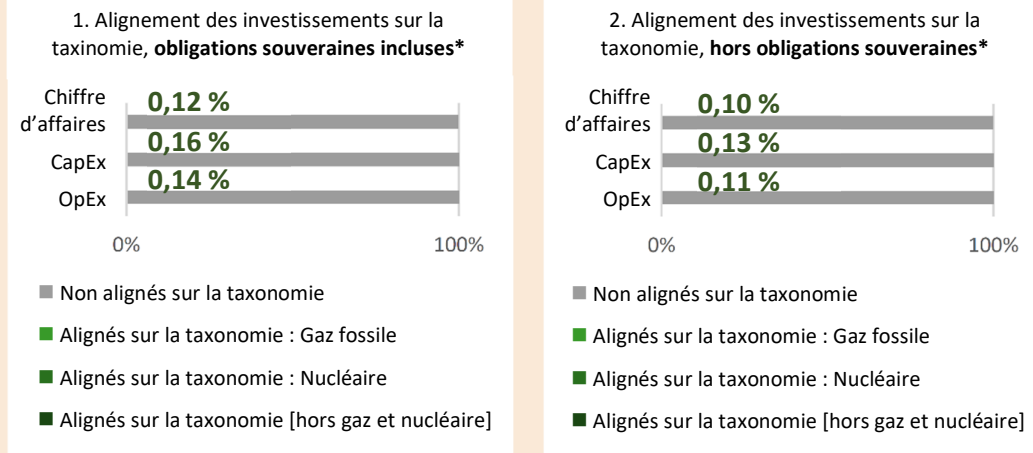
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **40,32 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Dénomination du produit : CPR
Invest - Global Silver Age

Identifiant d'entité juridique :
222100GM5X6BFYGF3Z38

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **47,34 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **INDEX CPR EQT GSA**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est étiqueté ISR (investissement social et responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en tenant compte de la notation ESG des émetteurs dans la constitution du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à évaluer leur capacité à gérer l'impact potentiel négatif de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise donc à évaluer leurs comportements environnementaux et sociétaux en termes de gouvernance en leur attribuant une note ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) afin d'obtenir une évaluation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a appliqué de manière cohérente la politique d'exclusion suivante d'Amundi :
 - Les exclusions légales d'armes controversées
 - Les entreprises qui contreviennent de manière grave et répétée à un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial (UN Global Compact), sans prendre de mesures correctives crédibles
 - Les exclusions sectorielles du groupe Amundi relatives au charbon et au tabac (les détails de cette politique sont disponibles dans la politique d'investissement responsable d'Amundi qui peut être consultée sur le site Internet www.amundi.fr)
2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la notation a été abaissée à F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille ont été vendus dans les délais prévus par le prospectus et en tenant compte de l'intérêt financier des détenteurs.
3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a toujours été supérieure à celle de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20 % d'émetteurs les plus faiblement notés
4. Le fonds a privilégié les émetteurs leaders dans leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche « best in class »). À l'exception des exclusions susmentionnées, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut donc être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,42 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **0,07 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

- ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs

de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs du durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.

- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

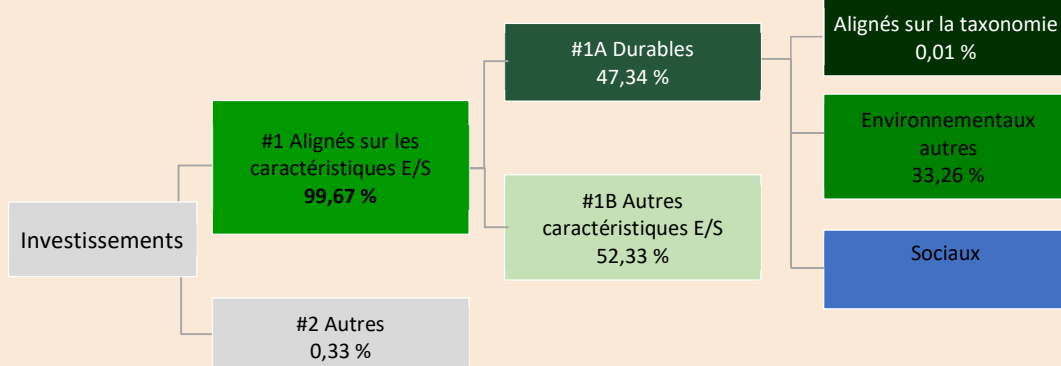
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASTRAZENECA GBP	Soins de santé	2,96 %	GBR
BOSTON SCIENTIFIC	Soins de santé	2,86 %	États-Unis
ROCHE HLDG AG-GENUSS	Soins de santé	2,82%	États-Unis
UNITEDHEALTH GRP INC	Soins de santé	2,77 %	États-Unis
MERCK & CO. INC.	Soins de santé	2,75 %	États-Unis
AXA SA	Finance	2,68 %	FRA
SANOFI	Soins de santé	2,67 %	États-Unis
ALLIANZ SE-REG	Finance	2,54 %	DEU
IDEXX LABORATORIES	Soins de santé	2,48 %	États-Unis
THERMO FISHER SCIENT	Soins de santé	2,47 %	États-Unis
SERVICE CORP INTL	Consommation discrétionnaire	2,45 %	États-Unis
ABBVIE INC	Soins de santé	2,35 %	États-Unis
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	2,21 %	FRA
SUN LIFE FINANCIAL	Finance	2,09 %	CAN
SMITH AND NEPHEW PLC	Soins de santé	2,06 %	GBR



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'actifs
Soins de santé	59,06 %
Finance	19,74 %
Consommation discrétionnaire	11,13 %
Immobilier	3,11 %
Consommation de base	2,48 %

Matériaux	2,21 %
Fonds de placement	1,94 %
Forex	-0,89 %
Liquidités	1,20 %

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 0,01 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

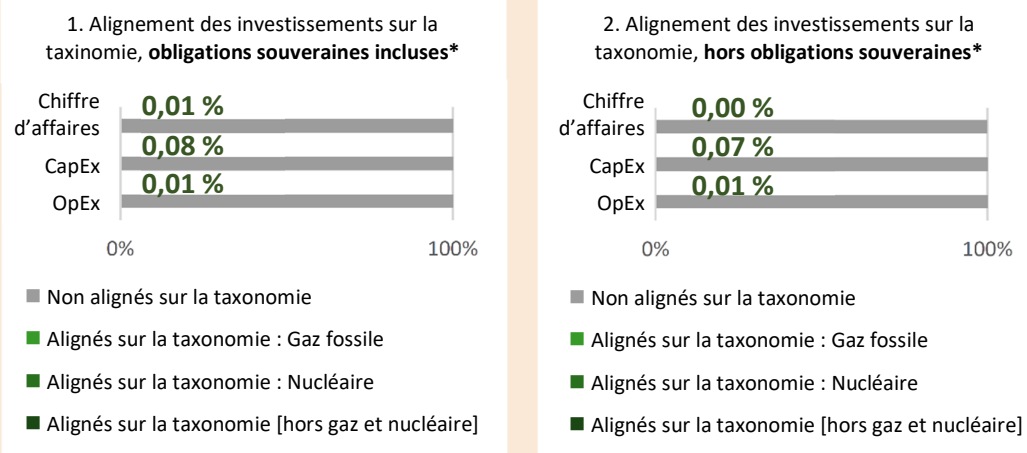
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **33,26 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **X Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **51,68 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **MSCI WORLD**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,15 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **-0,11 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : Du **01/08/2022** au **31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	4,60 %	États-Unis
PALO ALTO NETWORKS INC	Technologie de l'information	3,16 %	États-Unis
MASTERCARD INC-CL A	Finance	3,07 %	États-Unis
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	2,83 %	États-Unis
SERVICENOW INC	Technologie de l'information	2,79 %	États-Unis

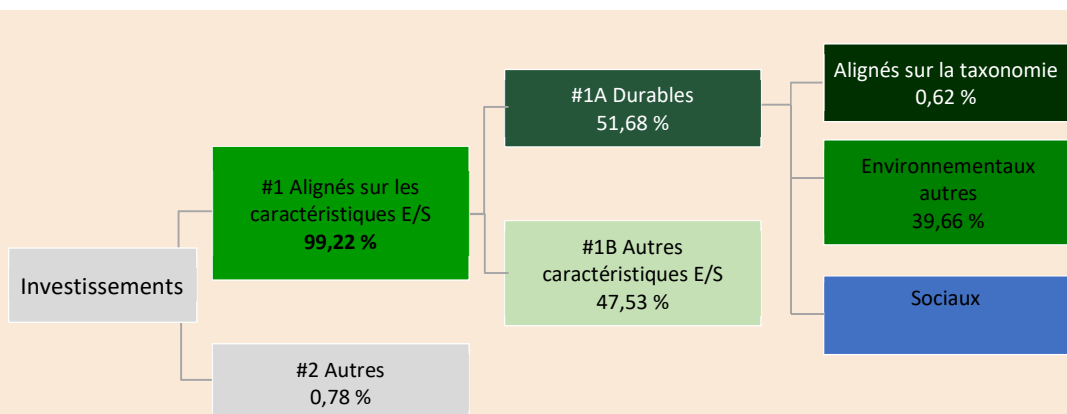
MARVELL TECHNOLOGY INC	Technologie de l'information	2,49 %	États-Unis
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	Technologie de l'information	2,49 %	TWN
STMICROELECTRONICS /P	Technologie de l'information	2,48 %	SGP
VEEVA SYSTEMS INC	Soins de santé	2,43 %	États-Unis
SYNOPSYS	Technologie de l'information	2,34 %	États-Unis
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	2,24 %	États-Unis
HITACHI	Industrie	2,23 %	JPN
IQVIA HOLDINGS INC	Soins de santé	2,20 %	États-Unis
ANALOG DEVICES	Technologie de l'information	2,20 %	États-Unis
BOSTON SCIENTIFIC	Soins de santé	2,15 %	États-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Technologie de l'information</i>	50,08 %
<i>Soins de santé</i>	16,28 %
<i>Industrie</i>	13,11 %
<i>Consommation discrétionnaire</i>	6,66 %
<i>Finance</i>	5,97 %
<i>Services de communication</i>	4,09 %
<i>Fonds de placement</i>	1,50 %
<i>Immobilier</i>	1,38 %
<i>Forex</i>	0,37 %
<i>Liquidités</i>	0,56 %

Les **activités alignées sur la taxonomie** sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 0,62 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

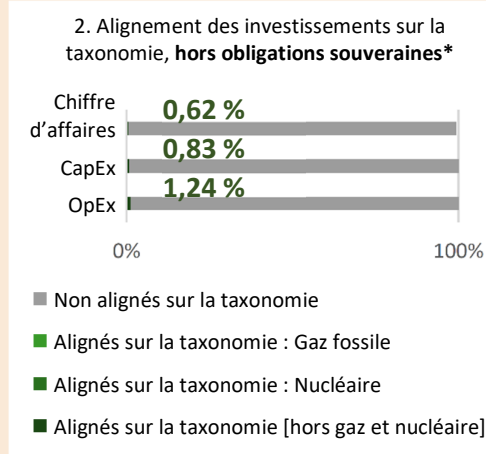
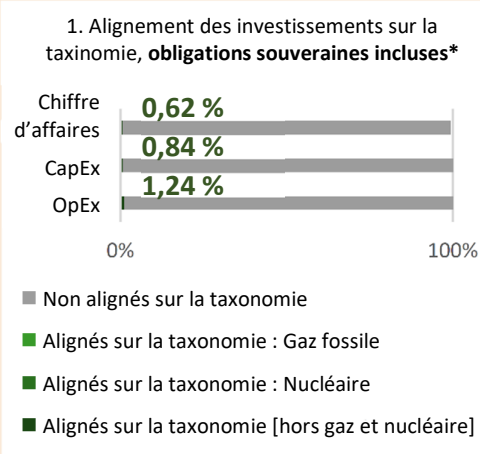
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,39 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **39,66 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : CPR
Invest - Climate Action Euro

Identifiant d'entité juridique :
222100JL4JHT77V5V943

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **87,95 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **MSCI EMU**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est étiqueté ISR (investissement social et responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en tenant compte de la notation ESG des émetteurs dans la constitution du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à évaluer leur capacité à gérer l'impact potentiel négatif de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise donc à évaluer leurs comportements environnementaux et sociétaux en termes de gouvernance en leur attribuant une note ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) afin d'obtenir une évaluation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a appliqué de manière cohérente la politique d'exclusion suivante d'Amundi :
 - Les exclusions légales d'armes controversées
 - Les entreprises qui contreviennent de manière grave et répétée à un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial (UN Global Compact), sans prendre de mesures correctives crédibles
 - Les exclusions sectorielles du groupe Amundi relatives au charbon et au tabac (les détails de cette politique sont disponibles dans la politique d'investissement responsable d'Amundi qui peut être consultée sur le site Internet www.amundi.fr)
2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la notation a été abaissée à F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille ont été vendus dans les délais prévus par le prospectus et en tenant compte de l'intérêt financier des détenteurs.
3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a toujours été supérieure à celle de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20 % d'émetteurs les plus faiblement notés
4. Le fonds a privilégié les émetteurs leaders dans leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche « best in class »). À l'exception des exclusions susmentionnées, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut donc être exposé à certains secteurs controversés.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **1,26 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **1,02 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

- ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs

de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs du durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.

- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

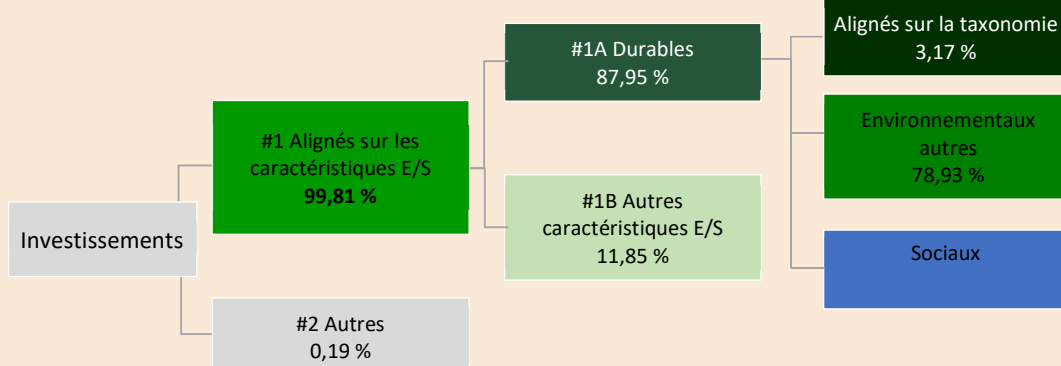
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Consommation discrétionnaire	4,99 %	FRA
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Fonds de placement	3,96 %	FRA
SANOFI	Soins de santé	3,92 %	États-Unis
ASML HOLDING NV	Technologie de l'information	3,87 %	NLD
SIEMENS AG-REG	Industrie	3,40 %	DEU
AXA SA	Finance	3,11 %	FRA
SAP SE / XETRA	Technologie de l'information	2,78 %	DEU
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	Services de communication	2,74 %	DEU
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	2,70 %	États-Unis
BNP PARIBAS	Finance	2,51 %	FRA
PERNOD RICARD	Consommation de base	2,43 %	FRA
CAPGEMINI	Technologie de l'information	2,42 %	FRA
BANCO SANTANDER SA	Finance	2,36 %	ESP
IBERDROLA SA	Services aux collectivités	2,26 %	ESP
DEUTSCHE BOERSE AG	Finance	2,26 %	DEU



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'actifs
Finance	18,85 %
Industrie	15,77 %
Technologie de l'information	14,98 %
Consommation discrétionnaire	10,60 %
Consommation de base	8,20 %

<i>Services de communication</i>	7,78 %
<i>Soins de santé</i>	7,46 %
<i>Services aux collectivités</i>	6,95 %
<i>Fonds de placement</i>	3,96 %
<i>Matériaux</i>	3,70 %
<i>Immobilier</i>	0,87 %
<i>Énergie</i>	0,69 %
<i>Liquidités</i>	0,18 %

Les **activités alignées sur la taxonomie** sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 3,17 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

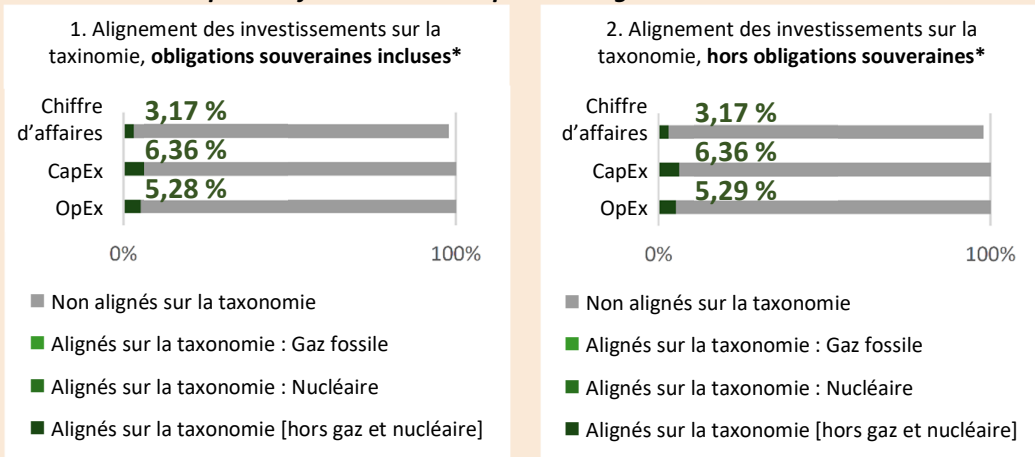
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,86 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **78,93 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Dénomination du produit : CPR
Invest - Food For Generations

Identifiant d'entité juridique :
54930017GTHZJAV28Z24

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **56,87 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **INDEX CPR EQT FOOD**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,70 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **0,03 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
PENTAIR PLC	Industrie	3,65 %	États-Unis
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	Consommation de base	3,47 %	NLD
INGREDION INC	Consommation de base	3,43 %	États-Unis
SODEXO SA	Consommation discrétionnaire	3,23 %	FRA
AVERY DENNISON CORP	Matériaux	3,11 %	États-Unis

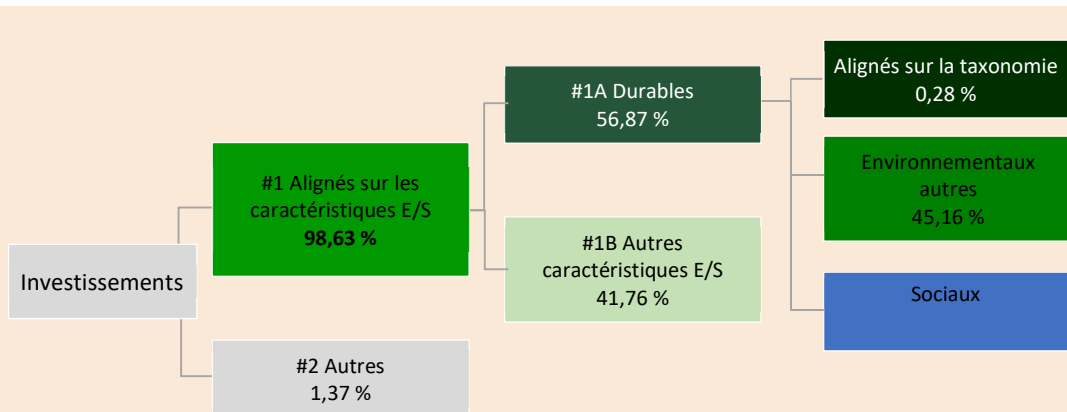
KERRY GROUP PLC-A	Consommation de base	3,08 %	IRL
SYMRISE	Matériaux	3,04 %	DEU
RECKITT BENCKISER GROUP PLC	Consommation de base	2,99 %	GBR
NESTLE SA-REG	Consommation de base	2,89 %	États-Unis
DEERE & CO	Industrie	2,80 %	États-Unis
NOMAD FOODS LTD	Consommation de base	2,79 %	GBR
NUTRIEN LTD (USA)	Matériaux	2,79 %	CAN
COMPASS GROUP PLC	Consommation discrétionnaire	2,78 %	GBR
ASSOCIAT BRIT FOODS	Consommation de base	2,74 %	GBR
CANADIAN NATL RLWY	Industrie	2,73 %	CAN



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Consommation de base</i>	42,85 %
<i>Matériaux</i>	18,49 %
<i>Consommation de base</i>	42,85 %
<i>Matériaux</i>	18,49 %
<i>Industrie</i>	17,22 %
<i>Consommation discrétionnaire</i>	10,74 %
<i>Soins de santé</i>	3,40 %
<i>Services aux collectivités</i>	2,96 %
<i>Fonds de placement</i>	2,30 %
<i>Finance</i>	0,67 %
<i>Forex</i>	0,00 %
<i>Liquidités</i>	1,37 %

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 0,28 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?*

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

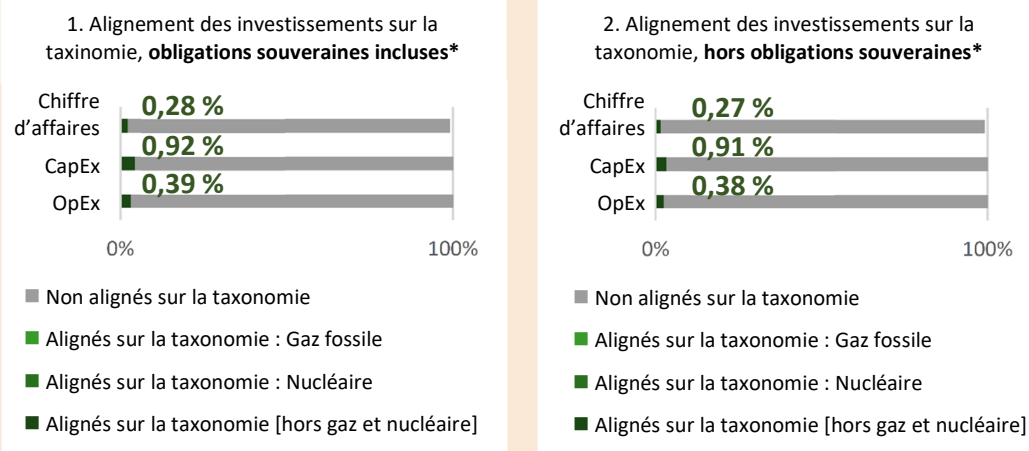
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,06 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **45,16 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Dénomination du produit : CPR Invest
- Megatrends

Identifiant d'entité juridique :
549300NVPKHQ4GBEVO50

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **46,13 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **MSCI WORLD**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,49 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **-0,11 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : Du **01/08/2022** au **31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CPR INVEST - CLIMATE ACTION O ACC	Fonds de placement	15,05 %	LUX
CPR INVEST - GLOBAL DISRUPTIVE OPPORTUNI	Fonds de placement	13,01 %	LUX
CPR INVEST - GL SILVER AGE-O-ACC	Fonds de placement	8,02 %	LUX
CPR INVEST - SOCIAL IMPACT - O EUR ACC	Fonds de placement	7,99 %	LUX

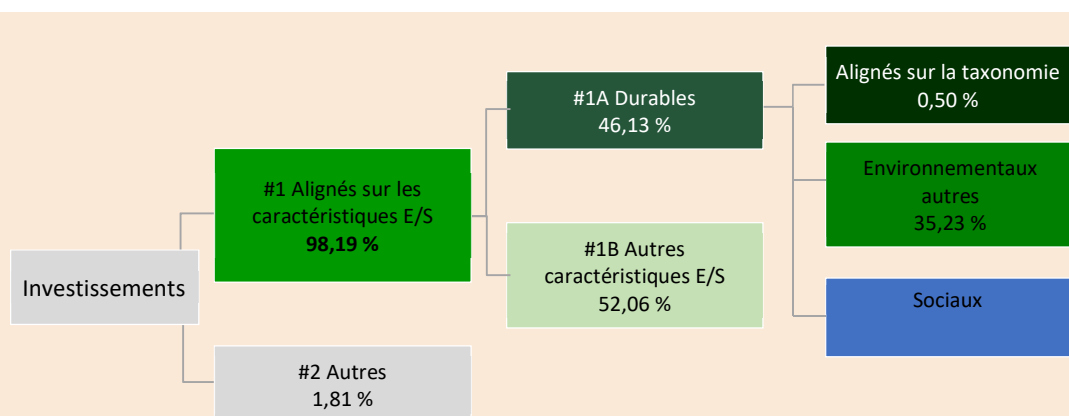
CPR INVEST - FOOD FOR GENERATIONS – O -	Fonds de placement	7,02 %	LUX
CPR INVEST - GLOBAL RESOURCES - O USD	Fonds de placement	7,00 %	LUX
CPR INVEST - HYDROGEN - O EUR - ACC	Fonds de placement	6,02 %	LUX
KBI WATER EUR C	Fonds de placement	4,50 %	IRL
CPR INVEST - MEDTECH - O USD - ACC	Fonds de placement	4,47 %	LUX
KBI ENERGY SOLUTIONS FUND - EURO CLASS C	Fonds de placement	4,45 %	IRL
CPR MONETAIRE ISR - Z	Fonds de placement	3,90 %	FRA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Fonds de placement</i>	98,19 %
<i>Autres</i>	0,24 %
<i>Forex</i>	-0,10 %
<i>Liquidités</i>	1,67 %

Les **activités alignées sur la taxonomie** sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 0,50 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

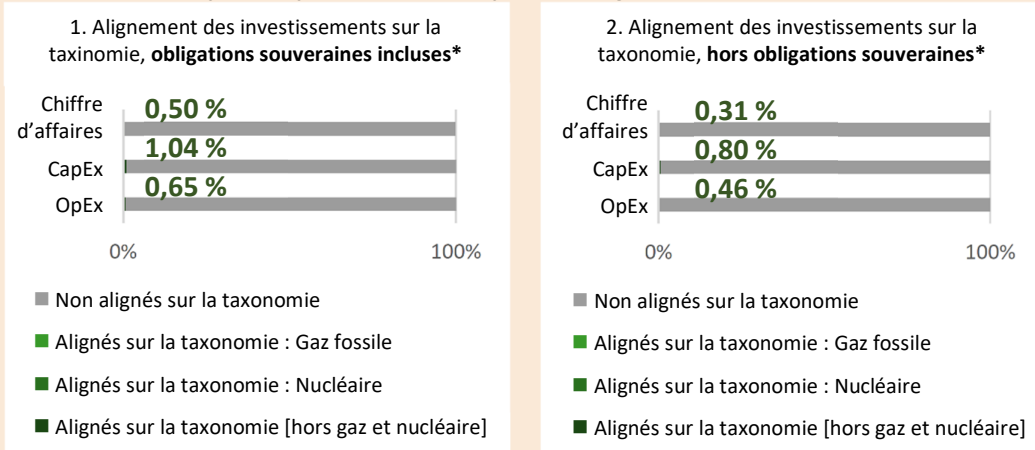
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,02 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **35,23 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Dénomination du produit : CPR
Invest - GEAR Emerging

Identifiant d'entité juridique :
549300S9NUBGA810Z491

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **32,39 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **MSCI EM (EMERGING MARKETS) NET RETURN**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,02 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **-0,11 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

- ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	Technologie de l'information	6,76 %	TWN
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Fonds de placement	4,92 %	FRA
TENCENT HOLDINGS LTD	Services de communication	3,98 %	CHN
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologie de l'information	3,25 %	KOR

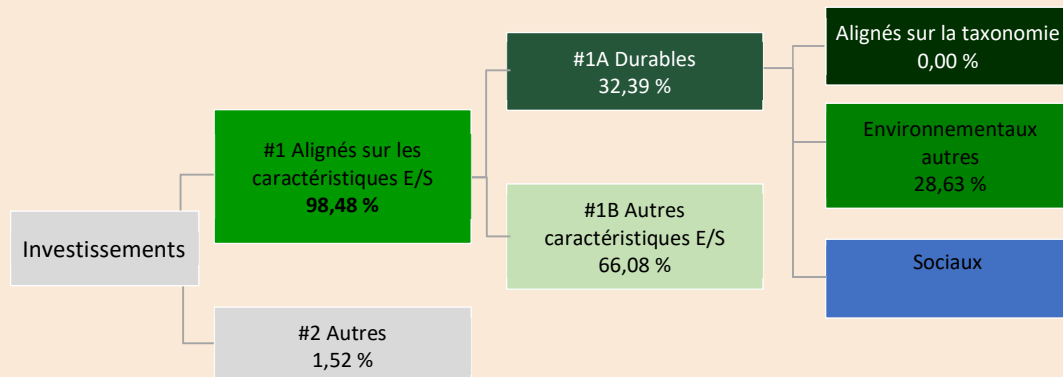
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	Consommation discrétionnaire	2,55 %	CHN
MEITUAN-CLASS B	Consommation discrétionnaire	2,22 %	CHN
RELIANCE INDUSTRIES LTD	Énergie	1,31 %	IND
INFOSYS LTD	Technologie de l'information	1,11 %	IND
PETROCHINA CO H	Énergie	1,08 %	CHN
BANK PEKAO SA	Finance	1,05 %	POL
ORLEN SA	Énergie	0,99 %	POL
GRUPO AEROPORT DEL SURESTE-B	Industrie	0,98 %	MEX
BB SEGURIDADE PARTICIPACOES	Finance	0,98 %	BRA
AGRICULT BK CHINA-ANT-SS	Finance	0,97 %	CHN
COCA-COLA FEMSA SAB DE CV	Consommation de base	0,96 %	MEX



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Technologie de l'information</i>	20,89 %
<i>Finance</i>	20,41 %
<i>Consommation discrétionnaire</i>	15,25 %
<i>Services de communication</i>	7,76 %
<i>Industrie</i>	7,54 %
<i>Consommation de base</i>	5,96 %
<i>Matériaux</i>	5,63 %
<i>Énergie</i>	5,63 %
<i>Fonds de placement</i>	4,92 %
<i>Soins de santé</i>	2,87 %
<i>Services aux collectivités</i>	0,98 %
<i>Immobilier</i>	0,77 %
<i>Liquidités</i>	1,41 %

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 0,00 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?*

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

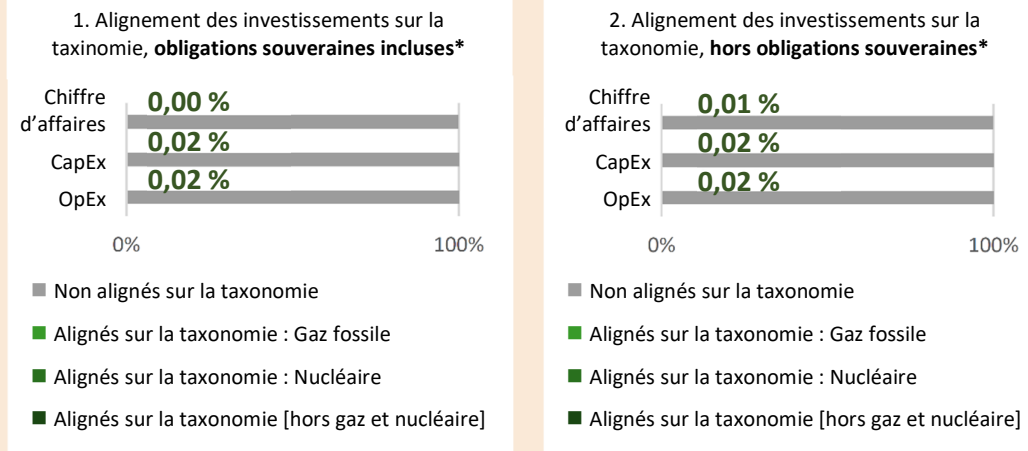
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **28,63 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **X Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **43,58 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **MSCI ACWI**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,21 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **-0,11 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	3,19 %	États-Unis
MASTERCARD INC-CL A	Finance	1,84 %	États-Unis
ASML HOLDING NV	Technologie de l'information	1,75 %	NLD
NOVO NORDISK A/S-B	Soins de santé	1,73 %	DNK
PEPSICO INC	Consommation de base	1,70 %	États-Unis
BOOKING HOLDINGS INC	Consommation discrétionnaire	1,63 %	États-Unis

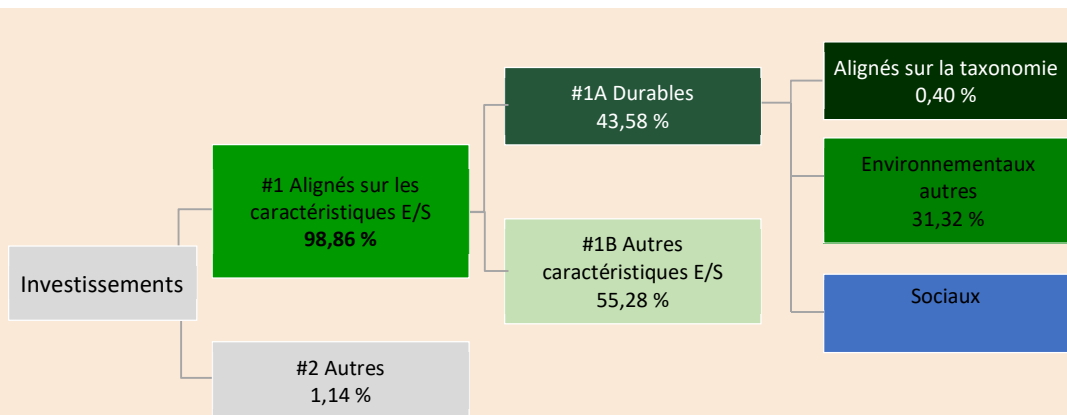
ORACLE CORP	Technologie de l'information	1,60 %	États-Unis
AMGEN INC	Soins de santé	1,57 %	États-Unis
KLA CORP	Technologie de l'information	1,55 %	États-Unis
STELLANTIS	Consommation discrétionnaire	1,53 %	NLD
CITIGROUP INC	Finance	1,51 %	États-Unis
MERCADOLIBRE	Consommation discrétionnaire	1,47 %	BRA
APOLLO GLOBAL MANAGEMENT INC	Finance	1,46 %	États-Unis
FORTINET INC	Technologie de l'information	1,44 %	États-Unis
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	Services de communication	1,44 %	DEU



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Technologie de l'information</i>	25,58 %
<i>Soins de santé</i>	14,59 %
<i>Consommation discrétionnaire</i>	13,74 %
<i>Finance</i>	12,86 %
<i>Consommation de base</i>	8,83 %
<i>Industrie</i>	7,55 %
<i>Services de communication</i>	5,18 %
<i>Immobilier</i>	3,36 %
<i>Services aux collectivités</i>	3,24 %
<i>Énergie</i>	2,29 %
<i>Matériaux</i>	1,63 %
<i>Fonds de placement</i>	0,02 %
<i>Liquidités</i>	1,14 %

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 0,40 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

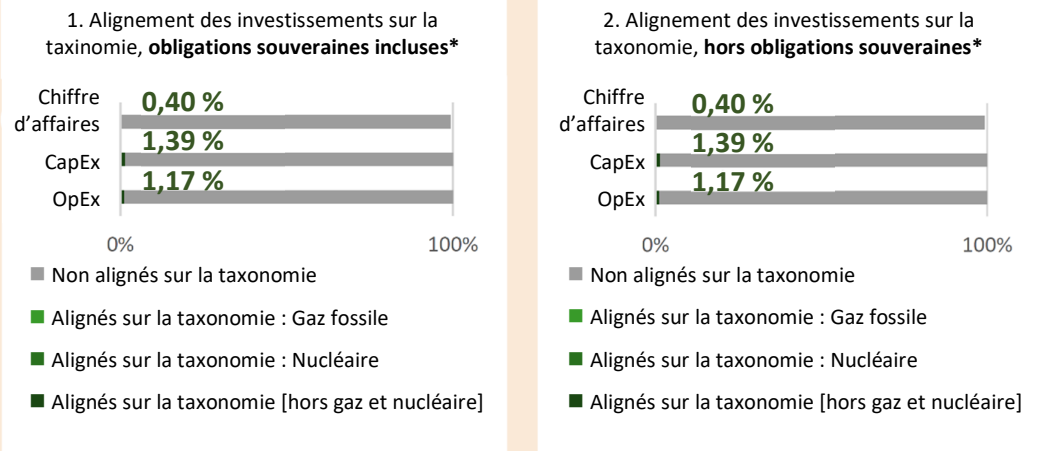
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,01 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **31,32 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Dénomination du produit : CPR
Invest - Education

Identifiant d'entité juridique :
549300IQ8RO1ZHYUIE17

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **X Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **58,95 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **MSCI ACWI**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,70 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **-0,11 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	6,18 %	États-Unis
INFORMA PLC	Services de communication	4,46 %	GBR
WOLTERS KLUWER	Industrie	4,23 %	NLD
RELX PLC	Industrie	4,09 %	GBR
S&P GLOBAL INC	Finance	3,90 %	États-Unis
THOMSON REUTERS CORP (NYSE)	Industrie	3,52 %	CAN

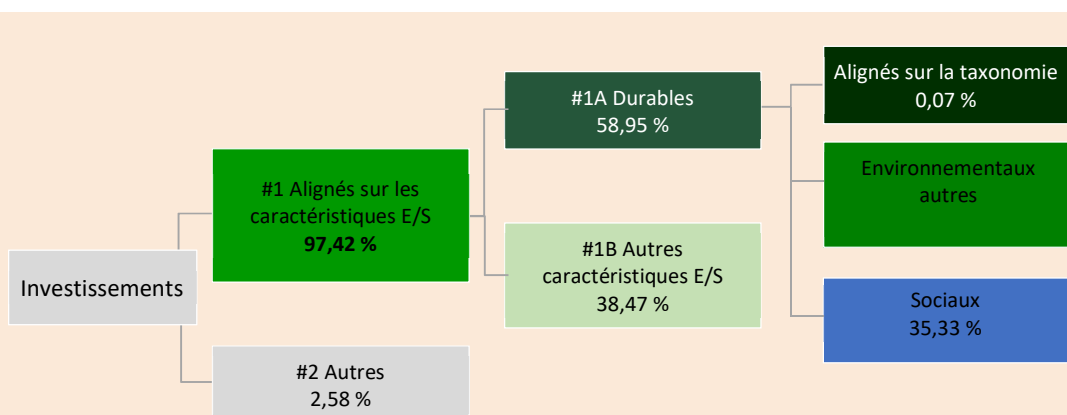
WORKDAY INC	Technologie de l'information	3,48 %	États-Unis
POWERSCHOOL HOLDINGS INC-A	Technologie de l'information	3,36 %	États-Unis
COMPASS GROUP PLC	Consommation discrétionnaire	3,28 %	GBR
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Fonds de placement	2,94 %	FRA
INSTRUCTURE HOLDINGS INC	Technologie de l'information	2,71 %	États-Unis
SODEXO SA	Consommation discrétionnaire	2,25 %	FRA
PAYCOM SOFTWARE INC	Industrie	2,10 %	États-Unis
FLYWIRE CORP-VOTING	Finance	2,10 %	États-Unis
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - Z (C)	Fonds de placement	2,09 %	FRA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Technologie de l'information</i>	23,39 %
<i>Industrie</i>	23,22 %
<i>Consommation discrétionnaire</i>	22,80 %
<i>Services de communication</i>	8,64 %
<i>Finance</i>	8,34 %
<i>Fonds de placement</i>	5,10 %
<i>Immobilier</i>	4,94 %
<i>Consommation de base</i>	1,00 %
<i>Forex</i>	-0,18 %
<i>Liquidités</i>	2,74 %

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 0,07 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?*

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

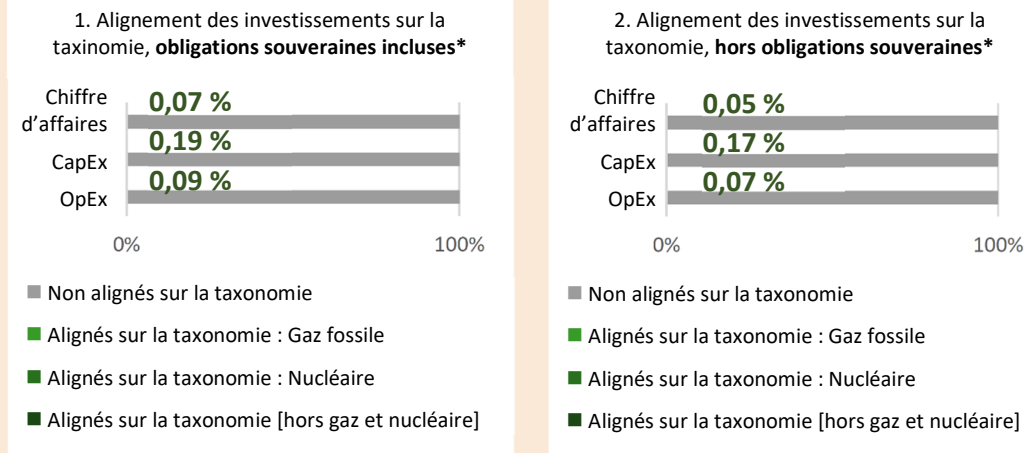
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan environnemental durant la période de référence.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social au terme de la période était de 35,33 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
CPR Invest - Climate Bonds Euro

Identifiant d'entité juridique :
549300XNSHIM2WL4TM69

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **X Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **81,07 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E)**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est étiqueté ISR (investissement social et responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en tenant compte de la notation ESG des émetteurs dans la constitution du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à évaluer leur capacité à gérer l'impact potentiel négatif de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise donc à évaluer leurs comportements environnementaux et sociétaux en termes de gouvernance en leur attribuant une note ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) afin d'obtenir une évaluation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a appliqué de manière cohérente la politique d'exclusion suivante d'Amundi :
 - Les exclusions légales d'armes controversées
 - Les entreprises qui contreviennent de manière grave et répétée à un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial (UN Global Compact), sans prendre de mesures correctives crédibles
 - Les exclusions sectorielles du groupe Amundi relatives au charbon et au tabac (les détails de cette politique sont disponibles dans la politique d'investissement responsable d'Amundi qui peut être consultée sur le site Internet www.amundi.fr)
2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la notation a été abaissée à F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille ont été vendus dans les délais prévus par le prospectus et en tenant compte de l'intérêt financier des détenteurs.
3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a toujours été supérieure à celle de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20 % d'émetteurs les plus faiblement notés
4. Le fonds a privilégié les émetteurs leaders dans leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche « best in class »). À l'exception des exclusions susmentionnées, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut donc être exposé à certains secteurs controversés.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,96 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **0,55 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

- ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs

de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs du durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.

- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

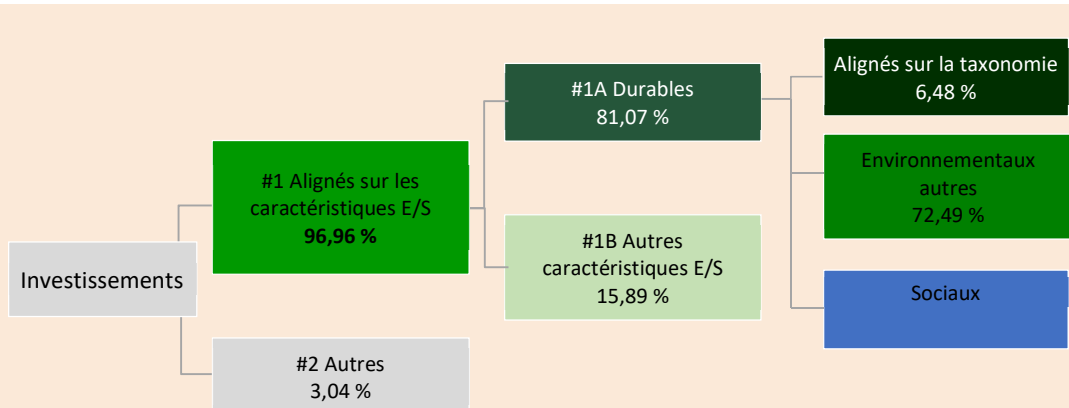
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
NNGRNV 0.05% 09/35	Crédits hypothécaires	1,89 %	NLD
CPR OBLIG 6 MOIS - I C	Fonds de placement	1,54 %	FRA
SIEGR 0.5% 02/32 EMTN	Industrie	1,31 %	DEU
BKTSM VAR 12/32	Finance	1,25 %	ESP
ACAFP VAR 01/48	Finance	1,22 %	FRA
UBS VAR 11/26	Finance	1,18 %	CHE
RABOBK 1.5% 04/38 EMTN	Crédits hypothécaires	1,15 %	NLD
BCPPL VAR 02/27 EMTN	Finance	1,10 %	PRT
SOCGEN VAR 06/31 EMTN	Finance	1,09 %	FRA
ISPIM VAR 02/34 EMTN	Finance	1,06 %	ITA
SOCGEN VAR 11/30 EMTN	Finance	1,04 %	FRA
BNP VAR 08/33 EMTN	Finance	1,04 %	FRA
BNP VAR 01/32 EMTN	Finance	1,00 %	FRA
ULFP VAR PERP	Immobilier	1,00 %	FRA
UCGIM VAR 07/25 EMTN	Finance	1,00 %	ITA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'actifs
Finance	44,13 %
Industrie	13,74 %
Services de communication	9,63 %
Consommation de base	7,15 %
Services aux collectivités	5,85 %

<i>Consommation discrétionnaire</i>	4,25 %
<i>Technologie de l'information</i>	4,05 %
<i>Crédits hypothécaires</i>	3,04 %
<i>Immobilier</i>	3,01 %
<i>Fonds de placement</i>	1,54 %
<i>Énergie</i>	0,57 %
<i>Forex</i>	0,00 %
<i>Liquidités</i>	3,04 %

Les **activités alignées sur la taxonomie** sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 6,48 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

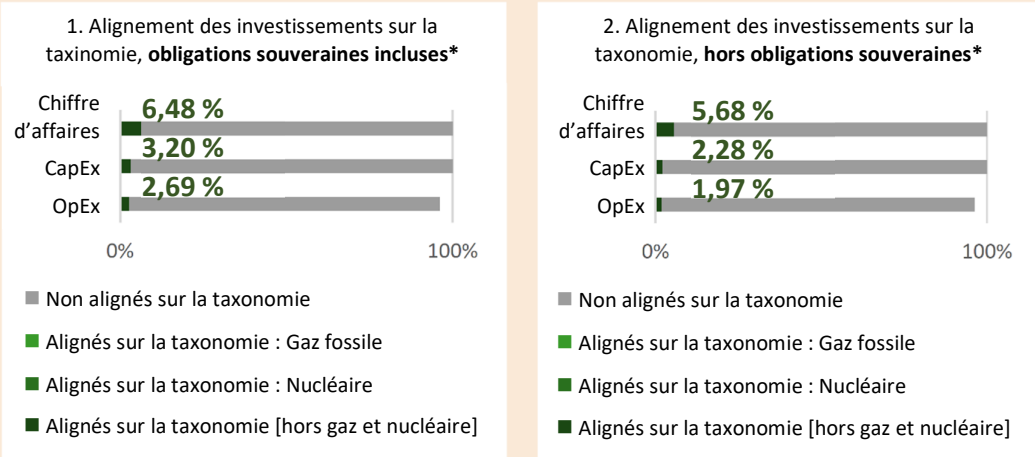
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,30 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **72,49 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Dénomination du produit : CPR
Invest - Climate Action

Identifiant d'entité juridique :
549300GSNDLOIIVWK17

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **58,49 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **MSCI ACWI**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est étiqueté ISR (investissement social et responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en tenant compte de la notation ESG des émetteurs dans la constitution du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à évaluer leur capacité à gérer l'impact potentiel négatif de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse vise donc à évaluer leurs comportements environnementaux et sociétaux en termes de gouvernance en leur attribuant une note ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note) afin d'obtenir une évaluation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a appliqué de manière cohérente la politique d'exclusion suivante d'Amundi :
 - Les exclusions légales d'armes controversées
 - Les entreprises qui contreviennent de manière grave et répétée à un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial (UN Global Compact), sans prendre de mesures correctives crédibles
 - Les exclusions sectorielles du groupe Amundi relatives au charbon et au tabac (les détails de cette politique sont disponibles dans la politique d'investissement responsable d'Amundi qui peut être consultée sur le site Internet www.amundi.fr)
2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la notation a été abaissée à F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille ont été vendus dans les délais prévus par le prospectus et en tenant compte de l'intérêt financier des détenteurs.
3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a toujours été supérieure à celle de l'univers d'investissement du fonds après élimination des 20 % d'émetteurs les plus faiblement notés
4. Le fonds a privilégié les émetteurs leaders dans leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche « best in class »). À l'exception des exclusions susmentionnées, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut donc être exposé à certains secteurs controversés.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,51 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **-0,11 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

- ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs

de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs du durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.

- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

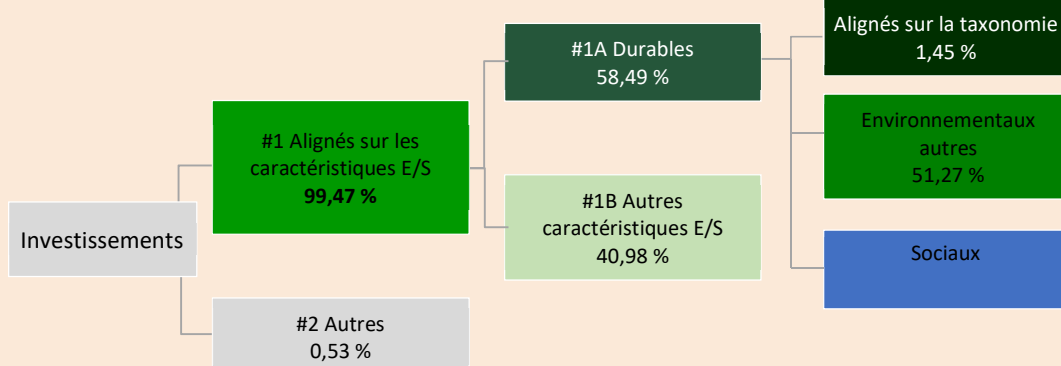
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	5,40 %	États-Unis
APPLE INC	Technologie de l'information	4,47 %	États-Unis
ABBVIE INC	Soins de santé	2,61 %	États-Unis
S&P GLOBAL INC	Finance	2,61 %	États-Unis
HOME DEPOT INC	Consommation discrétionnaire	2,20 %	États-Unis
SANOFI	Soins de santé	2,15 %	États-Unis
MASTERCARD INC-CL A	Finance	2,06 %	États-Unis
TJX COMPANIES INC	Consommation discrétionnaire	2,06 %	États-Unis
BOSTON SCIENTIFIC	Soins de santé	1,91 %	États-Unis
MERCK & CO. INC.	Soins de santé	1,89 %	États-Unis
PALO ALTO NETWORKS INC	Technologie de l'information	1,83 %	États-Unis
SONY GROUP CORP	Consommation discrétionnaire	1,78 %	JPN
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	1,78 %	États-Unis
ACCENTURE PLC -A	Technologie de l'information	1,69 %	États-Unis
ASTRAZENECA GBP	Soins de santé	1,65 %	GBR



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'actifs
Technologie de l'information	29,07 %
Soins de santé	15,80 %
Industrie	12,44 %
Finance	11,16 %
Consommation discrétionnaire	9,42 %

<i>Matériaux</i>	5,14 %
<i>Services aux collectivités</i>	4,19 %
<i>Immobilier</i>	3,48 %
<i>Services de communication</i>	3,38 %
<i>Fonds de placement</i>	2,31 %
<i>Consommation de base</i>	2,18 %
<i>Énergie</i>	0,91 %
<i>Forex</i>	-0,00 %
<i>Liquidités</i>	0,53 %

Les **activités alignées sur la taxonomie** sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 1,45 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

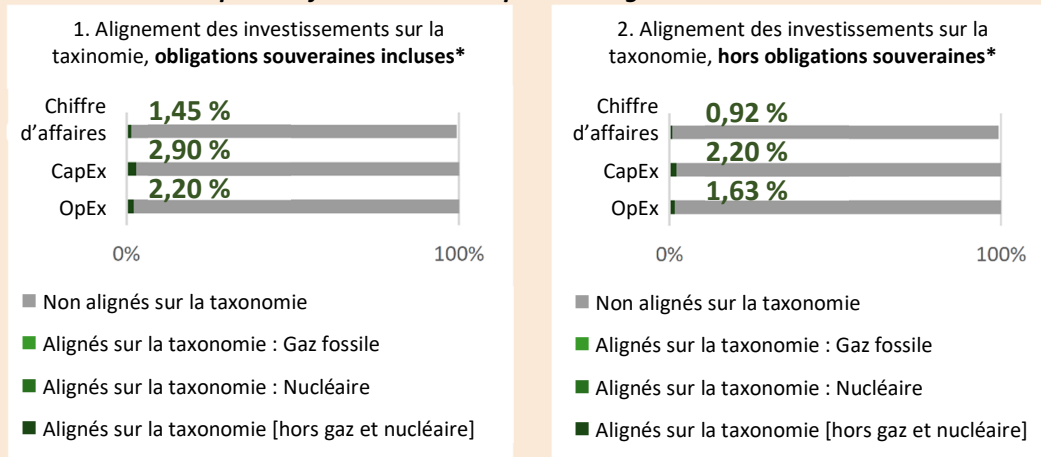
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,22 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **51,27 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Dénomination du produit : CPR
Invest - Future Cities

Identifiant d'entité juridique :
549300LSFTO6RWEHG232

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **60,24 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **MSCI ACWI**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,59 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **-0,11 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

- ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	5,67 %	États-Unis
APPLE INC	Technologie de l'information	5,54 %	États-Unis
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	3,40 %	États-Unis
MARVELL TECHNOLOGY INC	Technologie de l'information	2,88 %	États-Unis
VINCI SA (PARIS)	Industrie	2,75 %	FRA
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	2,64 %	États-Unis

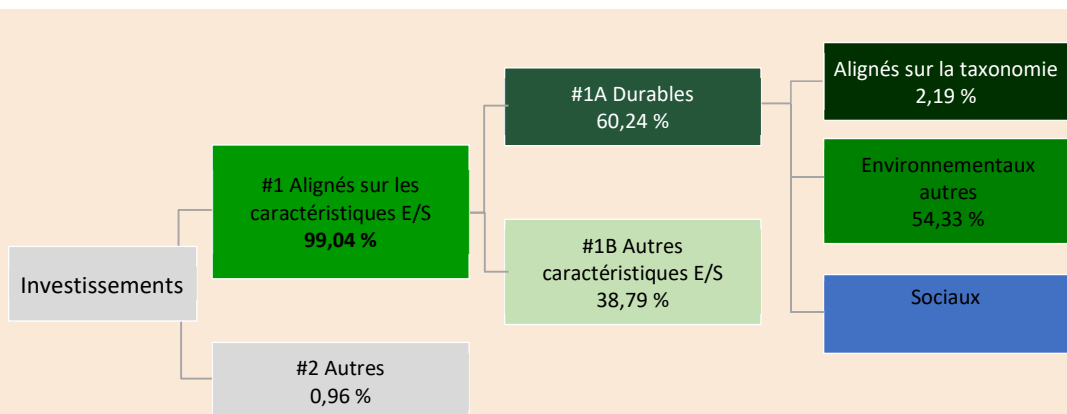
ENGIE	Services aux collectivités	2,64 %	FRA
ADVANCED MICRO DEVICES	Technologie de l'information	2,48 %	États-Unis
CRH PLC - IRL	Matériaux	2,46 %	IRL
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	Technologie de l'information	2,40 %	TWN
ASML HOLDING NV	Technologie de l'information	2,36 %	NLD
BOOKING HOLDINGS INC	Consommation discrétionnaire	2,36 %	États-Unis
STMICROELECTRONICS /P	Technologie de l'information	2,32 %	SGP
ACCENTURE PLC -A	Technologie de l'information	2,27 %	États-Unis
EATON CORP PLC	Industrie	2,20 %	États-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Technologie de l'information</i>	27,52 %
<i>Industrie</i>	21,47 %
<i>Consommation discrétionnaire</i>	13,40 %
<i>Services aux collectivités</i>	12,10 %
<i>Immobilier</i>	9,69 %
<i>Services de communication</i>	5,30 %
<i>Matériaux</i>	5,21 %
<i>Soins de santé</i>	1,76 %
<i>Finance</i>	1,55 %
<i>Fonds de placement</i>	1,08 %
<i>Liquidités</i>	0,94 %

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 2,19 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?*

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

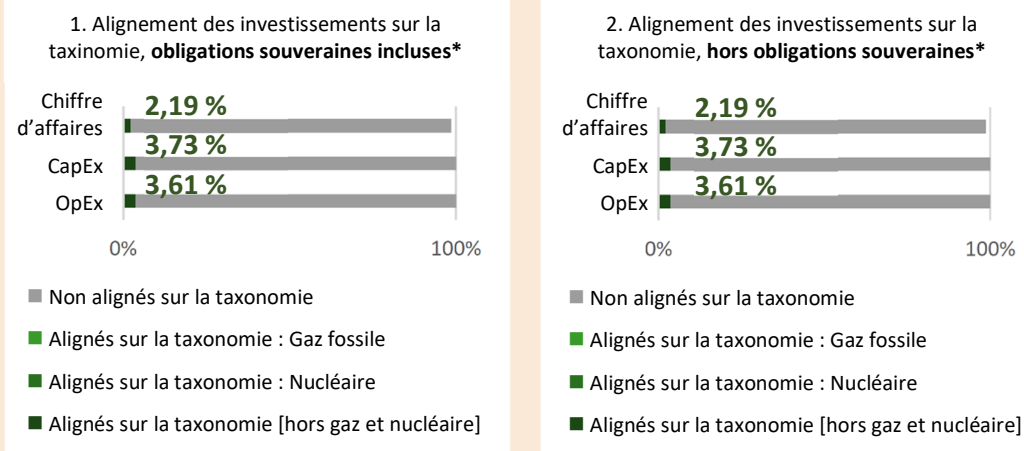
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,02 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,82 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **54,33 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Dénomination du produit : CPR
Invest - Global Lifestyles

Identifiant d'entité juridique :
549300J5MBS8MMDLRZ70

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **50,44 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **MSCI WORLD**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,22 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **-0,11 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs du durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	5,46 %	États-Unis
RICHEMONT CIE FIN-R	Consommation discrétionnaire	4,03 %	CHE
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	3,94 %	États-Unis
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	Consommation discrétionnaire	3,62 %	FRA
AMAZON.COM INC	Consommation discrétionnaire	3,58 %	États-Unis

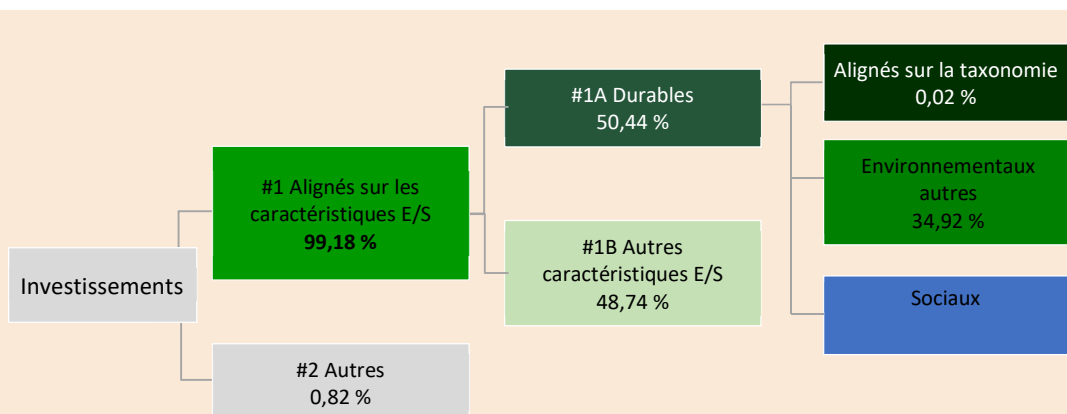
APPLE INC	Technologie de l'information	3,51 %	États-Unis
MASTERCARD INC-CL A	Finance	3,34 %	États-Unis
EDENRED	Finance	2,67 %	FRA
BOOKING HOLDINGS INC	Consommation discrétionnaire	2,60 %	États-Unis
INDITEX - NEW	Consommation discrétionnaire	2,47 %	ESP
ABBOTT LABORATORIES	Soins de santé	2,43 %	États-Unis
HERMES INTERNATIONAL	Consommation discrétionnaire	2,03 %	FRA
COSTCO WHOLESALE CO.	Consommation de base	1,94 %	États-Unis
L OREAL	Consommation de base	1,84 %	FRA
A-F CASH USD - Z USD	Fonds de placement	1,83 %	LUX



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Consommation discrétionnaire</i>	44,37 %
<i>Technologie de l'information</i>	14,91 %
<i>Consommation de base</i>	13,27 %
<i>Services de communication</i>	7,59 %
<i>Finance</i>	7,27 %
<i>Soins de santé</i>	6,36 %
<i>Fonds de placement</i>	3,63 %
<i>Matériaux</i>	1,00 %
<i>Industrie</i>	0,90 %
<i>Forex</i>	-0,10 %
<i>Liquidités</i>	0,82 %

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 0,02 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?*

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

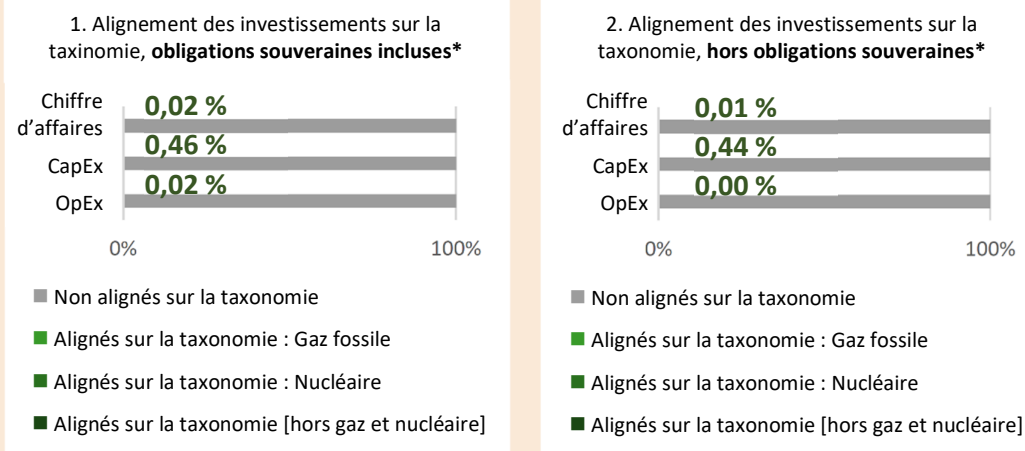
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,01 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **34,92 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **17,41 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **33.33% MSCI WORLD MATERIALS (GICS Industry Group 1510) + 33.34% NYSE ARCA GOLD MINERS INDEX + 33.33% MSCI WORLD ENERGY (GICS Industry Group 1010)**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,33 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **0,02 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SHELL PLC	Énergie	6,03 %	NLD
BHP GROUP LTD	Matériaux	5,81 %	AUS
NUTRIEN LTD	Matériaux	5,76 %	CAN
TOTALENERGIES SE PARIS	Énergie	4,86 %	FRA
BP PLC	Énergie	4,16 %	GBR
EXXON MOBIL CORP	Énergie	4,07 %	États-Unis
FREEMPORT MCMORAN INC	Matériaux	4,04 %	États-Unis

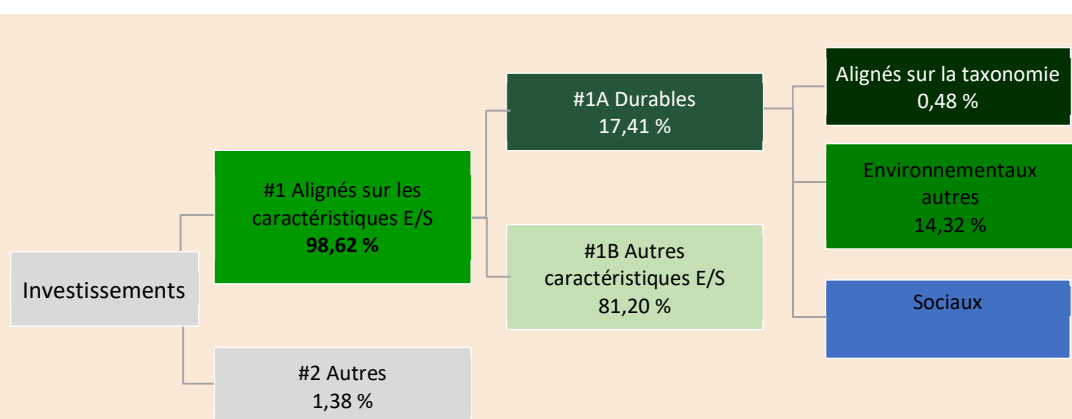
ARCHER DANIELS	Consommation de base	3,14 %	États-Unis
CHEVRONTEXACO CORP	Énergie	2,93 %	États-Unis
NUCOR CORP	Matériaux	2,55 %	États-Unis
ENI SPA	Énergie	2,50 %	ITA
FRANCO NEVADA CORP (USA)	Matériaux	2,25 %	CAN
SCHLUMBERGER LTD	Énergie	2,23 %	États-Unis
RIO TINTO LTD	Matériaux	2,10 %	AUS
CORTEVA INC	Matériaux	2,04 %	États-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Matériaux</i>	54,60 %
<i>Énergie</i>	36,13 %
<i>Consommation de base</i>	5,11 %
<i>Industrie</i>	1,73 %
<i>Immobilier</i>	1,06 %
<i>Fonds de placement</i>	0,08 %
<i>Forex</i>	-0,08 %
<i>Liquidités</i>	1,37 %

Les **activités alignées sur la taxonomie** sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 0,48 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

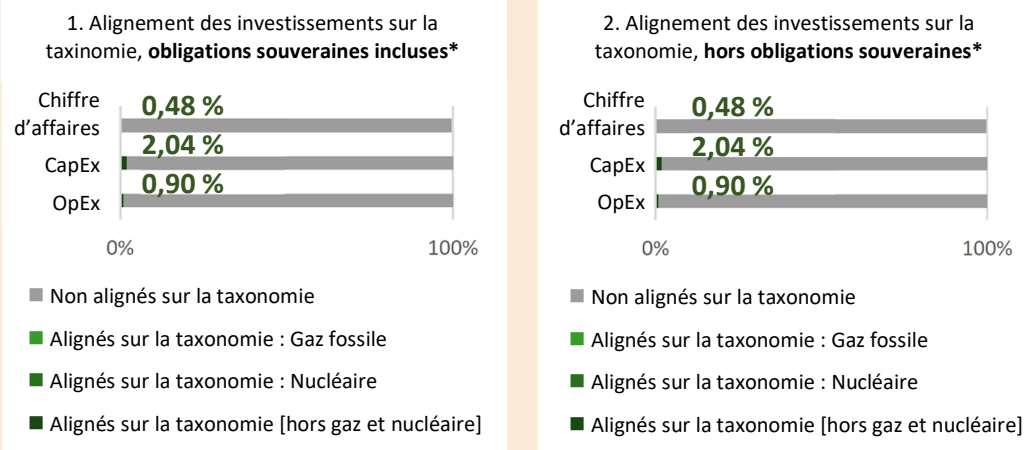
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,05 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.**



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **14,32 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Dénomination du produit : CPR
Invest - Global Gold Mines

Identifiant d'entité juridique :
5493001MFNS60NPZO189

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **X Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **65,67 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **NYSE ARCA GOLD MINERS INDEX**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,51 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **0,42 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AGNICO EAG MINES-USD	Matériaux	9,70 %	CAN
FRANCO NEVADA CORP (USA)	Matériaux	9,67 %	CAN
BARRICK GOLD - (USD)	Matériaux	9,53 %	CAN
NEWMONT CORP	Matériaux	9,50 %	États-Unis
WHEATON PRECIOUS METALS CORP	Matériaux	4,81 %	BRA
ANGLOGOLD ASHAN-US-ADR	Matériaux	4,66 %	AUS

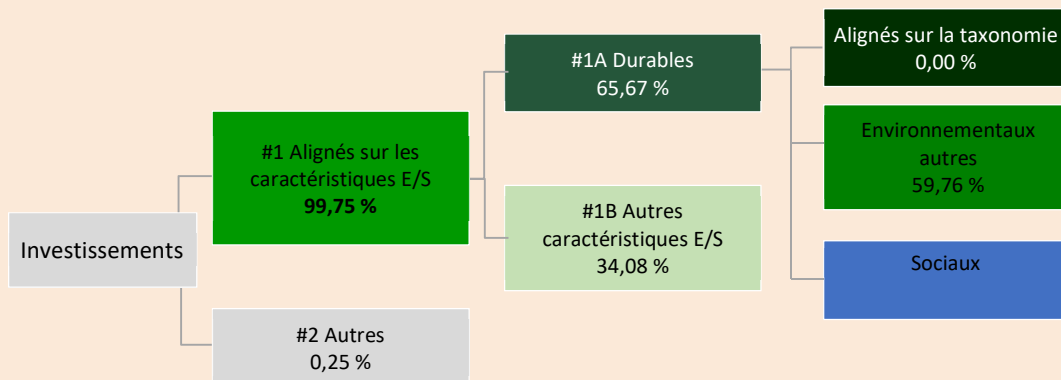
GOLD FIELDS LTD-US-ADR	Matériaux	4,54 %	ZAF
NORTHERN STAR RESOURCES LTD	Matériaux	4,30 %	AUS
PAN AMER SILVER USD	Matériaux	3,72 %	CAN
KINROSS GOLD CORP US	Matériaux	3,59 %	CAN
ROYAL GOLD INC	Matériaux	3,51 %	États-Unis
ENDEAVOUR MINING PLC	Matériaux	3,05 %	BFA
ALAMOS GOLD INC NEW CL A (USA)	Matériaux	2,53 %	CAN
EVOLUTION MINING	Matériaux	2,29 %	AUS
B2GOLD (USA)	Matériaux	1,93 %	CAN



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Matériaux</i>	99,46 %
<i>Fonds de placement</i>	0,38 %
<i>Forex</i>	-0,04 %
<i>Liquidités</i>	0,20 %

Les **activités alignées sur la taxonomie** sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 0,00 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

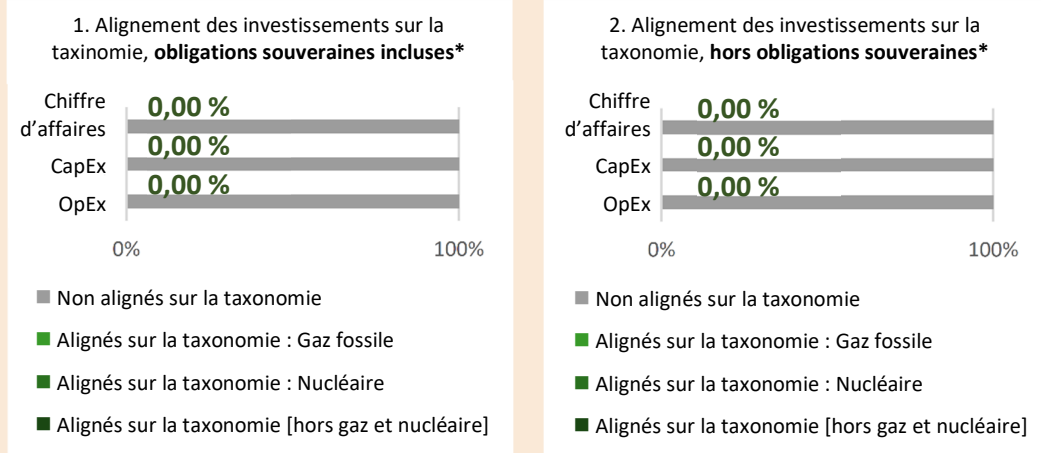
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **59,76 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **X Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **51,54 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit a constamment promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant à obtenir un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement **INDEX AMUNDI RATING D**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,81 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **0,00 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CPR OBLIG 12 MOIS - I C	Fonds de placement	10,98 %	FRA
AMUNDI INDEX EUR CORP SRI 0-3 -UCITS	Fonds de placement	9,89 %	LUX
CPR OBLIG 6 MOIS - I C	Fonds de placement	9,62 %	FRA
AMUNDI RESPONS INVEST - EURO CRE SRI -I2	Fonds de placement	7,46 %	FRA
AMUNDI EURO LIQ SHORT TERM SRI - Z	Fonds de placement	7,10 %	FRA

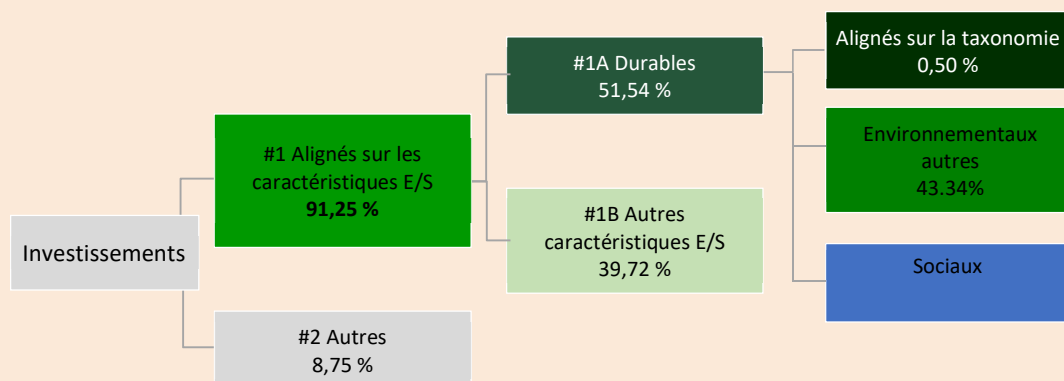
AMUNDI SOCIAL BONDS - S (C)	Fonds de placement	5,21 %	FRA
AMUNDI EURO LIQUIDITY SRI - Z (C)	Fonds de placement	4,53 %	FRA
SPDR EMERGING MKTS LOCAL BD	Fonds de placement	3,99 %	IRL
US TSY 4.125% 09/27	Bons du Trésor	3,88 %	États-Unis
US TSY 2.625% 02/29	Bons du Trésor	3,61 %	États-Unis
AMUNDI EURO LIQUIDITY-RATED SRI - Z (C)	Fonds de placement	3,28 %	FRA
BFT CREDIT OPPORTUNITES ISR -IC	Fonds de placement	3,00 %	FRA
CPR INVEST-CLIMATE BONDS EURO - I(C)	Fonds de placement	2,68 %	LUX
CPR MONETAIRE ISR - Z	Fonds de placement	2,64 %	FRA
ETFS COPPER - EUR	Fonds de placement	1,58 %	JEY



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Fonds de placement</i>	86,36 %
<i>Bons du Trésor</i>	7,50 %
<i>Technologie de l'information</i>	1,49 %
<i>Consommation discrétionnaire</i>	1,22 %
<i>Forex</i>	0,41 %
<i>Soins de santé</i>	0,25 %
<i>Autres</i>	-0,12 %
<i>Liquidités</i>	2,89 %

Les **activités alignées sur la taxonomie** sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 0,50 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

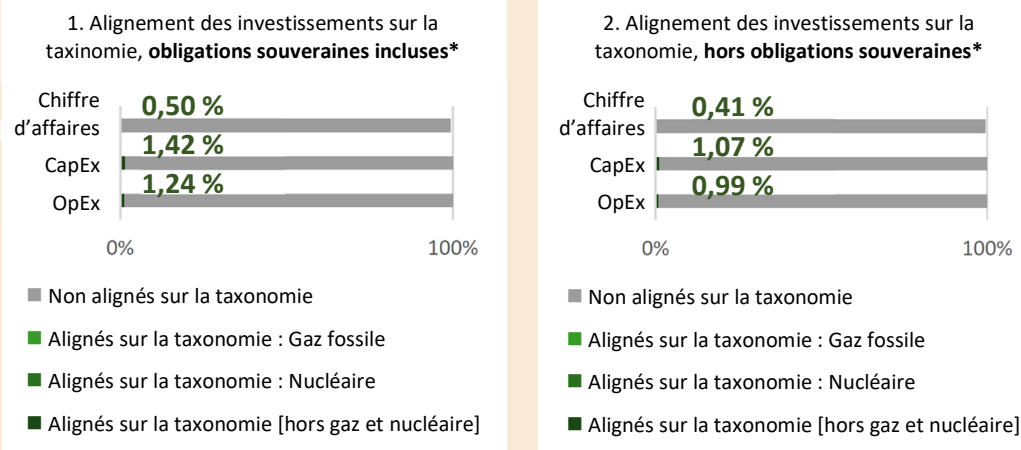
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,06 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **43,34 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **63,06 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **MSCI ACWI**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,70 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **-0,11 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

- ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	6,09 %	États-Unis
SIEMENS AG-REG	Industrie	2,60 %	DEU
SALESFORCE COM	Technologie de l'information	2,27 %	États-Unis
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	2,10 %	FRA
BOSTON SCIENTIFIC	Soins de santé	2,00 %	États-Unis
AXA SA	Finance	1,99 %	FRA
WASTE MANAGEMENT INC	Industrie	1,96 %	États-Unis

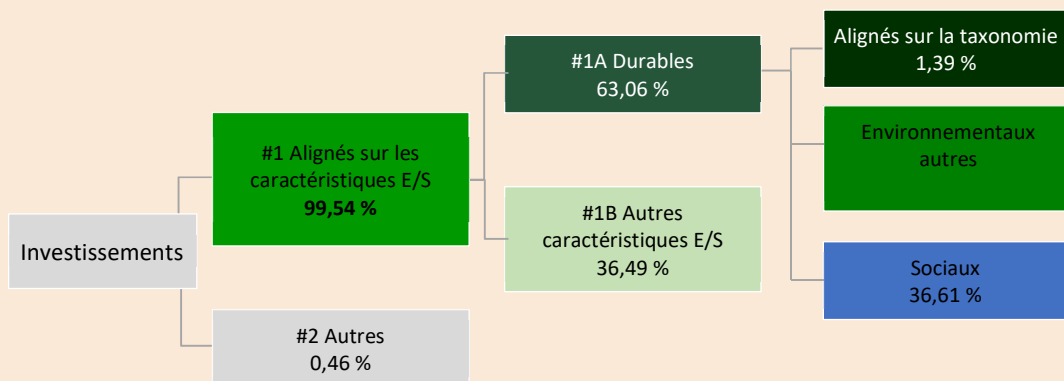
VISA INC -A	Finance	1,92 %	États-Unis
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Industrie	1,87 %	FRA
CHENIERE ENERGY INC	Énergie	1,84 %	États-Unis
ROCHE HLDG AG-GENUSS	Soins de santé	1,82 %	États-Unis
KONINKLIJKE KPN NV	Services de communication	1,81 %	NLD
BANCO SANTANDER SA	Finance	1,79 %	ESP
EXELON CORP	Services aux collectivités	1,74 %	États-Unis
SANOFI	Soins de santé	1,74 %	États-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Technologie de l'information</i>	19,55 %
<i>Finance</i>	16,53 %
<i>Soins de santé</i>	15,49 %
<i>Industrie</i>	11,63 %
<i>Matériaux</i>	7,77 %
<i>Services aux collectivités</i>	5,84 %
<i>Consommation de base</i>	5,11 %
<i>Énergie</i>	4,78 %
<i>Consommation discrétionnaire</i>	4,19 %
<i>Services de communication</i>	3,72 %
<i>Immobilier</i>	2,97 %
<i>Fonds de placement</i>	1,96 %
<i>Forex</i>	-0,00 %
<i>Liquidités</i>	0,46 %

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 1,39 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?*

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

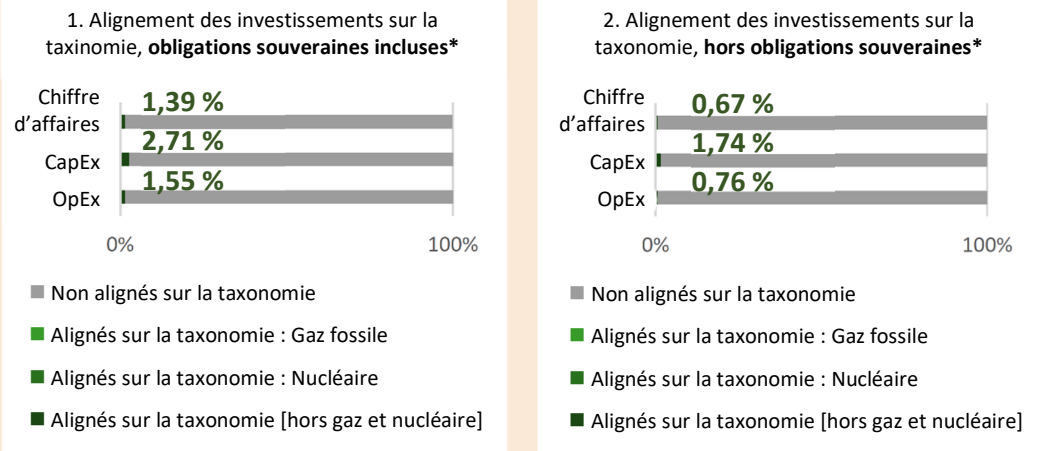
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,01 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,04 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan environnemental durant la période de référence.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

La part d'investissements durables sur le plan social au terme de la période était de 36,61 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les instruments détenus à des fins de gestion du risque de liquidité et de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Dénomination du produit : CPR
Invest - MedTech

Identifiant d'entité juridique :
213800WN52N7T6EXL384

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **X Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **42,31 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **MSCI WORLD HEALTH CARE EQUIP & SUPPLIES 10/40**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,16 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **-0,02 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ABBOTT LABORATORIES	Soins de santé	8,00 %	États-Unis
INTUITIVE SURGIC INC	Soins de santé	7,62 %	États-Unis
BOSTON SCIENTIFIC	Soins de santé	7,19 %	États-Unis
MEDTRONIC PLC	Soins de santé	6,63 %	États-Unis
BECTON DICKINSON	Soins de santé	5,82 %	États-Unis
ESSILORLUXOTTICA	Soins de santé	5,00 %	FRA
ALCON INC - CHF	Soins de santé	4,92 %	CHE
DEXCOM INC	Soins de santé	4,45 %	États-Unis
IDEXX LABORATORIES	Soins de santé	4,23 %	États-Unis

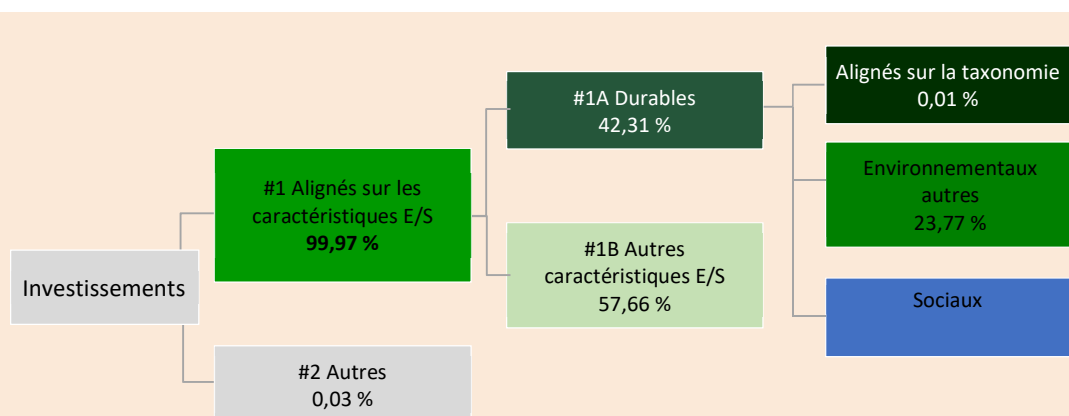
EDWARDS LIFESCIENCES CORP	Soins de santé	3,78 %	États-Unis
SIEMENS HEALTHINEERS AG	Soins de santé	3,22 %	DEU
COLOPLAST-B	Soins de santé	2,74 %	DNK
SMITH AND NEPHEW PLC	Soins de santé	2,48 %	GBR
TERUMO	Soins de santé	2,21 %	JPN
RESMED INC	Soins de santé	2,14 %	États-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Soins de santé</i>	96,51 %
<i>Fonds de placement</i>	3,54 %
<i>Forex</i>	-0,17 %
<i>Liquidités</i>	0,12 %

Les **activités alignées sur la taxonomie** sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 0,01 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

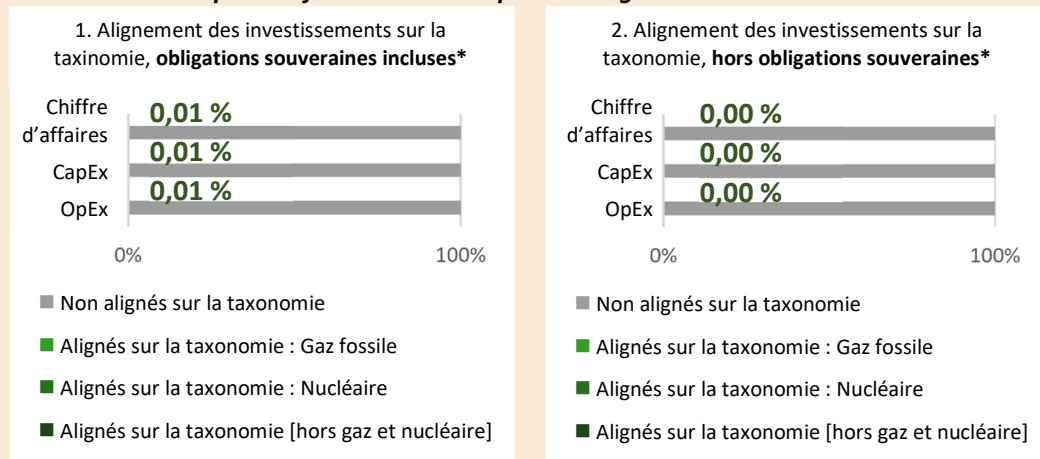
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,00 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **23,77 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Dénomination du produit : CPR
Invest - Hydrogen

Identifiant d'entité juridique :
213800GFB2R6MO25UX94

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **X Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **51,03 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, **INDICE CPR EQT HYDROGEN**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,65 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **0,18 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BAKER HUGHES A GE CO	Énergie	3,88 %	États-Unis
AIR PRODUCTS & CHEMI	Matériaux	3,75 %	États-Unis
LINDE PLC	Matériaux	3,67 %	États-Unis
EMERSON ELECTRIC	Industrie	3,48 %	États-Unis
MICHELIN (CGDE)	Consommation discrétionnaire	3,33 %	FRA
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	3,21 %	FRA
SCHLUMBERGER LTD	Énergie	2,77 %	États-Unis

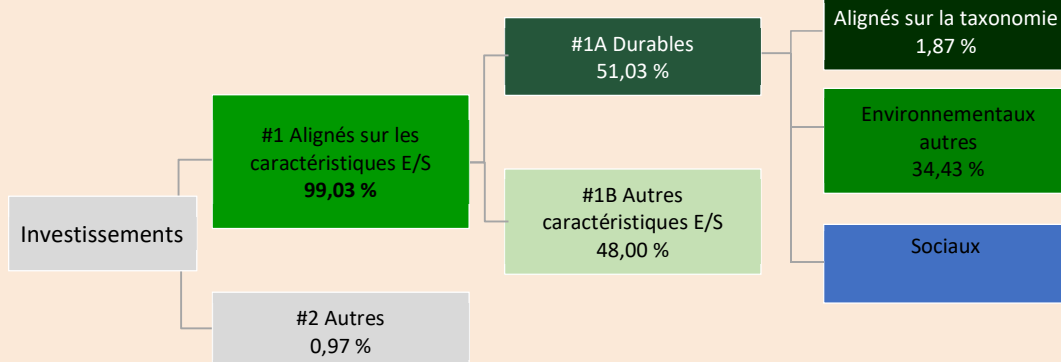
A-F CASH USD - Z USD	Fonds de placement	2,74 %	LUX
NEXTERA ENERGY INC	Services aux collectivités	2,73 %	États-Unis
ENGIE	Services aux collectivités	2,72 %	FRA
AMUNDI MMST (USD)-OV	Fonds de placement	2,71 %	LUX
CHART INDUSTRIES	Industrie	2,64 %	États-Unis
SIEMENS AG-REG	Industrie	2,59 %	DEU
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	Services aux collectivités	2,14 %	PRT
SEMPRA ENERGY	Services aux collectivités	2,11 %	États-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Industrie</i>	36,67 %
<i>Services aux collectivités</i>	19,71 %
<i>Matériaux</i>	14,39 %
<i>Consommation discrétionnaire</i>	10,88 %
<i>Énergie</i>	9,50 %
<i>Fonds de placement</i>	5,45 %
<i>Technologie de l'information</i>	2,47 %
<i>Forex</i>	-0,05 %
<i>Liquidités</i>	0,97 %

Les **activités alignées sur la taxonomie** sont exprimées en pourcentage :
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 1,87 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

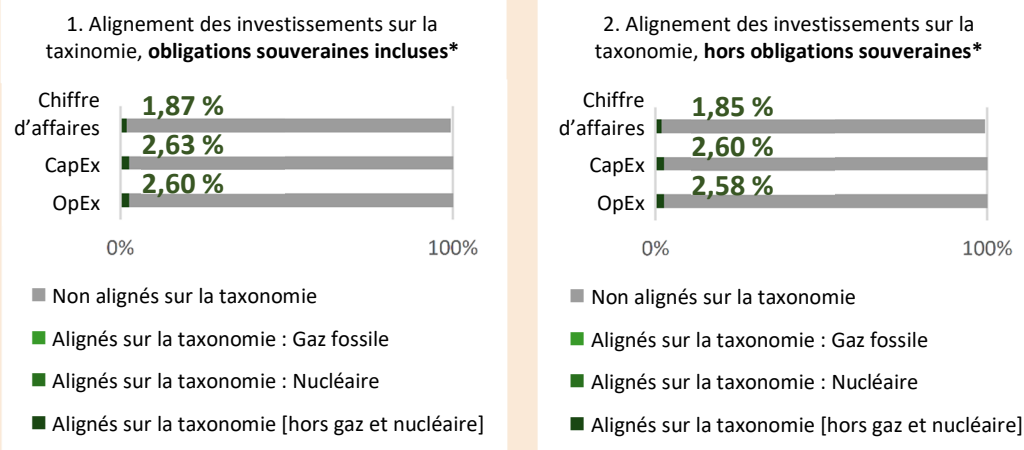
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,10 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **34,43 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les instruments détenus à des fins de gestion du risque de liquidité et de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Dénomination du produit : CPR
Invest - Blue Economy

Identifiant d'entité juridique :
213800QZLIH56DWUC11

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____

☒ ☐ **X Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **54,70 %** d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, l'**INDICE_CPR_EQT_BLUEECONOMY**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,66 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **0,06 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : Du **01/08/2022** au **31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services aux collectivités	4,25 %	FRA
ECOLAB INC	Matériaux	3,06 %	États-Unis
AMUNDI MMST (USD)-OV	Fonds de placement	2,79 %	LUX
A-F CASH USD - Z USD	Fonds de placement	2,79 %	LUX
INGERSOLL-RAND INC	Industrie	2,56 %	États-Unis
NISSUI CORP	Consommation de base	2,51 %	JPN
VINCI SA (PARIS)	Industrie	2,37 %	FRA

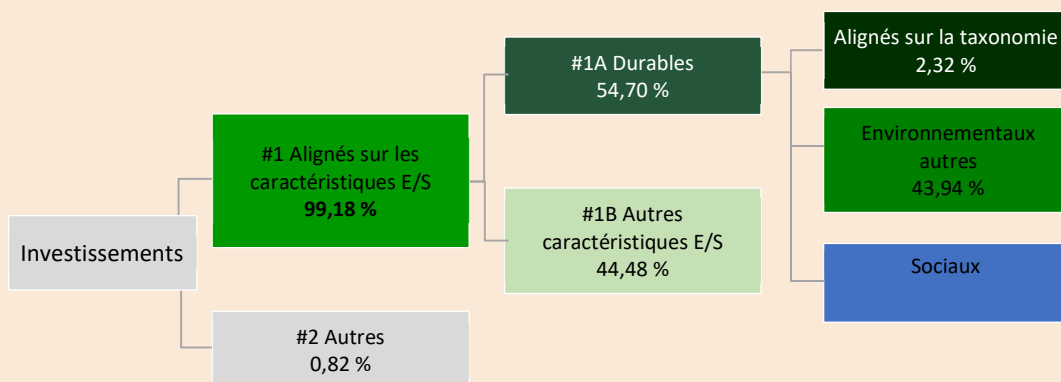
EMERSON ELECTRIC	Industrie	2,36 %	États-Unis
ESSENTIAL UTILITIES INC	Services aux collectivités	2,34 %	États-Unis
BAKER HUGHES A GE CO	Énergie	2,31 %	États-Unis
MOWI ASA	Consommation de base	2,30 %	NOR
ENGIE	Services aux collectivités	2,12 %	FRA
MUELLER WATER PROD-A	Industrie	2,12 %	États-Unis
ADVANCED DRAINAGE SYSTEMS IN	Industrie	2,11 %	États-Unis
SIEMENS AG-REG	Industrie	2,05 %	DEU



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Industrie</i>	39,00 %
<i>Services aux collectivités</i>	18,41 %
<i>Matériaux</i>	12,73 %
<i>Consommation de base</i>	8,29 %
<i>Énergie</i>	7,99 %
<i>Fonds de placement</i>	5,57 %
<i>Soins de santé</i>	3,77 %
<i>Consommation discrétionnaire</i>	2,53 %
<i>Immobilier</i>	0,86 %
<i>Forex</i>	-0,00 %
<i>Liquidités</i>	0,82 %

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 2,32 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

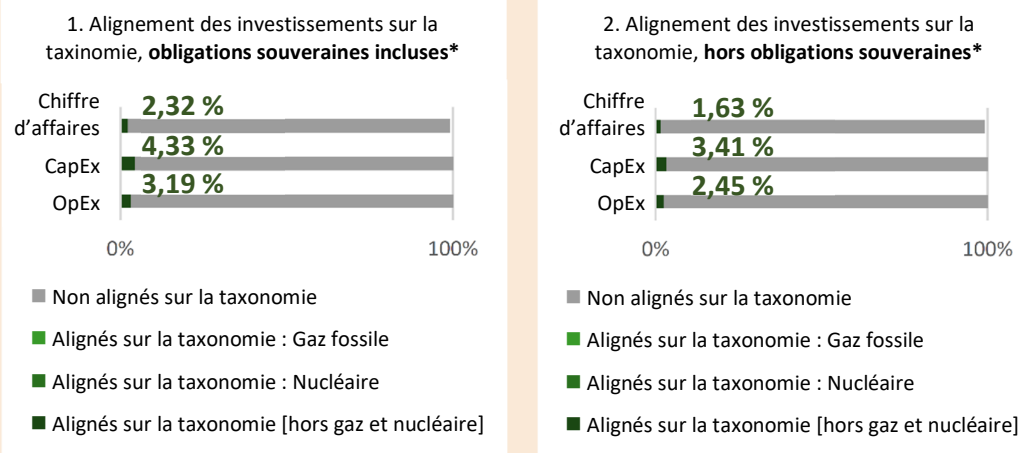
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,54 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **43,94 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **65,09 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, l'**ID_CPR_EQT_CIRCULARECONOMY**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,74 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **0,34 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Services aux collectivités	2,86 %	FRA
WASTE MANAGEMENT INC	Industrie	2,50 %	États-Unis
A-F CASH USD - Z USD	Fonds de placement	2,47 %	LUX
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Industrie	2,46 %	FRA
JOHNSON CONTROLS INTERNATIONAL	Industrie	2,40 %	États-Unis
SCHNEIDER ELECT SE	Industrie	2,38 %	États-Unis

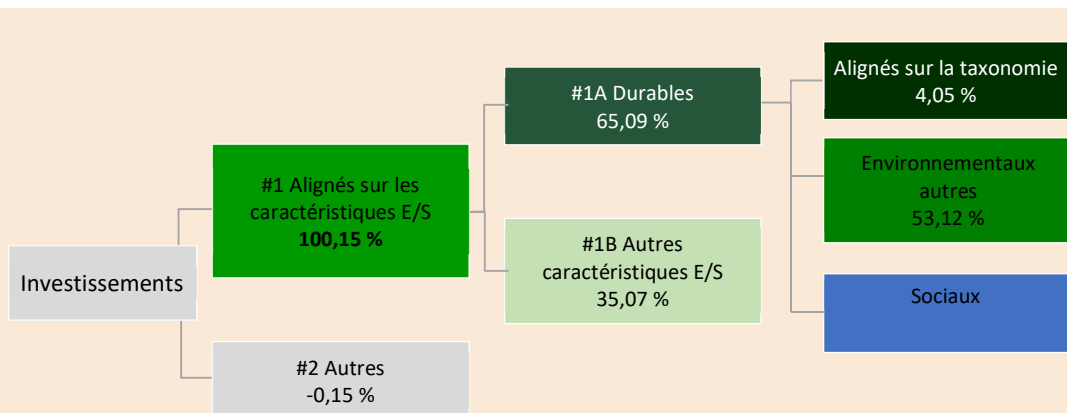
EMERSON ELECTRIC	Industrie	2,33 %	États-Unis
VERALLIA	Matériaux	2,30 %	FRA
EDP RENOVAVEIS	Services aux collectivités	2,23 %	ESP
SIEMENS AG-REG	Industrie	2,19 %	DEU
PARKER HANNIFIN CORP	Industrie	2,14 %	États-Unis
INGERSOLL-RAND INC	Industrie	2,12 %	États-Unis
AMUNDI MMST (USD)-OV	Fonds de placement	2,10 %	LUX
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	2,01 %	États-Unis
HOME DEPOT INC	Consommation discrétionnaire	2,01 %	États-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Industrie</i>	38,49 %
<i>Consommation discrétionnaire</i>	14,79 %
<i>Consommation de base</i>	11,36 %
<i>Services aux collectivités</i>	11,07 %
<i>Matériaux</i>	10,20 %
<i>Technologie de l'information</i>	9,14 %
<i>Fonds de placement</i>	4,57 %
<i>Énergie</i>	0,53 %
<i>Forex</i>	0,00 %
<i>Liquidités</i>	-0,15 %

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 4,05 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?*

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

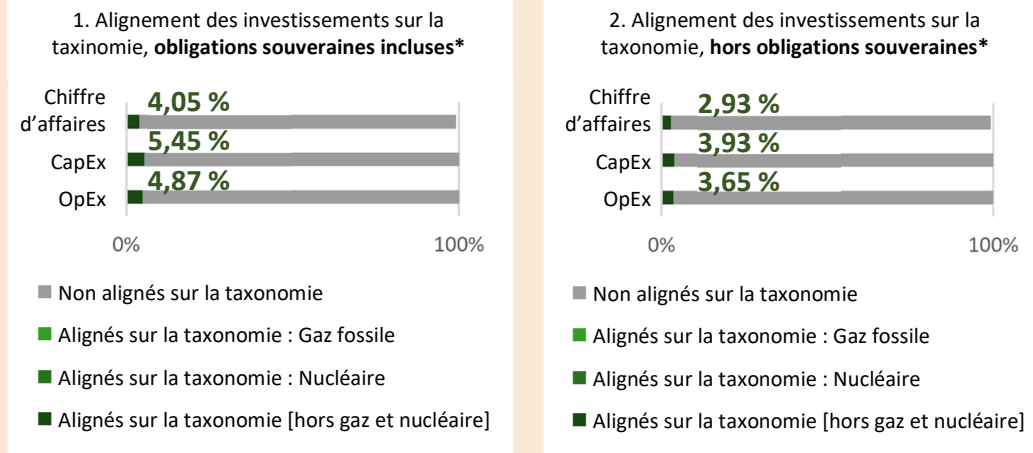
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,67 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **53,12 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les instruments détenus à des fins de gestion du risque de liquidité et de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **71,37 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement, l' **INDICE_CPR_EQT_SOVEREIGN**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **1,21 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **0,99 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

- ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV	Technologie de l'information	4,94 %	NLD
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	Industrie	3,13 %	FRA
SANOFI	Soins de santé	3,05 %	États-Unis
SAP SE / XETRA	Technologie de l'information	2,76 %	DEU
AIR LIQUIDE SA	Matériaux	2,75 %	FRA
SIEMENS AG-REG	Industrie	2,56 %	DEU
BNP PARIBAS	Finance	2,55 %	FRA

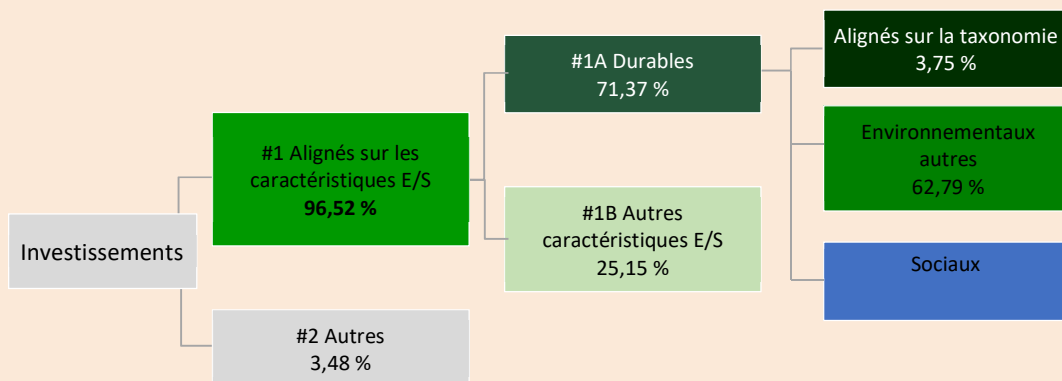
THALES	Industrie	2,52 %	FRA
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	Consommation de base	2,49 %	NLD
CARREFOUR	Consommation de base	2,35 %	FRA
CREDIT AGRICOLE SA	Finance	2,29 %	FRA
DANONE	Consommation de base	2,24 %	FRA
STELLANTIS MILAN	Consommation discrétionnaire	2,23 %	NLD
ENEL SPA	Services aux collectivités	2,11 %	ITA
SAFRAN	Industrie	2,06 %	FRA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Industrie</i>	25,32 %
<i>Technologie de l'information</i>	11,46 %
<i>Matériaux</i>	10,78 %
<i>Finance</i>	10,00 %
<i>Soins de santé</i>	9,28 %
<i>Consommation de base</i>	8,57 %
<i>Énergie</i>	7,21 %
<i>Consommation discrétionnaire</i>	6,24 %
<i>Services aux collectivités</i>	5,38 %
<i>Services de communication</i>	1,35 %
<i>Immobilier</i>	0,93 %
<i>Liquidités</i>	3,48 %

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 3,75 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

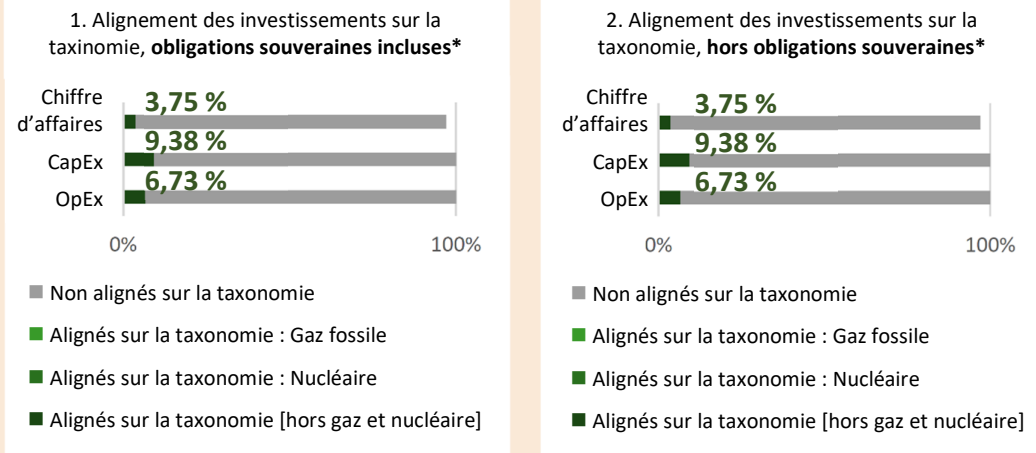
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,90 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **62,79 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les instruments détenus à des fins de gestion du risque de liquidité et de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Dénomination du produit : CPR
Invest - B&W European Strategic
Autonomy 2028

Identifiant d'entité juridique :
213800E9YKSDRFBWT162

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **61,73 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Au cours de l'exercice, le produit n'a jamais cessé de promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur à celui de son univers d'investissement **40% ICE BOFA BB-B EURO HIGH YIELD CONSTRAINED INDEX + 60% ICE BOFA 3-5 YEAR EURO CORPORATE INDEX**. Pour déterminer le score ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG a été évaluée de manière continue en comparant la performance moyenne d'un titre à celle du secteur de l'émetteur du titre au plan des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance.

L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue pas ni n'inclut de titres en fonction de caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance, et qui ne correspond donc pas aux caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune). Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

L'indicateur de durabilité utilisé est le score ESG du Produit qui est comparé au score ESG de l'univers d'investissement ESG du Produit.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,75 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **0,45 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à une note G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée globalement et au niveau de critères pertinents, par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, en combinant les trois dimensions ESG :

- dimension environnementale : aptitude de l'émetteur à maîtriser son impact environnemental direct et indirect en limitant sa consommation d'énergie, en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : performance de l'émetteur dans deux domaines distincts. Sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits de la personne de manière générale ;
- Dimension de la gouvernance : aptitude de l'émetteur à établir les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises, quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation auquel est soumis l'un émetteur. Les scores ESG d'Amundi peuvent être exprimés globalement pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement, pour tout facteur environnemental ou social.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

– ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile

des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs de durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CPR MONETAIRE ISR - Z	Fonds de placement	3,67 %	FRA
UCGIM VAR 11/27 EMTN	Finance	2,30 %	ITA
BNP VAR 02/28 EMTN	Finance	2,17 %	FRA
SANTAN 2.125% 02/28 EMTN	Finance	2,00 %	ESP
CEZCP 2.375% 04/27 EMTN	Services aux collectivités	1,54 %	CZE

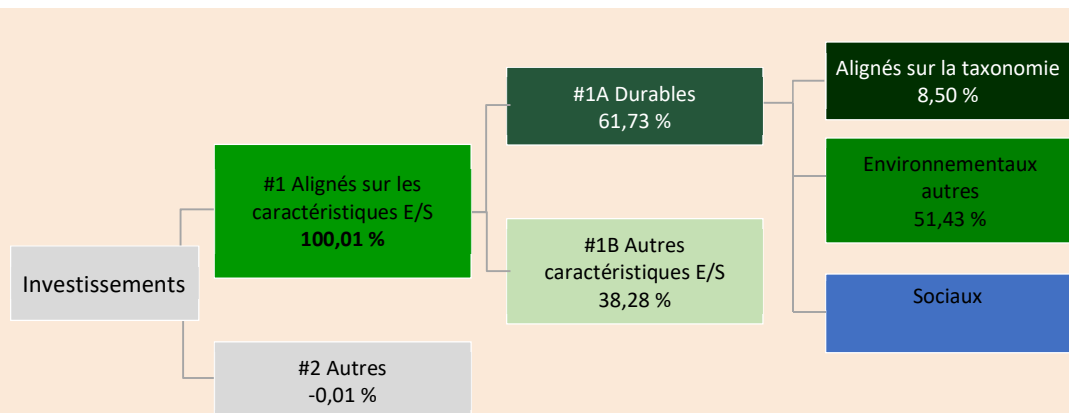
ATIM 1.625% 02/28 EMTN	Industrie	1,51 %	ITA
ELOFR 3.25% 07/27 EMTN	Consommation de base	1,48 %	FRA
ATOSTR 1.625% 01/28 EMTN	Industrie	1,44 %	ITA
SAGAX 0.75% 01/28 EMTN	Finance	1,44 %	SWE
VW VAR PERP	Consommation discrétionnaire	1,28 %	DEU
TTEFP VAR PERP NC7	Énergie	1,28 %	FRA
SECUSS 0.25% 02/28 EMTN	Consommation discrétionnaire	1,15 %	SWE
SZUGR 5.125% 10/27	Consommation de base	1,12 %	DEU
MTNA 4.875% 09/26 EMTN	Industrie	1,12 %	LUX
ERICB 1.125% 02/27 EMTN	Technologie de l'information	1,11 %	SWE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	% d'actifs
<i>Finance</i>	28,02 %
<i>Industrie</i>	20,26 %
<i>Consommation discrétionnaire</i>	14,63 %
<i>Services aux collectivités</i>	10,04 %
<i>Consommation de base</i>	7,25 %
<i>Services de communication</i>	6,94 %
<i>Technologie de l'information</i>	5,25 %
<i>Fonds de placement</i>	4,63 %
<i>Énergie</i>	2,28 %
<i>Immobilier</i>	1,49 %
<i>Forex</i>	-0,01 %
<i>Liquidités</i>	-0,79 %

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 8,50 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● *Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?*

☐

Oui :

☐

Dans le gaz fossile

☐

Dans l'énergie nucléaire

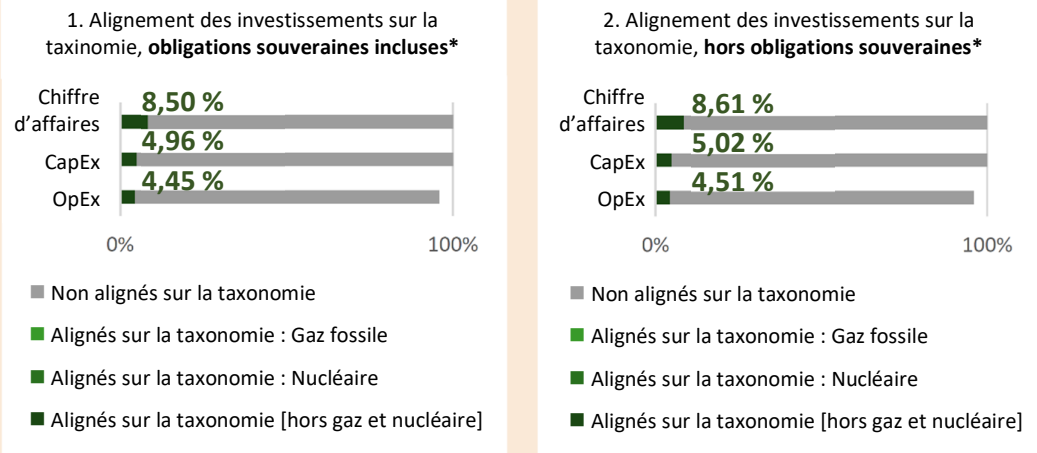
☒

Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,43 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

● Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **51,43 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les autres instruments détenus à des fins de gestion des liquidités et des risques de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Dénomination du produit : CPR
Invest - B&W European Strategic
Autonomy 2028 II

Identifiant d'entité juridique :
213800ZISNKPYE3PLV45

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : _____



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : _____



Non



Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **57,79 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il **promouvait des caractéristiques E/S**, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit a respecté l'ensemble des aspects matériels décrits dans le prospectus.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Amundi a élaboré son propre processus de mesure ESG interne en suivant l'approche *best-in-class* (consistant à sélectionner les meilleures entreprises de chaque secteur sans en exclure aucune).

Les notations sont adaptées à chaque secteur d'activité afin de tenir compte de la dynamique dans laquelle les entreprises exercent leurs activités.

Pour plus de détails, voir la section Investissement durable du Prospectus.

À la fin de la période :

- Le score ESG pondéré du portefeuille est de **0,76 (C)**.
- Le score ESG pondéré de l'univers d'investissement est de **0,45 (D)**.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

Les indicateurs de durabilité ci-dessus n'ont pas été comparés aux périodes précédentes dans la mesure où la réglementation n'était pas encore en vigueur.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?***

L'objectif des investissements durables est d'investir dans des sociétés s'employant à respecter deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services causant un préjudice à l'environnement et à la société.

Pour qu'une société bénéficiaire d'investissements soit considérée comme contribuant à cet objectif, elle doit figurer parmi « les plus performantes » de son secteur d'activité pour au moins un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition d'entreprise « la plus performante » s'appuie sur une méthodologie ESG propre à Amundi, qui vise à mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme faisant partie des « plus performantes », une société bénéficiaire d'investissements doit obtenir l'une des trois meilleures notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur, pour au moins un facteur environnemental ou social important. Les facteurs environnementaux et sociaux importants sont déterminés au niveau de chaque secteur. La détermination de ces facteurs repose sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi, qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative de thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs désignés importants représentent plus de 10 % du score ESG global. Par exemple, pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de la personne. Pour obtenir une vue plus globale des secteurs et de leurs facteurs, nous vous invitons à consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi sur www.amundi.lu

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas présenter d'exposition importante à des activités non compatibles avec ces critères (par exemple, tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique).

La nature durable d'un investissement s'évalue au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Pour s'assurer que les investissements durables sont conformes au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », Amundi utilise deux filtres :

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I des normes techniques d'exécution, qui compile des données robustes (p. ex., intensité de GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) par une combinaison d'indicateurs (p. ex., intensité de carbone) et de seuils ou règles spécifiques (p. ex., l'intensité de carbone de l'entreprise ne doit pas figurer dans le dernier décile du secteur).

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

En plus des facteurs de durabilité précis traités par le premier filtre, Amundi a élaboré un deuxième filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, afin de s'assurer que l'entreprise n'affiche pas une performance environnementale ou sociale globale par rapport aux autres entreprises du même secteur correspondant à un score environnemental ou social égal ou supérieur à la note E selon le système de notation ESG d'Amundi.

- ***Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?***

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte grâce au premier filtre, décrit ci-dessus, conforme au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ».

Le premier filtre de conformité au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » repose sur le suivi des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives du tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288, qui compile des données robustes par une combinaison des indicateurs et seuils ou règles spécifiques suivants :

- Avoir une intensité en carbone hors du dernier décile des sociétés du secteur (ne concerne que les secteurs à forte intensité) ;
- Avoir une diversité au sein du Conseil d'administration hors du dernier décile des sociétés du secteur ;
- Être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de la personne ;
- Être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des incidences négatives précises au titre de sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus du filtrage détaillé ci-dessus, couvrent les sujets suivants : armes controversées, violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, charbon et tabac.

- ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :***

Oui, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme sont intégrés dans notre méthodologie de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à partir des données disponibles auprès de nos fournisseurs

de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé « Implication communautaire et droits de l'homme » qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous assurons une surveillance des controverses sur une base trimestrielle au minimum, y compris concernant les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant notre propre méthodologie de notation) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont actualisés tous les trimestres, ce qui permet de suivre la tendance et les actions correctives.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit prend en compte tous les indicateurs obligatoires des principales incidences négatives conformément au tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288 applicables à sa stratégie, et est soumis à une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles) et d'approches en matière d'engagement et de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant une partie des indicateurs clés des principales incidences négatives énumérés par le Règlement sur la publication d'informations.
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration de facteurs ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds à capital variable à gestion active (exclusion des émetteurs notés G et score ESG pondéré supérieur à l'indice de référence). Les 38 critères de l'approche de notation ESG d'Amundi ont été conçus pour tenir compte des principales incidences sur les facteurs du durabilité et de la qualité des mesures d'atténuation prises.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé en deux catégories : s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale à ses activités, et s'engager auprès d'un émetteur pour qu'il améliore son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'homme, ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.
- Vote : la politique de vote d'Amundi résulte d'une analyse globale de toutes les questions de long terme susceptibles d'avoir des répercussions sur la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.

- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de surveillance des controverses qui repose sur trois fournisseurs de données afin de surveiller et suivre les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est enrichie par une évaluation approfondie de chaque controverse grave menée par des analystes ESG et par une révision périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds Amundi.

Pour obtenir davantage d'informations sur la prise en compte des indicateurs obligatoires des principales incidences négatives, consulter l'*Amundi Sustainable Finance Disclosure Statement* à l'adresse : www.amundi.com.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **Du 01/08/2022 au 31/07/2023**

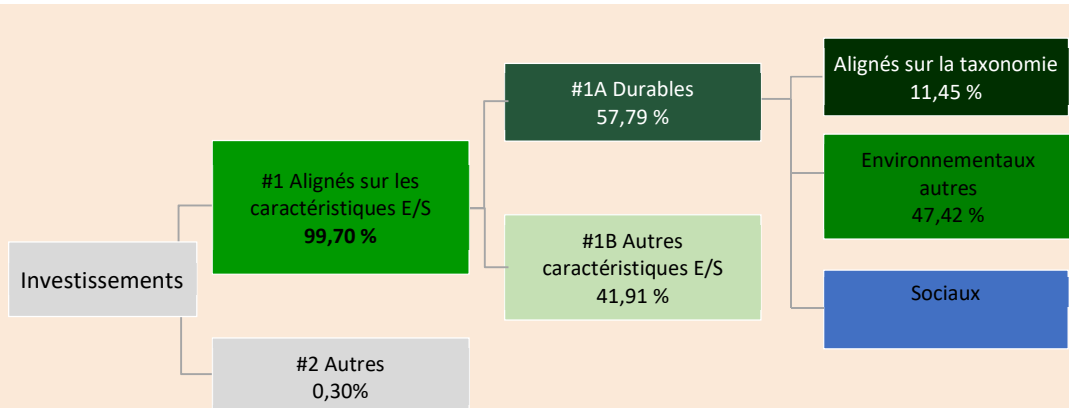
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BPCEGP 4.375% 07/28 EMTN	Finance	3,00 %	FRA
INTNED VAR 09/28	Finance	2,96 %	NLD
CPR MONETAIRE ISR - Z	Fonds de placement	2,93 %	FRA
ACAFCP 0.375% 04/28 EMTN	Finance	2,40 %	FRA
CTPNV 0.75% 02/27 EMTN	Finance	2,08 %	NLD
ORSTED VAR 12/22	Services aux collectivités	2,05 %	DNK
CEZCP 3% 06/28	Services aux collectivités	2,05 %	CZE
NOKIA 3.125% 05/28 EMTN	Technologie de l'information	2,04 %	FIN
ORANOF 2.75% 03/28 EMTN	Industrie	2,04 %	FRA
ARCAD 4.875% 02/28	Industrie	2,04 %	NLD
REPSM VAR PERP	Énergie	2,03 %	ESP
ALV 4.25% 03/28 EMTN	Consommation discrétionnaire	2,02 %	SWE
TEFP 1.125% 05/28	Industrie	2,01 %	FRA
PKNPW 1.125% 05/28 EMTN	Énergie	2,00 %	POL
ELOFR 4.875% 12/28 EMTN	Consommation de base	1,99 %	FRA



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales, ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** inclut les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	% d'actifs
Industrie	22,53 %
Finance	20,05 %
Services aux collectivités	14,34 %
Consommation discrétionnaire	14,26 %
Consommation de base	9,24 %

<i>Services de communication</i>	7,49 %
<i>Énergie</i>	5,10 %
<i>Fonds de placement</i>	3,44 %
<i>Technologie de l'information</i>	2,49 %
<i>Immobilier</i>	1,46 %
<i>Autres</i>	0,07 %
<i>Forex</i>	-0,03 %
<i>Liquidités</i>	-0,43 %

Les **activités alignées sur la taxonomie** sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte.

- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne se soit pas engagé à réaliser des investissements alignés sur la taxonomie de l'UE, il a investi, au cours de la période de référence, 11,45 % dans des investissements durables alignés sur celle-ci. Ces investissements ont contribué à l'obligation de lutte contre le changement climatique ou aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxonomie de l'UE.

L'alignement des entreprises bénéficiaires avec les objectifs susmentionnés de la taxonomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

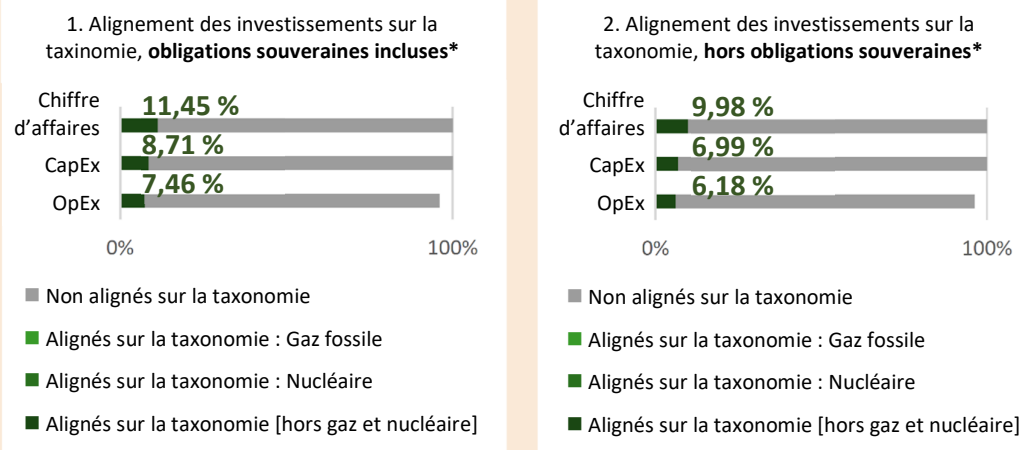
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Aucune donnée fiable relative à l'alignement avec la taxonomie de l'UE n'était disponible durant la période concernant le gaz fossile et l'énergie nucléaire.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire sont conformes à la taxonomie de l'UE uniquement si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à un objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets pour les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont énoncés dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 31 juillet 2023, en utilisant comme indicateur le chiffre d'affaires et/ou les données relatives à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part d'investissement du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part d'investissement dans les activités habilitantes était de 0,44 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds avec la taxonomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ni une tierce partie.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

La réglementation n'était pas encore en vigueur durant les périodes précédentes.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres critères, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie était de **47,42 %** à la fin de la période.

Cela est dû au fait que certains émetteurs sont considérés comme des investissements durables au titre du Règlement SFDR mais contiennent une part d'activités qui ne sont pas alignées sur les normes de la taxonomie de l'UE, ou pour lesquelles aucune donnée n'est encore disponible pour pouvoir réaliser une évaluation en termes de taxonomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit ne s'est pas engagé à réaliser des investissements durables sur le plan social durant la période de référence.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La catégorie #2 Autres inclut les liquidités et les instruments détenus à des fins de gestion du risque de liquidité et de portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans score ESG pour lesquels il n'existe pas encore de données permettant d'évaluer la réalisation de caractéristiques environnementales ou sociales.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Les indicateurs de durabilité sont accessibles en tout temps dans le système de gestion du portefeuille afin que les gérants de portefeuille puissent évaluer les conséquences de leurs décisions d'investissements.

Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, et les responsabilités sont partagées entre, d'une part, le premier niveau de contrôles effectués par les équipes d'investissements elles-mêmes et, d'autre part, le deuxième niveau de contrôles systématiques exercés par les équipes du risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

Par ailleurs, la Politique Investissement Responsable d'Amundi établit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles qui figurent au portefeuille de ce produit. Notre *Engagement Report* annuel, accessible à l'adresse <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>, fournit des détails sur cette politique d'engagement et ses résultats.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.